This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

UC-NRLF
$B 162 658

REESE LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF CALIFORNIA.
Class

REESE LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF CALIFORNIA.
Class

REESE

GRÉGOIRE VII

LA ROCHELLE. — TYP. DE A. SIRET
Place de la Mairie, 3.

L'ÉGLISE AU MOYEN-AGE

GRÉGOIRE VII

ET LES ORIGINES
DE LA DOCTRINE ULTRAMONTAINE

PAR

ÉDOUARD LANGERON

PROFESSEUR D'HISTOIRE AU LYCÉE DE LA ROCHELLE

Sine irâ et studio.
TACITE.

DEUXIÈME ÉDITION

REESE LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

PARIS
ERNEST THORIN, ÉDITEUR
LIBRAIRE DU COLLÉGE DE FRANCE ET DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
7, RUE DE MÉDICIS, 7

1874

BX1178
L3

REESE

oca

PRÉFACE

« Quand l'histoire serait inutile aux autres » hommes, il faudrait la faire lire aux princes : » il n'y a pas de meilleur moyen de leur dé- » couvrir ce que peuvent les passions et les » intérêts, les temps et les conjonctures, les » bons et les mauvais conseils. Les histoires » ne sont composées que des actions qui les » occupent, et tout semble y être fait pour » leur usage. »

Ces paroles solennelles que Bossuet a placées au frontispice de son célèbre *Discours*

193343

sur l'Histoire universelle, ont été trop fréquemment citées pour que je les commente. Et cependant il faut qu'on les explique.

Dans l'opinion de l'auteur, ce passage est peut-être moins un éloge complet de l'histoire qu'une apologie délicate de la royauté, et l'on sent trop que l'Aigle de Meaux ne considère les actions des peuples qu'au point de vue de l'intérêt des rois. Tout semble y être fait pour leur usage, dit-il.

L'éminent écrivain se servait donc de l'histoire pour glorifier son prince, comme il se servait de la politique pour glorifier son Dieu. L'*Histoire universelle*, réduite aux proportions mesquines des fastes d'Israël, est le digne pendant de la *Politique tirée de l'Ecriture sainte* (1). L'auteur fait tourner tous les événements de l'histoire au profit de la religion catholique, et ramène tous les gouvernements du monde au principe de la monarchie absolue. Dieu, base unique du Droit ;

(1) Voir la note 1 à la fin du volume.

le roi, interprète unique du Fait ; le second servant de ministre au premier, et devant gouverner, non d'après ses idées, mais suivant ses croyances, non dans l'intérêt de son peuple, mais dans l'intérêt de la foi ; tel est le système étroit que préconise au Dauphin, fils de Louis XIV, l'auteur admiré des *Oraisons funèbres*.

Mais l'éloquent évêque a-t-il bien vu, et nous fait-il toucher du doigt le but réel et positif de l'histoire ? Est-ce seulement pour les conducteurs des peuples que l'on a recueilli les actes des nations, et doit-on ravaler l'historien au rôle d'un historiographe officiel.

L'histoire est faite pour les princes, dit Bossuet : *elle n'est composée que des actions qui les occupent*. Soit. Pour un instant acceptons cette idée. Mais ayons soin d'en déduire nettement la conclusion logique.

Si les princes doivent étudier les événements passés, c'est parce qu'ils sont chargés

par Dieu de conduire les événements futurs. Telle est, sans aucun doute, la secrète tendance et l'idée mère du *Discours*. Or, pour s'acquitter d'un emploi et bien remplir une charge, ne doit-on pas s'y préparer par des études spéciales et des exercices sévères ? Le gouvernement des hommes est à la fois une science et un art. Il faut en même temps demander des préceptes et chercher des exemples : la politique fournit les premiers ; c'est l'histoire qui donnera les seconds.

Les rois ont donc raison d'apprendre et d'étudier l'histoire ; j'en tombe facilement d'accord.

Mais, depuis l'époque où raisonnait Bossuet, les influences ont changé, d'autres idées ont prévalu. Le torrent révolutionnaire a emporté pour jamais la théorie vermoulue du droit divin ; et la souveraineté du peuple, opinion séditieuse alors, est passée aujourd'hui à l'état de vérité reconnue. Les nations, à leur tour, ont voulu diriger et accomplir elles-mêmes

les actes de leur vie, et par suite elles ont pris tout naturellement dans l'histoire la place que jusque-là ont réservait aux rois.

Le système historique de Bossuet qui pouvait, il y a deux siècles, convenir et s'appliquer aux princes, se trouve donc aujourd'hui caduc, à moins pourtant qu'on n'en détourne le sens pour l'appliquer aux peuples. Car c'est bien d'eux qu'on dira désormais que tout dans l'histoire *semble être fait pour leur usage*. N'est-ce pas le peuple qui domine aujourd'hui en dépit des priviléges de rang et de fortune, de caste et de naissance? N'est-ce pas de son sein que sortent chaque année ces légions de savants, de lettrés, de poètes, d'artistes, d'orateurs, de philosophes, d'historiens, de journalistes, d'administrateurs, de généraux, d'hommes d'État; c'est-à-dire tous ceux qui, par le prestige du talent ou l'ascendant de la vertu, exercent une si grande influence sur l'opinion? N'est-ce pas le peuple qui fournit des députés aux assemblées délibé-

rantes, et qui, au moyen des États, des Diètes, des Cortès, des Congrès, des Reichsraths, des Parlements, des Conseils et des Chambres, vient peser sur les décisions du pouvoir et prendre sa part dans les délibérations d'État? Et le monarque, naguère encore le représentant du droit divin sur la terre, est-il autre chose aujourd'hui qu'un fonctionnaire public, accepté, délégué et contrôlé par la nation qui le paie?

Ainsi donc Bossuet ne s'était pas trompé. Son idée était juste, mais mal appliquée. Comme il avait les opinions de son temps et qu'il subissait l'influence des préjugés de son pays, il ne put donner à sa philosophie de l'histoire ni une base assez large, ni un but assez grand. Il ne vit dans l'étude du passé qu'un moyen empirique d'apprendre à dominer les hommes, et il fit de la science historique, toujours si féconde et si variée, une méthode vulgaire de gouvernement. Mais il a entrevu, sinon marqué, il a poursuivi,

sinon atteint, le but véritable de l'historien ; et cette idée, n'hésitons pas à le dire, vaut à elle seule tout le reste de son *Discours*.

Oui, le but évident, palpable, irrécusable de l'histoire est bien réellement de préparer les événements futurs par le tableau vif et précis des événements passés. « Les visages » peuvent bien changer, a dit Guichardin, » le monde voit perpétuellement les mêmes » scènes. Chaque fait a des précédents. L'his- » toire raconte bien moins ce qui fut qu'elle » n'annonce ce qui sera. »

Voilà pourquoi l'historien, en faisant revivre les grandes scènes de la vie des nations, doit s'appliquer avant tout à en tirer une vérité morale et un enseignement utile. Voilà pourquoi il doit tenir compte de l'état présent des idées et des mœurs, s'il veut conserver sa part d'influence sur le progrès des mœurs et la marche des idées. Et parmi les faits accumulés de l'histoire, trop nombreux et trop vastes pour les forces d'un seul homme,

il faut qu'il choisisse, selon l'esprit de son temps, quelque trait qui s'y rapporte ; qui éclaire l'avenir de tous les reflets du passé ; qui soit tout à la fois ancien par les détails, vivant par les idées ; et qui puisse donner à ceux qui l'étudient une leçon, un modèle ou un exemple.

C'est dans cette pensée que nous avons entrepris de composer cette histoire.

Nous naviguons à pleines voiles dans ce siècle des révolutions, qu'avait, dans son *Émile*, prédit et entrevu Rousseau ; nous touchons à cet âge de transformation politique, sociale et religieuse, qu'avait salué déjà le génie perçant de Voltaire. Il n'est donc pas superflu de soulever parfois quelques-unes de ces questions majeures dont la solution importe tant au salut des peuples et aux progrès de la civilisation.

La vie politique du pape Grégoire VII est assez fertile en incidents tragiques pour

exciter, après huit siècles, la curieuse sollicitude de nos contemporains. Nulle existence n'a été plus tourmentée, nul caractère n'a été plus fortement trempé. L'intérêt qui s'attache toujours à cette grande figure suffirait presque à justifier notre choix.

Mais une raison plus grave nous ramène malgré nous vers l'étude attentive de cette époque troublée. Tous les problèmes qu'on discutait alors sont encore debout aujourd'hui, malgré tant de controverses passionnées tant de disputes ardentes, et même tant de conflits sanglants. Le pouvoir temporel des papes, les rapports de l'Église et de l'État, la suprématie du Saint-Siége, la lutte du pouvoir civil contre l'esprit sacerdotal, toutes ces questions qui faisaient au XIe siècle le fond des annales européennes, nous les retrouvons, intactes et brûlantes, discutées mais non résolues, à chaque page de notre histoire contemporaine. Le monde religieux n'a pas changé depuis les croisades ; le *Syllabus* de Pie IX n'est qu'un

écho du *Dictatus* de Grégoire VII. Ce sont les mêmes prétentions, les mêmes résistances, les mêmes préjugés. Et si la doctrine ultramontaine inventée par Hildebrand, non désavouée par ses successeurs, est restée dans notre siècle à l'état de lettre morte, il faut bien moins l'attribuer à je ne sais quelle chimérique conversion de la cour de Rome, qu'à l'irrésistible développement des principes de la société moderne.

Aussi n'est-ce pas un cri d'alarme que nous devons pousser. L'ultramontanisme serait aussi peu connu en France que le jansénisme ou le molinisme, s'il n'était représenté par une minorité active et résolue, qui grossit sa voix à mesure que diminue le nombre de ses adeptes. Mais les luttes implacables du Sacerdoce et de l'Empire n'en fournissent pas moins une haute leçon de moralité politique. Et c'est à ce titre que nous essaierons, nous aussi, de découvrir dans cette histoire « ce que peuvent les passions et les intérêts, les temps et les con-

jonctures, les bons et les mauvais conseils. » C'est à ce titre que nous signalerons l'injustice des prétentions des papes à diriger politiquement les royaumes et les empires. C'est à ce titre que nous montrerons comment une doctrine dangereuse peut quelquefois pénétrer dans le monde sous le voile de la religion. C'est à ce titre enfin que nous condamnerons la tentative à jamais déplorable de Grégoire VII, au nom même de celui qui a dit : « MON ROYAUME N'EST PAS DE CE MONDE. »

E. L.

21 Juillet 1869.

GRÉGOIRE VII

CHAPITRE PREMIER

État de l'Église à la fin du XIe siècle

Suprématie de la force. — Simonie. — Mariage des prêtres. — Concubinat. — Essai de réforme. — Désordres du clergé. — Dispute de l'abbé de Fulde et de l'évêque de Hildesheim. — Impuissance du Saint-Siége. — Hildebrand.

I

C'est un étrange et douloureux spectacle que celui du clergé catholique sur la fin du XIe siècle !

Au milieu de cette société féodale où, selon le mot de Pascal, « les hommes, ne pouvant faire que « le droit eût la force, avaient fait que la force fût « le droit, » on voit la communion chrétienne se débattre dans une agonie honteuse.

La violence, seule règle de la société laïque,

avait envahi la société religieuse et dominait l'Église. La corruption des princes s'était jointe à la tyrannie des rois, et, comme un ver rongeur, se glissait insensiblement dans le sacerdoce.

Dès lors, les dignités ecclésiastiques, au lieu d'être le prix de la science et de la vertu, devinrent la proie du plus fort, du plus hardi, du plus rusé. Des aventuriers s'emparèrent des évêchés vacants; des hommes sans lettres ni crédit exercèrent les fonctions sacrées. Adalbert, archevêque de Brême, disait ouvertement des abbés : « Ce sont les fermiers du fisc. » Ce prélat distribuait volontiers les abbayes aux ducs de Souabe et de Bavière, aux archevêques de Mayence et de Cologne, afin de pouvoir à son tour s'en adjuger la meilleure part à lui-même. Un favori de Henri IV, nommé Warner, voulut se faire donner le monastère de Kirchberg; les religieux hésitèrent, et eurent recours aux jeûnes et aux prières pour obtenir contre lui la protection du ciel. Et Warner se vanta ironiquement de les avoir ramenés par là à l'austérité du cloître.

Loin de combattre ces corruptions déplorables, les évêques et les princes furent les premiers à y donner les mains. Pour éviter l'usurpation qu'ils n'osaient pas combattre ou dont ils profitaient, ils

trouvèrent plus commode de vendre les offices, et, vils imitateurs des prétoriens de Rome, ils mirent l'empire du Christ à l'encan !

II

La simonie (1) alors se propagea dans l'Église ; il se fit des dignités épiscopales un trafic abject et sans pudeur. Bientôt l'argent dispensa d'avoir de l'instruction, d'avoir des lumières, d'avoir des vertus. Chose invraisemblable et pourtant avérée ! l'argent pour obtenir un office dispensa même d'avoir reçu les ordres. Des laïques ayant payé leur charge, se mettaient sans façon à célébrer la messe. Henri IV vendait l'évêché de Bamberg, l'archevêché de Trêves, et donnait pour mille livres d'argent l'abbaye de Richeneau à un moine qui avait fait fortune par l'usure. En ce temps-là on achetait un évêché, comme au XVIIe siècle on achetait un régiment ; et il fallait moins de démarches pour obtenir une abbaye, qu'il n'en faut aujourd'hui pour devenir notaire.

(1) Le mot *simonie*, qui veut dire commerce des choses saintes, vient de Simon-le-Magicien qui avait voulu *acheter* aux apôtres le don des miracles.

III

De là des scandales continuels et un désordre effroyable. Et l'ignorance du clergé n'était pas pour l'Église sa plaie la plus vive. Donner ou vendre un évêché à un laïque inepte, ce n'était rien encore. Mais il arriva qu'on le vendit à un laïque marié. Naturellement il conservait sa femme et contribuait par là à corrompre la pureté des mœurs cléricales. Bientôt on imita cet exemple. Le mariage ne fut pas un empêchement dirimant à l'obtention des offices; et, renonçant au célibat qui n'était plus la règle, les prélats et les prêtres ne tardèrent pas à prendre publiquement des femmes, et à nourrir à l'ombre du sanctuaire leurs concubines et leurs bâtards.

IV

En vain quelques docteurs zélés essayaient-ils de réagir contre ces mœurs relâchées. Ils y perdirent leur temps, leur peine et leur latin. On avait fini par ériger en système le commerce des offices, et le mariage des prêtres en règle canonique. La simonie trouva des apologistes et des théoriciens.

Deux chapelains du duc de Toscane Godefroi, déclarent positivement qu'acheter un évêché n'est pas tomber dans le péché de simonie, *pourvu qu'on ne donne rien pour la consécration.* — Que vous semble de cette distinction subtile ? Ces chapelains ne sont-ils pas un peu les ancêtres d'Escobar ? N'ont-ils pas trouvé le premier modèle de la casuistique des Jésuites ?

Un autre prélat, il est vrai, se montre plus net et plus carré ; chez lui point d'hésitations ni d'ambages : il prétend qu'on peut acheter *jusqu'à l'ordination.*— A la bonne heure ! ceci n'est pas obscur. Le commerce des prélatures est énergiquement affirmé. Mais écoutez ce qui en résulte ; c'est un écrivain moderne qui parle :

« L'Église devenait héréditaire comme tout autre « seigneurie ; désormais, plus d'élection libre, plus « de force ni de gloire, et aussi plus de charité ; le « bien des églises, jusque là le bien des pauvres, « n'était plus que la propriété d'un homme ; le « dévoûment au genre humain cédait la place à « l'égoïsme de la famille. »

Et l'on peut ajouter que l'égoïsme de la famille ramenait les peuples à la barbarie des premiers

âges. En faut-il une preuve? La voici, d'après Lambert d'Aschaffenbourg (1).

V

Un jour, en 1063, on était à Gotzlar. On célébrait les fêtes de Noël devant le roi Henri IV. Tout à coup, au milieu de la cérémonie, sans souci du lieu où ils se trouvent, Widmad, abbé de Fulde, et Hécel, évêque de Hildesheim, se disputent bruyamment le pas. La querelle s'échauffe, les suivants du prélat vont en venir aux mains... Mais le duc de Bavière intervient, calme l'abbé et retient l'évêque. « Partie remise,» dit tout bas le premier. — « Partie gagnée,» murmure le second.

L'abbé était tenace, mais l'évêque était rusé. En effet, à la Pentecôte suivante, la discussion apaisée recommence. L'abbé, sûr de son droit, jure qu'il le maintiendra. L'évêque, sûr de son fait, se contente de faire un signe. Aussitôt des hommes d'armes, cachés derrière l'autel, se précipitent sur l'abbé de Fulde. Le terrible comte Ecbert est à leur tête. Il anime ses gens, repousse ceux de l'abbé,

(1) Collection de Pistorius, t. I.

tandis que, du haut de la chaire apostolique, l'évêque donne sa bénédiction sainte à ceux qui combattent pour lui.

Tout ceci en présence du roi.

L'évêque, le comte et l'abbé furent mandés tous les trois au tribunal royal. L'évêque, qui avait préparé le coup, le comte qui l'avait accompli, furent absous. L'abbé, molesté, insulté et battu, fut condamné à une amende énorme.

Il ruina son monastère pour la payer.

VI

Ce récit est extrait d'un historien grave : ne semble-t-il pas une boutade échappée à la plume moqueuse de Paul-Louis ?

Rien n'est plus vrai pourtant. Et les mœurs violentes de cette époque fourniraient matière à vingt récits du même genre. Il semble qu'un sort soit jeté sur le sacerdoce et que la religion chrétienne penche définitivement vers sa ruine. La foi est vive encore, mais la discipline est mourante. Les mœurs du clergé font rougir les laïques. Les prélats et les prêtres se soucient moins des dogmes de l'Église que du revenu de leurs offices. Ils songent plus à

établir leur famille qu'à catéchiser les fidèles ; et l'épiscopat, but constant de leurs efforts, n'est qu'un moyen pour eux de parvenir à la fortune.

VII

Pour arrêter cette dissolution profonde, il eût suffi peut-être d'une main ferme et d'une volonté droite. Un pape énergique eût réprimé le désordre. C'était donc du Saint-Siége que pouvait venir le salut. Mais c'était précisément du Saint-Siége qu'était descendu le scandale. L'élection des pontifes de Rome avait été trop souvent la proie des factions. Des choix indignes avaient déshonoré l'Église ; et, malgré les efforts persévérants des derniers pontifes, l'ignorance et les vices du clergé romain à la fin du XIe siècle dépassaient vraiment toute mesure. Si bien qu'on ne trouvait plus en Italie de prélat assez sage pour diriger l'Église, et qu'il avait fallu passer les monts pour chercher des pontifes. *Non erat tunc talis reperta persona quæ digne posset ad tanti honorem sufficere sacerdotii* (1).

(1) Chronique du Mont-Cassin.

Tout à coup, au sein de cette anarchie morale, marque certaine d'une décadence profonde ou d'une révolution prochaine, on entendit une parole puissante dont l'éclat retentit aux quatre coins du monde.

C'était la voix irritée de l'Église qui parlait par la bouche du moine Hildebrand.

CHAPITRE II

Le moine Hildebrand

Election tumultueuse de Hildebrand. — Il proteste; il réclame l'approbation du roi de Germanie. — Raisons supposées de ce refus. — Lettre de Hildebrand à Henri IV. — Arrivée d'Eberhart. — Eberhart approuve l'élection; le roi la valide. — Exaltation de Grégoire VII. — Portrait de ce pape. — Sa naissance. — Son éducation. — Eclat de ses talents. — Il arrive à Cluny. — Son retour à Rome. — Incertitudes de sa biographie. — Sa présence à la cour de Henri III. — Son retour à Cluny.

I

En l'an 1073, le 22 avril, dans l'église de Saint-Pierre-aux-Liens, les cardinaux et les prélats romains, réunis aux termes du décret pontifical rendu en 1059 par Nicolas II, procédèrent à la majorité des voix et sauf approbation du peuple romain et du roi de Germanie, au remplacement du pape Alexandre II, mort inopinément la veille.

Le choix des princes de l'Eglise fut immédiat

et unanime ; il se porta sur l'archidiacre Hildebrand, qui avait si bien dirigé les précédents pontificats et tant de fois concouru à l'élection des papes.

Les abbés et les moines, la noblesse et le peuple, qui avaient pesé sur les résolutions du conclave (1), acclamèrent aussitôt ce nom illustre et vénéré ; et la ville éternelle, instantanément pavoisée, retentit de vivats bruyants et sympathiques. On enleva Hildebrand ; on le revêtit, malgré sa résistance, des habits pontificaux, et on le plaça triomphalement sur le trône de Saint-Pierre.

Hildebrand protesta. Il rappela au peuple et au clergé romain qu'en vertu du décret de Nicolas II, l'approbation du roi de Germanie était nécessaire à son exaltation. Il ne voulut pas être consacré avant de connaître la décision du roi.

Mais une raison secrète portait, dit-on, Hildebrand à refuser la tiare. L'humilité du nouvel élu s'effrayait d'une dignité si haute ; il aurait voulu exercer, dans l'obscurité d'une charge plus effacée, l'influence immense qu'il avait, depuis 1049, appesantie sur le Saint-Siége. Il lui semblait qu'il

(1) *Act. Vatic.* ap. *Baron.* — *Act. card. Arag., Grég. VII,* liv. I.

servirait mieux la religion en restant inconnu ; que le bras qui frappe a besoin de demeurer dans l'ombre; et que, d'ailleurs, il est plus facile de diriger un pape que de gouverner l'Église.

Telles sont du moins les raisons qui peuvent servir à expliquer la résolution de Hildebrand et l'étrange démarche qu'il tenta auprès de Henri IV ; à moins qu'on ne veuille y voir une manœuvre indigne pour obtenir subrepticement l'assentiment du roi.

Il écrivit, dit-on, à Henri pour lui rendre compte de l'élection tumultueuse qui l'avait porté au souverain pontificat; il protesta qu'on lui avait fait violence, qu'il ne cherchait que le repos; et il adjura le roi de refuser son approbation au choix inconsidéré d'un peuple en délire (1).

II

Henri IV n'hésita point : il fit immédiatement partir un commissaire royal, chargé de procéder sur cette affaire obscure à une minutieuse enquête. Car le roi germain n'avait pas attendu la lettre de

(1) *Card. Arag., in vit. Grég. VII.*

Hildebrand pour examiner les événements de Rome. Poussé par les clameurs des évêques allemands qui connaissaient l'inflexibilité du nouveau pape et qui redoutaient sa rigueur, Henri s'était alarmé bien vite des scènes de désordre qui avaient signalé la mort d'Alexandre II, et dont on prenait soin d'exagérer l'importance.

L'envoyé du roi, le comte Eberhart, trouva Hildebrand à Albano. Le pieux archidiacre y fuyait l'enthousiasme populaire qui faisait tant horreur à son humilité. Il affecta à l'égard de Henri une soumission complète, il renouvela son profond désir de vivre dans la retraite, et il montra surtout une grande modération de langage; si bien qu'il gagna tout d'abord à sa cause celui qu'on envoyait pour censurer sa conduite.

Le roi, complétement rassuré, se hâta de calmer les prélats germains et de confirmer l'élection. Il désigna, pour assister au couronnement, l'évêque de Verceil, Grégoire, son chancelier du royaume d'Italie.

Hildebrand ne pouvait plus résister : il se rendit au vœu des Romains, et fut intronisé le 29 juin 1073 sous le nom de Grégoire VII.

III

Lorsque l'archidiacre Hildebrand fut élevé au souverain pontificat, il avait environ soixante ans.

Il était, disent ses biographes (1), d'une stature bien au-dessous de la moyenne : son corps était en tous sens d'une petitesse inconcevable. Mais dans cette frêle enveloppe brûlait une âme ardente ; et l'inflexibilité de son esprit se révélait d'abord dans ses traits énergiques. D'un caractère impérieux et dominateur, prompt à entreprendre, incapable de céder, inaccessible à la prudence et impassible en face du danger, le moine de Cluny avait cependant le défaut grave de trop compter sur lui-même et de pousser aisément les choses à l'extrême. Presque toujours il commençait avec lenteur, comme quelqu'un qui veut aller loin; il ne dévoilait ses projets qu'avec circonspection comme quelqu'un qui se défie. Mais son but une fois connu de tous, rien ne lui coûtait pour l'atteindre. Il était de ceux que nul échec ne rebute parce qu'il était

(1) Maimbourg, *Déc. de l'Emp.*, liv. III. — Lambert Scaff. — Malmesbury, *Reg. gest. angl.*, liv. III.

de ceux qu'aucun événement n'effraie. Il cherchait moins à aplanir les obstacles qu'à les briser. Il purifiait l'action par l'intention, et la sainteté du but lui faisait souvent fermer les yeux sur la moralité des moyens. Son arme favorite était la violence. Mais il ne dédaignait pas de descendre parfois jusqu'à la ruse. Souvent il hésitait entre deux partis : n'allez pas croire pourtant qu'il fût irrésolu ; son indécision n'était pas faiblesse d'esprit, mais calcul d'intérêt. Il évitait de se prononcer toutes les fois qu'il valait mieux attendre. Du reste, irréprochable dans sa vie, dur à lui-même autant qu'aux autres ; aussi habile à connaître les hommes qu'à se les attacher ; actif, vigilant, très versé dans les sciences divines et le droit canon ; d'un esprit vif, éclairé et profond : tel fut Hildebrand, tel fut ce pontife ambitieux et austère qui devait accomplir la réforme de l'Église et tenter l'application la plus audacieuse de l'ultramontanisme.

IV

Son origine est incertaine et l'histoire de sa première jeunesse est restée obscure.

Il était issu, selon les uns, d'un charpentier de

Toscane nommé Bannizon; selon d'autres, il se rattachait à la famille Aldobrandi, des comtes de Saône. Ce qui paraît plus probable, c'est qu'il fut élevé à Rome, à Sainte-Marie du Mont-Aventin, couvent fameux, dont un frère de sa mère était alors abbé. Ce fut l'archiprêtre Gratien, plus tard le pape Grégoire VI, qui devint son précepteur; et c'est en souvenir de ce premier maître, si vénéré et si cher, que Hildebrand, devenu pape à son tour, a pris le nom de Grégoire VII (1).

Le jeune Hildebrand fit dans ses études les progrès les plus rapides, et se distingua de bonne heure par l'étendue de ses connaissances et la maturité de ses talents littéraires. L'abbé Gratien, qui l'aimait, redouta pour cette jeune âme le contact impur du clergé romain; car les mœurs corrompues des clercs faisaient déjà gémir tous les vrais chrétiens. Il envoya donc Hildebrand en France, et ce fut au monastère de Cluny que le futur Grégoire VII acheva son éducation ecclésiastique sous la direction de saint Odilon.

Six ans plus tard, le pieux néophyte obtint la faveur de retourner à Rome; il voulait, dit-on,

(1) Peut-être était-ce aussi pour protester contre l'illégalité de la déposition de Grégoire VI au concile de Sutri (1046)?

d'après le conseil de ses maîtres, introduire à Sainte-Marie du Mont-Aventin la discipline sévère du cloître de Cluny (1).

V

Ici, les biographes ne sont pas d'accord et l'obscurité devient plus profonde.

Réussit-il dans la mission qu'il s'était donnée? Parvint-il à exécuter le plan que lui avait tracé Odilon? On ne sait. Mais on assure qu'introduit à cette époque à la cour de Henri III dit le Noir, l'éclat de ses talents et de ses vertus attira sur lui tous les regards; il fut même chargé par l'empereur de l'éducation du prince Henri, son fils. C'est là qu'il put étudier sur le vif l'esprit et les mœurs

(1) Bernon, issu des comtes de Bourgogne, introduisit dans les monastères de Beaume et de Gigny, dont il était abbé, une règle imitée de celle de Saint-Benoît; et, sur la demande de Guillaume d'Aquitaine, il la porta à Cluny (910). Cette règle acquit une telle renommée, que le nouvel *ordre* compta bientôt dix mille moines, et plus de deux mille couvents au XIIe siècle. Le monastère de Cluny avait, à lui seul, quatre cent soixante religieux. C'est à partir de cette époque, et pour se distinguer entre elles, que les diverses confréries de moines en vinrent à s'appeler *ordres*. — Voyez Cantu, *Histoire universelle*, t. IX, p. 299, et P. Lorain, *Essai historique sur l'abbaye de Cluny*.

de la cour impériale ; c'est là qu'il puisa sans doute les idées réformatrices qu'il essaya plus tard de réaliser, et qu'il conçut peut-être ce plan grandiose et chimérique qui devait préparer sa chute et immortaliser son nom.

Mais bientôt dégoûté du spectacle du monde, Hildebrand songea à s'ensevelir dans la retraite, et retourna à l'abbaye de Cluny. Il en devint le prieur, et il resta en France jusqu'à l'avénement de Léon IX (1049).

C'est alors que commence véritablement le rôle politique de Hildebrand. Dès ce jour, son nom appartient à l'histoire. Le fougueux prieur est mêlé sans cesse à toutes les agitations dont l'Italie est le théâtre ; et il se prépare lentement aux luttes gigantesques qu'il soutiendra plus tard avec tant de talent, de zèle et d'énergie.

CHAPITRE III

La papauté de 1049 à 1073

Actes du concile de Sutri (1046). — Election de Brunon, évêque de Toul, sous le nom de Léon IX (1049). — Léon IX à Cluny. — Attitude austère de Hildebrand. — Ses conseils plaisent au nouveau pape. — Arrivée à Rome de Léon IX et de Hildebrand. — Concile de Mayence (1049). — Les Normands. — Léon IX les attaque. — Il est vaincu à Civitella et fait prisonnier. — Hildebrand le force à payer sa rançon. — Quelle rançon? — Victor II (1055). — Hildebrand, légat des Gaules. — Concile de Lyon (juin 1055). — Concile de Tours. — Première affirmation de la doctrine de Grégoire VII. — Nicolas II. — Décret sur l'élection des papes (avril 1059). — Caractère ambigu de cette mesure. — Par qui elle fut inspirée. — Traité avec les Normands. — Mort de Nicolas II (juillet 1061). — Sédition pour l'élection d'un pape. — Alexandre II l'emporte (1062). — Etrange opinion de Hildebrand sur le décret de Nicolas II. — Mort d'Alexandre II (avril 1073) — Hildebrand devient pape.

I

Depuis le jour où Henri III, pour faire cesser le scandaleux spectacle de trois papes qui se disputaient la tiare, avait, au concile de Sutri (1046), déposé Benoît IX, Grégoire VI et Sylvestre III,

l'empire avait décidément pris l'Église en tutelle (1), et c'était l'empereur qui présidait à l'élection du pape (2). Ce fut en effet sur la désignation de Henri III que Clément II et Damase II, prélats allemands (3), furent portés au trône pontifical. Mais après la mort de ce dernier pontife, l'empe-

(1) Sylvestre II ne régna que quatre ans; et après lui le préfet de Rome et la faction de Tusculum portèrent successivement au pontificat Jean XVII, Jean XVIII, Sergius IV et Benoît VIII, de la maison de Tusculum, dont la valeur guerrière chassa de Luni les Sarrasins.

De l'or répandu à profusion, et l'aide de la force lui donnèrent pour successeur son frère Romain, encore laïque, consul et sénateur de Rome, qui prit le nom de Jean XIX, et vendit les dignités ecclésiastiques pour payer ses dettes. Après lui, la même faction de Tusculum fit élire un de ses neveux, âgé de douze ans, Théophylacte, qui déshonora par toutes sortes de scandales le nom de Benoît IX; deux fois chassé par l'indignation publique, il recouvra deux foix la tiare par la force impériale. Il la vendit à Jean XX pour l'opposer à Sylvestre III; puis l'argent qu'il tira de ce marché lui servit à solder des hommes de main pour s'en ressaisir. Trois papes siégèrent alors en même temps, ne songeant nullement à gouverner l'Eglise, mais à s'en partager les revenus. Puis l'archiprêtre Jean Gratien, étant intervenu comme conciliateur, manœuvra si bien qu'il obtint pour lui-même le pontificat à prix d'argent, et se nomma Grégoire VI. — César Cantu, *Hist. univer.*, t. IX, p. 277.

(2) Grégoire VII a été le premier des pontifes romains qui se soit attribué le titre de *pape*, à l'exclusion des autres évêques et prélats qui le portaient presque tous auparavant (XIe *dictatus papæ*). — Cantellii, *Metropolitanarum urbium historia*, Diss. I, cap. I, p. 7. — Koch, *Tabl. des Révol.*, t. I, p. 107.

(3) *Suidger*, évêque de Bamberg; *Poppon*, évêque de Brixen.

reur ne mit aucune ombre à ses projets et afficha hautement ses prétentions à diriger l'Église. Dans un synode qu'il tint lui-même à Worms, il fit élire Brunon, fils du comte d'Egesheim, allié de l'empereur et évêque de Toul (1).

La hardiesse de cette mesure terrifia le nouvel élu lui-même. Brunon n'accepta qu'à grand'peine l'héritage de Damase II, et sous la condition ex-

(1) Cette puissance des empereurs d'Allemagne donna naissance à un système politique que les papes ont eu grand soin d'appuyer de leur crédit et de leur autorité. Tous les peuples chrétiens ne faisaient, d'après ce système, qu'une seule et même république, dont le chef spirituel était le pape, et le chef temporel l'empereur. Ce dernier, en cette qualité et en celle d'avoué de l'Église, devait veiller à ce qu'il ne se passât rien de contraire au bien général de la chrétienté; c'était à lui de protéger l'Église romaine, d'avoir soin de sa conservation, de convoquer les conciles œcuméniques, et d'exercer en général les droits que la nature de ce lien et les intérêts de la chrétienté semblaient exiger.

C'est en partant de ce système imaginaire qu'on attribuait aux empereurs la préséance sur les autres souverains, avec le droit exclusif de créer des rois, et qu'on leur prêtait la qualité de maîtres du monde et de seigneurs des seigneurs. Une prérogative plus essentielle était celle dont ils jouissaient dans l'élection des pontifes. Depuis Otton-le-Grand jusqu'à Henri IV, tous les papes ont été choisis ou du moins confirmés par les empereurs. Henri III déposa trois papes schismatiques, et leur substitua un allemand. Le même empereur romain nomma encore, dans la suite, plusieurs papes de sa nation. — Koch, *Tabl. des Révol.*, t. I, p. 78. — Leibnitius, *in Præfat. Cod. juris gentium dipl.* — Lambertus Schaffnab., *Ad ann.* 1046, 1048, 1049, 1051.

presse que son élection serait soumise à l'approbation du peuple et du clergé romain.

En sortant de Worms, et avant de se rendre à Rome, Brunon voulut revoir une fois encore cet évêché de Toul, où il avait siégé pendant vingt-deux ans et qu'il allait quitter pour toujours. Il devait passer par Cluny, et, désirant visiter cette abbaye fameuse, il fit prévenir le prieur et l'abbé, et se présenta à eux avec les vêtements et les insignes de la souveraineté pontificale.

Le moine Hildebrand le reçut avec toutes les marques d'un profond respect. Il se hâta de reconnaître en lui le père commun des fidèles; mais, toujours enclin à blâmer les abus, il représenta au nouveau pontife que le pouvoir de proclamer un pape n'appartenait pas à Henri III, mais au clergé et au peuple romain; qu'en se présentant à Rome comme il s'était montré à Cluny, c'était risquer de compromettre son élection; qu'il fallait, pour rehausser la tiare, la rendre indépendante de l'empire, et qu'un tel rôle était bien fait pour tenter sa grande âme.

Brunon fut frappé de l'éloquence et de l'autorité d'un tel langage. Soudain, il se sentit attiré malgré lui vers Hildebrand, et il voua dès ce jour au

prieur de Cluny une affection et une confiance qui ne devaient jamais se démentir.

Il suivit le conseil du moine; il se présenta à Rome, non avec les insignes de la dignité papale, mais sous l'habit des pèlerins, les pieds nus, la corde au cou, la tête penchée.

Pénétrés d'admiration pour un tel respect de leurs prérogatives, le peuple et le clergé romain saluèrent Brunon d'une immens eacclamation; il fut élu le 2 février 1049 et intronisé le 12 du même mois, sous le nom de Léon IX.

Quelques jours plus tard, Hildebrand, qui avait suivi son nouvel ami, fut nommé cardinal-diacre de la sainte Église romaine et administrateur du couvent de Saint-Paul.

II

Ce coup d'État du moine de Cluny fut son début dans la vie politique. — Notons en passant que ce que fit Léon IX le 2 février 1049, sur le conseil du moine Hildebrand, est précisément le contraire de ce que fit le moine Hildebrand le 22 avril 1073.

En 1049, Hildebrand voulait que l'élection de Brunon, faite par l'empereur Henri III, ne fût valable qu'après la ratification du peuple et du clergé de Rome; en 1073, Hildebrand, élu par le peuple et le clergé romain, ne voulut accepter la tiare qu'après la ratification du roi Henri IV. A vingt-quatre ans de distance, on le voit donc professer sur la nomination des papes deux doctrines bien différentes.

III

A peine Léon IX eut-il pris possession du trône pontifical que partit aussitôt de Rome une impulsion nouvelle. Dès ce jour l'influence du cardinal Hildebrand apparaît claire et profonde dans toutes les décisions du Saint-Siége. « Il faut que la ré-
« forme parte de Rome, avait écrit Pierre de
« Damien; le siége de saint Pierre doit enseigner
« au monde la manière de se conduire, et donner
« l'exemple de toutes les vertus; et c'est du chef
« que doivent partir la réforme et la régénéra-
« tion; c'est lui qui doit déclarer la guerre au vice,

PRESE LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« l'extirper et jeter les fondements de la paix du « monde. »

Ces paroles de Pierre de Damien pourraient servir d'épigraphe à l'histoire de Grégoire VII : elles sont le résumé fidèle de ses premiers projets et l'expression exacte de ses secrètes pensées.

En effet, dès la première année du pontificat de Léon IX, on voit s'ouvrir à Mayence un concile de quarante-deux évêques, dans lequel on sent déjà la main vigoureuse du moine de Cluny. Dans ce concile mémorable, on condamne formellement la simonie et le mariage des prêtres, le divorce répandu parmi les laïques et les vices des moines. Puis, afin de donner à cette doctrine de l'Église une sanction efficace, on sévit aussitôt contres les personnes.

Bérenger, archidiacre d'Angers, fut excommunié à cause de ses sentiments sur l'Eucharistie. Les évêques de Verceil et de Spire furent censurés pour crime d'adultère. Et en toute occasion Léon IX manifesta par des rigueurs calculées son désir de rétablir dans leur pureté primitive les mœurs relâchées du clergé catholique.

Mais cette première tentative n'obtint pas tout le succès qu'en attendait Grégoire : le zèle du

réformateur se brisa contre une force d'inertie qu'il ne pouvait vaincre. C'est pourquoi il résolut de fortifier le Saint-Siége avant d'entreprendre contre les abus du siècle cette guerre implacable dont nous allons retracer les émouvantes péripéties.

IV

En ce temps-là les aventuriers normands s'étaient établis au sud de l'Italie et y poursuivaient bruyamment le cours de leurs conquêtes et de leurs déprédations. Les excès qu'ils avaient commis partout sur leur passage avaient excité contre eux les clameurs de la Pouille indignée, et la renommée de leurs brigandages était parvenue jusqu'au pied du trône pontifical. Le successeur de saint Pierre, n'écoutant que son zèle apostolique et craignant peut-être aussi pour ses propres États, résolut de nettoyer le rivage italique de la présence de ces malfaiteurs. Il rassembla donc une armée, composée de soldats allemands et de volontaires campaniens, et marcha contre les Normands.

Ceux-ci étaient inférieurs en nombre; ce n'était pas sans une sorte de terreur religieuse qu'ils com-

battaient le vicaire de Jésus-Christ : ils demandèrent donc la paix. Mais Léon IX, confiant dans la valeur de ses troupes et croyant de bonne foi à son talent militaire, rejeta avec superbe les propositions des barbares.

Il livra bataille à Civitella et fut complétement défait. Son armée prit lâchement la fuite, et le malheureux pape, resté seul contre tous, tomba misérablement au pouvoir de l'ennemi (18 mai 1053).

On dit qu'en abordant Léon IX, et avant de porter la main sur sa personne sacrée, les Normands s'agenouillèrent devant lui, implorant respectueusement sa bénédiction, ce qui leur fut accordé. Après quoi, Robert Guiscard, leur chef, emmena le pontife prisonnier dans son camp.

Là, il demanda, à titre de rançon, que Léon IX lui donnât, au nom de saint Pierre et comme fief de l'Église, tout le territoire méridional de l'Italie. Léon IX repoussa vivement tout d'abord ces propositions qui lui semblaient malhonnêtes. Mais le fougueux pontife avait compté sans le prudent Hildebrand. L'ancien prieur de Cluny, qui n'avait pas conseillé l'entreprise et qui ne l'avait pas suivie, n'eut pas de peine à démontrer au pape tout le parti qu'il pouvait tirer de sa défaite.

Léon IX céda, et il signa ce traité célèbre qui donnait au Saint-Siége la suzeraineté des Deux-Siciles, et qui promettait au pape l'alliance et l'appui des compagnons de Guiscard. Les habitants de la Pouille furent le prix de ce marché.

V

En 1054, Léon IX mourut, et le clergé romain avait alors une telle confiance dans Hildebrand, qu'il le chargea d'aller en Germanie chercher un nouveau pape.

Hildebrand partit, et eut soin de faire élire à Mayence, par les évêques assemblés, Gébehard, évêque d'Eichstet, proche parent de l'empereur. Gébehard fut intronisé à Rome le jeudi saint 13 avril 1055, sous le nom de Victor II.

Le nouveau pape devait son élection à Hildebrand : Hildebrand ne pouvait manquer de conserver à la cour de Rome son influence dominatrice. Victor II le fit légat des Gaules, et l'inflexible moine eut encore l'occasion d'établir les principes de rigueur qu'il voulait appliquer à l'Église romaine et au monde entier.

Le concile de Lyon, qu'il présida en juin 1055, fulmina encore l'anathème contre les simoniaques. Le concile de Tours renouvela l'excommunication de l'hérésiarque Bérenger. Partout Hildebrand s'annonça comme un réformateur intrépide et un défenseur convaincu des droits du Saint-Siége.

Mais en poussant vigoureusement les simoniaques, il ne perdait pas de vue les opinions théocratiques qu'il nourrissait en secret dans son âme. Il attendait patiemment l'occasion de les faire éclater. Au concile de Tours, cette occasion s'offrit : il la saisit.

Le roi de Castille et de Léon, Ferdinand, avait refusé de reconnaître Henri III et venait de prendre pour lui-même le titre d'empereur. Aussitôt des ambassadeurs de Henri vinrent réclamer pour leur maître et se plaindre de Ferdinand. Hildebrand porta l'affaire devant le concile et fit décréter par les Pères que Henri III avait seul, en droit comme en fait, le titre d'empereur.

Ainsi, pour la seconde fois et à l'insu de tous, Hildebrand affirmait hautement la doctrine ultramontaine et faisait de l'Église catholique la dominatrice des peuples et des rois. Il donnait la Pouille à Guiscard ; il adjugeait l'empire à Hen-

ri III ; qui donc, après cela, oserait contester la suprématie du Saint-Siége ?

VI

Cependant l'empereur Henri III et le pape Victor II étaient descendus dans la tombe. Le temps des grandes luttes approchait et Hildebrand s'y préparait en silence (1056).

A Henri III succédait un enfant de six ans qui fut le célèbre antagoniste de Grégoire VII, le coupable et malheureux Henri IV.

A Victor II, et après les règnes peu remarquables d'Etienne X et de l'anti-pape Benoît X, avait succédé Gérard, évêque de Florence, qui prit le nom de Nicolas II.

C'était encore Hildebrand qui avait dirigé cette élection. Il avait pris soin de laisser s'user dans la violence de ses propres excès la faction rivale qui avait proclamé Benoît X. Puis, profitant habilement du trouble de l'Église et de la minorité du roi, il avait présenté Gérard à l'impératrice Agnès et aux princes de l'empire.

Cette fois, Hildebrand ne se contente point de

désigner le pontife : il préside lui-même à son couronnement, comme s'il eût voulu par un signe matériel témoigner de sa supériorité sur Nicolas II et de son influence décisive dans l'élection des papes.

Mais ce n'était point assez. Il ne suffisait déjà plus à l'ambitieux sous-diacre de choisir librement le chef de l'Église romaine : il aspirait encore à en réformer les lois. Entre les mains du moine de Cluny, le pape Nicolas II ne fut pas seulement un censeur rigoureux des mœurs ecclésiastiques : il devint le législateur de l'Eglise. Et c'est ainsi qu'en 1059 Hildebrand lui inspira l'idée de régler par un décret l'élection des pontifes.

VII

Depuis Charlemagne, trois pouvoirs avaient concouru à la nomination des papes : le peuple, le clergé et l'empereur (1).

(1) A son arrivée à Rome en 963, Otton-le-Grand exigea un serment solennel du clergé et du peuple romain, que dorénavant ils n'éliraient plus de papes sans son consentement et sans celui des empereurs, ses successeurs. Ce serment servit de titre aux empereurs d'Allemagne pour intervenir dans l'élection des papes. — Voyez Koch, *Tabl. des Révol.*, t. I, période III, p. 73; et Luitprand, *Rerum gestarum*, lib. VI, cap. VI.

Mais le peuple, faible et incertain, était trop souvent le jouet des factions romaines et devenait bien vite la proie des intrigants.

Mais le clergé de Rome, vénal et débauché, laissait pénétrer la simonie dans la cité sainte, et vendait quelquefois la tiare.

Mais l'empereur, ambitieux et dominateur, avait tenté et pourrait bien tenter encore d'asservir le Saint-Siége et de gouverner l'Église.

Le trône pontifical devenait donc forcément dans un temps donné la proie d'une intrigue, le prix d'un marché ou un moyen d'influence.

Il importait, aux yeux de Hildebrand, de mettre un terme à cette anarchie déplorable qui donnait tantôt à l'empereur, tantôt au peuple et tantôt au clergé une voix prépondérante dans l'élection des pontifes.

Sur son avis, Nicolas II convoqua donc à Saint-Jean-de-Latran un concile de cent treize évêques, sans compter les abbés, les prêtres et les diacres (avril 1059). Il en sortit un décret fameux. En voici la traduction telle que l'a publiée M. Delécluze dans son intéressante étude sur le pape Grégoire VII :

VIII

« Après les scandales dont l'Église a été témoin,
« nous devons, avec l'aide de Dieu, conjurer pru-
« demment les maux qui pourraient encore arri-
« ver et en garantir l'état ecclésiastique. C'est
« pourquoi, soutenus par l'autorité de nos prédé-
« cesseurs et des autres saints Pères, nous décré-
« tons et ordonnons qu'à la mort du pontife de
« l'Église universelle, les cardinaux-évêques
« traiteront d'abord ensemble avec le plus grand
« soin de l'élection; puis, qu'ils admettront les
« clercs-cardinaux (1); et qu'enfin le clergé et le
« peuple viendront pour donner leur consente-
« ment, prenant bien soin surtout que le mal de
« la vénalité ne pénètre de quelque manière que

(1) Evêques-cardinaux ou *principaux, episcopi cardinales.* A cette époque le mot *cardinal* n'indiquait pas une dignité, il marquait le rang. Les cardinaux-*évêques* étaient ceux d'Ostie, de Porto et Santa-Rufina, d'Albe, de la Sabine, de Tusculum et de Préneste, vicaires du pape en tant que patriarches de Saint-Jean-de-Latran. Les cardinaux-*prêtres* étaient des curés attachés aux quatre églises patriarcales de Rome. Des cardinaux-*diacres* présidaient aux établissements de charité. — Voyez Cantu, *Hist. des Ital.*, t. IV, p. 341.

« ce soit. Aussi est-il indispensable que les hommes « les plus religieux soient les premiers à mettre « sur la voie de l'élection, les autres ne devant « que suivre l'impulsion qui leur a été donnée. « *Que le pontife soit choisi dans le sein de l'Église* « *romaine*, s'il s'y trouve un sujet convenable. Si « elle n'en possédait pas, que l'on en prenne un « dans une autre Église, *sauf l'honneur et le res-* « *pect dûs à notre cher fils Henri,* qui est roi main- « tenant, et, Dieu aidant, deviendra, nous l'espé- « rons, empereur, *comme nous le lui avons accordé* « *ainsi qu'à ceux de ses successeurs qui, par la* « *suite, obtiendraient ce droit apostolique* (1). Que « si la perversité de certains hommes prévalait « de manière à ce que l'élection ne pût se faire « purement et légitimement *dans la ville de* « *Rome*, alors, que les cardinaux-évêques, avec « les clercs religieux et les laïques catholiques, « en si petit nombre qu'ils soient, obtiennent le

(1) Le texte latin est plus net encore : « Salvo debito honore et reverentia dilecti filii nostri Henrici qui impræsentiarum rex habetur, et futurus imperator Deo concedente speratur, sicut jam mediante ejus nuntio Longobardiæ cancellario Wiberto concessimus, et successoribus illius qui ab apostolica sede *personaliter* hoc jus impetraverint, ad consensum novæ electionis accedant. » — Conf. Muratori, *Ann. d'Ital., ad annum* 1059.

« droit d'élire le pontife, là où ils auront jugé à « propos de se réunir. L'élection régulière une « fois faite, si par la force des armes, ou par les « intrigues et la malignité de qui que ce soit, l'élu « ne peut être intronisé sur le siége apostolique « selon l'usage, l'élu cependant aura le droit, « comme vrai pape, de gouverner l'Église romaine « et de disposer de ses biens, ainsi qu'a agi saint « Grégoire avant sa consécration. »

Puis, pour sanctionner d'une manière efficace le décret qu'il promulguait, Nicolas II ajouta :

« Que si quelqu'un, au mépris de ce décret sy- « nodal, est élu, ordonné et intronisé à la faveur « de séditions ou de surprises, par l'autorité di- « vine des saints apôtres Pierre et Paul, nous le « frappons d'un anathème perpétuel, ainsi que « les siens, et le séparons de la sainte Église de « Dieu comme *antechrist* et destructeur de toute « la chrétienté (1). »

Ainsi, il résultait de ce décret que l'élection du pontife de Rome était réservée aux évêques cardinaux, et que, malgré la restriction favorable à Henri IV, on prétendait bien se passer plus tard

(1) Labbe, vol. IX, p. 1013-14. — Koch, *Révol.*, période IV, p. 151.

du consentement des empereurs pour introniser les papes.

C'était une révolution véritable ; et, comme dans tous les grands changements politiques, il fallait s'attendre à des luttes sans nombre et peut-être à des revers immenses avant d'obtenir la victoire.

Le génie de Hildebrand ne s'en effraya point.

IX

Le pape avait renouvelé avec les Normands les traités qui les liaient au Saint-Siége, afin de se ménager un appui (1); et, d'un autre côté, il poursuivait sans relâche les simoniaques et les concubinaires.

A la mort de Nicolas II (22 juillet 1061), un nouveau schisme éclata dans l'Église; et ce fut précisément à l'occasion du décret de 1059 que la cour impériale revendiqua ses anciennes prérogatives.

L'archidiacre Hildebrand avait fait élire par les évêques cardinaux Anselme de Milan, évêque de

(1) Voir la note II à la fin du volume.

Lucques. Mais le cardinal Baronio et les comtes de Tusculum présentèrent Cadaloüs, évêque de Parme.

De là une discussion violente qui ne tarda pas à dégénérer en discorde civile. Le peuple romain se trouva divisé en deux camps.

L'impératrice Agnès regardait l'élection de l'évêque de Lucques comme une insulte à la majesté impériale dans la personne du jeune roi Henri IV, son fils. Cédant aux conseils des évêques de Lombardie, excités par Guibert, chancelier de la cour impériale, et par le cardinal Hugues Leblanc, tous deux ennemis de Hildebrand, l'impératrice se prononça pour Cadaloüs.

Forts de cet appui, les princes de Tusculum ouvrirent aussitôt à Bâle une sorte de conclave sous la présidence de Guibert, et Cadaloüs fut proclamé pape sous le nom de Honorius II.

X

Grande fut alors la stupéfaction de Hildebrand. Il sut mal déguiser sa colère et résolut de recourir à la force pour soutenir le pape qu'il avait choisi.

On ignore les détails de ce conflit sanglant ; mais on sait que pendant un an la rivalité des deux pontifes épouvanta la ville et désola l'Église. La cour d'Allemagne elle-même se lassa de cette discussion impie ; et l'archevêque de Cologne, Annon, qui venait de soustraire Henri IV à l'influence d'Agnès, fit réprouver Honorius II au concile d'Osbor (octobre 1062) (1). Alexandre II (Anselme, évêque de Lucques), resta donc seul maître du champ de bataille ; et c'est à la persistance de Hildebrand qu'il dut de conserver la tiare.

Toutefois, Cadaloüs essaya de résister encore, et la cour de Germanie demanda des comptes sévères sur l'élection d'Alexandre II. L'archevêque Annon vint lui-même à Rome et reprocha vertement au pontife d'avoir méconnu les droits de l'empire en acceptant la tiare sans l'aveu de Henri IV. On dit même qu'il alla jusqu'à accuser Alexandre d'être tombé, pour l'obtenir, dans le péché de simonie.

Hildebrand était présent. En sa qualité de chancelier de l'Église romaine, fonctions que lui avait données le pape Alexandre II, il déclara nettement

(1) Labbe, vol. IX, p. 1156.

que le roi ne pouvait plus compter dans l'élection du pape ; que le décret de Nicolas II était sur ce point formel comme un canon ; et que, si autrefois l'empire avait primé l'Eglise, on ne pouvait plus revenir aujourd'hui à une jurisprudence désormais condamnée.

Ceci se passait en 1067.

XI

Encore une fois, comment concilier cette opinion de Hildebrand avec la conduite qu'il tint en 1073, après sa propre élection ? Pourquoi le fier répondant d'Alexandre II devint-il tout à coup si humble, si timide et si doux ? Comment expliquer enfin ces deux interprétations successives du décret de Nicolas II ?

La mort d'Alexandre II, en faisant monter l'archidiacre au rang suprême, nous donnera peut-être la clef de cette énigme.

Jusqu'ici Hildebrand a préparé les événements : désormais il prétend les conduire. Tant qu'il ne s'agit que de réformer les mœurs, il se contente de conseiller les papes ; à présent qu'il faut heurter

des idées, Hildebrand prend résolûment en main le commandement du navire. Car lui seul peut affronter les périls et tenir tête à l'orage.

Il a mis vingt-cinq ans à combiner son plan et à fourbir ses armes : et, quand le grand-électeur des papes devient le grand-élu de l'Église, tout est prêt pour un duel à mort entre l'empire et la papauté.

CHAPITRE IV

Le plan de Grégoire VII

Avant de discuter les moyens, il faut marquer le but. — Opinion de Grégoire VII sur l'Eglise et sur son siècle. — Nécessité, selon lui, de l'intervention cléricale. — But primitif : rétablissement des mœurs. — Difficultés de l'entreprise; résistance des abbés et des princes. — Colère de Grégoire VII. — Lettre aux évêques de Lyon et de Châlon sur Philippe Ier. — Plan définitif de Grégoire VII. — Preuves de ce plan. — Rôle du pape sur la terre, d'après Grégoire VII. — Les *Dictatus papæ*. — Rétablissement de l'empire romain dans la papauté. — Suprématie universelle ou ultramontanisme.

I

Ce plan, quel était-il? Cette lutte, quelle sera-t-elle? Que pensait le moine Hildebrand et quel but poursuivait-il? Là est le vrai point de la question. Le plan explique la lutte, et le but présage la défaite. Ainsi donc, avant de raconter les actes du pontificat, il convient d'examiner les idées du pontife.

Durant le cours de sa longue et orageuse carrière, le moine Hildebrand avait bien souvent gémi sur la décadence de l'esprit sacerdotal. L'Église catholique lui semblait frappée d'un mal qui préparait sa ruine; et le souvenir des mœurs des premiers chrétiens vivait comme un reproche au fond de cette âme altière. Il se disait que le clergé serait responsable devant Dieu de la dégradation de ce siècle détestable et morne. Il pensait que pour les clercs il était temps d'intervenir; qu'il fallait opposer une digue à ce torrent funeste qui emportait les mœurs; et il comprit bien qu'en usurpant un tel rôle, il faudrait soutenir une lutte ardente et sans merci. Il l'accepta dès le début; il la soutint jusqu'à sa mort.

II

Il ne songeait d'abord qu'à rétablir les mœurs, en rappelant les prélats et les moines au respect des canons et aux prescriptions des conciles. L'abolition du mariage parmi les clercs, l'abolition du divorce parmi les laïques, tel est le double but qu'il semble avoir poursuivi jusqu'à son pontificat.

Mais il s'aperçoit bien vite que l'immoralité des abbés n'est que l'effet de la vénalité des offices, et que le trafic des choses saintes conduit tout droit à la pratique des choses viles. « Le choix qui résulte de la simonie, écrivait alors saint Anselme de Lucques, est quelquefois si mauvais, que la dignité épiscopale devient le partage des débauchés et des serfs. »

Alors s'explique tout naturellement l'impétueuse colère de Grégoire VII quand il s'agit de la vente des évêchés. Écoutez ce morceau d'éloquence indignée que lui arrache, à la fin de 1073, la conduite du roi de France :

III

« Parmi tous les princes de notre temps qui ont « perdu l'Église de Dieu par la vente des digni- « tés ecclésiastiques, et qui, loin de l'honorer, « l'ont traitée comme une servante, le roi de « France, Philippe Ier, est celui qui, ainsi que « nous l'avons su de bonne part, a le plus opprimé « les églises de son royaume, à ce point qu'il pa- « raît avoir comblé la mesure de ce crime détes-

« table. Ce malheur nous afflige d'autant plus pour
« ce royaume, que nous n'ignorons pas qu'il s'est
« toujours montré très dévoué à l'Église romaine.
« La sollicitude que fait naître en nous la destruc-
« tion de toutes les églises nous avait tellement
« enflammé d'abord, que nous croyions devoir
« nous élever très sévèrement contre des excès
« aussi impies. Mais ces jours derniers, le roi,
« par l'intermédiaire d'Albéric, son chambellan,
« nous ayant répondu que, docile à nos conseils,
« il était disposé à changer de conduite et à pour-
« voir régulièrement les églises, nous nous som-
« mes abstenu de faire usage de la rigueur cano-
« nique. Nous voulons donc essayer les effets de
« sa promesse au sujet du pasteur de l'église de
« Mâcon, qu'il a ruinée, et être certain qu'il y
« laissera entrer, sans se faire payer, son succes-
« seur l'archidiacre d'Autun, élu unanimement à
« l'épiscopat, nous a-t-on dit, par le clergé et par
« le peuple.

« Que s'il refuse de le faire, il apprendra alors
« que nous ne tolérerons pas plus longtemps la
« ruine de cette église, et qu'en vertu de l'autorité
« de saint Pierre et de saint Paul, nous réprime-
« rons sa désobéissance obstinée par la rigueur

« canonique. Car, ou le roi lui-même, renonçant « au honteux commerce de la simonie, permettra « que l'on élève aux dignités ecclésiastiques des « personnes qui en soient dignes ; ou certainement « les Français, *à moins qu'ils ne préfèrent aban-* « *donner la foi chrétienne, frappés par un ana-* « *thème général, refuseront dorénavant d'obéir à* « *leur roi.* »

IV

REFUSERONT DORÉNAVANT D'OBÉIR A LEUR ROI : tel est le dernier mot de cette lettre brûlante que Grégoire VII, à peine assis sur la chaire de saint Pierre, adressait de Piperne à Roderic, évêque de Châlon, et à Humbert, évêque de Lyon. En faut-il davantage pour mesurer le chemin que Grégoire VII a parcouru en vingt-cinq ans? Le but où il tendait n'apparaît-il pas clairement à tous les yeux?

Pour rétablir les mœurs, il fallait détruire la simonie; et, pour détruire la simonie, il fallait frapper les rois et effrayer les peuples..... Grégoire VII n'hésite point; il pousse vigoureusement

le raisonnement à l'extrême; et, des prémisses qu'il a nettement formulées, il tire avec une logique impitoyable la nouvelle et terrible conclusion.

V

Dans son opinion, l'Église romaine (1) commande à toutes les églises et à tous les membres qui leur appartiennent, tels que les empereurs, les rois, les princes, les archevêques, les évêques, les abbés et les autres fidèles. En vertu de sa puissance, *elle peut les instituer et les déposer;* elle leur confère le pouvoir, non pour leur gloire, mais pour le salut d'un grand nombre. *Ils doivent donc à l'Église une humble obéissance*, et quand ils se jettent dans des voies criminelles, *cette sainte mère est tenue de les arrêter* et de les mettre dans les meilleurs sentiers; *autrement elle participerait à leurs crimes.*

Voilà ce que pensait Grégoire VII! Voilà ce qu'il essaya de mettre en pratique et d'imposer à l'univers!

Lisez, si vous en doutez encore, lisez le recueil

(1) Voigt, *Hist. de Grégoire VII*, II, l. 5, trad. Jœger.

si précieux de ses nombreux écrits, et dites-moi si vous n'y trouvez point la théorie complète de la souveraineté pontificale. Mais, au défaut de ses discours et de ses lettres, tous les actes de son règne, depuis son exaltation jusqu'à sa chute, viendraient confirmer cette vérité incontestable. Laissons pour un instant sa vie; nous en verrons bientôt le tragique et émouvant tableau. Bornons-nous à exposer ses doctrines : en voici l'exact et rigoureux inventaire.

VI

« Le pape (1) tient la place de Dieu, car il gouverne son royaume sur la terre. Sans pape, il n'y a pas de royaume ; sans lui la royauté chancelle, tombe comme un vaisseau brisé. De même que les choses du monde sont du ressort de l'empereur, de même les choses de Dieu sont du ressort du pape. Il faut donc que celui-ci arrache les ministres des autels aux liens qui les attachent à la puissance temporelle. Autre chose est l'État, autre

(1) Voigt.

chose est l'Église. Comme la foi est une, l'Église est une ; son chef, le pape, l'est aussi ; les fidèles, ses membres, sont un. Si l'Église est en elle-même, elle ne doit agir que par elle : de même qu'une chose spirituelle n'est visible que par une forme terrestre, que l'âme ne peut agir sans un corps, que ces deux substances ne peuvent être unies sans un moyen de conservation, de même la religion n'est pas sans l'Église, et celle-ci n'est pas sans des possessions qui assurent son existence. L'esprit se nourrit de choses terrestres dans le corps ; de même l'Église s'entretient au moyen de possessions temporelles. Il est du devoir de l'empereur, qui tient en main le souverain pouvoir, de faire en sorte qu'elle se procure ces biens et qu'elle les conserve. C'est pourquoi les empereurs et les princes sont nécessaires à l'Église, qui n'existe que par le pape, comme le pape n'existe que par Dieu. Si donc l'Église et l'empire doivent prospérer, il faut que le sacerdoce et la royauté soient étroitement unis, et fassent de communs efforts pour la paix du monde. Le monde est éclairé par deux lumières : l'une plus grande, qui est le soleil, l'autre plus petite, qui est la lune. L'autorité apostolique ressemble au soleil, la puissance

royale à la lune. De même que la lune n'est lumière que par le soleil, de même les empereurs, les rois, les princes ne sont que par le pape, parce que celui-ci vient de Dieu (1). Ainsi la puissance du siége de Rome est bien plus grande que celle des princes, et le roi est soumis au pape et lui doit obéissance. Comme le pape est par Dieu, tout lui est soumis ; les affaires spirituelles et temporelles doivent être portées devant son tribunal ; il doit enseigner, exhorter, punir, corriger, juger et décider. L'Église est le tribunal de Dieu, et elle y rend compte des péchés des hommes. Elle est le doigt de Dieu. Ainsi le pape est le représentant du Christ, et au-dessus de tous, car il est écrit : « Tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel, et

(1) « Les papes étaient universellement reconnus comme délé-« gués de la divinité de laquelle émane la souveraineté. » — Joseph de Maistre, *Du Pape,* liv. II. ch. v, p. 231.

« Il ne peut y avoir de société humaine sans gouvernement, ni « de gouvernement sans souveraineté, ni de souveraineté sans « infaillibilité. » — Joseph de Maistre, *Du Pape,* liv. I, ch. XIX, p. 194-195.

« Le principe très vrai que *la souveraineté vient de Dieu* ren-« força d'ailleurs ces idées antiques, et il se forma enfin une « opinion à peu près universelle, qui attribuait aux papes une « certaine compétence sur les questions de souveraineté. » — Joseph de Maistre, *Du Pape,* liv. II, ch. X, p. 24. — Voyez aussi Innocent III, *Epist.*, t. I, p. 235.

tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel. »

VII

Toutes les idées qui précèdent sont empruntées soit à la correspondance personnelle de Grégoire VII, soit aux fameuses sentences connues sous le nom de *Dictatus papæ*, et publiées, dit-on, à Rome dans le synode de 1076.

On appelle *Dictatus papæ* vingt-sept aphorismes attribués à Grégoire VII et concernant la puissance pontificale. Ces maximes, qui sont fort curieuses, ont été rejetées par quelques écrivains au même rang que les *Fausses Décrétales* (1). Cependant elles ont un certain caractère d'authenticité qu'on ne peut

(1) *Fausses décrétales.* — Vers le milieu du IXe siècle parut un manuscrit célèbre attribué à Isidore Mercator ou Peccator. Ce manuscrit contenait soixante et une décrétales, émanées, dit-on, des papes des trois premiers siècles. De plus, on y trouvait des canons de conciles et des décrets de pontifes, dont quelques-uns étaient extraits de la collection du véritable Isidore de Séville. Ce qui semblerait prouver que l'œuvre du faux Isidore a été commandée par un évêque ou un pape, c'est qu'on trouve dans ce recueil des passages extraits des actes du synode de Paris de 829, et quelques chapitres rapportés par Benoît-le-Lévite dans le livre des capitulaires de 845. On pense que les *fausses décrétales* ont

méconnaître. Car, si Fleury (1) les rejette, le cardinal Baronius (2) les admet; Lannoi (3) les déclare apocryphes; mais Onuphre (4), Pierre de Marca (5), Casaubon (6), Conringius (7), Dithmar (8) les regardent comme absolument avérées. D'ailleurs, elles expliquent parfaitement la politique de Grégoire VII et contiennent exactement l'esprit de tous ses actes. Le moine Hildebrand semble avoir pris pour modèle le tribun Clodius, qui, voulant faire exiler Cicéron, proposa une loi sévère, dirigée contre qui conque avait, sans jugement, fait périr un citoyen romain. C'est à la faveur de cette loi inique que Clodius put rétroactivement accuser l'orateur romain du meurtre de Catilina, et obtenir contre

été composées dans cet intervalle. Du reste, Baronius, Bellarmin et la plupart des critiques les rejettent. — Voyez, au surplus, l'article publié par M. Laferrière, en 1843, dans la *Revue de Législation*.

(1) Fleury, *Hist. eccl.*, liv, LXII.

(2) Baronius, *An. eccl.*, *ad annum* 1076.

(3) Lannoi, *in Epist. ad Ant. Faunum.*

(4) Onuphre, *Vie de Grégoire VII.*

(5) Petrus de Marca, *De Concord. sacerd. et imp.*, lib. VII, c. XXVI, § 4.

(6) Casaubon, *Exercit. Anti-Baron.*, XV.

(7) Conringius, *Exercit. Acad.*, V, § 20.

(8) Dithmar, *Vita Grégor. VII*, p. 101.

le sauveur de la patrie et de la liberté un arrêt de bannissement (1).

Ainsi le pape Grégoire VII rendit les *Dictatus papæ* pour légitimer ses projets et légaliser ses violences.

En voici, d'après Labbe (2), le texte officiel :

VIII

I. Que l'Église de Rome n'a été fondée que par Notre-Seigneur.

II. Que le pontife de Rome est le seul qui mérite le titre d'Évêque universel.

III. Que lui seul peut déposer les évêques ou les rétablir.

IV. Que le légat du pape, quoiqu'il soit d'un rang inférieur, préside tous les évêques, et qu'il peut prononcer contre eux sentence de déposition.

V. Que le pape peut déposer un évêque absent.

VI. Qu'il ne faut point fréquenter les excommuniés, ni demeurer avec eux dans la même maison.

(1) Dion Cassius, lib. 38. — Cicéron, liv. III, à Atticus. — Velleius Paterculus, liv. II, ch. XLV.

(2) Labbe, *Conciles*, t. X, p. 110 et 111. — Voir le texte latin à la fin du volume, note III.

VII. Que le pape seul peut, selon les besoins du temps, faire de nouvelles lois, ériger de nouveaux siéges, diviser les plus riches et réunir les plus pauvres.

VIII. Qu'il n'y a que lui qui puisse porter les ornements impériaux.

IX. Que tous les princes doivent baiser les pieds du pape.

X. Qu'il n'y a que lui dont on doit réciter le nom dans les églises.

XI. Qu'il n'y a qu'un nom dans le monde (*apparemment le nom du pape?*).

XII. Qu'il est permis au pape de déposer les empereurs.

XIII. Qu'il peut transférer les évêques d'un siége à un autre par nécessité.

XIV. Qu'il peut donner les ordres partout où il veut, dans toute l'Église.

XV. Qu'un clerc ordonné par le pape ne doit point recevoir d'un autre évêque un degré supérieur.

XVI. Qu'aucun concile ne doit être appelé universel, sans l'ordre du pape.

XVII. Qu'aucun capitulaire, qu'aucun livre ne doit être reconnu pour canonique, que par son autorité.

XVIII. Que les sentences, prononcées par le pape, ne peuvent être annulées par qui que ce soit; mais qu'il peut casser celles de tous les autres évêques.

XIX. Que personne ne peut juger le pontife de Rome.

XX. Que qui que ce soit n'ose condamner le siége apostolique.

XXI. Que les causes majeures de toutes les églises doivent être portées au pape.

XXII. Que l'Église romaine n'a jamais erré, et que, selon le témoignage de l'Écriture, elle ne peut faillir.

XXIII. Que le pape, élu canoniquement, devient saint indubitablement par les mérites du bienheureux Pierre, suivant le témoignage d'Ennodius, approuvé par le pape Symmaque.

XXIV. Que les inférieurs peuvent accuser leurs supérieurs, quand le pape l'ordonne ou le permet.

XXV. Que, sans l'avis d'un concile, il peut déposer et rétablir les évêques.

XXVI. Qu'on ne tient point pour catholique celui qui n'est pas d'accord avec l'Église.

XXVII. Que le pape peut enfin dispenser du serment de fidélité fait aux princes injustes.

Nous appelons tout particulièrement l'attention du lecteur sur les sentences VIII, XII, XIX, XX, XXII et XXVII.

Nous l'avons dit et nous le répétons, l'authenticité de ces vingt-sept maximes a été contestée. Mais les auteurs que nous avons cités, les témoignages que nous avons produits ne nous permettent ni de rejeter complétement ces inflexibles sentences, ni surtout d'en approuver le caractère impitoyable.

IX

Grégoire VII s'était fait de l'Église une opinion si haute qu'il voulait lui subordonner tous les trônes et lui livrer tous les pouvoirs.

Partant de cette idée que l'univers appartient à Dieu, il pensa que le Vicaire de Jésus-Christ pouvait légitimement prétendre, au nom de son divin Maître, non seulement à la suprématie des âmes, mais encore à la domination des corps et au gouvernement des empires. Idée absurde et criminelle! car s'il est vrai de dire, dans l'hypothèse catholique, que le monde appartient au Créateur, il n'est pas moins juste d'affirmer qu'il en a laissé à chaque homme la libre jouissance et la possession pleine et entière. Les droits, pour tous les individus, sont absolument égaux. Et d'ailleurs, même en admettant la théorie si dangereuse du droit divin, comment justifier une prétention si grande quand on songe que tant d'autres religions auraient pu, au nom des mêmes principes, disputer à l'Église catholique la même prépondérance?

Mais dans l'âme orgueilleuse de Hildebrand, le fanatisme parlait toujours plus haut que la raison.

Ajoutez à cela l'influence des grands souvenirs de la Rome païenne, ce titre d'*imperator et pontifex maximus* que portaient les empereurs depuis Jules-César, et l'on comprend sans peine que le titre retourné de PONTIFEX MAXIMUS ET IMPERATOR ait été le rêve de tous les papes depuis Zacharie. La réunion du *pouvoir politique* et du *pouvoir religieux* sur la tête d'un seul homme qui commandait au monde, tel fut l'empire romain à partir d'Auguste. La réunion du *pouvoir religieux* et du *pouvoir politique* sur la tête d'un seul homme, chef suprême des rois de l'univers, telle devait être l'Église catholique, à dater de Grégoire VII. Le moine de Cluny ne visait à rien moins qu'à recueillir, au nom de la religion chrétienne, la succession vacante de l'empire romain.

D'ailleurs, Pépin et Charlemagne en recevant du Saint-Siége, le premier le titre de roi, le second le titre d'empereur, avaient, pour ainsi dire, justifié d'avance la théorie de Hildebrand sur la puissance pontificale. Demander au pape la royauté et l'empire, n'était-ce pas lui reconnaître le droit de disposer de l'empire et de la royauté? Le

prieur de Cluny s'en souvint, et il en profita, ou plutôt il essaya d'en profiter (1).

Tel est le résumé fidèle des opinions, des projets et du plan du pape Grégoire VII. La suprématie universelle est revendiquée pour l'Église catholique avec une audace inouïe. Jamais on n'a plus vigoureusement formulé la doctrine ultramontaine; et l'on peut ajouter que Grégoire VII n'a reculé devant rien pour la faire triompher.

(1) A l'appui de ce qui vient d'être dit, nous citerons cette curieuse opinion d'Hincmar, archevêque de Reims : « Quelques « sages disent que ce prince (Lothaire), étant roi, n'est soumis « aux lois ni aux jugements de personne, si ce n'est de Dieu seul « qui l'a fait roi; et que de même qu'il ne doit point, quoi qu'il « fasse, être excommunié par ses évêques, de même il ne peut « être jugé par d'autres évêques, car Dieu seul a droit de lui « commander. Un tel langage n'est point d'un chrétien catholi- « que; il est plein de blasphème et de l'esprit du démon. L'au- « torité des apôtres dit que les rois doivent être soumis à ceux « qu'elle institue au nom du Seigneur, et qui veillent sur leur « âme, afin que cette tâche ne leur soit point un sujet de dou- « leur. Le bienheureux pape Gélase écrit à l'empereur Anastase : « *Il y a deux pouvoirs principaux qui gouvernent ce monde :* « *l'*AUTORITÉ PONTIFICALE *et la* DIGNITÉ ROYALE; *et l'autorité* « *des pontifes est d'autant plus grande qu'ils doivent compte au* « *Seigneur de l'âme des rois eux-mêmes.*» — *De Divort. Loth. et Teutberg.*, t. I, p. 693.

CHAPITRE V

La simonie et le mariage des prêtres

Grégoire VII notifie son élection aux princes. — Caractère de cette notification. — Fière attitude du pape. — Lettre de Grégoire aux princes d'Espagne. — Conséquence qu'on en peut tirer. — Le pape renouvelle son traité avec les Normands. — Lettre de Henri IV à Grégoire VII. — Joie de Grégoire VII. — Pourquoi attachait-il tant de prix à l'amitié de Henri IV. — Lettres du pape aux rois de Bohême, de Danemark et d'Angleterre. — Ses rapports avec la reine Mathilde; avec le prince de Kiew. — Lettre de Grégoire à Béatrice et à la comtesse Mathilde. — Premier concile grégorien (14 mars 1074). — Composition de ce concile. — Les vingt-quatre décrets. — Condamnation de la simonie et du mariage des prêtres. — Jugement sur le décret contre la simonie. — Examen du décret sur le mariage des prêtres. — Opinion de saint Paul. — Interprétation de saint Jérôme. — Comment il faut juger le décret de Grégoire VII. — Robert Guiscard excommunié. — Motif de cette excommunication. — Envoi des canons du concile. — Effets du décret sur le mariage des prêtres. — Fureur du clergé allemand et du clergé français. — Jugement sur l'exécution du décret. — Grégoire VII et la comtesse Mathilde. — Persistance de Grégoire VII à faire exécuter son décret. — Affaire de Sigefroi, archevêque de Mayence; et d'Altman, évêque de Passau. — Colère du pape. — Lettre de Grégoire VII sur Philippe Ier, roi de France. — Grégoire supplie les princes allemands d'employer le bras séculier. — Nouveauté de ce moyen. — Lettre de Grégoire à Henri IV. — Premier projet de croisade. — Philippe Ier et Henri IV sourds aux paroles de Grégoire VII.

I

A peine installé, Grégoire se mit à l'œuvre.

Son premier soin fut d'envoyer aux grands et aux ecclésiastiques une circulaire adroite pour leur annoncer la mort d'Alexandre II et leur notifier sa propre élection. Cette dépêche parvint à Gisulfe, prince de Salerne, à Rodolphe, duc de Souabe, à Godefroy-le-Bossu, aux princesses Béatrice et Mathilde, à Didier, abbé du Mont-Cassin, à Hugues, abbé de Cluny, à Manassès, archevêque de Reims, à Anselme, évêque de Lucques.

Ces lettres pourtant n'étaient pas identiquement les mêmes; chaque missive variait suivant la personne à laquelle elle était adressée. Mais, sous une forme polie, le nouveau pape annonçait déjà l'opiniâtre énergie dont il fit preuve jusqu'à la fin de son pontificat. Il s'attachait surtout à montrer la haine que lui inspiraient les excès scandaleux et la simonie du clergé lombard, et il invitait les fidèles à ne se laisser aller « à aucune complaisance envers de tels hommes (1). » Il ajoutait que jamais

(1) Dithmar, *Vita Gregor. VII*, c. II, p. 65.

il ne donnerait son assentiment à une impiété : « *Nullius personæ, gratia vel favore, impietati assensum dabimus.* » Et il annonçait, en parlant du roi Henri, son intention bien arrêtée de défendre la vérité dans l'intérêt même du prince, en lui résistant jusqu'à la mort, *adusque sanguinem nostrum.* Singulier début, il faut en convenir, pour un homme qui s'était tant humilié devant ce même roi la veille de son exaltation !

II

Ces missives, que Grégoire avait rédigées lui-même et dont il savait habilement calculer l'effet, répandirent dans toute la chrétienté le respect qui s'attachait déjà à son nom vénéré. On sentait bien que l'Église avait enfin un maître ; et l'attitude ferme et résolue que Grégoire avait su prendre prévenait en sa faveur tous ceux qu'animait encore le zèle des anciens jours.

Toutefois, on ne voyait guère le but où tendait Grégoire VII. Il marchait avec prudence dans la voie qu'il s'était tracée ; et c'était avec une patiente lenteur qu'il déroulait ses plans et dévoilait sa pensée. Cependant, dès cette époque, il ne laissait

passer aucune occasion de revendiquer pour l'Eglise romaine la prépondérance universelle. C'est ainsi qu'il adresse aux princes d'Espagne une lettre fort curieuse où il réclame formellement, au nom du Saint-Siége, le territoire conquis sur les musulmans.

« Nous ne croyons pas devoir vous cacher, dit-
« il, que le royaume d'Espagne *a toujours appar-*
« *tenu de droit à saint Pierre;* et qu'encore au-
« jourd'hui, bien qu'il soit occupé par des païens,
« —ce droit ne pouvant être prescrit,—ce royaume
« ne peut appartenir en propre à aucun homme,
« mais seulement au siége apostolique. En consé-
« quence, ceux qui se proposent d'arracher la
« terre aux païens doivent se souvenir qu'ils tra-
« vaillent pour saint Pierre, et que l'occupation
« de ce pays n'est qu'une concession faite par le
« Saint-Siége (1). »

III

Si l'on rapproche cette lettre de la dépêche que Grégoire adressa à Rodéric sur Philippe, roi de France, et que nous avons citée plus haut, on voit

(1) Labbe, *Conc. X*, p. 10.

clairement quelles pensées ambitieuses agitaient déjà cette âme de bronze. Ce n'est plus seulement la réforme des mœurs, c'est la domination du monde que rêve le moine de Cluny. Et, comme il s'attend bien à des attaques violentes et à des résistances implacables, il se hâte de renouveler avec les Normands les traités qui les unissaient à l'Église, afin d'avoir toujours prêtes des troupes zélées pour la défense du Saint-Siége et l'autorité du Saint-Père.

IV

C'est sur ces entrefaites qu'il reçut à Capoue une lettre du roi Henri qui le jeta dans le ravissement et qui l'étonna tout à la fois. Cette lettre, sur laquelle Grégoire ne comptait plus déjà, était une réponse à la notification de son avénement : elle nous a été conservée dans le recueil des conciles; la voici :

« L'exercice de l'empire et du sacerdoce ayant « chacun besoin d'un vicaire, pour être maintenu « convenablement, il est indispensable, mon sei- « gneur et père très chéri, que ces deux chefs

« soient parfaitement unis d'intention. Le seul « moyen de conserver l'unité chrétienne ainsi que « l'état de l'Église et de la religion, est le lien d'une « paix, d'une charité toute chrétienne.

« Quant à nous qui, avec la volonté de Dieu, « avons déjà gouverné quelque temps, nous n'a- « vons pas toujours, comme c'était notre devoir, « rendu respect et honneur au sacerdoce. Ce « n'est pas sans cause que nous avons été armé « par Dieu du glaive vengeur; mais nous ne l'a- « vons pas toujours tiré contre les coupables, « comme il eût été juste de le faire.

« Mais maintenant que, touché de la miséricorde « divine, nous sommes rentré en nous-même, « nous avouons, en nous accusant devant votre « indulgente paternité, tous nos péchés, espé- « rant que, par votre intercession et votre autorité « apostolique, nous mériterons d'être justifié et « absous.

« Hélas! tombé dans le crime et l'infortune, au- « tant par l'effet de notre jeunesse que par les « flatteries dont nous avons été entouré, et par les « mauvais conseils et l'excès même de notre rang, « nous avons péché contre le ciel et contre vous, « et sommes devenu indigne de mériter le nom de

« votre fils; car, non seulement nous nous sommes « ingéré dans les affaires ecclésiastiques, mais au « lieu de garder pieusement les portes des églises, « nous les avons livrées à prix d'argent à ceux « qui voulaient entrer.

« Mais maintenant qu'abandonné, que privé de « votre autorité, nous ne pouvons réformer les « églises, nous venons vous demander conseil et « secours. Vos commandements seront suivis en « tous points. Commencez donc, nous vous en « prions instamment, par la réforme de Milan « tombé dans l'erreur par notre faute, et conti- « nuez ainsi à l'égard des autres. Pour faciliter la « réussite de ce que vous entreprendrez, vous « pouvez compter sur notre zèle, priant du reste « votre paternité de montrer promptement son in- « dulgence envers nous. D'ici à peu de temps, « vous recevrez de nouvelles lettres et des envoyés « fidèles par lesquels vous apprendrez entièrement « ce qui nous reste à dire (1). »

(1) Labbe, t. X, p. 29.

V

— « Nous ne nous souvenons pas, disait au che-
« valier Herlembald le pape Grégoire qui ne se
« sentait pas de joie, que ni Henri ni ses prédé-
« cesseurs aient jamais envoyé de semblables let-
« tres aux pontifes romains. »

Il se félicitait donc avec Herlembald des bonnes dispositions du prince germain, et il ajoutait : « Quant à vous, ayez soin de vous tenir prêt à agir vigoureusement; *tu igitur omnino confidens Deo, viriliter age* (1). »

On le voit, Grégoire n'éprouve aucune hésitation et ne marque pas la moindre répugnance ; il marche droit au but secret qu'il se propose : mais il a soin de prendre un chemin dont lui seul connaît à fond les périls et les détours.

VI

Grégoire VII paraissait attacher un grand prix à l'amitié de Henri IV. C'est qu'en effet le roi de

(1) Labbe, t. X, p. 27.

Germanie était alors le prince le plus puissant de l'Europe. Aussi avez-vous remarqué avec quelle finesse incomparable le moine Hildebrand a conduit la délicate affaire de son élévation? Il s'est bien gardé de tenir à Henri le langage imprudent d'un maître absolu : tout au contraire, il a pris un ton soumis et des allures modestes; il a réclamé la ratification du roi; il a protesté contre la volonté du peuple; et, oubliant les conseils hautains qu'il dictait naguère à Léon IX et à Alexandre II, il s'est fait bien humble pour passer inaperçu.

Il passa comme il le désirait.

Maintenant il est en possession de ce dangereux pouvoir; déjà il l'exerce d'une main sûre et fronce le sourcil au moindre écart de ses fidèles. Partout il prend la première place et parle en homme qui veut être obéi. Il donne sans façon des conseils aux rois de Bohême et de Danemark; il écrit à Salomon, roi de Hongrie : « Souvenez-vous que la Hongrie est un domaine de l'Église de Rome (1); » il offre à Guillaume-le-Bâtard de l'aider dans son gouvernement d'Angleterre, à condition de l'hommage à

(1) Greg. VII, *Epist.*, lib. II, *ep.* XIII. — Labbe, *Concil. X*, p. 81.

saint Pierre, et il supplie la reine Mathilde, femme de Guillaume, de préparer l'esprit de son époux à cette œuvre pie ; il reconnaît au prince de Kiew des droits à la souveraineté de la Russie, mais toujours *à la condition du serment de fidélité envers le chef de l'Église romaine;* et quand il apprend qu'on critique ou qu'on murmure, alors il éclate et il tonne. Lisez plutôt la lettre qu'il écrit à Béatrice et à Mathilde en 1074 : Hildebrand s'y peint tout entier.

« Comme nous savons que vous avez entendu « murmurer contre nous par des personnes pieu- « ses et attachées à la sainte Eglise romaine, plein « du souvenir du bienheureux saint Pierre, prince « des apôtres, qui ne dédaigne pas de donner des « explications à ses disciples murmurant contre lui, « nous nous sommes empressé de vous rendre rai- « son de ce que nous avons fait, en signe de la « constante amitié qui nous unit. Car il ne nous « est pas échappé à quel point les opinions et les « jugements des hommes sont divers à notre « égard, et combien il arrive souvent qu'à propos « des mêmes résolutions et des mêmes actes, les « uns nous reprochent d'être trop dur et les autres « d'être trop doux ; ce à quoi il n'y a rien de plus

« juste et de plus convenable à répondre que ce « que dit l'apôtre : *Pour moi je me mets fort peu en « peine d'être jugé par vous ou par quelque homme « que ce soit* (1). Que Dieu tout-puissant qui est « le véritable scrutateur des âmes, vous apprenne « donc, ainsi qu'à nous, à faire sa volonté, et qu'il « établisse sa loi au milieu de nos cœurs. — *Rome, « 17 des calendes de mai 1074.* »

VII

Mais c'étaient là des escarmouches sans portée : Grégoire VII avait hâte de commencer la lutte.

Affermi dans ses résolutions premières et pensant que le moment était venu de dérouler ses plans, il convoqua un premier concile (2) où la simonie et le mariage des prêtres devaient être de nouveau publiquement condamnés (14 mars 1074).

A ce synode parurent les évêques de Lom-

(1) M. Delécluze fait remarquer que Grégoire n'a pas voulu ajouter la fin du verset : « Je n'ose pas me juger moi-même. » *Mihi autem pro minimo est, ut a vobis judicer, aut ab humano die; sed neque me ipsum judico.* — Saint Paul aux *Corinth.*, ép. I, ch. IV, verset 3.

(2) Voir la note IV à la fin du volume.

bardie, la princesse Béatrice, la grande-comtesse Mathilde, sa fille, le margrave Azzon, Gisulfe, prince de Salerne, et quelques autres personnages éminents. Grégoire mit un soin tout spécial à n'attirer à lui que des prélats sympathiques à ses idées ; c'est ainsi qu'il se garda bien de convoquer les évêques allemands, soupçonnés fort à propos d'être malveillants pour sa personne et peu enclins à réformer l'Église.

Vingt-quatre décrets sortirent de ce concile mémorable, et deux mesures très graves y furent prises sur la proposition de Grégoire VII. C'étaient la condamnation de la simonie et l'abolition du mariage des prêtres.

VIII

Nous avons dit quels désordres effroyables le trafic des évêchés avait introduits dans le monde chrétien. C'était en vain que quelquefois le clergé et le peuple réclamaient leur ancien droit d'élection. Les rois et les princes finissaient toujours par l'emporter, et livraient sans hésiter l'office au plus offrant. La nomination des évêques était donc

moins une prérogative de la royauté qu'un instrument de fortune : les princes et les rois tiraient de ce commerce abject le plus clair de leurs revenus.

Bien souvent déjà, Hildebrand avait essayé d'opérer une réaction salutaire en faveur des bonnes mœurs et de la discipline. Par ses conseils, Léon IX avait, dans deux conciles de Rome et dans une synode de Reims, déposé sans pitié quelques prélats simoniaques (1049). Sous Victor II, Hildebrand avait présidé les synodes de Lyon et de Tours (1055), et, là encore, le vice honteux qu'on poursuivait avait été terriblement frappé.

Mais ce n'était, il faut bien en convenir, que d'impuissants palliatifs. C'est pourquoi le pape résolut de frapper dans le vif. A peine a-t-il transmis aux rois les avis énergiques rapportés plus haut, qu'il fit de nouveau décréter par le concile de 1074 la condamnation formelle de l'hérésie simoniaque. Il excommunia tous ceux qui, ecclésiastiques ou laïques, vendaient ou achetaient des évêchés, et il étendit l'anathème à tous les intermédiaires officieux ou payés de ces transactions criminelles.

Ces décrets, qui devaient soulever tant d'ora-

ges, étaient cependant une mesure juste et nécessaire. Comment ne pas s'alarmer du progrès croissant de la simonie, lorsque des hommes, comme Philippe Ier, roi de France, et Henri IV, roi de Germanie, en donnaient chaque jour le scandaleux exemple? Et ce trafic des fonctions sacrées n'était-il pas de nature à ruiner l'influence des évêques, à discréditer l'Église et à perdre à tout jamais la religion chrétienne? D'ailleurs, pouvait-on faire au pape le reproche absurde de trop préserver l'Église? Mais le malheur voulait que le principe religieux fût ici en contradiction avec l'intérêt politique, et du choc des deux pouvoirs, l'un et l'autre implacables, devait bientôt sortir une lutte épouvantable.

IX

Ce n'est pas tout. Grégoire VII ne s'était point borné à combattre la simonie : il avait voulu atteindre également l'incontinence et rétablir dans sa fleur le célibat des prêtres.

Depuis l'origine du christianisme, et à l'exemple de Jésus et de sa mère, la virginité avait été en

honneur. Et l'usage avait prévalu, d'abord au temps des apôtres, puis dans les siècles postérieurs, de s'abstenir de prendre femme, à compter du jour où l'on était entré dans les ordres. Bientôt cette coutume fut convertie en loi formelle, et le premier canon du concile de Néocésarée prescrivit de déposer sans délai les prêtres mariés et les prélats concubinaires. Cependant il arriva peu après que, par exception et en dépit des canons, on admit dans le sanctuaire des pères de famille que leur mérite, leur savoir ou leur piété avaient désignés au choix des fidèles. On leur recommandait bien de s'abstenir désormais de leur femme; mais la recommandation, on le sent, était vaine et puérile; elle restait presque toujours à l'état de lettre morte. C'est pourquoi le concile d'Ancyre, pour régulariser la position des clercs et éviter le scandale, dut permettre aux diacres, mais sous certaines conditions, de conserver leur femme. Au concile de Nicée, il fut un moment question d'interdire complétement le mariage des prêtres; mais Paphnuce, évêque égyptien, prévoyant bien quelles tempêtes allait soulever un semblable décret, suggéra l'idée fort simple de s'en remettre pour cette affaire délicate à la libre conscience de chacun. C'était une opinion

REESE LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

prudente et assurément fort sage, mais qui ne nous aide pas beaucoup à comprendre la question au triple point de vue de la religion, de la morale et de l'histoire.

Ce qui paraît certain, c'est que plusieurs conciles, celui d'Elvire notamment tenu en 306, ont formulé des menaces sévères contre le mariage des clercs. D'autres, plus indulgents, se sont bornés à donner des conseils et se sont efforcés beaucoup moins d'imposer la loi que de la faire passer lentement dans les mœurs. On doit constater aussi que cette coutume du célibat ecclésiastique réussit mieux au midi qu'au nord. En Espagne et en Italie, il y avait bien moins de prêtres mariés qu'en France, en Allemagne et en Angleterre ; et ce n'est qu'au XIIIe siècle qu'on voit apparaître le célibat des clercs en Danemark et en Suède (1).

Mais ce n'est pas à dire que la loi qu'on acceptait était en tout endroit pleinement exécutée. La simonie, qui avait poussé aux dignités ecclésiastiques tant d'hommes de toute espèce, avait contribué à dénaturer la discipline et à corrompre les usages. Si bien que le clergé romain lui-même,

(1) Koch, *Tabl. des Révol.* t. I. — Spelmann, *Concil. Angliæ.*

infecté de ce vice étrange, roulait sur la pente rapide de la décadence et présentait l'affligeant spectacle d'une dégradation profonde.

X

Ce fut dans ces circonstances difficiles que Grégoire VII résolut d'intervenir. Il le fit avec une décision très grande et il porta dans cette réforme capitale toute la fougue de son indomptable caractère.

Il fit décider « qu'il n'est pas permis aux ministres des choses sacrées d'avoir chacun son épouse, mais seulement aux laïques : *quod non sacrorum ministris, sed laicis permissum sit, ut unusquisque suam habeat uxorem* (13e et 14e décrets). » Et il interdit formellement l'accès des autels (11e décret) aux prêtres concubinaires, menaçant de l'anathème (12e décret) tous ceux qui n'éloigneraient pas leurs femmes ou qui garderaient leurs concubines.

Cette mesure énergique, qui condamnait le mariage ecclésiastique, devait soulever bien des récriminations passionnées. Il semble que Grégoire

les ait prévues, car il prend dans le 13e et le 14e décrets un soin minutieux pour démontrer la nécessité du célibat des prêtres. Il s'attache à expliquer les textes obscurs, à élucider les passages controversés; il cherche à fixer le sens de l'Écriture, souvent poétique et figuré. Et de tout cela il résulte clairement pour nous qu'à l'époque de Grégoire VII, la jurisprudence des canons n'était pas du tout fixée sur cette question épineuse.

XI

En effet, saint Paul, dans son épître première aux *Corinthiens*, chapitre VII, verset 2, dit positivement : « Il est avantageux à l'homme de ne toucher aucune femme; mais, pour éviter la débauche, que *chaque homme vive avec sa femme* et chaque femme avec son mari : *unusquisque suam uxorem habeat.* »

Ce passage est fort clair; mais, pour prouver leur thèse, les docteurs de l'Église ont essayé d'en altérer le sens, et ils affirment que l'apôtre n'a voulu parler *que des laïques.* — Que des laïques ? Rien ne le prouve : le tour de la phrase indique

plutôt une idée générale et ne marque pas d'exception ; mais passons. Voici un autre texte plus décisif et plus net :

« Il faut que l'évêque soit irrépréhensible ; QU'IL « N'AIT ÉPOUSÉ QU'UNE FEMME,— *esse unius uxoris* « *virum*,— εἶναι μιας γυναικὸς ἄνδρα ;— qu'il soit sobre, « prudent .., qu'il gouverne bien SA PROPRE « FAMILLE et qu'il maintienne SES ENFANTS dans « l'obéissance et dans toutes sortes d'honnêtetés ; « car *si quelqu'un ne sait pas gouverner sa propre* « *famille, comment pourra-t-il conduire l'Église* « *de Dieu* (1)? »

Et ce qui est dit ici pour les évêques, est répété plus bas, presque mot à mot, pour les diacres.

Il semble impossible après cela de pouvoir s'appuyer sur ce passage de saint Paul pour condamner le mariage des prêtres. Eh bien, c'est précisément l'interprétation de ce texte qui fait le sujet des décrets 13, 14, 15 et 16. Grégoire, se réclamant de l'opinion de saint Jérôme, déclare de la manière la plus formelle que ces mots : *oportet esse unius uxoris virum*, doivent se traduire ainsi :

(1) Ep. *à Timothée*, I, ch. III, versets 1-12. — Ep. *à Tite*, ch. I, versets 5-9.

il faut qu'il n'ait EU *qu'une femme;* et non : *il faut qu'il n'ait qu'une femme;* ce qui veut dire qu'un homme *veuf* peut très bien, s'il remplit d'ailleurs les conditions requises, aspirer au diaconat et même à l'épiscopat.

Cette interprétation judaïque du texte de saint Paul, jointe à l'opinion des autres Pères et à l'usage assez fréquent du célibat ecclésiastique au temps de la primitive Église, tels sont les motifs allégués par Grégoire VII dans son fameux décret de 1074. On conviendra sans peine que l'argumentation n'était pas forte.

XII

Je veux bien pour un instant admettre la traduction peu fidèle de Grégoire VII. Mais alors comment expliquer le reste du verset : « *Si quelqu'un ne sait pas gouverner sa propre famille, comment pourra-t-il gouverner l'Église de Dieu?* » N'est-il pas évident que l'apôtre saint Paul, loin de prescrire le célibat ecclésiastique, pousse au contraire les évêques et les diacres à contracter des mariages ? Et d'ailleurs, est-il donc si nécessaire

de torturer un texte pour formuler une règle? L'Église catholique est une société religieuse. Comme toutes les sociétés humaines, elle a le droit de commander à ses adeptes, et il n'est pas nécessaire de s'appuyer sur des autorités caduques pour modifier un dogme ou imposer une loi. Nicolas II avait bien changé par un décret le mode d'élection des pontifes : Grégoire VII aurait dû suivre l'exemple qu'il avait conseillé lui-même et établir comme une prescription canonique ce qu'il donnait à tort comme une sentence de l'apôtre. Sa conduite eût été plus franche, plus honorable et plus digne. La loi qu'il proposait eût peut-être rencontré les mêmes contradicteurs; mais le pape eût certainement évité le blâme impartial que doit lui infliger l'histoire.

Quoi qu'il en soit, il tint énergiquement à faire passer son décret; et le décret passa.

Puis il prononça la clôture du concile, après avoir excommunié son allié Robert Guiscard, duc de Pouille, de Calabre et de Sicile, parce que ce prince était entré dans la Campanie et avait pris quelques terres appartenant au Saint-Siége. Anathème imprudent, puisqu'il faisait perdre à l'Église

le seul appui sur lequel Grégoire VII pût désormais compter dans ces temps difficiles.

Ainsi, par deux réformes radicales et une mesure impolitique, le successeur de saint Pierre allumait vaillamment l'incendie, et détruisait de fond en comble l'édifice vermoulu de l'Église, qu'il voulait rétablir dans son antique splendeur, mais sur de nouvelles bases.

XIII

Les canons du concile de Rome furent en toute hâte expédiés aux principaux membres du clergé d'Europe. Grégoire y joignit des lettres autographes pour en presser l'exécution et pour réchauffer le zèle attiédi des évêques.

Comme une pierre lancée dans un nid de vipères, le décret qui prescrivait le célibat des clercs excita partout une effroyable tempête. La violence des récriminations n'est égalée que par la violence de la répression. Car, nous l'avons dit, Grégoire n'est pas de ceux qui posent un principe sans en poursuivre l'application. Homme d'action, homme de pensée, il a, comme dit Châteaubriand, mis sa

main dans le siècle, son intelligence au désert. Ame trempée à la façon des Romains des grands jours, on pourra lui arracher la vie, mais non pas son idée.

Ce fut en Allemagne que se manifesta d'abord l'opposition des clercs. Les évêques de Strasbourg, de Spire, de Bamberg, d'Augsbourg, de Wirtsbourg et de Mayence renoncèrent à appliquer des décrets qu'ils jugeaient inacceptables. Et en effet, à peine connus du clergé germanique, ces canons soulevèrent aussitôt les esprits qui se répandirent en protestations fougueuses. « Le « pape, disaient-ils, voulait donc arrêter le « cours ordinaire de la nature ; mais n'était-ce « pas plutôt lâcher la bride à la débauche ? Saint « Paul n'avait-il pas écrit : Qui ne peut se con- « tenir, qu'il se marie, parce qu'il vaut mieux se « marier que brûler (1) ? Le décret du concile de « Rome renfermait donc une doctrine insensée, « une hérésie manifeste. Que si on en voulait « presser l'exécution, les clercs aimeraient mieux « abandonner les ordres que de renoncer à leur

(1) Fleury, *Hist. eccl.*, t. XIII, p. 271. — Paul, Ep. aux *Corinth.*, I, VII, 9.

« famille, et alors on verrait bien si le pape trou-
« verait des *anges* pour gouverner les églises. »

XIV

Ainsi parlaient les prêtres allemands. A Paris, on fit plus; on ouvrit un synode et l'on rejeta formellement les nouveaux canons *comme intolérables et contraires à la raison.* Et Gauthier, abbé de Pontoise, ayant voulu prendre en main la défense du canon et rappeler les abbés au respect du pontife, fut battu, chassé, malmené, surmené et finalement jeté en prison. Tant la colère et le dépit du clergé français se manifestèrent d'une manière violente (1) !

On le voit, l'opposition s'étendait rapidement dans le monde catholique. On critiquait le décret ; on insultait le pontife ; et, dans ce concert de malédictions qui enveloppaient la chaire de Saint-Pierre, on distinguait déjà des voix plus vibrantes qui parlaient de déposer Grégoire. L'indignation des clercs prenait partout l'accent de la révolte.

(1) Voir dans Mabillon les protestations des clercs de Cambrai et de Noyon. — Pour juger l'effet produit sur le clergé anglais, consulter Raoul de Diceto et R. de Hoveden.

XV

Et, en effet, n'était-il pas sans entrailles celui qui venait d'un trait de plume briser ainsi les liens les plus sacrés et les plus doux? La plupart des prêtres, habitués à la longue faiblesse de l'Église, avaient contracté mariage et vivaient en famille. Certes, avec nos idées modernes, je sais ce qu'il y a de répugnant à voir un prélat ou un prêtre sortir de l'alcôve conjugale pour monter à l'autel. Quand on parle au nom de Dieu, ne faut-il pas se mettre à l'abri des faiblesses, même les plus légitimes, de l'humanité (1)? D'ailleurs, nous l'avons dit, le pape avait le droit de proposer, et le concile avait le droit d'adopter comme une règle inflexible le célibat des clercs. Mais dans l'application du décret ne pouvait-on apporter quelques tempéraments? Ne fallait-il pas tenir compte du passé, et réserver, dans l'intérêt même de la loi, quelques mesures transitoires? L'exécution immédiate donnait partout au canon un fâcheux caractère de rétroactivité. On frappait ainsi des mères, souvent

(1) Voir la note V à la fin du volume.

très vertueuses, et d'innocents enfants; on détruisait des familles légalement établies; et l'on choisissait, pour briser ces unions condamnées, ceux-là mêmes qui les avaient bénies.

D'ailleurs, le pape Grégoire VII, qui s'opposait si fort aux unions légitimes, était-il donc lui-même exempt de tout reproche? Ne l'accusait-on pas en tous lieux de payer largement sa dette à l'immoralité du temps? Et la présence continuelle d'une femme auprès de sa personne ne donnait-elle pas suffisamment prétexte aux mauvais bruits? Qu'était-ce donc enfin que cette comtesse Mathilde, dont la position équivoque en Italie faisait tant de tort à la réputation du pontife? Comment expliquer cette amitié si tendre et hautement affichée dont Grégoire VII n'avait pu défendre son cœur? Quand on se pose en réformateur des mœurs, on doit commencer par amender les siennes. La vie du pape pouvait être pure, mais à coup sûr elle était louche.

XVI

La comtesse Mathilde, que l'on appelle plus généralement *la grande comtesse*, était fille du mar-

quis Boniface, premier duc et comte de Toscane, et de Beatrix, fille de Frédéric, duc de Lorraine. Elle était née en 1046; elle avait donc vingt-sept ans à l'avénement de Grégoire.

Béatrix, devenue veuve vers 1055, épousa en secondes noces Godefroi, duc de Lorraine, qui, comme Béatrix, avait un enfant d'un premier lit : c'était Godefroi-le-Bossu, dont le surnom suffit à caractériser le physique. Mais, si les avantages extérieurs avaient été refusés à ce prince, il en avait été dédommagé du côté de l'esprit. Godefroi était un homme distingué, réussissant également dans les affaires civiles et dans les questions militaires; principal conseiller et, jusqu'à sa mort, zélé partisan du roi Henri IV.

Pour satisfaire à des convenances de famille plutôt que par sympathie véritable, Béatrix et Godefroi résolurent de resserrer encore les liens qui les attachaient en unissant leurs enfants, et voilà comment le fils de Godefroi devint sans amour l'époux de la princesse Mathilde.

Mais ce mariage ne devait point réussir. Et, quoique l'histoire n'ait pas conservé trace des rapports présumés des deux époux, on a pu consta-

ter du moins qu'ils vécurent presque constamment séparés et qu'ils n'eurent jamais d'enfants. Soit aversion pour Godefroi, soit attachement pour Grégoire, la comtesse Mathilde refusa toujours de suivre son époux qui, embarrassé dans les nombreuses affaires du duché de Lorraine, ne paraissait guère qu'une fois tous les quatre ans dans la Marche italique. Quelques historiens ont pensé que le véritable motif de désunion des deux époux était l'amitié constante que Godefroi-le-Bossu avait vouée au roi Henri ; tandis que Mathilde, imbue d'idées toutes différentes, s'était passionnément attachée au parti du Saint-Siége, entraînée d'ailleurs par son affection pour le souverain pontife. Ce qui n'éclaire pas du tout la question ; car il resterait toujours à examiner de quelle nature était cette affection si forte ; et, pour tout dire, si la comtesse Mathilde a été, oui ou non, la maîtresse de Grégoire VII.

L'histoire, il faut le reconnaître, n'a pu jusqu'ici trancher cette question délicate. Et, quoiqu'on ait chargé la mémoire du pape de bien des choses honteuses ; quoiqu'on lui ait imputé la mort violente de Godefroi, qui périt de la main d'un assassin en février 1076, juste au moment où il venait

de réclamer sa femme; quoique la donation de tous les biens de Mathilde ait été faite en 1077, c'est-à-dire presque au lendemain du meurtre de son époux; quoique Grégoire ne se soit jamais pleinement justifié de l'accusation si grave que les clers excommuniés faisaient peser sur lui; cependant je n'affirmerai point que le bouillant adversaire des prêtres mariés fût lui-même un prélat concubinaire. Mais je ne saurais contester que la conduite du pape était au moins inexplicable, et qu'elle tirait des circonstances où se trouvait l'Église un enseignement terrible en faveur de la grande doctrine du *précepte* et de l'*exemple* que Grégoire VII n'aimait guère et qu'il pratiquait si peu. On ne doit donc pas approuver, dans un pontife aussi rigide pour les autres, une liaison qui n'était peut-être point criminelle, mais qui causait un scandale (1).

(1) Donation de Mathilde. — Les papes dérivaient leur prétention sur les biens de Mathilde, d'une donation que la comtesse en avait faite en 1077 au pape Grégoire VII, et qu'elle avait renouvelée en 1102 en faveur du pape Pascal II. De là le sujet de vives contestations qui s'élevèrent entre les empereurs et les papes, et qui durèrent depuis la mort de la comtesse et l'ouverture de sa succession en 1115, jusqu'à la cession que l'empereur Frédéric II en fit au pape Honorius III. Il est essentiel de remarquer que les biens de la comtesse étaient de nature différente. La Marche de Toscane, le duché de Lucques, les villes de la Lom-

XVII

Aussi ne nous étonnons pas de l'aveugle résistance du clergé catholique aux injonctions réitérées de Grégoire. Car le pape ne se relâchait point de son attitude sévère. Par son ordre, des légats parcouraient les villes d'Italie en désignant les femmes des prêtres au mépris des fidèles ; et Grégoire ne cessait de harceler les évêques, les accusant volontiers de négligence, de connivence ou de faiblesse, et les menaçant des censures pontificales, s'ils ne se hâtaient d'exécuter ses ordres. Mais que de maux pour y parvenir! Que de diffi-

bardie, Mantoue, Parme, Modène, Reggio, etc., considérés comme fiefs régaliens de la couronne d'Italie, devaient retourner à l'empire, faute d'héritiers féodaux; et il n'y avait que les *biens propres* ou allodiaux de la comtesse qui, tout au plus, pouvaient faire l'objet de la donation, ainsi que l'acte même de cette donation (1102), qui est le seul qui existe, semble le prouver. Les empereurs cependant et les papes n'ont cessé de réclamer, de part et d'autre, la totalité de la succession de la comtesse, sans faire de distinction entre ses biens. En dernier résultat, il n'y eut, à ce qu'il paraît, qu'une partie des biens propres de la comtesse qui échut à la cour de Rome. C'est ce qu'on a appelé plus tard le *patrimoine de saint Pierre*. — Voltaire, *Dict. philos.*; art. Grégoire VII, *Essai sur les Mœurs*. — Voyez Koch, *Tabl. des Révol.*, t. I, p. 124. — Kœler, *De donatione Mathildina*. — Cenni, *Monumenta dominat. pontif.*, t. II, p. 195. — Fiorentini, *Memorie di Mathilda*.— Saint-Marc, *Hist. d'Ital.*, t. III, 2e partie, p. 1278 et suiv. — Amédée Renée, *La grande Italienne*.

cultés à vaincre ! Que d'obstacles à surmonter ! — Citons-en rapidement deux exemples (1).

Sigefroi, archevêque de Mayence, avait parfaitement compris la situation fausse que lui créaient les décrets de Grégoire, et il en poursuivait l'exécution en homme qui cherche à se tirer d'un mauvais pas. C'est ainsi que de son autorité privée et sans consulter le pape, il laissa aux clercs six mois pour délibérer les exhortant toutefois à exécuter les nouveaux canons et à ne pas attirer sur eux par une désobéissance impolitique la juste colère de Grégoire VII.

Mais, pressé par le pape, Sigefroi assembla, au mois d'octobre suivant (1074), un concile à Erford et poussa plus fortement les abbés à renoncer au mariage ou au sacerdoce. Les clercs s'efforcèrent d'abord d'éluder ses instances ; mais, comme le prélat alléguait toujours l'autorité du Saint-Siége et le pouvoir du concile, ils parurent ébranlés et se retirèrent pour délibérer. La discussion fut orageuse et la résolution hardie, sauvage et criminelle. Les plus timides formèrent le projet de partir d'Erford, sans même prendre congé de l'archevêque ; mais d'autres plus audacieux déclarè-

(1) Fleury, *Hist. eccl.*, t. XIII, liv. LXII, p. 272.

« être bien plus fidèles de le retirer même du nau-
« frage où son âme périrait. Vous n'avez d'ail-
« leurs rien à craindre; si vous vous unissez pour
« la défense de la justice, vous aurez une force
« capable de le réprimer sans aucun péril pour
« vous ; et quand même il faudrait exposer votre
« vie, vous ne devriez pas manquer à faire votre
« devoir avec liberté épiscopale.

« C'est pourquoi nous vous prions et vous ad-
« monestons par l'autorité apostolique de vous
« assembler et de parler au roi par délibération
« commune, pour l'avertir du désordre et du péril
« de son royaume, lui montrer en face combien
« ses actions sont criminelles, et vous efforcer de
« le fléchir par vos exhortations, afin qu'il répare
« le tort qui a été fait aux marchands; autrement,
« comme vous le savez vous-mêmes, ce sera la
« source de grandes inimitiés. Exhortez-le au reste
« à se corriger, à quitter les habitudes de sa jeu-
« nesse, à rétablir la justice et relever la gloire
« de son royaume : enfin à se réformer le premier
« pour réformer les autres.

« Que s'il demeure endurci, sans vouloir vous
« écouter, s'il n'est touché ni de la crainte de
« Dieu, ni de sa propre gloire, ni du salut de son

« peuple, déclarez-lui de notre part qu'il ne peut « éviter plus longtemps la rigueur des censures « apostoliques. Imitez aussi l'Église romaine, « votre mère : séparez-vous entièrement du ser- « vice et de la communion de ce prince, et inter- « disez par toute la France la célébration publique « de l'office divin. Que si cette censure ne l'oblige « pas à se reconnaître, nous voulons que personne « n'ignore qu'avec l'aide de Dieu, nous ferons « tous nos efforts pour délivrer le royaume de « France de son oppression. Et si nous voyons « que vous agissiez faiblement en cette occasion « si nécessaire, nous ne douterons plus que vous « ne le rendiez incorrigible par la confiance qu'il « a en vous, et nous vous priverons de toute « fonction épiscopale, comme complices de ses « crimes. Car Dieu nous est témoin que personne « ne nous a fait prendre cette résolution ni par « prières ni par présents : nous n'y sommes por- « té que par la vive douleur de voir périr, par la « faute d'un malheureux homme, un si noble « royaume et un peuple si nombreux (1). *Du 10* « *octobre 1074.* »

(1) Grégoire VII, ép. II, 5. — Fleury, *Hist. eccl.*, t. XIII, p. 282.

XIX

La violence de ces attaques, que rien ne justifiait, ne pouvait aboutir à un résultat satisfaisant. Grégoire le sentait bien. Il avait compromis l'heureux succès de sa réforme en l'associant à des idées mesquines et à des prétentions insensées. Les décrets du concile de Rome, mal accueillis dans le royaume d'Allemagne, ne furent pas mieux exécutés dans le royaume de France.

Se retournant alors du côté de la Germanie, le pape changea de ton : il adjura Rodolphe de Souabe et Berthold de Carinthie de lui venir en aide. Il ne craignit plus cette fois de dévoiler toute sa pensée, et il exhorta les princes à extirper les deux vices d'incontinence et de simonie par tous les moyens et même par la FORCE (1).

« Puis donc qu'ils méprisent les ordres du « Saint-Siége, nous sommes obligé, dit le pape, « d'employer contre eux toutes sortes d'autres « moyens. Car il nous paraît beaucoup meilleur « de ramener la justice de Dieu, même par de « *nouvelles voies,* que de laisser périr les âmes

(1) Fleury, *Hist. eccl.*, t. XIII, p. 277.

« avec les lois. C'est pourquoi nous nous adressons « maintenant à vous et à tous ceux en qui nous « avons confiance, comme nous étant fidèles et « dévoués : vous priant et vous admonestant par « l'autorité apostolique que, quoi que puissent « dire les évêques, vous ne receviez point l'office « de ceux que vous saurez avoir été promus par « simonie ou vivre dans l'incontinence ; et que « vous les empêchiez, autant qu'il vous sera pos- « sible, de servir aux saints mystères, tant à la « cour que dans les diètes du royaume et dans les « autres lieux : usant pour cet effet de persuasion « et *même de* FORCE, s'il est besoin. Que si quel- « ques-uns en murmurent comme si vous excé- « diez votre pouvoir, répondez-leur que c'est par « notre ordre et les renvoyez en disputer avec « nous. — *11 janvier 1075.* »

XX

Fleury avoue que l'idée la plus remarquable de cette singulière dépêche, « c'est que le pape y reconnaît lui-même la nouveauté de ce moyen, de faire observer les canons par la *force* du bras séculier : »

mais il ajoute « que Grégoire le croyait nécessaire dans ces temps malheureux. »

Cette lettre porta bientôt ses fruits.

En faisant appel aux passions populaires, Grégoire ne pouvait manquer de provoquer des désordres. De tous côtés les laïques s'insurgeaient contre les clercs, dont l'indocilité criminelle les privait, disaient-ils, des secours sacrés de la religion. « Ils baptisaient eux-mêmes leurs enfants, et se servaient de graisse au lieu de chrême et des huiles saintes. Ils empêchaient les prêtres mariés de donner le viatique aux mourants et de remplir le rite observé par l'Église dans les funérailles. Ils jetaient au feu les dîmes dues aux prêtres, foulaient souvent aux pieds le corps du Seigneur, s'il était consacré par des prêtres mariés, et se faisaient un jeu de répandre sur la terre le sang de leur Dieu (1). »

(1) Voyez Sigebert de Gemblach. — Matthieu Pâris, *ad ann.* 1074. — Le pape Urbain II alla plus loin : il invita les princes séculiers à *rendre esclaves* les épouses des prêtres qui vivaient avec leurs maris, après que ceux-ci avaient reçu les ordres sacrés. — Voir *Decret.* Gratian., diss. 33, cap. x.

XXI

Quelques semaines plus tôt, Grégoire avait écrit au jeune roi Henri deux lettres très remarquables dont voici les principaux passages :

« Quoique vous soyez pécheur, nous faisons ce-
« pendant mémoire de vous à la messe sur le
« corps des saints apôtres, priant Dieu qu'il vous
« affermisse dans ces bonnes résolutions, et *qu'il*
« *vous en inspire encore de plus grandes pour le*
« *bien de l'Église*. . . . . .

« Alors, ajoute-t-il en terminant, vous vous aper-
« cevrez que vous avez de droit la puissance
« royale, si vous inclinez votre Grandeur devant
« le Christ, le Roi des Rois, *en restaurant*, *en*
« *défendant ses églises;* si vous vous rappelez avec
« terreur ces paroles du livre des proverbes :
« J'aime ceux qui m'aiment, et j'honore ceux qui
« m'honorent ; quant à ceux qui me méprisent,
« ils sont vils. — *Du 7 décembre 1074.* »

La seconde lettre (même date) contraste singu-

lièrement avec la première missive. Elle respire d'un bout à l'autre un ton de douceur paternelle et de sollicitude craintive. Ce sont moins les pensées de l'homme politique et du souverain que les conseils officieux et les avis charitables du père et de l'ami. On y retrouve le projet, abandonné déjà, puis repris par Urbain II en 1095, d'une croisade en Orient : c'est l'idée la plus remarquable de cette longue dépêche qui, selon Fleury, ne semble avoir été écrite que pour être rendue publique.

XXII

Ainsi, pour obtenir l'exécution rapide de ses desseins, Grégoire se montrait tour à tour terrible et caressant. Il cherchait à effrayer Philippe, il s'appliquait à adoucir Henri. Mais ni le roi de France, ni le roi de Germanie ne prêtèrent l'oreille à ces cauteleuses paroles ; et Grégoire, réduit à ses seules forces, mais incapable de reculer, s'obstina de plus en plus dans la ligne qu'il s'était tracée. Dès lors, il semble avoir pris pour mot d'ordre cette fière devise donnée plus tard aux

Clermont-Tonnerre par Calixte II : « *Etiamsi omnes, ego non* (1). »

(1) Si l'on en croit un document publié à Rouen en 1847, par Th. Bonnin, la réforme de Grégoire VII n'avait guère réussi; les prêtres, dans le XIIIe siècle, n'étaient pas mariés, mais généralement *concubinaires;* et beaucoup faisaient bien pire. Le jeu, la boisson, les habitudes mercantiles : voilà ce que l'on reproche aux curés et aux moines de cette époque, et encore plus aux curés qu'aux moines. — Voir *Regestrum visitationum archiepiscopi Rothomagensis*, 1248-1269. — Henri Martin, *Histoire de France*, t. IV, p. 259, note I.

CHAPITRE VI

La Germanie sous Henri IV

Portrait de Henri IV. — L'impératrice Agnès. — Annon, archevêque de Cologne, et Adalbert, archevêque de Brême. — Mœurs dissolues de Henri IV. — Son mariage avec Berthe d'Ivrée. — Berthe dédaignée par son époux. — Henri veut divorcer. — Moyens qu'il emploie. — Piége tendu à Berthe. — Sigefroi, archevêque de Mayence, vient en aide à Henri. — Henri demande à ses vassaux de briser son mariage. — Hésitations des vassaux. — L'affaire est renvoyée au concile de Mayence. — Affaires des dîmes de la Thuringe. — Les Thuringiens envoient des députés à Henri IV. — Réception que leur fait Henri. — Il ravage la Thuringe, et Sigefroi entre en campagne. — Caractère de cette guerre. — Les Thuringiens épargnent le roi. — Motif de cette conduite. — Synode de Mayence. — Pierre Damien s'oppose au divorce. — Nouvelle diète à Francfort. — Nouvelle opposition de Pierre Damien. — Henri IV consent à reprendre Berthe. — Henri IV attaque Otton de Nordheim, duc de Bavière. — Otton cité à Gotzlar. — Sa fureur. — Lutte du roi et du duc. — Attitude de la Thuringe. — Henri IV se retire à Gotzlar. — Motif. — Le prince Welph. — Son portrait. — Welph, gendre d'Otton, se déclare contre son beau-père. — Henri rentre en campagne. — Otton se dispose à le repousser. — Propositions de paix. — Soumission d'Otton. — Mort d'Adalbert. — Court passage aux affaires d'Annon, archevêque de Cologne. — Nouveaux troubles en Saxe et en Thuringe. — Concile d'Erfurth. — Négociations. — Concessions des abbés d'Hersfeld et de Fulde. — Mort d'Alexandre II; avénement de Grégoire VII. — Nouvelle révolte de la Saxe et de la Thuringe.

I

Pendant que le courageux pontife poursuivait avec vigueur son œuvre réformatrice, le jeune roi de Germanie, qui venait d'entrer dans sa vingt-cinquième année, se débattait péniblement dans les convulsions de la guerre civile (1074).

Le portrait que les historiens nous ont laissé de ce prince, se ressent fortement de la passion qui dirigeait leur plume. Mais, quels que soient l'enthousiasme irréfléchi des uns et le superbe mépris des autres, on doit pourtant reconnaître à Henri IV une activité extraordinaire, une grande fermeté dans la défortune et une valeur, une générosité naturelle au-dessus de tout éloge.

Par malheur, une éducation déplorable avait comprimé en lui toute idée honnête et fait germer dans son cœur bien des penchants funestes. Tour à tour dirigé par l'impératrice Agnès, sa mère, par Annon, archevêque de Cologne, par Adalbert, archevêque de Brême, et par un jeune homme nommé Warner, Henri avait grandi au milieu d'une cour frivole et débauchée, où sa vive ima-

gination, son naturel ardent ne pouvaient manquer de l'égarer.

Adalbert, qui était ambitieux et qui voulait dominer son maître, se gardait bien de le contrarier dans les petites choses, afin qu'il lui laissât librement diriger les grandes. Loin de combattre ses passions licencieuses, il s'appliqua au contraire à leur donner l'essor. Mais, quand la vie dépravée du roi eut fait éclat à la cour, Annon, pour en arrêter l'élan et couper court aux débordements du prince (1), se hâta de le marier à Berthe d'Ivrée, fille d'Otton, marquis de Suze, à laquelle il était fiancé depuis 1055. Il avait alors dix-sept ans à peine (1067).

II

Mais Berthe, quoique belle et vertueuse, n'était ni de son goût ni de son choix. Il marqua longtemps pour elle la plus vive répugnance ; et, levant bientôt le masque, il vécut publiquement avec d'autres femmes, poussant la fureur du libertinage

(1) C'est à cette époque qu'Adalbert fut disgracié.

jusqu'à ravir celles qui lui résistaient et à se débarrasser, par le meurtre ou l'exil, des maris peu faciles qui gênaient ses débauches.

Enfin, n'y tenant plus, il songea à briser le lien légal qui l'unissait à Berthe, et à répudier la femme accomplie que l'archevêque Annon lui avait donnée. Son aversion pour elle allait, dit-on, si loin qu'il essaya de la faire tomber dans un piége tendu à son honneur, afin d'obtenir plus aisément le divorce (1). Mais, n'ayant pas réussi dans son coupable dessein, Henri prit un biais et chercha un complice. A cet effet, il s'entendit avec Sigefroi, archevêque de Mayence, qui réclamait les dîmes de la Thuringe, malgré les priviléges des Thuringiens et les menaces du pape. Le monarque et le prélat pouvaient s'entr'aider; ils furent bientôt

(1) Le moyen qu'il employa mérite d'être rapporté. Henri IV avait chargé un de ses courtisans de séduire la reine, afin d'avoir un grief à faire valoir pour obtenir le divorce. Après de longues instances, le courtisan finit par obtenir de Berthe un rendez-vous nocturne. Henri, tout joyeux, accourt pour être témoin de son déshonneur, qui doit être pour lui le signal de la liberté. Mais il arrive trop tôt; on le prend pour le galant, et les serviteurs de la reine, apostés par elle, reçoivent le malheureux roi à grands coups de bâton. Henri IV s'en ressentit, dit-on, pendant longtemps. Pour se venger, il fit mettre à mort le maladroit ami à qui l'on destinait les coups, et il punit Berthe par un indigne outrage.

d'accord : le marché fut conclu. Le roi promit les dîmes et l'archevêque le divorce (1069).

III

Alors Henri rassembla ses vassaux à Worms et leur exposa ses projets. Il avoua l'invincible répulsion que lui inspirait son épouse ; il convint qu'on ne pouvait adresser à la reine aucun reproche sérieux ; mais, déclarant que son mariage avec Berthe n'avait jamais été consommé, il offrit de la renvoyer vierge telle qu'il l'avait reçue, pourvu qu'on lui permît de rompre cette union détestée et de chercher dans un mariage plus heureux des gages de postérité. Toutefois, les vassaux étonnés n'osèrent se prononcer ; on renvoya l'affaire au prochain concile de Mayence ; et Berthe se rendit à Lauresheim pour y attendre la décision de ses juges.

L'archevêque avait tenu parole ; il avait soutenu le divorce : c'était au roi de dégager la sienne. Mais l'astucieux monarque cherchait déjà, pour ménager Grégoire, à prendre des délais. La pente en effet était roide et glissante. D'un côté, il fallait

payer la connivence de Sigefroi; de l'autre, il fallait acheter l'approbation du pape.

IV

A la nouvelle des prétentions de l'archevêque, la Thuringe s'était agitée ; et les Thuringiens, déterminés à soutenir leurs droits, envoyèrent une ambassade à Henri IV pour réclamer de lui sa protection ou du moins sa neutralité. Tout en déclarant qu'ils ne méditaient rien contre l'autorité du roi, ni contre le repos de la nation, ils manifestèrent leur inébranlable volonté de résister aux abus et de combattre Sigefroi, dont ils redoutaient avec raison la vengeance et la partialité.

Chose étonnante, et pourtant naturelle! la réponse du roi fut favorable. Mais à peine les députés, porteurs de cette bonne nouvelle, avaient-ils repris le chemin de la Thuringe, que Henri, changeant brusquement d'avis, mit sur-le-champ son armée en campagne et força les châteaux du comte Dédi, chef de la Marche saxonne, pendant que les milices de Sigefroi se répandaient en Thuringe et désolaient la contrée par leurs déprédations.

Les Thuringiens, surpris mais bientôt remis de leur frayeur, se souvinrent dans ces funestes conjonctures du serment solennel qu'ils avaient fait naguère. A la voix de leurs chefs, ils se levèrent en masse pour repousser l'archevêque, résolus à traiter les exacteurs des dîmes comme des voleurs publics. Ils tinrent strictement parole.

La guerre s'engagea et prit dès le début un caractère de férocité jusque là sans exemple. On brûlait les villages et on saccageait les moissons ; on égorgeait les pillards et l'on pendait les prisonniers. Mais, soit respect du trône, soit tactique de guerre, les Thuringiens affectèrent toujours de séparer la cause du roi de celle de l'archevêque; et, quoique Henri leur ordonnât hautement de payer la dîme, quoiqu'il les menaçât de sa colère, ils pensèrent, non sans raison, qu'ils n'avaient rien à craindre d'un tel monarque. En effet, sa lutte avec eux n'était guère à cette époque qu'une démonstration militaire; car, voulant avant tout ménager à la fois l'archevêque, la Thuringe et le pape, Henri IV cherchait moins à exécuter sa parole qu'à l'éluder.

C'est ainsi que de bonne heure il se rompait la

main aux mensonges diplomatiques et aux fallacieuses promesses.

V

Cependant le jour du synode approchait, et Henri se rendit en hâte à Mayence pour y presser l'arrêt qui devait le rendre libre (1069). Il nageait dans la joie et ne doutait pas du succès de l'affaire. Mais, en arrivant à Mayence, il trouva un légat du Saint-Siége qui venait s'opposer au divorce. C'était Pierre de Damien, évêque d'Ostie, l'un des prélats les plus remarquables de ce temps-là (1). Pierre de Damien signifia au roi les volontés du Saint-

(1) « Pierre d'Imola (988-1072), abandonné par sa mère à la « garde des porcs, fut recueilli par Damien, son frère, archidiacre « de Ravenne, qui l'éleva, et dont, par reconnaissance, il prit le « nom de *Damien*. Bientôt il fut maître lui-même; puis, aban- « donnant le monde pour se retirer dans l'ermitage de Fonta- « vellana, ouvert alors par le bienheureux Ludolfe, au pied de « l'Apennin, dans l'Ombrie, il en devint abbé, fonda lui-même « plusieurs couvents, et vit quelques-uns de ses disciples parvenir « à l'épiscopat. Les papes l'employèrent dans des missions très « difficiles, et le firent cardinal-évêque d'Ostie, dignité qu'il « n'accepta qu'après avoir été menacé d'anathème; du reste, il « n'eut de bonheur que lorsqu'il obtint de retourner dans son « couvent. Au milieu d'une vie très laborieuse, il priait, jeûnait sans

Siége et menaça Sigefroi des censures de l'Église. Henri IV, étonné et confus, n'osa pourtant braver le pape, et s'en retourna piteusement en Saxe.

Toutefois, sur les instances de ses amis, il s'arrêta à Francfort pour y tenir un nouveau synode et tenter une seconde fois la fortune. Pierre Damien y accourut encore, et il développa avec éloquence les motifs qui empêchaient l'Église de souscrire à ce divorce. L'autorité de sa parole fit sur l'assemblée une impression profonde; et Henri, vaincu plutôt que fléchi, contraint sinon persuadé, consentit, bien malgré lui, il faut le dire, à rendre à la reine la place dont elle était si digne et à reprendre une femme qu'il méritait si peu. Berthe, rentrée en grâce, suivit son époux à Gotzlar; elle oublia complétement ses torts envers elle; elle lui donna dans

« cesse et ne quittait jamais le cilice; il dormait sur une natte, et « s'amusait à faire des cuillers et d'autres ustensiles de bois. Il « fonda l'office de la Vierge. Outre les cent cinquante-huit lettres « et rapports sur les affaires importantes qu'il eut à traiter avec « des rois et des prélats, nous avons de lui soixante-quinze ser- « mons, des vies d'un grand nombre de saints de son époque et « soixante opuscules exégétiques, théologiques et historiques. Son « style, bien que supérieur à celui de ses contemporains, ne laisse « pas d'être diffus et embrouillé; puis il entasse les miracles et « les apparitions de morts. » — César Cantu, *Hist. des Italiens*, t. IV, p. 333. — Voyez aussi la note VI à la fin du volume.

la suite plusieurs enfants, et elle se montra toujours la compagne fidèle et dévouée de ses aventures et de ses malheurs.

VI

Pendant qu'il discutait ainsi à Mayence et à Francfort, les nuages s'amoncelaient rapidement autour de Henri IV, et l'orage allait bientôt gronder sur sa tête (1070).

Otton de Nordheim, duc de Bavière, était alors un des principaux personnages du royaume de Germanie. Élevé par la faveur de l'impératrice Agnès, le duc Otton était considéré comme un des auteurs de la disgrâce d'Adalbert. Homme d'une grande valeur, très entendu aux affaires, ayant conscience de sa force, peu facile à diriger, ambitieux peut-être, mais à coup sûr plein d'orgueil, Otton s'était depuis longtemps rangé parmi les mécontents. Il était à la tête de cette opposition des princes qui devait causer à Henri tant de déboires et à l'empire tant de périls. Mais les ennemis que le duc avait à la cour ne manquaient pas de le noircir dans l'esprit du jeune roi, et ils par-

vinrent tellement à effrayer Henri IV, que la perte d'Otton fut discutée et résolue.

Le duc de Bavière fut donc cité à Gotzlar pour avoir, suivant la coutume féodale, à répondre à son accusateur, en attestant le jugement de Dieu. On lui imputait je ne sais quelle absurde conspiration contre la vie du roi ; il devait, pour se justifier, combattre en champ-clos contre un adversaire d'un rang bien inférieur ; et ce qu'il y a de plus fort, c'est que le roi poussa l'injure jusqu'à lui refuser un sauf-conduit et des cautions.

A cette étrange nouvelle, Otton frémit d'indignation : sûr de son droit, il déclara tout net qu'il n'obéirait pas ; et, mettant ses hommes sur le pied de guerre et ses châteaux-forts en état, il attendit, la lance au poing, le dénouement de cette terrible affaire.

VII

Henri convoqua aussitôt une diète ; en l'absence de l'accusé, il n'eut pas de peine à faire rendre

la sentence, et la lutte désormais engagée remplit bientôt la Germanie de pillage et de sang.

Le roi combattit d'une manière féroce ; le duc riposta d'une manière sauvage. Henri ravagea les possessions ducales, brûla les métairies, saccagea les églises et prit les forteresses. Otton, suivi de trois mille guerriers disciplinés et braves, pénétra dans la Thuringe, fit un grand butin, qu'il jeta bien vite en pâture à ses hommes d'armes, et réduisit en poudre, par voie de représailles, les possessions de Henri IV.

Mais, malgré la haine que leur inspirait le roi, les paysans thuringiens se gardèrent bien de favoriser Otton. Ils redoutaient trop la vengeance de Henri ; d'ailleurs, ils étaient liés par serment et devaient, en cas d'attaque, repousser énergiquement les ennemis de l'empire. Ils se rassemblèrent donc à Eschenweg et se disposèrent à marcher contre Otton : ce fut Otton qui marcha contre eux. Le duc de Bavière poussa comme des bêtes fauves ces malheureux Thuringiens ; il les massacra sans pitié ; et, tandis que le roi retournait en Saxe, Otton prenait en Thuringe ses quartiers d'hiver, et vivait sans façon aux dépens du pays qu'il venait de conquérir.

(1071). Qu'on se garde pourtant de croire que Henri IV abandonnât la lutte. Le rusé monarque se retirait à Gotzlar moins pour se reposer que pour se recueillir. Il était doué d'une grande force de volonté; ses talents militaires étaient à la hauteur de son ambition, et il avait un vif sentiment de sa dignité royale. Intimider les grands par la ruine de leur chef, abattre la faction opposante en frappant un grand coup, tel fut son but. Mais ne pouvant réussir par la force, il eut recours à la ruse : ce qu'il ne put obtenir de la guerre, il le demanda à la fraude; et voilà pourquoi il feignit de quitter la partie.

VIII

Il y avait alors en Bavière un jeune homme dont Henri rêvait de faire son complice, et qui paraissait doué de tous les vices les plus propres à lui venir en aide. C'était le prince Welph, fils du marquis Albert Azzon, chef de la maison d'Est, et de Cunégonde, sœur de Welph III, duc et marquis

incertain des armes, et il se retrancha sur la Fulde, attendant impatiemment que Henri IV vînt lui présenter la bataille.

Pendant qu'il épiait ainsi l'arrivée de son ennemi, Otton vit accourir à lui le comte Eberhart, qui jouissait alors auprès du roi d'un crédit immense, et qui venait, au nom de son maître, apporter au duc des propositions de paix. Eberhart fit valoir auprès d'Otton les dispositions bienveillantes de Henri IV; il représenta à l'imprudent vassal sa position désespérée, la défection de ses amis, l'inévitable proscription qui l'attendait. Il attesta par serment que le roi ne désirait rien tant que de faire grâce et d'accueillir Otton : et il ajouta que c'était par ordre exprès du vainqueur qu'il tenait un pareil langage.

Soit conviction, soit lassitude, le duc céda. Il se rendit à Cologne, comparut devant les grands du royaume, et attendit sa sentence. Elle était prononcée d'avance : elle fut aussitôt promulguée. Le duché de Bavière fut donné au gendre d'Otton, Welph IV d'Est, qui devint Welph Ier en Bavière, et qui fut le chef de la maison GUELFE ou de Brunswick. Otton n'obtint que ses alleux; heureux de conserver sa tête, il s'appliqua désormais

à s'effacer ; et, affectant une philosophie qu'il n'avait pas, il résolut de terminer dans l'obscurité d'une condition plus humble sa carrière si bruyamment commencée.

X

Cependant la pacification était loin d'être sincère, et la guerre civile, qui couvait sourdement en Saxe, devait éclater bientôt plus forte que jamais.

(1072). Adalbert, archevêque de Brême (1), étant mort, le royaume de Germanie passa sous la sage administration d'Annon, archevêque de Cologne. Mais, fatigué des abus et scandalisé des vices qui fourmillaient à la cour, Annon, alléguant son âge avancé et sa santé mal affermie, sollicita

(1) Adalbert, archevêque de Brême, tenait la première place dans le palais. Disgracié par la faveur des archevêques de Cologne et de Mayence, il ne tarda pas à reprendre sur Henri IV un ascendant immense, et, en dépit des grands qui le détestaient, il gouverna la Germanie jusqu'à sa mort. — Voy. Lambert d'Aschaf, p. 187; — Muratori, p. 232.

bientôt son congé. La vue de cet homme de bien, dont la conduite semblait un péril et un reproche, irritait trop Henri pour qu'il ne saisît pas cette occasion si désirée. Il s'empressa de renvoyer l'archevêque avec toutes sortes d'égards; et, se croyant libre désormais, il lâcha la bride à ses instincts dominateurs, sans se douter, hélas! que le despotisme engendre presque toujours l'anarchie et que l'oppression systématique est la mère de la guerre civile!

XI

La Saxe et la Thuringe opposaient plus que jamais à la levée des dîmes une résistance implacable. De tous les peuples de la Germanie, ceux-là étaient sans contredit les plus fiers, les plus farouches, les plus impatients de toute suprématie. Jamais sur ces esprits sauvages on n'avait pu appesantir le joug officiel des descendants d'Otton-le-Grand; et Henri IV, qui voulait les dompter, savait bien que l'esprit de Witikind les dominait

encore. Il se rappela alors les forteresses établies par Charlemagne sur le Weser, et il fit construire, sur les hauteurs qui couronnaient la Saxe, des citadelles inexpugnables. Il y établit des garnisons permanentes, leur permit de rançonner les métairies et de molester les habitants; et, pour donner à ces violences calculées une couleur légale et l'apparence du droit, il poussa l'archevêque de Mayence à réclamer les dîmes, promettant de soutenir par la force des armes la revendication de ce tribut : à la condition toutefois, — et remarquons ceci, — que le prélat partagerait avec le roi, à titre de rémunération, les produits de la dîme. L'archevêque accepta. Décidément Sigefroi était l'âme damnée de Henri IV, ou Henri IV le mauvais génie de Sigefroi.

XII

Le 10 mars suivant (1073) un concile fut convoqué à Erfurth. On voulait abriter sous les décrets de l'Église la coupable connivence du prélat et du

roi. Henri IV était accompagné de Sigefroi de Mayence, de Hermann de Bamberg, de Hécel de Hildesheim, d'Eppon de Zeitz, de Bennon d'Osnabruck. Sous la fallacieuse apparence d'une discussion canonique, tous ces prélats accouraient pour écouter les conseils du métropolitain de Mayence et recevoir les ordres du roi de Germanie. Une force armée considérable entourait la salle du synode pour *aider* le roi à diriger les délibérations.

Les abbés de Fulde et de Hersfeld étaient venus à ce concile pour y représenter les droits de la Thuringe. Ils firent valoir avec beaucoup d'éloquence les priviléges que cette nation tenait de la libre initiative de Charlemagne et de la générosité des pontifes ; et, après une assez longue discussion, ils finirent par offrir à Sigefroi le quart des dîmes qu'il réclamait, voulant que les trois quarts restants fussent attribués, comme il était juste, aux besoins des églises provinciales. La transaction était équitable et honorait également les deux abbés, qui, dans leurs prétentions, voulaient rester à la fois fermes et modérés. Mais l'archevêque de Mayence répliqua cyniquement qu'il était par trop naïf de céder ses droits quand on pouvait d'un

seul coup les reprendre de force. Les Thuringiens irrités parlèrent alors d'en appeler au pape. Henri leur ferma soudain la bouche en menaçant de mettre à mort quiconque aurait recours à un pareil appel. Les pourparlers durèrent encore deux jours. Après quoi, l'abbé de Hersfeld abandonna à l'archevêque le tiers du revenu dans les dix églises qui avaient droit à la dîme, et la moitié partout ailleurs. Quant à celles qui étaient sous la propre juridiction du métropolitain, la dîme intégrale appartiendrait à l'archevêque, dont les terres féodales seraient, d'ailleurs, et par tout diocèse, exemptes de dîmes et de péages (1).

Ces concessions de l'abbé de Hersfeld entraînèrent bientôt l'abbé de Fulde, qui finit, lui aussi, par céder la moitié de ses dîmes. Et, comme le roi craignait le désaveu du pape, il obligea les deux abbés à garder sur toute cette affaire le silence le plus absolu, les menaçant de sa colère s'ils risquaient une critique ou formulaient une plainte.

Trahis par leurs mandataires, les Thuringiens perdirent courage et se soumirent. Le roi partit pour Ratisbonne, afin d'y recevoir en grâce Ro-

(1) Lambert d'Aschaf.

dolphe, duc de Souabe, et quelques autres seigneurs suspects de rébellions. Tout semblait donc sourire à l'orgueilleux Henri ; sa domination paraissait affermie et son pouvoir indiscutable. Seule l'Église se taisait, et ce silence inexpliqué le troublait.

Toutefois il n'en poursuivit pas moins son œuvre de pacification par la conquête, espérant voir bientôt refleurir en Allemagne les jours si regrettés d'Otton-le-Grand et de Henri-le-Noir. Mais un incident grave vint assombrir la figure du monarque et lui causer une mortelle inquiétude.

XIII

(1073). On venait d'apprendre la mort inopinée d'Alexandre II et la bruyante élection du moine Hildebrand. Henri n'avait pas oublié qu'Alexandre l'avait peu auparavant cité à son tribunal et il n'ignorait pas que cette rigueur du pontife était l'œuvre secrète de son impitoyable conseiller. Poussé d'ailleurs par les prélats alle-

mands, il chargea le comte Eberhart de partir pour l'Italie, de prendre sur les lieux mêmes des renseignements précis, et d'examiner si son autorité royale avait été réellement méconnue. On a vu précédemment comment Eberhart, fêté, choyé, caressé par Grégoire VII, fit au roi Henri IV un rapport favorable à l'exaltation du nouveau pape. Que Grégoire ait été de bonne foi dans cette affaire, c'est ce dont il est permis de douter, surtout quand on examine avec soin l'histoire de son pontificat. D'ailleurs l'occasion n'était guère favorable pour entamer une discussion de ce genre, puisque, au moment où l'on exaltait Hildebrand, la Saxe et la Thuringe avaient relevé l'étendard de la révolte.

XIV

C'était toujours la grande affaire des dîmes qui agitait ces peuples. Mais à ce premier grief s'en joignait déjà un autre non moins légitime : il s'agit de la corruption dont on accusait la cour et qui se traduisait par la vente publique des prélatures et

des abbayes. C'était précisément pour juger ces griefs et prévenir la sédition qu'Alexandre II avait mandé à sa barre le roi de Germanie (1). Aussi, malgré les précautions militaires que Henri IV venait de prendre, en dépit des garnisons royales, des châteaux-forts et des citadelles, sur le refus du roi de comparaître à Rome, la Saxe fut bientôt en effervescence; et les idées personnelles du pontife et du monarque poursuivirent parallèlement leur cours jusqu'au jour où le choc des deux pouvoirs détermina l'incendie. D'un côté, Henri IV qui trafiquait des évêchés et qui voulait garder une part dans l'élection des évêques; de l'autre, Grégoire VII qui visait à réformer les mœurs et qui prétendait à la direction suprême des royaumes et des empires. Prétentions d'autant plus redoutables qu'elles étaient exclusives et qu'elles avaient pour représentants deux hommes également résolus et parfaitement implacables.

(1) Conrad Ursperg; *ad annum* 1073, p. 169. — Otho de Freysing, *Chronic.* VI, III.

CHAPITRE VII

Henri IV et les Saxons

Effervescence de la Saxe. — Ordres sanguinaires de Henri IV. — Aspect de la Saxe. — Projets du roi. — Les Saxons de plus en plus irrités. — Ils envoient des députés à Henri IV ; — propositions de paix. — Hésitation du roi. — Ses courtisans le poussent à un éclat. — Ils chassent les députés saxons. — Les Saxons courent aux armes. — Ils marchent sur Gotzlar. — Fuite du roi à Hartzbourg. — Berthold de Zaringue. — Henri IV essaie de le ramener à sa cause. — Berthold hésite d'abord, puis consent. — Berthold ne peut rien obtenir des Saxons. — Siége de Hartzbourg. — Les Saxons cherchent à s'emparer de Henri IV. — Nouvelle fuite du roi. — Il arrive à Hersfeld. — Formation d'une armée royale. — Rodolphe de Souabe se met en marche. — Il rejoint le roi. — Humilité de Henri IV. — Enthousiasme de ses soldats. — Henri IV à Tribur. — Les Saxons s'allient aux Thuringiens. — Épouvante du roi. — Il cherche de nouveau à faire la paix. — Conférence de Corbie (24 août 1073) ; elle échoue. — Conférence de Gestungen (20 octobre 1073). — Singulière délibération de cette diète. — Le roi accepte les propositions de paix et se rend à Ratisbonne. — Trahison de l'archevêque de Mayence. — La Saxe reprend les armes. — Nouvelle diète de Corbie. — Henri IV assigné à Fritzlar pour l'octave de la Purification 1074. — Henri entre enfin en campagne. — Arrivée sur la Werra. — Nouvelles négociations. — Conditions faites au roi. — Il les accepte. — Comment il les exécute. — Nouvelle réunion fixée à Gotzlar. — Henri IV hésite à signer une paix définitive. — Fureur des Saxons. — Massacre de Hartzbourg. — La guerre recommence. — Légation de Grégoire VII. — But de cette légation. — Habileté calculée de Henri IV. — Complot de Strasbourg. — Henri IV dévoile enfin

ses plans. — Rendez-vous général de l'armée royale à Bredingen (8 juin 1075). — Lutte entre Henri IV et les Saxons. — L'armée saxonne surprise par Henri IV. — Bataille de Hohenbourg (juillet 1075). — Le roi poursuit les Saxons. — Il leur offre la paix. — Nouvelle diète de Gestungen (22 octobre 1075). — Les Saxons se soumettent; fin de la guerre.

I

L'heure des combats avait sonné pour la Germanie.

La Saxe et la Thuringe en proie à la plus vive agitation se préparaient, la rage dans le cœur, à un soulèvement général.

Henri IV, qui nourrissait toujours le chimérique projet de soumettre les Saxons à l'autorité de sa couronne, avait transmis à ses lieutenants les prescriptions les plus dures. D'après ses ordres, les garnisons des châteaux-forts s'appliquaient à ruiner le pays. Dans leurs incursions journalières, les soldats du roi pillaient les métairies; ils frappaient les colons de redevances iniques; ils trans-

formaient en serfs les hommes libres ; ils faisaient subir aux jeunes filles et aux femmes les plus honteux outrages. Après cela, qu'un Saxon osât formuler une plainte, il était jeté dans les fers et ce n'était qu'à prix d'or qu'il pouvait racheter sa liberté perdue. Si des troupes de suppliants venaient se prosterner aux pieds du monarque pour le fléchir, on les repoussait durement en déclarant que les maux dont ils souffraient étaient le juste prix de leur iniquité. C'était bien pis encore quand il s'agissait de ceux qui résistaient à l'Église ! Spéculant sur la foi religieuse de son époque, Henri IV n'avait pour ceux-là que des maximes barbares et des pratiques impitoyables. Le futur adversaire des papes était alors le plus rude champion de la papauté.

Les Saxons atterrés se taisaient et l'accablement de ces malheureux peuples alla bientôt jusqu'à l'abrutissement. Henri les écrasait sous son gantelet de fer ; il réprimait les moindres tressaillements suspects ; il étouffait tous les murmures frondeurs ; et d'un bout de la Saxe à l'autre on n'entendait plus que la respiration d'un seul homme.

II

Mais au milieu de ce silence de mort qui pesait sur la Germanie, un bruit étrange commençait à circuler dans la nation maudite. On assurait que le roi Henri IV, de plus en plus irrité contre la Saxe, avait, à l'imitation de Charlemagne, résolu de réduire les Saxons en servitude. Pour atteindre ce but, Henri venait, dit-on, de conclure avec le roi de Danemark un traité secret, en vertu duquel on offrait aux princes slaves une portion de la Saxe, s'ils voulaient se joindre à Henri pour accabler ses ennemis. Sûr de cet appui (car le fait était vrai), le roi de Germanie convoqua sa milice, annonçant partout, pour détourner les soupçons, son dessein de châtier les Polonais qui menaçaient la frontière de Bohême. Mais nul ne prit le change. Les Saxons eux-mêmes s'étaient réveillés de leur assoupissement. A la voix qui dénonçait le péril, ils mesurèrent la profondeur de l'abîme et se redressèrent vivement pour résister à Henri IV.

Bientôt l'aspect de la Saxe fut entièrement changé. On tenait régulièrement des conciliabules : les malheureux proscrits se communiquaient leurs craintes, exhalaient leurs dépits, s'excitaient à la vengeance. Ils réclamaient des chefs et demandaient des armes, résolus cette fois, disaient-ils, à risquer leur vie pour conserver leur liberté, leur patrie et leurs lois. Les grands et les évêques secondaient de tout leur pouvoir ce patriotique élan d'un peuple qu'on avait cru mort; et bientôt, dans cette Saxe abattue et humiliée, une confédération redoutable se dressa, droite et ferme, en face de l'impatient despote. Parmi les chefs saxons, il faut citer : les évêques d'Halberstadt, d'Hildesheim, de Mersebourg, de Minden, de Paderborn, de Munster, de Misnie; Otton, duc de Bavière, dépossédé naguère par Henri IV, et qu'animait la soif de la vengeance; Magnus, duc de Saxe, tout récemment échappé des prisons de Germanie; enfin un grand nombre des plus illustres seigneurs de la Saxe et de la Thuringe.

Ainsi le gant était jeté; il fallait se résoudre à une guerre d'extermination, ou c'en était fait dans la Saxe du pouvoir des rois de Germanie !

III

Toutefois, avant de lever les enseignes, les Saxons, jaloux d'observer jusqu'au bout leurs coutumes, envoyèrent une ambassade au roi pour exposer leurs griefs et réclamer leurs droits.

Les députés saxons se présentèrent à Gotzlar et y soutinrent avec éloquence les prétentions de leurs concitoyens. Ils voulaient d'abord que Henri les exemptât de la campagne contre les Polonais, afin, disaient-ils, de pouvoir concentrer toutes leurs forces sur la frontière du nord, menacée par les Luticiens (Slaves du Brandebourg, de la Poméranie et du Mecklembourg). Ils demandaient la démolition de tous les châteaux-forts, le départ immédiat de Henri IV et de la cour, dont la présence continuelle avait ruiné la Saxe ; l'exil de tous ces courtisans sans vergogne, dont regorgeait le palais du prince et qui semblaient moins des conseillers probes que des parasites éhontés. Ils exigeaient enfin que l'on rendît aux grands l'admi-

nistration du royaume, et qu'on respectât un peu mieux à l'avenir les coutumes indigènes et les libertés nationales.

A ce plan de réforme politique, aussi radical pour le fond que brusque dans la forme, les députés saxons ajoutaient de virils conseils sur la moralité des rois; ils réclamaient, au nom de leur nation, le renvoi immédiat de cette troupe de concubines, qui étaient pour la Germanie un sujet perpétuel de scandale et de honte. A ces conditions, les Saxons renouvelleraient aux pieds du monarque leurs serments de fidélité et seraient fiers de compter au nombre de ses sujets. Mais, si Henri IV tenait à marcher dans la voie déplorable où il s'était si imprudemment engagé, s'il persistait à se jouer de toutes les lois divines et humaines, alors la Saxe indignée saurait bien retrouver la vigueur des anciens jours pour préserver sa religion et son indépendance!

IV

La fierté d'un tel langage jeta le roi dans un étonnement profond. Le souvenir des guerres de Charlemagne traversa subitement son esprit, et il se demanda s'il lui faudrait aussi trente-trois ans de lutte et de misère pour réduire ce peuple indomptable. Mais les courtisans, toujours si prompts à égarer les princes, lui firent entendre que ce n'était là qu'une effervescence factice et passagère, et qu'il suffisait, pour l'apaiser, d'une attitude résolue et de quelques paroles sévères.

On croit facilement ce qu'on désire. Henri IV répondit d'un ton courroucé et menaçant. Il parla hautement de ses droits, s'emporta contre les *mutins* et les *rebelles;* et, après cette courte harangue, il congédia brutalement les ambassadeurs.

Ceux-ci se retirèrent en frémissant d'indignation; et, de retour auprès de leurs compatriotes,

ils enflammèrent si bien les esprits que l'on courut immédiatement aux armes.

Bientôt l'armée fut prête et l'on marcha sur Gotzlar, résidence favorite du roi de Germanie, d'où partaient continuellement des ordres tyranniques et des décrets arbitraires. Déjà on parlait d'incendier la métairie royale, malgré l'intervention de Buccon, évêque d'Halberstadt, qui cherchait à comprimer l'émeute, lorsque le roi jugea prudent d'abandonner Gotzlar, et de se retirer dans la citadelle de Hartzbourg.

Là, il fut bien surpris de rencontrer Berthold, qu'il avait dépouillé de son duché au profit de Marcward, et qui se trouvait par hasard dans le palais pour y régler quelques affaires privées. Henri, qui se sentait faible, essaya de rallier à sa cause ce prince qu'il croyait encore puissant et dangereux; il protesta qu'il n'était pour rien dans son malheur, que Marcward avait agi spontanément, sans consulter son roi. Berthold écoutait avec défiance la justification de Henri et paraissait moins disposé à s'unir à ses partisans qu'à ses adversaires. Cependant, soit conviction, soit prudence, il consentit à se faire auprès des Saxons l'avocat officieux du roi de Germanie. Il accepta

donc du prince la mission difficile de combiner avec les révoltés le plan d'une réconciliation équitable. Mais Berthold échoua complétement. Ses premières paroles de paix furent accueillies par des murmures, des protestations et des cris. En présence d'une attitude aussi hostile, il ne restait plus à Henri IV d'autre parti à prendre que de tenter résolûment le sort des armes et de frapper un grand coup. Il s'y résigna sans peine; car la hauteur de son âme et la fierté de son cœur n'apparaissaient jamais mieux dans ce prince qu'au sein de l'adversité.

V

Mais un danger pressant le contraignit à modifier son plan.

Les Saxons tenaient absolument à s'emparer de Henri. Ils fermèrent donc les avenues de Hartzbourg, et en gardèrent soigneusement les défilés. L'idée était bonne; car, une fois maîtres de la personne du roi, les révoltés pouvaient dicter des

lois à la Germanie. Henri IV le comprenait si bien qu'il cherchait continuellement à endormir la vigilance des Saxons et à échapper à leur surveillance. Mais la fuite était difficile, et les assiégeants paraissaient aussi tranquilles que le monarque se montrait agité. Le château était si bien situé ! Placé sur le penchant d'une montagne, il offrait un seul accès possible, mais rude et escarpé. Les autres versants de la colline étaient inabordables, parce qu'ils étaient couverts d'épaisses forêts qui s'étendaient jusqu'en Thuringe ; et c'est pourquoi les Saxons avaient jugé inutile d'en surveiller les abords.

Cette négligence de l'ennemi ne put échapper à l'œil exercé du roi, qui résolut d'en profiter.

VI

Une nuit que tout dormait à Hartzbourg et que les abords du camp ennemi paraissaient tranquilles, Henri IV, accompagné de quelques fidèles, s'échappa furtivement du château et se dirigea

sur Hersfeld. Il avait précédemment envoyé les insignes de la couronne, ses bagages et ses trésors, et recommandé à des amis sûrs de cacher obstinément sa fuite jusqu'à ce qu'il fût à l'abri. Conduit par un chasseur qui connaissait la forêt, le roi erra trois jours dans des sentiers perdus, privé de nourriture, tressaillant au moindre bruit et croyant à chaque instant tomber dans une embuscade.

Enfin on arriva à Eschenweg où la petite troupe put réparer ses forces, et de là gagner Hersfeld, où le roi vit peu à peu s'augmenter son escorte. Car de toutes parts accouraient à Hersfeld les gens de guerre qu'il avait convoqués contre les Polonais et qu'il voulait lancer contre les Saxons.

Les troupes d'Adalbéron, évêque de Wurtzbourg, de Hermann, évêque de Bamberg, et de quelques autres seigneurs se placèrent aussitôt sous les ordres du roi. Rodolphe, duc de Souabe, campé sous les murs de Mayence avec les évêques du duché rhénan, de la Souabe et de la Bavière, attendait, pour se mettre en marche, l'avis que devait lui notifier Henri. Mais, comme aucune nouvelle ne parvenait de Gotzlar, où il croyait

encore le roi, le duc restait immobile, et le peuple, toujours si prompt à croire aux trahisons, prononçait déjà que le duc de Souabe était d'intelligence avec les rebelles et qu'il n'attendait qu'un prétexte pour marcher contre son maître.

Mais bientôt un messager royal vint couper court aux suppositions calomnieuses, et l'armée de Rodolphe se mit en mouvement pour opérer sa jonction avec l'armée de Henri.

C'est au bourg de la Chapelle, près de Hersfeld, que le duc Rodolphe retrouva son roi. Et dans quelle situation, grands dieux! Ce n'était plus cet orgueilleux despote qui malmenait les peuples et menaçait les princes. Son attitude tenait plutôt du pénitent que du roi, et l'on pouvait déjà pressentir l'immense dégradation de Canossa.

Soit qu'il voulût toucher ses vassaux par son humilité, soit qu'il fût véritablement atterré de la sédition qui menaçait son trône, Henri IV alla, dit-on, jusqu'à se prosterner aux pieds de ses soldats. Il rappela les bienfaits dont il les avait comblés, les priviléges dont il voulait les doter encore; il exprima avec une simplicité éloquente la félonie des Saxons, les maux sans nombre dont

ils accablaient la couronne, l'avilissement qui en rejaillissait sur le monarque infortuné, sans profiter à la cause que l'on voulait défendre. Enfin il adjura ses serviteurs et ses amis d'unir leurs efforts à ceux de leur roi, pour sauver la Germanie et délivrer la royauté.

VII

Ce discours, qui partait d'une âme ulcérée, alla droit comme un trait de flamme au cœur des assistants. Plus d'un guerrier farouche, mûri par vingt combats et blanchi sous l'armure, se prit à ces accents si tristes à répandre des larmes. Tous promirent hautement de suivre Henri IV, fût-ce aux bornes du monde; et la délibération prit un aspect si vif, un entrain si franc, un élan si vrai, que le roi de Germanie ouvrit bien vite son cœur à la joie et son âme à l'espérance.

Toutefois l'exaltation des jeunes princes dut céder le pas à la sagesse des vieux soldats. On connaissait trop la férocité saxonne pour risquer

imprudemment la partie; on résolut donc de se préparer sans bruit, d'attendre sans murmure, et l'assemblée se sépara, après avoir assigné pour le 6 octobre suivant (1073) un rendez-vous général à la métairie de Brédingen, dépendance de l'abbaye de Hersfeld. Après quoi le roi se rendit à Tribur pour veiller à la levée des milices et inspecter les provinces. Comprenant mieux sa position critique, il essaya de se rattacher les grands par des caresses et des restitutions, arguments qui, sur les princes, manquent rarement leur effet.

VIII

De leur côté, les Saxons, un instant maîtres absolus de la campagne, ne voyaient pas sans un poignant regret s'évanouir leurs plus chères espérances. Ils avaient cru tenir le roi : c'était le roi qui les tenait. Nation puissante, autrefois victorieuse, la Saxe infortunée devait-elle donc entendre bientôt sonner sa dernière heure?

Pour résister aux forces coalisées de la Germanie, les Saxons s'empressèrent de chercher des alliés. Ils dépêchèrent aux Thuringiens, leurs voisins, des députés pour enflammer leur courage et stimuler leur zèle. Les Thuringiens répondirent aux propositions saxonnes par des acclamations ; et, dans la diète de Tritbourg, il fut décidé qu'on interviendrait. En vain les envoyés du roi essayaient-ils de réagir contre les efforts des ambassadeurs saxons ; l'instinct des masses repoussait les propositions du roi, et les ressentiments de la Thuringe éclataient dans tous les discours. Des paroles on passa bientôt aux actes, et les châteaux du roi furent assiégés, enlevés, incendiés ; les garnisons royales chassées, — mais non massacrées, — comme pour montrer à tous qu'on ne cédait point à la colère et qu'on en voulait moins au tyran qu'à la tyrannie.

IX

Ces événements inattendus jetèrent dans l'esprit du roi le trouble et l'épouvante. Voyant la conspi-

ration saxonne gagner de proche en proche et envahir tout son empire, il résolut de dissimuler sa haine. Et il chargea les archevêques de Cologne et de Mayence de s'interposer entre la Saxe et lui pour arriver à conclure une paix honorable.

Ces deux prélats obtinrent, non sans peine, une conférence qui eut lieu au monastère de la Nouvelle-Corbie (24 août 1073), mais où l'aigreur des récriminations empêcha toute transaction entre les deux partis. On fixa un nouveau rendez-vous et l'on donna des otages : c'est tout ce que Henri IV put obtenir. Car, si les Saxons avaient suspendu les hostilités, ils n'en continuaient pas moins leurs préparatifs de guerre, tant ils comptaient peu sur le succès des négociations !

X

Le 20 octobre 1073, la conférence se réunit encore à Gestungen, sur les confins de la Thuringe

et de la Hesse. Quatorze mille hommes d'armes escortaient les délégués saxons et le reste de l'armée veillait à la frontière. Qu'on juge sur cela de la confiance que leur inspirait Henri !

Le roi se tenait à Wurtzbourg, n'ayant point voulu par sa présence aigrir les débats qui allaient s'engager. Et il fit bien ; car cette diète de Gestungen eût présenté le singulier spectacle d'une majesté royale contrainte, devant ses propres sujets, à confesser ses fautes, à justifier ses actes et à entendre de la bouche même de ses défenseurs la lecture humiliante de sa condamnation.

On délibéra trois jours ; pacifiquement, quoiqu'on fût en armes. La diète de Gestungen avait moins l'aspect d'une assemblée d'hommes d'État que d'une réunion de conspirateurs. On proclama que les droits que revendiquait la Saxe étaient ceux de la Germanie tout entière ; que la rébellion saxonne, loin d'être condamnée, devait être proposée à tous les peuples comme un grand exemple ; et, chose bien autrement grave ! on alla jusqu'à parler de déposer Henri et de transférer sa couronne à Rodolphe, duc de Souabe... Mais, comme on ne pouvait exécuter

sur-le-champ cette dernière mesure, on résolut d'attendre encore, après avoir juré de garder sur cette partie des délibérations de la diète le secret le plus absolu.

Henri, heureux de la pacification de la Saxe, accepta les propositions de paix que lui transmirent, pour masquer leurs desseins, les confédérés de Gestungen. Après quoi il se rendit à Ratisbonne, ne voulant pas rester plus longtemps dans une contrée où le spectacle de sa honte avait ruiné le prestige de sa couronne.

XI

Il y traînait depuis quelque temps une existence obscure et inoccupée, rêvant peut-être aux moyens de reconquérir sa popularité perdue, lorsqu'un bruit terrible vint brusquement retentir à son oreille. L'archevêque de Mayence, démasquant enfin l'antipathie profonde que lui inspirait Henri, venait, dit-on, en vertu de la primatie de

sa chaire (1), de présenter aux grands du royaume Rodolphe, duc de Souabe, en remplacement du descendant d'Otton-le-Grand. L'imminence du péril éclata aussitôt aux yeux de Henri IV ; et, se sentant mal à l'aise en Bavière, il réunit quelques affidés sûrs et se dirigea sur Worms.

Là, les bonnes dispositions des habitants durent singulièrement reconforter son âme ; mais il ne put parvenir, malgré son éloquence, à ramener les grands de Germanie, groupés autour de Sigefroi ; et il dut, sans eux et contre eux peut-être, s'apprêter à continuer l'expédition saxonne.

De toutes parts, en effet, les révoltés avaient repris les armes, et, quoiqu'ils se tinssent sur la défensive, attendant ou feignant d'attendre les résultats de la seconde diète de Corbie, ils n'en continuaient pas moins à bloquer les châteaux et à garder les frontières.

Mais bientôt la face des affaires se modifia encore. Les négociations tentées par Henri IV n'aboutirent qu'à exaspérer la Saxe, et la diète de Corbie montra d'une manière péremptoire que

(1) Cette *primatie* lui donnait le droit d'élire en premier lieu et de consacrer le successeur de Charlemagne.

la lutte allait devenir impitoyable. Après une délibération très courte, on notifia brutalement au roi qu'il eût à se trouver à Fritzlar dans l'octave de la Purification (1074), afin de se justifier une bonne fois, non plus par lettre, champion ou délégué, mais en personne, et sans ambages ni réticences, de toutes les accusations portées contre lui.

Henri IV comprit de reste que le temps de la dissimulation était passé ; il se décida donc à tenter le sort des armes, aimant mieux risquer dans une bataille sa couronne et sa vie que de garder son trône au prix de transactions honteuses.

XII

Il rassembla une petite armée, et, se mettant vaillamment à sa tête, il sortit de Worms le 24 janvier 1074, se dirigeant sur Hersfeld.

Les Saxons campaient à quarante milles de ce monastère, de l'autre côté de la Werra. Ils étaient

résolus à interdire au roi l'entrée de la Thuringe, et à le combattre sur les bords du fleuve, dont la surface glacée par les neiges livrait un facile passage aux hommes de pied. Le roi eût volontiers livré bataille; mais la faiblesse de ses troupes, le peu de confiance qu'elles lui inspiraient, lui donnèrent beaucoup à réfléchir. Il se résigna donc une fois encore à négocier, et il choisit l'abbé de Hersfeld pour son ambassadeur.

Mais on lui fit des conditions si dures qu'il fut impossible de s'entendre; et le roi, poussé à bout, fit passer à ses vassaux l'ordre de se tenir prêts.

Aucun d'eux ne répondit : le camp resta immobile à la voix de son chef.

En effet, les guerriers du roi répugnaient à combattre les Saxons, qu'ils regardaient comme des frères, à lutter pour une cause qui leur semblait injuste. Le roi insista et prit un ton sévère : et alors, la résistance prenant l'accent de la révolte, les vassaux de Henri IV parlèrent d'élire un autre roi...

Henri n'avait plus qu'à briser son épée et à se rendre : il se rendit. Il accepta en frémissant la paix humiliante que lui imposait la Saxe; il consentit à démanteler ses châteaux, à rendre à Otton de Nordheim le duché de Bavière, à accorder une

amnistie, à visiter chaque année son royaume, à protéger les églises et les monastères, à assister les veuves et les orphelins, et à ne plus faire de Gotzlar sa résidence unique et préférée.

Ces conditions débattues et acceptées, les Saxons parurent enfin devant leur roi dont ils étaient avides de contempler les traits, car le prestige de la royauté survivait, dans ces âmes naïves, à l'humiliation du monarque ; et ils l'escortèrent jusqu'à Gotzlar, où Henri devait présider à l'exécution de ce traité honteux.

XIII

Les traités de paix que l'on impose aux princes risquent toujours de rester à l'état de lettre morte.

A peine arrivé à Gotzlar, Henri IV envoya aux Saxons qui assiégeaient les places l'ordre de lever le blocus, et à ceux qui les défendaient l'ordre de déposer les armes. Mais il ajouta que les assiégés devaient, avant de livrer les forteresses, consommer les vivres amassées dans les châteaux et atten-

dre un nouvel avis du roi. C'était la lettre du traité. Cette clause singulière fait autant d'honneur à la simplicité du peuple qu'à la duplicité du prince. Il est bien clair que Henri IV se réservait par là le droit de manquer à sa parole.

Les Saxons, un peu alarmés des lenteurs du roi, ne cessaient de lui rappeler le traité et le pressaient d'en exécuter les clauses. Mais Henri alléguant que ce n'était là qu'une trêve, et qu'il convenait de la transformer en paix définitive, il fut décidé qu'on se réunirait à Gotzlar le 10 mars suivant, pour y discuter l'affaire.

Les grands de Saxe et de Thuringe furent exacts au rendez-vous : mais aucun autre chef germain ne vint à cette diète. D'abord surpris de se trouver seuls à Gotzlar, les Saxons et les Thuringiens n'en poursuivirent pas moins leurs projets et pressèrent Henri IV de signer un traité définitif.

Henri cherchait à traîner les choses en longueur, alléguant l'absence inexplicable des grands de Germanie. Mais, sur les instances des Saxons, il finit par élever des objections qui les indignèrent. La honte d'avoir été dupes pouvait les porter à quelque extrémité ; Henri IV le comprit et consentit enfin à soumettre dans l'année aux princes

germains la cause du duc Otton, et à démanteler ses châteaux, à la condition que les Saxons et les Thuringiens démantèleraient également les forts qu'ils avaient élevés.

XIV

Croyant la paix assurée, Henri IV quitta Gotzlar et retourna à Worms, dont les habitants s'étaient toujours montrés si fidèles à sa cause.

Mais à peine avait-il abandonné la Saxe, que la population irritée des déprédations continuelles de la garnison de Hartzbourg, sans l'aveu de ses chefs et par un mouvement spontané, se porta sur ce château qui fut en un clin d'œil saccagé et détruit. La fureur populaire n'épargna pas même les édifices sacrés. La sépulture du fils et du frère de Henri IV fut indignement violée, et les ossements des deux princes eussent été infailliblement dispersés sans l'intervention du prieur d'un monastère voisin.

XV

Cet acte de barbarie souleva dans toute la Germanie les plus vives protestations. L'impitoyable rigueur de Henri IV se trouvait ainsi justifiée par l'imbécile brutalité de ses ennemis. En un jour de folie, les Saxons perdirent tout le fruit de la campagne. Ce fut en vain qu'on essaya de fléchir le monarque offensé; Henri IV, poussé à bout par cette perfidie, était d'ailleurs trop habile pour ne pas profiter de ses avantages. La frénésie saxonne avait rejeté dans son parti l'archevêque de Mayence, le duc de Souabe, Berthold de Carinthie et quelques autres seigneurs. Sûr de son droit cette fois, et bien résolu à ne plus commettre de fautes, il recommença la guerre.

Puis, voulant donner à ses rancunes politiques une couleur religieuse capable de les faire accepter, il porta l'affaire de Hartzbourg au tribunal de Rome, comptant sur la reconnaissance de Grégoire VII pour se venger des Saxons.

Une légation du pape arriva en effet en Germanie. Elle était composée de Gérard, évêque d'Ostie, d'Hubert de Palestrina, de Raynald de Côme et de l'évêque de Coire. L'impératrice Agnès, mère de Henri IV, les accompagnait.

En recevant les délégués pontificaux, le roi de Germanie crut tendre la main à des alliés ; il les accueillit donc avec empressement. Mais Grégoire VII, aussi habile que Henri IV, avait donné une double mission à ses ambassadeurs. Ils devaient bien juger le différend qui menaçait d'ensanglanter l'Allemagne ; mais en outre ils avaient ordre de n'intervenir en Saxe que si le roi consentait à se purger du crime de simonie dont l'accusait la clameur publique. Car le premier concile grégorien venait de rendre les fameux décrets qui prescrivaient le célibat des prêtres et qui proscrivaient le trafic des évêchés.

XVI

Henri IV, venu de Bamberg à Nuremberg pour y recevoir la légation du pape, se montra d'abord

étonné du ton hautain des quatre délégués. Mais il fut parfaitement stupéfait quand il entendit les légats réclamer l'ouverture d'un concile pour juger les prélats simoniaques. Bientôt rassuré cependant, Henri ne vit dans cette affaire qu'un moyen efficace de se défaire sans danger de l'archevêque de Worms et des autres prélats qui l'avaient combattu ou trahi. Il adhéra donc au concile et se montra plein de déférence pour les envoyés du pape.

Ceux-ci suspendirent de ses fonctions épiscopales Liémar, archevêque de Brême ; ils obtinrent du roi le renvoi de cinq de ses courtisans qu'avaient atteints les foudres de l'Église ; et, ne pouvant réunir le concile, ils renvoyèrent devant l'audience du souverain pontife l'affaire de la réforme épiscopale (1). Puis, après de belles paroles et avec de grandes promesses, le roi congédia les quatre ambassadeurs, non sans les avoir comblés de présents et accablés d'honneurs.

C'est ainsi que, par l'habileté de Henri IV, la résistance des évêques et la faiblesse des légats,

(1) Muratori, p. 237. — Fleury, *Hist. ecclés.*, LXII, 11.

le plan qu'avait conçu Grégoire n'eut alors aucune exécution.

Mais Henri, sentant venir l'orage, et instruit par l'expérience, se réconcilia avec Annon, archevêque de Cologne, et mit à profit les intervalles de la paix pour calmer la révolte, désarmer les factions et relever son crédit. Malheureusement il ne pouvait ni briser les obstacles ni corriger ses vices. Les prétentions des grands se heurtaient chaque jour contre les prétentions du roi, et plus que jamais la lutte semblait inévitable.

XVII

Le traité conclu sur la Werra n'avait contenté ni Henri IV ni les Saxons. Plus que personne, le roi avait senti toute l'amertume de ces conditions si dures. C'était un affront qu'il avait mal digéré. Il n'attendait donc pour en tirer vengeance qu'une occasion favorable; et, comme elle ne se présentait pas, il essaya de la faire naître.

Ce fut à Strasbourg qu'il commença à ourdir ce

complot formidable qui devait aboutir à la ruine de la nation saxonne. Au milieu des fêtes religieuses qui attiraient à la cour les chefs et les prélats germains, Henri s'étudiait à semer parmi ses principaux sujets l'envie, la défiance et le doute. Il leur représentait sous des couleurs odieuses les méfaits et les crimes de la Saxe et de la Thuringe; il employait tour à tour, pour les convaincre, les caresses et les prières, les menaces et les calomnies ; il agitait sous leurs yeux le fantôme complaisant de la guerre civile; et, à force de répéter que les Saxons voulaient ruiner l'empire, il finit par armer contre la Saxe toutes les forces vives de la Germanie.

Cependant les Saxons ignoraient la trame qui se développait dans l'ombre. Fidèles observateurs du traité de la Werra, quoiqu'ils l'eussent peu goûté, ils attendaient patiemment qu'on en révisât les articles, lorsqu'ils s'aperçurent que la question, ne pouvant se résoudre pacifiquement, allait de nouveau se trancher par l'épée.

En effet, quelques chefs saxons s'étant présentés à Worms pour offrir leurs hommages au roi, pendant les fêtes de Pâques de 1075, on vit les courtisans de Henri IV se porter brusquement à

leur rencontre, leur enjoindre de rebrousser chemin et de ne pas irriter par leur présence le monarque qu'ils avaient si cruellement outragé.

Grande fut la stupéfaction des Saxons ! Ne s'expliquant pas la conduite de Henri, ils revinrent en toute hâte près de leurs compatriotes pour conter leur mésaventure. Mais à peine arrivés, ils eurent le mot de l'énigme. Les ambassadeurs royaux, qui les avaient devancés, venaient de faire à la Saxe une déclaration de guerre en bonne forme. En même temps on apprit que Henri avait fixé à Brédingen (Hersfeld) et au 8 juin 1075 le lieu et la date du rendez-vous général où il avait dessein de concentrer son armée.

XVIII

Les Saxons effrayés perdirent d'abord un temps précieux à entamer des négociations. Buccon, évêque d'Halberstadt, Wecel, archevêque de Magdebourg, Magnus, duc de Saxe, Otton de Nordheim, duc dépossédé de Bavière, intervinrent successi-

vement auprès du monarque. En vain essayèrent-ils de fléchir Henri : Henri fut inébranlable. En vain s'efforcèrent-ils de trouver des alliés : pas une voix ne répondit à la leur. En présence de ce grand duel qui allait s'engager entre Henri IV et les Saxons, chacun sentait l'impérieuse nécessité de garder une neutralité attentive. D'ailleurs, les mesures du roi de Germanie étaient si bien prises! Les routes étaient strictement gardées ; les grands étaient liés par des serments ou séduits par des promesses. Cette fois la prudence de Henri IV n'avait rien oublié.

XIX

Alors les Saxons et les Thuringiens, ne pouvant plus compter que sur eux-mêmes, se préparèrent à la guerre avec le courage du désespoir. Ils convinrent de se porter en armes à Lupnitz, lieu voisin de Brédingen, et là, de faire une dernière fois auprès de Henri IV l'épreuve de leurs supplications. En même temps ils reçurent avis que les

Luticiens et les Polonais devaient, en cas de guerre, opérer une diversion en leur faveur. Ce secours inespéré n'était pourtant qu'une faible lueur dans un ciel gris ; mais cette lueur suffit à relever leur courage, et ils se mirent en marche avec un peu plus de confiance.

Henri, de son côté, se trouva à Brédingen au jour fixé et se plaça à la tête de sa puissante armée. Il eut bientôt franchi la distance qui le séparait des Saxons et vint camper en face de ses ennemis, près des rives de l'Unstrudt (juillet 1075). Soit que les chefs saxons eussent tout à fait repris confiance, soit plutôt qu'ils ignorassent la marche impétueuse des troupes royales, toujours est-il que rien n'était prêt pour la bataille et que l'armée tout entière nageait dans la joie des festins, quand Henri IV vint subitement la tirer de son imprudente torpeur. Sachant l'embarras de l'ennemi, le roi avait brusqué l'affaire.

A cette attaque inopinée d'un adversaire plein de vigueur, les Saxons ripostent avec un indomptable courage. Saisissant vivement leurs armes, sans même prendre le temps de rajuster leurs cuirasses, ils sont déjà sur l'ennemi, courant pêle-mêle, frappant sans ordre, tuant au hasard, mais

sans lâcher pied, sans fléchir, comme un seul homme. La violence du choc fait reculer les Souabes de l'avant-garde. Otton de Nordheim cherche son perfide gendre ; il l'appelle, il le provoque. Les éclats de sa forte voix se mêlent aux cris des blessés et au cliquetis des armures. Otton semble narguer le péril et fait, par sa valeur, hésiter la Souabe et trembler la Bavière. Encore un peu, et c'en est fait du roi de Germanie !

Mais soudain Uratislas, duc de Bohême, et Godefroi, duc de Basse-Lorraine (Godefroi de Bouillon), accourent avec les milices de Bamberg pour dégager Henri. L'apport de ces troupes fraîches rétablit l'équilibre. La Saxe lutte encore, mais la fatigue accable ses enfants. Le choc des légions germaniques ébranle enfin les cohortes saxonnes. En vain Otton brandit son épée, prie, supplie, rappelle, menace, insulte les fuyards. Rien n'y fait. L'infanterie en vitesse surpasse la cavalerie. La victoire se change en massacre et la déroute en frénésie. La liberté saxonne expire aux champs de Hohenbourg !.....

XX

L'armée royale poursuit l'armée vaincue, traverse la Thuringe, pénètre dans la Saxe et la ravage. Pourtant le roi veut traiter. La Saxe hésite : il insiste. Il semble offrir la paix au bout de son épée. Les Saxons, étonnés et défiants, jurent de se faire tuer jusqu'au dernier plutôt que d'accepter des conditions humiliantes. — Quelle leçon pour le pacificateur de la Werra !

Alors le roi cache son glaive et prend son autre arme : la ruse. Il feint de céder ; il licencie son armée, assigne un nouveau rendez-vous pour le 22 octobre à Gestungen, quitte la Saxe et attend.

Il n'attend pas longtemps.

Bientôt en effet, les Saxons, las de lutter, viennent d'eux-mêmes se rendre à merci ; non sans avoir beaucoup disputé, crié, récriminé et résisté. Le roi, tout joyeux, accourt à Gestungen. Déjà Henri est sur son trône, au milieu de la

plaine de Spiraha, dans l'attitude de César après Alésia. Auprès de lui sont introduits, successivement et par ordre, Wécel, archevêque de Magdebourg (frère d'Annon, de Cologne); Buccon, évêque d'Halberstadt; Otton, ancien duc de Bavière; Magnus, duc de Saxe; le comte Hermann, son oncle; Frédéric, comte palatin; Adalbert, comte de Thuringe; Thierri, comte de Catelembourg; Rudeger, Sizzon, Bérenger, Béru; puis les petits seigneurs, les petits suzerains, et jusqu'aux menus vassaux.

Henri les regarde passer, les prie d'attendre; il les confie, dit-il, à la garde des Germains. Il avait promis de les renvoyer sains et saufs après la soumission; — ou plutôt il avait *fait promettre* par Godefroi de Bouillon. Ce qui le dispensa de tenir parole. En effet, il les dispersa çà et là dans les pays rhénans, la Souabe, la Bavière, la Lombardie et la Bourgogne. Leurs biens furent donnés aux compagnons du roi (*militibus*, dit le texte latin). La Saxe était décapitée.

Le vainqueur s'arrêta quelque temps en Thuringe pour relever le château d'Asemberg, forteresse imprenable qui devait dominer le pays. Il fixa aux Saxons, qui avaient fui, un délai fort court,

passé lequel ils devaient être traités comme des rebelles en armes.

Après quoi Henri IV licencia son armée et retourna, paisible et fier, dans sa bonne ville de Worms (1).

Sans remords!

(1) Au moyen-âge le mot de *bonne ville* s'appliquait seulement aux villes fortifiées et privilégiées. Ce n'est plus aujourd'hui qu'une formule banale dont beaucoup de personnes ignorent complétement l'origine.

CHAPITRE VIII

Les Investitures

Élection des évêques. — Politique du Saint-Siége à l'égard des pouvoirs séculiers. — L'an mil. — Les évêques et les abbés deviennent grands propriétaires, puis feudataires. — Comment se donnait l'investiture féodale. — Comment se donnait l'investiture ecclésiastique. Pourquoi les princes temporels usurpèrent-ils les droits du Saint-Siége. — Pourquoi les pontifes n'ont-ils pas protesté. — Confusion du fief et de l'office. — Suprématie des prélats sur les rois. — Concile d'Aix-la-Chapelle. — Singulières questions qu'on y agite. — Position de l'évêque de Rome. — Alliance forcée des papes et des rois. — Mot d'Augustin Thierry. — Résultats imprévus de l'investiture des clercs par les laïques. — Mœurs du clergé. — Preuves tirées des auteurs contemporains. — Grégoire change de tactique et se décide à abolir l'investiture. — Deuxième concile de Rome (24 février 1075). — Abolition de l'investiture. — Déposition de Herman de Bamberg. — Autres affaires traitées par le concile. — Affaire de l'abbaye de Fulde. — L'investiture par les laïques est abolie. — Ruse de Grégoire. — Colère de Henri. — Il se prépare à la lutte.

I

De tout temps l'Église romaine avait énergiquement tenu à ce que l'élection de ses ministres

fût libre de toute entrave ; de tout temps elle avait défendu aux pouvoirs séculiers d'influencer la nomination des évêques (1) et prescrit de respecter la liberté des suffrages. Bien plus, au VIIIe concile général de Constantinople, elle avait positivement exclu de l'élection les princes temporels (2) qui trop souvent cherchaient à s'y glisser, en dépit des canons et quelquefois avec la connivence des clercs, sous prétexte d'empêcher les troubles, de corriger les abus et de prévenir les

(1) Si quis episcopus, sæcularibus potestatibus usus, ecclesiam per ipsos obtineat, deponatur, et segregentur omnes qui illi communicant. *Can. apost. XXX.*

(2) Jure promulgat neminem laicorum, principum vel potentium semet inserere electioni, nec promotioni patriarchæ vel metropolitæ aut cujuslibet episcopi. *Can. XII.* Labbe, *Conc.*, t. VIII, p. 141.

Pour bien comprendre la portée de cette défense, il faut se rappeler qu'à l'origine du christianisme le droit de nommer les prêtres ou *anciens* et les évêques ou *surveillants* appartenait aux fidèles. Les prêtres et les évêques (même l'évêque de Rome) étaient alors sur un pied d'égalité parfaite. Ce ne fut qu'en 445 qu'un décret de Valentinien III, confirmé par le concile général de Chalcédoine en 451, et le formulaire d'Hormisdas en 518, soumit les *surveillants* des provinces aux décisions de l'évêque de Rome, lequel, à partir de Grégoire VII, porta exclusivement le nom de *pape*. Plus tard on subordonna les prêtres aux évêques, on institua les archevêques ; et c'est ainsi que fut établie cette hiérarchie redoutable que beaucoup de gens croient avoir été apportée sur la terre par Jésus-Christ lui-même.

brigues (1). Evincer les laïques était en effet le seul moyen de s'opposer nettement à l'achat des évêchés et au trafic des abbayes.

Mais bientôt la piété des fidèles et l'astuce des souverains firent échec à la prudence du Saint-Siége.

Vers la fin du Xe siècle, il se répandit par toute l'Europe une croyance bizarre qui fixait à une époque très voisine les derniers jours de l'univers. La fin du monde! Voilà ce qui préoccupait les esprits à l'approche de cette date fatidique : L'AN MIL !

Le découragement des âmes, la peur de l'inconnu, le besoin de croire à son salut, firent soudain qu'on abandonna tout travail et qu'on ne chercha plus que les moyens les plus propres à fléchir le maître irrité aux yeux duquel on allait bientôt paraître. La vie des nations parut s'arrêter devant la roue du Destin, et l'on attendit avec une stupeur insensée et un tressaillement universel l'apparition de l'année immense et terrible. Pour s'y mieux préparer, on ne cherchait pas à

(1) Voir le décret de Jean IX, en 904, dans la Collection des conciles de Labbe, t. IX, p. 505.

amender ses mœurs, mais à racheter ses fautes; on sentait bien que le temps manquait pour purifier son âme; mais on prodiguait l'argent pour effacer ses crimes. Et ce fut à la faveur de cette crédulité populaire, de cet entraînement frénétique, que le clergé put s'enrichir de tous les dons des fidèles, de toutes les rançons des pécheurs.

L'*an mil* passa, sinistre et sombre; mais sans secousse, sans peste ni déluge, sans cataclysme.

A peine revenu de sa terreur, l'homme, étonné d'exister encore, se reprit à aimer la vie et poursuivit sa marche civilisatrice vers l'avenir...

Mais les couvents, les églises, les évêchés étaient désormais pourvus de vastes domaines; et, comme la propriété territoriale était devenue le fondement des sociétés nouvelles, le clergé se trouva bientôt au premier rang de la hiérarchie séculière. « Dans la religion, dit un auteur profondément « catholique (1), la pensée a un but pratique par « essence, car elle aspire à GOUVERNER LES INDI- « VIDUS, PARFOIS MÊME LA SOCIÉTÉ. Ainsi l'activité « de l'Église se dirigea franchement vers l'acqui- « sition du pouvoir, afin de mettre en pratique ses

(1) César Cantù, *Hist. univ.*, t. IX, p. 280.

« propres idées : ce fut là son caractère parti-
« culier. »

II

Les évêques et les abbés, devenus grands propriétaires, prirent donc une place à part dans l'organisation sociale et furent soudain rangés parmi les feudataires. Les rois alors se crurent en droit d'intervenir et ils exigèrent d'eux la *foi* et l'*hommage* en échange de l'*investiture*.

Jusque là, rien qui puisse alarmer la cour de Rome, rien qui soit de nature à éveiller ses soupçons, à troubler ses projets ou à justifier ses craintes. Mais peu à peu la situation se modifia encore. Il devint difficile d'établir une distinction équitable entre le fief et la fonction, entre le prêtre et le vassal. Et, comme dans la féodalité tout pouvoir séculier dérivait de la possession d'une terre (1), par la même raison on s'habitua insen-

(1) Pas de terre sans seigneur : pas de seigneur sans terre, disait l'adage féodal.

siblement à en tirer aussi la puissance sacerdotale. Dès lors revint tout naturellement aux rois l'institution des prélats et des clercs, non seulement comme détenteurs de fiefs, mais encore comme possesseurs d'offices ; et, sans cesser de donner l'investiture féodale par la motte de terre et l'étendard, les princes temporels en vinrent à conférer l'investiture ecclésiastique par la crosse et l'anneau.

III

C'était un abus, et un abus criant. Jamais l'Église romaine n'aurait dû consentir à une pareille usurpation ; et l'on s'étonne à bon droit qu'elle n'ait pas plus longtemps suivi les premiers préceptes de sa jurisprudence. Malheureusement le zèle religieux des pontifes fut étouffé par l'ambition politique des évêques ; et le Saint-Siége, trouvant bientôt son compte à favoriser cet abus, ne mit aucune entrave à l'exercice du droit d'investiture.

REESE LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Dès lors les prélats, comme les ducs et les comtes, intervinrent officiellement dans les délibérations publiques : les comtes et les ducs assistèrent à leur tour aux réunions ecclésiastiques (1). Ce fut pendant un temps comme une fraternelle alliance du trône et de l'autel, du glaive et de la mitre. Le pouvoir clérical se confondit de plus en plus avec la puissance civile ; les évêques et les abbés, en qualité de feudataires, acquirent les mêmes droits que les barons ; on les vit battre monnaie, lever des tailles, exercer la justice. Puissants seigneurs autant que dignitaires ecclésiastiques, ils dominaient parmi les grands, prenaient une part active à la confection des lois et contribuaient souvent à l'élection des souverains. C'est ainsi que les évêques du royaume d'Arles avaient élu Boson ; c'est ainsi que saint Dunstan avait proclamé le roi d'Angleterre. Et l'on n'a pas oublié ce mot d'un prélat français à Louis III : « Vous ne m'avez pas élu pour gouverner l'Église ; « mais moi et mes collègues nous vous avons élu « pour administrer le royaume à la condition « d'observer les lois (2). »

(1) Cantu, *Hist. univ.*, t. IX, p. 281.
(2) Sous Louis-le-Bègue (881), le synode de Fimes (diocèse de

A la condition d'observer les lois! Quel ton pour un évêque parlant à un monarque! C'est qu'en effet les prélats de ce siècle pouvaient faire entendre aux grands des préceptes inflexibles et des avis sévères. Ils tempéraient par leurs conseils la rudesse native des chefs encore barbares, et les idées qu'ils suggéraient aux princes étaient alors le contre-poids salutaire de la toute-puissance féodale et de l'ignorance universelle.

Reims) avait déclaré le sacerdoce supérieur à la royauté, parce que, dit le canon, les prêtres ne sont pas consacrés par les rois, mais les rois par les prêtres. On se rappelle, en effet, que Hugues Capet n'osa point prendre le titre de roi avant d'avoir reçu l'investiture sacerdotale.

Le pape Gélase écrit à l'empereur Anastase : « Il y a deux « pouvoirs principaux qui gouvernent ce monde : l'autorité pon- « tificale et la dignité royale; et l'autorité des pontifes est d'au- « tant plus grande qu'ils doivent compte au Seigneur de l'âme « des rois eux-mêmes. »

Nicolas Ier, en 863, écrivait à l'archevêque de Metz, à propos de l'affaire de Teutberge : « Examinez bien si ces rois et ces princes « auxquels vous vous dites soumis sont véritablement des rois et « des princes. Examinez s'ils gouvernent bien, eux-mêmes d'abord, « ensuite leur peuple; car celui qui ne vaut rien pour lui-même, « comment serait-il bon pour les autres? Examinez s'ils règnent « selon le droit; car sans cela il faut les regarder comme des « tyrans plutôt que comme des rois; et *nous devons leur résister « et nous élever contre eux, au lieu de nous soumettre.* Si nous « leur étions soumis, si nous ne nous élevions contre eux, il nous « faudrait favoriser leurs vices. » — Voir Cantù, *Hist. univ.*, t. IX, dixième époque, *passim.*

IV

Les historiens nous ont conservé le tableau fort curieux d'un concile mixte tenu à Aix-la-Chapelle au XIe siècle. On y régla d'abord tout ce qui concernait la tenue des évêques et la doctrine de l'Eglise. Jusque là, rien de mieux. Mais on ne crut pas devoir s'arrêter en si beau chemin : on détermina minutieusement tout ce qui se rapporte à la personne des rois, à leur famille, à leurs ministres, à leurs serviteurs, de toute nature et de tout ordre. Les princes, y est-il dit, ne sont dignes du titre de roi qu'autant qu'ils gouvernent avec piété, justice et clémence ; sinon, ce sont des tyrans impies. Le roi est institué pour gouverner le peuple , l'empereur pour protéger l'Église. Le premier devoir du monarque est de prêcher à ses fils et aux grands le nom, la puissance et la force du sacerdoce; de défendre le clergé contre les soupçons malveillants des fidèles ; de se garder, à l'égard des évêques, de toute accusation légère ;

de leur accorder une liberté complète ; d'empêcher les laïques d'usurper les possessions de l'Église ; de mettre une grande prudence dans le choix de ses conseillers et de ses ministres ; enfin, d'élever ses enfants dans la crainte de Dieu et de n'admettre à la cour aucun prêtre chrétien sans l'autorisation de ses chefs.

Voilà comment, à cette époque, on parlait aux fidèles, comment en plein concile on catéchisait les rois. On ne leur ménageait, on le voit, ni les conseils virils, ni les vertes semonces. On leur traçait leurs devoirs, on leur dictait leur conduite. L'évêque, investi par le roi, se souvenait toujours qu'il devait parler au nom de Dieu ; et, puisant dans la foi de l'époque une force inconnue dans nos siècles raisonneurs, partout l'évêque était craint, obéi, respecté.

V

Ce résultat inattendu de la féodalité ecclésiastique devait donc faire patiemment supporter à

l'Église la perte de l'investiture. D'ailleurs, le chef de la religion lui-même profitait de cette façon nouvelle d'introniser les clercs; il tirait de la confusion féodale un pouvoir jusque là sans exemple, puisque ce pouvoir s'appuyait désormais sur des possessions temporelles, et non plus seulement sur le dogme et la foi.

En effet, dès l'origine l'évêque de Rome avait su, grâce à la piété des fidèles, se ménager de vastes domaines afin, disait-il, de soutenir la splendeur de son rang, de doter les églises et de soulager les pauvres; mais en réalité pour accroître son prestige et augmenter sa force. Car de tout temps la richesse a donné la puissance, et les rusés pontifes le savaient bien.

Pépin et Charlemagne avaient encore agrandi le territoire du Saint-Siége. Ils l'avaient même transformé en domination politique, tant pour ruiner l'influence menaçante du peuple longobard, que pour se concilier la faveur des papes et l'appui de l'Église, sachant bien que la religion pouvait seule faire passer leur usurpation en la bénissant et accepter leur dynastie en la consacrant.

Et cette alliance des deux pouvoirs était solide et sincère, parce qu'elle reposait sur la seule base

qui ne faiblisse jamais en ce monde : l'intérêt. Le Pape avait besoin du Roi, le Roi avait besoin du Pape. Le premier prescrivait aux peuples la résignation et l'obéissance; le second propageait la religion, enrichissait les abbés et protégeait le culte. C'était entre eux un continuel échange de bons procédés et de services délicats.

« La nouvelle Rome, dit Augustin Thierry, « n'avait point, comme l'ancienne, des légions « sortant de ses murs pour aller à la conquête « des peuples; toute sa force était dans l'adresse « et dans son habileté à faire alliance avec les « forts; alliance inégale, qui, sous le nom de fils « et d'amis, les rendait vassaux et sujets. Les « victoires des conquérants, et surtout celles des « barbares encore païens, furent, comme on a pu « l'observer plus d'une fois dans cette histoire, « la cause la plus fréquente d'agrandissement « politique pour la cour pontificale. Elle épiait « soigneusement la première pensée d'ambition « des rois envahisseurs, pour entrer avec eux en « société; et à défaut de conquêtes étrangères, « elle aimait et encourageait le despotisme natio- « nal. La monarchie héréditaire était le régime « qui lui plaisait le plus, parce qu'il suffisait de

« s'emparer de l'esprit d'une seule famille pour « acquérir sur tout un peuple une autorité abso- « lue (1). »

VI

Toutefois, la politique des papes dans la question des investitures faillit à la fin tourner contre l'Église et compromit les évêques.

Les emplois ecclésiastiques procurant richesses et pouvoir, on fit des bassesses pour les obtenir. Ces offices dépendaient des grands : on s'exerça dans l'art de courtiser les princes. Le trafic des choses saintes passa pour une méthode habile, et l'adulation devint un moyen de parvenir.

« Ils ne savent, s'écriait Pierre Damien, que « flatter le prince, étudiant ses inclinations, « obéissant à son moindre signe, applaudissant « chaque mot qui tombe de sa bouche, cherchant « à lui plaire en toute chose : n'est-ce pas acheter

(1) *Hist. de la conquête de l'Angleterre*, liv. X, t. III, p. 164.

« chèrement les dignités, que de se condamner à « une aussi longue servitude, à faire le parasite et « le bouffon pour devenir évêque (1) ? »

De là pour le clergé, et par conséquent pour l'Église, une humiliation profonde et une irrémédiable décadence ; de là la supériorité des princes sur les prélats et des barons sur les abbés. Atton, évêque de Verceil (2), se plaint amèrement des vexations continuelles exercées sur les évêques, de la manière peu chrétienne dont on dirigeait l'élection des pontifes, de la vénalité des grands et de l'avilissement du clergé. La parenté, les services, les richesses, voilà les motifs déterminants qui entraînent les suffrages et qui président au choix des délégués du Christ. Aussi, quels hommes s'étalaient dans les prélatures et à la tête des abbayes ! Quelle ignorance parmi les clercs ! Quelle immoralité chez les évêques ! Comptez les prélats et suivez la série. Ici la débauche et l'adultère ; là l'ambition sanguinaire et l'hypocrite affectation du bien. Plus loin la rapacité qui touche à la rapine, et la cruauté vénale, sœur de l'infamie.

(1) Pierre Damien, Opusc. XXII.
(2) *De pressuris Ecclesiæ.*

VII

Manassès avait, de force ou d'adresse, réuni sous sa griffe cinq évêchés : Arles, Milan, Mantoue, Trente et Vérone. En Italie, on voyait des évêques de dix ans et des papes de douze ou de dix-huit (témoin Jean XII). Des soudards se paraient insolemment de la mitre, et des prélats portaient l'épée, frappaient d'estoc et de taille, juraient, buvaient et se battaient souvent entre eux. Même dans l'Église, même au pied de l'autel !

Hugues de Vermandois fut fait archevêque de Reims à l'âge de cinq ans ! Il ne pouvait encore marcher : ce fut son père qui le porta jusqu'à son siége ; qui fut son tuteur ou plutôt son *régent ;* traficant en son nom des messes et des prières, des bénéfices et des charges ; percevant les dîmes, malmenant les serfs, surmenant les vassaux, et réglant toutes choses, divines ou temporelles, selon son caprice, sans gêne, et à la pointe de l'épée (1) !

(1) Cantu, *Hist. univ.*, t. IX, p. 293.

Voilà, voilà le résultat scandaleux du déplacement du droit d'investiture ! Voilà comment l'ambition du Saint-Siége produisait partout la corruption du sanctuaire ! et comment la dépravation des évêques aboutissait à la transformation des croyances !

VIII

Et qu'on ne vienne pas dire que nous chargeons à plaisir, et que nous calomnions les prélats de ce siècle. Vingt témoins, dignes de foi, sont là pour attester nos paroles.

Rather, archevêque de Vérone, s'emporte en invectives contre le clergé, surtout le clergé d'Italie, qui *aiguillonnait*, dit-il, *par le vin et les aliments ses appétits libidineux*, et dont quelques membres ne savaient pas même le *credo* (1).

Pierre Damien, que nous avons déjà cité, s'écriait à son tour en parlant des prélats : « Ils « ont faim d'or, parce que partout où ils arrivent

(1) *Concil.*, t. IX, à la fin.

« ils veulent aussitôt revêtir les appartements de « tentures somptueuses, admirables pour la ma- « tière et pour le travail. Ils étendent sur les siéges « de grands tapis à images de monstres ; ils sus- « pendent au plafond de larges draperies, pour que « la poussière n'en puisse tomber. Leur lit de re- « pos coûte plus que le tabernacle, et dépasse en « magnificence les autels pontificaux. La pourpre « royale d'une seule couleur ne leur suffit pas ; il « faut que leurs coussins soient couverts de toiles « barriolées des couleurs les plus éclatantes. « Comme les choses du pays leur paraissent mi- « sérables, ils ne font usage que de fourrures « d'outre-mer, apportées au prix de beaucoup « d'argent ; ils ont en mépris la toison de la bre- « bis et de l'agneau ; il leur faut des peaux de « renards, d'hermines, de martres, de petit-gris. « Je me sens pris de dégoût en énumérant ces « vanités orgueilleuses, qui excitent le rire, il est « vrai, mais un rire qui amène les larmes, en « voyant ces prodiges de hauteur et de merveil- « leuse folie, et ces ornements pastoraux resplen- « dissant de pierreries et çà et là chargés d'or (1). »

(1) P. Damien, Op. XXXI, c. 69.

IX

André, abbé de Vallombreuse, est encore plus virulent : « Le ministère ecclésiastique, dit-il, était « séduit par tant d'erreurs, qu'à peine aurait-on « trouvé un prêtre dans son église : les ecclésias- « tiques, courant les environs avec des éperviers « et des chiens, perdaient leur temps en chasses ; « ceux-là tenaient taverne , d'autres faisaient « l'usure ; tous passaient scandaleusement leur « vie avec des prostituées ; tous étaient gan- « grenés de simonie à tel point, qu'aucun rang, « aucun poste, depuis le plus bas jusqu'au plus « élevé, ne pouvait être obtenu, si l'on ne l'ache- « tait de la même façon qu'on achète le bétail. « Les pasteurs, auxquels il aurait appartenu de « remédier à cette corruption, étaient des loups « ravisseurs (1). »

(1) Ap. Puricelli, *De s. Arialdo,* II, 3-4

X

Enfin le concile de Soissons, réuni en 909 sous Sergius III, déclarait hautement : « De même que « les premiers hommes vivaient sans lois et sans « crainte, abandonnés à leurs passions, de même « aujourd'hui chacun fait à son gré. Les lois des « évêques sont méprisées, les puissants oppriment « les faibles ; tout est violence pour les pauvres « et rapine des biens ecclésiastiques. Nous-mêmes « qui devons corriger autrui, nous évêques de « nom, non de fait, nous négligeons la prédication, « nous voyons les brebis qui nous sont confiées « s'éloigner de Dieu et croupir dans le vice, sans « diriger vers elles la parole ou la main ; et, si « nous voulons les réprimander , elles disent , « comme dans l'Évangile, que nous voulons leur « imposer des fardeaux insupportables , tandis « que nous n'y touchons seulement pas du bout « du doigt. Les monastères ont été les uns démolis « et brûlés par les païens, les autres dépouillés

« de leurs biens et réduits à rien. Ceux qui sur-
« vivent gardent à peine trace de vie régulière.
« Les moines, les chanoines, les religieuses, n'ont
« plus de supérieurs légitimes, l'abus de les sou-
« mettre à des étrangers ayant prévalu. Nous
« voyons dans les couvents consacrés à Dieu des
« abbés laïques avec leur famille, des soldats et
« des chiens. Comment peuvent-ils faire observer
« la règle, ces abbés qui ne savent pas même la
« lire ? »

XI

Et ce synode n'était pas le seul qui eût attesté l'existence du vice en le combattant. Ouvrez le *Recueil des Conciles :* ce ne sont que protestations énergiques, et les préceptes de morale et de discipline y abondent :

Que les clercs ne portent pas les armes ;
Qu'ils ne fréquentent pas les tavernes ;
Qu'ils ne jurent pas ;
Qu'ils ne cohabitent point avec les femmes ;

Qu'ils s'abstiennent de gains déshonnêtes, de faire usage de faux poids et de fausses mesures ;

Qu'ils ne se mêlent point d'affaires séculières ;

Qu'ils ne chassent point avec des chiens et des oiseaux ;

Qu'ils ne jouent point ;

Qu'ils n'intentent point de procès injustes ;

Que les abbés et les évêques ne tolèrent point de bouffonneries à leurs repas, mais qu'ils y admettent des pauvres et des pèlerins, et y fassent faire de pieuses lectures ;

Que celui qui extorque des dons aux personnes dévotes soit soumis à la pénitence ;

Que l'évêque donne à ses convives l'exemple de la sobriété ;

Qu'il ait toujours dans sa chambre des prêtres et des clercs bien famés, qui le voient prier, veiller, étudier, et qui imitent sa vie ;

Que l'on exclue du saint ministère les simoniaques, les incontinents, les frauduleux, ceux qui ont répandu le sang à la guerre, tant qu'ils n'ont pas subi autant de quarantaines de pénitence qu'ils ont tué d'hommes ; et s'ils n'en savent pas le nombre, qu'ils jeûnent un jour par semaine pendant toute leur vie ;

Quand des religieuses se sont vêtues en hommes et ont raccourci leur chevelure, si ce fut par motif de piété, qu'elles soient admonestées ; si ce fut par malice, qu'elles soient séparées de l'Église ;

Que l'évêque se concerte avec les magistrats pour punir celles qui vivent mal sous un faux aspect de pénitence ;

Si une femme accusée d'adultère se réfugie près de l'évêque, il s'efforcera de détourner le mari de la faire mourir ; s'il ne peut y réussir, il ne la lui remettra pas ;

Que l'on excommunie le laïque qui tient une concubine avec sa femme légitime.

Telles sont les recommandations pressantes que ces conciles ne cessaient de faire entendre, mais, il faut bien le dire, sans obtenir le moindre succès.

XII

On le voit, il est impossible de descendre plus bas et inutile de poursuivre plus loin. Les citations qu'on vient de lire ne font que confirmer nos pa-

roles et élargir le résumé moral que nous avons placé au début de cette histoire. Les mœurs du clergé sont le résultat de la simonie ; et la simonie est le produit direct de l'investiture laïque. Le droit de conférer les offices entraîna peu à peu, pour les princes, l'usage criminel d'en tirer profit : du pouvoir de donner ils firent bintôt sortir la faculté de trafiquer ; et du jour où les rois s'avisèrent de vendre les évêchés, il leur devint facile d'acheter les évêques.

Aussi les prélats étaient-ils plus dévoués au pouvoir civil qu'au pouvoir sacerdotal ; et, malgré la vigueur de Grégoire VII, les décrets du premier concile de Rome furent sans effets sur les évêques. Les abbés germains et lombards, tous simoniaques et concubinaires, se gardèrent bien d'obéir au fougueux réformateur, qu'ils avaient naguère signalé à Henri IV ; et l'on a vu au chapitre V de cette histoire les mesures désespérées que dut prendre le pape pour faire respecter ses canons. Rien n'y fit. Ni la simonie ni le concubinat ne cessèrent de prospérer dans le monde, et la réforme de l'Église, indéfiniment ajournée, ne semblait guère plus probable ni guère plus prochaine que l'invention de la quadrature du cercle.

Ce fut alors que l'intrépide Hildebrand, rêvant aux moyens de l'accomplir et fouillant dans sa pensée, se rendit un compte plus exact des raisons qui en paralysaient l'essor. Il comprit enfin qu'il fallait couper le mal dans sa racine, ne point compromettre l'heureux succès de la réforme par des hésitations criminelles et des atermoiements coupables, et que le plus sûr moyen de proscrire la simonie et le mariage des clercs, c'était d'interdire aux laïques l'investiture sacerdotale.

Il résolut donc de frapper un grand coup ; et pendant que le roi de Germanie était au plus fort de sa lutte avec les Saxons, Grégoire annonça bruyamment un nouveau concile, qui devait s'ouvrir à Rome, pendant la première semaine de carême de 1075 (1).

(1) Les canons de cet important concile sont complétement perdus, et nous n'avons qu'une relation des principaux décrets qui y ont été portés. — Voyer Pagi, dans sa critique de Baronius, *ad ann.* 1075 ; Schræckh, *Hist. eccl.*, 25e vol., p. 455; Hugues de Flavigny et Fleury, *Hist. eccl.*, t. XIII, p. 295.

XIII

Ce fut le mardi 24 février 1075 que s'assembla solennellement à Rome le deuxième concile grégorien. A ce concile furent appelés un grand nombre d'archevêques, d'évêques, d'abbés, de clercs, de laïques, parmi lesquels il faut nommer : Guibert de Ravenne, Cunibert de Turin, Guillaume de Pavie ; les évêques de Bretagne ; Isembert, évêque de Poitiers, déjà cité à Rome la précédente année pour avoir dissipé à main armée un concile présidé par des légats du pape ; Liémar, archevêque de Brême ; Sigefroi, archevêque de Mayence ; Bennon, évêque d'Osnabrück ; l'abbé de Corbie, en Saxe ; Hugues, évêque de Die.

Au nombre des décrets qui sortirent de ce synode il convient de mettre les suivants :

1° Excommunication de cinq familiers du roi de Germanie dont les conseils perfides avaient entraîné ce souverain dans le péché de simonie (1) ;

(1) On peut remarquer dans le décret de ce concile, dit Fleury,

2° Menace d'excommunication suspendue sur la tête du roi de France, à moins que ce monarque ne se justifie auprès des nonces apostoliques qui allaient partir pour la France ;

3° Suspension de Liémar, archevêque de Brême, de Garnier, évêque de Strasbourg, de Henri, évêque de Spire, de Guillaume, évêque de Pavie, de Cunibert, évêque de Turin ;

4° Déposition de Denis, évêque de Plaisance ;

5° Confirmation de la sentence d'excommunication portée contre Robert Guiscard, duc de Pouille ;

6° Enfin déposition de Hermann, évêque de Bamberg.

Mais cette dernière affaire mérite d'être rapportée plus au long, puisqu'elle a servi de prétexte à l'abolition de l'investiture laïque.

que le pape ne menace d'excommunication que les ministres du roi Henri, comme coupables de simonie. Mais le pape le ménageait encore, espérant le ramener par la douceur : car ce prince témoignait lui être fort soumis et vouloir sincèrement bannir de son royaume la simonie et l'incontinence des clercs. — Voir Fleury, *Hist. eccl.*, t. XIII, p. 297; — Grégoire VII, *Épîtres*, liv. III, ép. 3, 5, 7, 10.

XIV

Hermann, évêque de Bamberg, avait fait bâtir, à ses dépens et sous le vocable de Saint-Jacques, une magnifique église. Vingt-cinq chanoines de bonnes mœurs et de piété profonde y trouvaient, disent les chroniques, une vie large et somptueuse, tant l'église de Bamberg était par Hermann abondamment pourvue!

Mais bientôt, sans motif de colère et sans sujet de plainte, Hermann un beau matin se réveille indigné; il court à l'église, chasse les chanoines et donne leur maison à des moines. Fleury, qui cite le fait d'après Lambert d'Aschaffenbourg, prétend que Hermann avait une telle affection pour les moines que, « s'il eût pu, il les eût mis à la place des clercs par tout le diocèse. » Que ce soit là la raison véritable ou le motif apparent, peu importe. Le fait, expliqué ou non, est avéré. Et, certes, il ne mériterait point les regards de l'historien, sans les résultats singuliers qui en découlent.

En effet, les chanoines évincés réclamèrent. Ils soutinrent que le diocèse avait plus besoin de clercs que de moines, et que d'ailleurs la justice voulait qu'on les maintînt. Mais l'évêque fut inexorable. Si bien que les chanoines se rendirent à Rome pour porter au pied du trône pontifical leurs doléances et leurs griefs, et faire valoir auprès du pape la légitimité de leurs droits méconnus.

Grégoire VII les écouta avec attention et parut prendre un vif intérêt à leur mésaventure. Mais quand les clercs eurent accusé leur évêque du péché de simonie, la colère du pape éclata avec une violence inattendue. Il avait déjà suspendu Hermann : sur cette dénonciation, sans hésiter, il l'excommunia. Il lui notifia l'ordre d'avoir à rendre aux chanoines l'église de Saint-Jacques, qu'il leur avait injustement ravie, et manda au clergé de Bamberg de s'abstenir, dorénavant et à toujours, de la communion de leur évêque.

Hermann effrayé accourut à Rome pour implorer son pardon. Il l'obtint, non sans peine, mais à la condition de passer le reste de ses jours dans un monastère. Il accepta. De retour en Allemagne, il fit si bien que les clercs de son diocèse refu-

sèrent de se soumettre aux injonctions du pape. Hermann, fort de cet appui, exerça quelque temps encore les fonctions épiscopales.

Bientôt cependant, quand le concile de 1075 eut définitivement prononcé sur son sort, Henri IV, sur l'invitation de Grégoire, dut procéder à l'élection d'un nouveau prélat. Le choix se porta sur Rupert, prévôt de Gotzlar, homme de mauvaise vie et de réputation douteuse, mais ami intime et confident du roi. Hermann, ayant ainsi perdu toute espérance, se soumit de nouveau et obtint cette fois une absolution complète. Il se retira au monastère de Souarz, où il prit l'habit sous la direction de l'abbé Egbert, et il termina ses jours dans la retraite et l'oubli.

XV

A quelque temps de là, l'abbaye de Fulde étant devenue vacante, le roi Henri ouvrit, selon l'usage, avec les seigneurs, les abbés et les moines, un chapitre d'élection. Le scandale fut immense.

Pour l'évêché de Bamberg, le roi s'était contenté de nommer une de ses créatures. C'était, si j'ose ainsi parler, de la simonie *par amitié*. Henri avait fait choix de Rupert, non parce qu'il en était digne, mais parce qu'il l'aimait. — Dans l'élection de Fulde, ce fut comme une vente aux enchères. L'un faisait valoir ses services, l'autre promettait de l'argent ; celui-ci vantait son dévouement absolu au monarque, celui-là alléguait son hostilité déclarée envers le Saint-Siége, si bien que le roi Henri IV, indigné, cette fois, du cynisme de ces propositions malhonnêtes, prit soudain un parti sans précédent. Il avise un simple moine d'Hersfeld, nommé Ruzelin ; et, l'appelant au milieu de l'assemblée stupéfaite, il lui met à la main le bâton pastoral, le nomme abbé de Fulde et invite les vassaux de l'abbaye à l'acclamer. Pas un ne résista à l'injonction royale, et les vivats les plus joyeux accueillirent l'élévation inattendue du pauvre cénobite (1). Les électeurs, on le voit, avaient encore moins d'avarice que de servilité.

(1) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. LXXII. — Lambert d'Aschaffenbourg.

XVI

Certes, nous devons louer le roi de Germanie du parti qu'il sut prendre dans l'élection de l'abbé de Fulde. Henri avait parfois de ces caprices honnêtes qui révélaient en lui une nature d'élite. Mais parce qu'il sut, une fois en passant, se montrer juste et équitable, était-ce une raison pour fermer les yeux sur la plaie qui dévorait l'Église et pour maintenir au pouvoir laïque le droit d'investir les clercs? Fallait-il tenir compte d'un acte isolé qui n'était, à tout prendre, qu'une exception heureuse, lorsque tant de faits incontestables, tant de détails navrants, venaient prouver chaque jour l'existence de la simonie? D'ailleurs, suffit-il que l'Église soit respectée, si elle n'est pas indépendante? Suffit-il qu'elle ne soit pas attaquée, si elle est sans cesse à la merci d'un prince temporel? Qu'importe qu'on ne trafique pas des prélatures et des abbayes, si l'on peut toujours craindre de trouver dans un temps donné

des hommes pour les acheter et un monarque pour les vendre ?

Ce que revendiquait Grégoire, ce n'était donc ni une faveur, ni une tolérance : c'était un droit. Il ne voulait pas qu'on fît de la richesse le signe incontesté de la vertu, et qu'on donnât toujours le pouvoir sacré au plus fort. Voilà pourquoi, voulant détruire la simonie et rétablir les mœurs du clergé, il déclara que « quiconque accepterait « un évêché ou une abbaye de la main d'un « laïque serait excommunié, et que tout prince « civil qui s'aviserait d'accorder l'investiture des « dignités ecclésiastiques attirerait sur lui la « même peine (1). »

La vente de l'évêché de Bamberg, l'élection de l'abbaye de Fulde sont, entre mille, les preuves les plus éclatantes de la nécessité de ce décret.

XVII

Mais, il est juste de le reconnaître, ici, comme dans toutes les mesures prises par Grégoire VII,

(1) Pfister, *Hist. d'All.*, III, p. 366.

je vois percer une duplicité qui m'effraie. Il y a toujours dans les décrets du pape quelque chose de sous-entendu. On dirait qu'il a médité ce mot de l'auteur de l'*Esprit des Lois :* « Il est bon quelquefois que les lois ne paraissent pas aller si directement au but qu'elles se proposent. » Gardez-vous bien de prendre à la lettre le texte de ses canons, car vous ne pourriez plus comprendre son règne. C'est surtout pour les écrits du moine de Cluny que l'on peut dire sans métaphore qu'il faut savoir lire entre les lignes ; et ses actes sont les meilleurs commentaires de ses paroles. Si l'on en veut des preuves, les voici :

XVIII

On n'a pas oublié ce qui a été précédemment rapporté touchant le droit d'investiture ; et nous avons démontré de quelle façon singulière la confusion de l'office et du fief avait peu à peu mis aux mains du pouvoir civil la libre disposition du fief et de l'office. L'abus ne consistait pas dans l'inter-

vention du monarque, mais dans l'abstention du pontife. L'évêque relevait du pape en sa qualité de prince de l'Église ; c'était donc du pape qu'il devait recevoir sa prélature. Mais en même temps il était grand feudataire, et il devait, suivant la coutume féodale, la *foi* et l'*hommage* au suzerain dont il tenait son fief. La position des prélats était donc mixte, et leurs devoirs envers le souverain temporel et envers la puissance sacerdotale n'auraient jamais dû être confondus. Il eût fallu, comme l'a fait si judicieusement plus tard le pape Calixte II, distinguer avec soin le fief seigneurial du bénéfice ecclésiastique ; déclarer que le prélat serait investi par la crosse et l'anneau du pouvoir spirituel que lui déférait l'Église, et par l'étendard ou le sceptre du pouvoir temporel que lui déléguait l'empire.

De cette façon, les droits respectifs des deux puissances auraient été reconnus et séparés. L'évêque eût dépendu à la fois du pape pour les questions religieuses, et de l'empereur pour les affaires politiques. La religion chrétienne eût amplement gagné à cette transaction équitable, et le pouvoir civil n'y aurait assurément rien perdu. Il appartenait à l'esprit élevé de Grégoire VII de comprendre cette grande idée et de prendre un

tel parti. Il eût prévenu ainsi la sanglante et scandaleuse querelle du Sacerdoce et de l'Empire.

XIX

Mais le réformateur était doublé d'un ambitieux. Ce que rêvait le moine de Cluny, c'était moins l'extension de la religion chrétienne que la prépondérance de la papauté. Et dans cette question si grave du droit d'investiture, d'où pouvait, croyait-il, sortir la théocratie universelle, Hildebrand avait eu grand soin de maintenir dans les mots la confusion déplorable qui existait déjà dans les idées et dans les faits.

Il avait interdit l'investiture, mais sans la dédoubler. Il avait défendu aux laïques de conférer les offices; mais il n'avait point parlé des fiefs. Et comptant, dans la pratique, suivre les vieux errements de ceux qu'il critiquait, il espérait bien disposer des prélats à la fois comme princes de l'Église et comme princes de l'empire. En sorte que le souverain temporel, isolé au milieu de ses feu-

dataires, menacé par eux s'il résistait ou s'il n'obéissait pas, n'aurait eu d'autre moyen de conserver son pouvoir que la *recommandation* (1). Et c'est ainsi que, dans l'opinion de Grégoire VII, tous les monarques du monde pouvaient devenir, bon gré mal gré et dans un temps donné, les vassaux du Saint-Siége.

XX

Qu'on s'étonne, après cela, que le roi de Germanie ait refusé de souscrire à ce décret, qu'il en

(1) La *recommandation*, établie en France par l'édit de Mersen, consistait dans le pouvoir qu'avait tout homme libre de se choisir un seigneur auquel il *recommandait* sa personne et ses biens. Celui qui réclamait le bénéfice de la *recommandation* devenait le vassal de celui qui l'acceptait et lui devait la Foi et l'Hommage. Ce fut là l'origine de la féodalité. — En séparant Henri IV de ses feudataires, Grégoire croyait bien le contraindre à *recommander* ses États à saint Pierre et à reconnaître la suzeraineté du Saint-Siége. C'eût été pour le roi de Germanie le seul moyen de conserver le pouvoir, ou du moins l'apparence du pouvoir. Mais le refus de Henri IV entraîna le pape à des mesures de rigueur qui dégénérèrent en une guerre terrible; et c'est là le principe et la cause de ce qu'on a appelé dans l'histoire la *Querelle des Investitures*.

ait rejeté les clauses avec indignation! Pouvait-on demander à ce prince d'ébranler ainsi son trône et d'annihiler sa puissance? Pour justifier Grégoire, on a dit qu'à cette époque l'autorité pontificale tenait lieu, pour les nations, de constitutions politiques; que c'était un moyen efficace de balancer la tyrannie des rois et de garantir la liberté civile. Spécieux sophisme, mais qui ne soutient pas un seul instant l'examen. Était-ce donc dans l'intérêt des peuples de la Pouille que le pape Léon IX avait *donné* l'Italie méridionale aux compagnons de Guiscard? Était-ce donc pour délivrer les Anglo-Saxons que le pape Alexandre II avait prêté les mains à la fourberie de Guillaume-le-Bâtard? Et dans les discussions sanglantes que les papes avaient toujours avec les rois, était-il seulement question des intérêts des peuples?

Ce que le Saint-Siége a toujours énergiquement réclamé, c'est l'obéissance à l'Église, au temporel comme au spirituel : rien de plus, rien de moins. Dans tous les contrats passés avec les princes, cette clause si importante est bien rarement omise; souvent même elle y est formulée avec une précision étrange et une rigueur ex-

trême (1). « Si vous désirez quelque chose de « nous, écrit Grégoire VII à Suénon, roi de Da- « nemark, faites-le-nous savoir par des envoyés « fidèles, et ce que l'*Église romaine peut espérer* « *de vous,* si elle a besoin contre les ennemis de « Dieu. — *25 janvier 1075.* » — Dira-t-on encore que le pape agissait ici en vue du bonheur des Danois? qu'il n'avait souci que de la félicité des peuples germaniques?

Henri IV ne s'y méprit point. Il vit nettement où le conduisaient les prétentions du pape ; il résolut de résister, et il résista. Nul ne saurait sans injustice le blâmer du parti qu'il sut prendre.

« Le véritable auteur de la guerre n'est pas celui qui la déclare, a dit Montesquieu, c'est celui qui la rend nécessaire. »

(1) Mezerai, *Vie de Philippe Ier.*

CHAPITRE IX

L'enlèvement du pape

Portrait de Cenci. — Ce que c'était que la préfecture de Rome.— Démêlés du pape et de Cenci. — Cenci, vaincu, suscite des ennemis à Grégoire. — Attentat du 25 décembre 1075. — Enlèvement du pape. — Stupeur des Romains. — Grégoire est délivré. — Son courage, son sang-froid, sa grandeur d'âme. — Son habileté. — Assemblée de Gotzlar. — Henri IV cité à Rome. — Fureur du roi. — Il chasse les légats du pape. — Il convoque un synode. — Assemblée de Worms. — Déposition du pape (23 janvier 1075).

I

Sur ces entrefaites, un événement singulier se produisit à Rome, qui faillit étouffer dans l'œuf la lutte impie que préparait Grégoire.

Nous avons vu précédemment les barons romains, et notamment les comtes de Tusculum,

parler en maîtres dans l'élection des papes et imposer à l'Église un certain Cadaloüs, en haine de Hildebrand et de Nicolas II. Cette féodalité d'hommes d'armes et de soudards était encore une des plaies du catholicisme ; et Grégoire VII n'avait pas réussi à prémunir la chaire de saint Pierre contre les excès de ces châtelains insolents et pillards. Aussi, à la fin du XIe siècle comme au commencement du IXe, à l'époque de Henri IV comme au temps de Charlemagne et de Louis-le-Pieux, la puissance pontificale, obéie et respectée au dehors, était bien souvent dans Rome même méconnue et humiliée. Celui qui faisait parfois trembler les princes et frémir les nations, celui qui d'un signe pouvait ébranler le monde, était dans son propre palais à la merci d'un magistrat subalterne, le préfet de Rome !

II

La préfecture de Rome était alors une fonction équivoque, sans attributions bien fixées, et qui,

dépendant à la fois du pape et de l'empereur, finissait par s'affranchir de l'un pour parvenir à dominer l'autre. Le préfet, qui n'était au fond qu'un délégué des nobles, devait cependant l'hommage au pontife et recevait de l'empereur l'investiture et le glaive (1). Cette situation singulière devenait tout à coup fort grave quand l'empereur et le pape entraient en lutte et se faisaient la guerre, car alors, quelque parti qu'embrassât le préfet, il était sûr d'être parjure. C'est pourquoi l'impossibilité de tenir ce serment mettait fort en repos la conscience de celui qui l'avait prêté; et d'ordinaire, peu touché des principes, mais guidé par son intérêt, le préfet de Rome allait tout droit où le vent de la sédition poussait sa barque démarrée.

III

C'est pourtant à l'institution de cette magistrature hybride que le roi Henri IV faillit devoir le

(1) Gerohus Reichperg, apud Baluz, *Miscell.*, t. V.— Villemain, *Revue des Deux-Mondes*, octobre 1833.

triomphe de sa cause et la perte de son rival. Voici de quelle manière :

Durant l'anarchie sanglante qui avait précédé le règne de Hildebrand, un noble romain, Cenci, fils d'Étienne, ancien préfet de Rome, s'était fait par son audace et ses déprédations une réputation légendaire. Son nom excitait à la fois l'admiration et l'épouvante. Le soir, autour du foyer domestique, on racontait ses coups de main, ses conspirations et ses meurtres, et, comme de juste, on prenait soin d'en exagérer l'importance. Pas une attaque hardie dont on ne lui fît honneur, pas un crime audacieux dont on ne chargeât sa mémoire.

Mettant à profit l'autorité de son père, ce singulier personnage s'était ménagé dans Rome plusieurs retraites inconnues où ses compagnons et lui se moquaient à loisir de la police pontificale. Cependant le pape Alexandre l'avait, sur les instances de Hildebrand, excommunié et proscrit. Cenci se réfugia alors à la cour de Henri; puis il servit la cause de l'anti-pape, et finalement, voulant rentrer en grâce et revenir à Rome, il fit au pape Grégoire VII la soumission la plus complète et lui prêta serment.

IV

Mais bientôt Cenci retrouva ses anciens compagnons d'aventure et reprit gaîment sa bonne vie d'autrefois. Retranché dans une tour qu'il avait bâtie naguère à l'entrée du pont Saint-Pierre (aujourd'hui pont Saint-Ange) (1), Cenci rançonnait les passants, maltraitait les marchands et affectait déjà de parler en maître. Avec un homme tel que Grégoire, les choses, on le sent, ne pouvaient rester longtemps sur ce pied-là. Aussi bien le pape voulait frapper une bonne fois cette aristocratie romaine qui avait si longtemps dominé l'Église. Il donna donc des ordres sévères qui furent exécutés sur-le-champ par le préfet de Rome, un autre Cenci, peut-être parent du premier, mais fort attaché au pontife et à la papauté. Vaincu et fait prisonnier, Cenci jura sur les reliques de saint Pierre qu'il corrigerait ses vices

(1) Paul Bernr., ap. *Act. sanct.*

et amenderait sa vie : il donna des otages, rendit sa forteresse, et le pape lui laissa la vie sauve avec la liberté.

V

Ce fut une faute. Grégoire VII faillit la payer cher.

Cenci, furieux, non d'avoir été abattu, mais d'avoir été humilié, ne rêva plus que vengeance. Dès lors il circonvint tous les ennemis de Grégoire. Il courut auprès de Guiscard, en Calabre, et envoya son fils auprès de Guibert, à Ravenne. Ni Guibert ni Guiscard ne pouvaient l'aider dans son projet de détrôner le pape : Guiscard, quoique brouillé avec Grégoire, avait besoin de lui ; Guibert, quoique adversaire du pape, n'avait pas encore rompu avec la papauté. Mais tous deux gardèrent le secret de Cenci, qui chercha d'autres alliés, je veux dire d'autres complices. On prétend qu'à cette époque il fit à Henri IV des propositions très claires ; mais l'histoire n'a pas recueilli

les réponses du roi germain (1). On sait seulement qu'au bout d'un an Cenci avait tramé son complot et trouvé des partisans, auxquels il promettait pillage et liberté; *promittens eis libertatem futuram, quæstum sine mensura* (2). Ce fut donc avec une troupe d'aventuriers assez bien organisée qu'il revint secrètement à Rome quelques jours avant les fêtes de Noël 1075.

VI

Grégoire ne se doutait de rien; il célébrait tranquillement les cérémonies du culte, attendant l'effet de ses derniers décrets et se renfermant strictement, cette fois, dans ses attributions de pontife et de prêtre. La veille de Noël il était, selon l'usage, dans l'église de Sainte-Marie-Majeure, basilique élevée sur le mont Esquilin, près des ruines d'un temple de Diane, à l'endroit même où

(1) *Diarium italic.*, p. 106.
(2) Paul Bernd., ap. *Act. sancta.*

l'on voyait jadis les jardins de Mécène. Le pape Sixte III, qui aimait les arts, avait pris soin d'agrandir et d'orner cette église, qui était devenue, depuis le Ve siècle, le rendez-vous général de la ville de Rome à l'époque des fêtes de Noël. Mais cette année la foule était peu nombreuse. Un violent orage qui venait d'éclater avait effrayé les esprits, — *ipsum primi temporis imminere diluvium omnibus videbatur* (1), — et retenu les Romains dans l'intérieur de la ville. Tout semblait donc favoriser le perfide projet des compagnons de Cenci.

VII

Le pape était à l'autel ; il terminait l'office de la messe de minuit. Il venait de communier, dit la chronique, mais n'avait pas encore prononcé la dernière oraison, — *antequam post-communialem orationem finiret Eucharistiatus* (2). Tout à coup

(1) Paul Bernd., ap. *Act. sancta.*, p. 122.
(2) Berthold. Const., *Chronic.*, p. 29.

l'église, envahie, retentit de cris farouches. Des hommes d'armes se ruent dans le parvis, renversent les cierges, écartent les abbés et mettent insolemment la main sur le pontife. Grégoire se retourne : c'était Cenci ! Les conjurés arrachent le pape de l'autel, l'entraînent, l'outragent ; dans la lutte, il est blessé au front ; mais lui, calme, résigné, intrépide, les laisse faire ; il ne songe pas à demander grâce et dédaigne de résister, — *non reclamavit, non reluctatus est*, dit son chroniqueur (Paul Bern., p. 123). Dépouillé de ses ornements, Grégoire est enlevé en croupe par un des cavaliers, — *ut furem tractum, post dorsum cujusdam sacrilegi posuerunt* (*ibid.*) ; de toute la vitesse de leurs chevaux, les brigands s'éloignent de l'Esquilin. C'en est fait ! le pape est prisonnier !

VIII

Mais, le premier moment de stupeur passé, les fidèles et les prêtres sonnent l'alarme et se répandent dans la ville. On sort des maisons, les tor-

ches s'allument, les rues se remplissent et les conversations commencent. Où est-il ? Qui l'a enlevé ? Qu'allons-nous devenir ? Tels sont les cris. Cris terribles pour Cenci, parce qu'ils attestent pour Grégoire les sympathies du peuple. Les prêtres racontent l'horrible attentat. Puis ils parcourent les églises, saisissent les vases sacrés et les mettent en lieu sûr, car ils craignent une nouvelle invasion. Rome a bientôt l'air d'une place assiégée. On court aux armes, on garde les issues, les trompettes sonnent, le guet parcourt la ville : *tota nocte, signis tubisque sonantibus, militibusque omnes aditus lustrantibus.* (*Ibid.*)

C'est au Capitole, où, à cette époque encore, le peuple se portait pour délibérer, que, par hasard, on apprend la grande nouvelle : le pape est vivant ! Il est vivant, mais gardé à vue par les conjurés dans une tour. A cette nouvelle, la joie éclate ; bientôt on connaît sa retraite, on s'élance vers le *repaire de l'antechrist;* on l'attaque, on met d'abord en fuite l'avant-garde de Cenci et, après de surprenants efforts, le mur, ébranlé par les machines et miné par le feu, cède et s'écroule. Et Grégoire VII, calme et souriant, apparaît à ses libérateurs comme Daniel dans la fosse aux lions.

Des incidents, en apparence insignifiants, réchauffèrent encore la fureur religieuse du peuple romain.

Un habitant et une femme noble s'étaient introduits avec les ravisseurs et ils ne quittaient pas l'infortuné pontife auquel ils prodiguaient les soins les plus touchants, couvrant de fourrures ses membres endoloris et pansant dévotement ses blessures (1). Spectacle touchant, qui rappelait le dévouement de Marie-Madeleine!

En même temps un brigand menaçait le pontife, et une femme, la sœur de Cenci, dit-on, l'accablait de malédictions et d'injures (2). Cenci lui-même, c'est du moins ce qu'atteste l'inexorable histoire, voulut sous peine de mort contraindre Grégoire VII à lui livrer ses trésors (3).

Mais quand le peuple romain eut pénétré dans la tour, Cenci, honteux de sa fureur et craignant pour sa personne, se prosterna aux pieds du pape, et, pour la seconde fois, lui promit avec force serments pénitence et repentir. Grégoire lui rappela alors les avis sévères qu'on lui avait si sou-

(1) Paul Bern., p. 123.
(2) Paul Bern., p. 124.
(3) Berthold. Constant., *Chron.*, p. 29.

ni aux violences inouïes dont il avait été victime.

X

Cependant Henri IV, retiré à Gotzlar, avait appelé les princes germains auprès de sa personne, afin de prendre leur avis sur le sort des prisonniers saxons. Les grands, qui commençaient à se repentir d'avoir favorisé Henri, parce qu'ils craignaient de l'avoir trop élevé, ne se rendirent qu'en très petit nombre à l'appel du roi germain. Chose étonnante! parmi les plus empressés, il faut signaler Otton de Nordheim, ancien duc de Bavière, qui avait fait à Henri IV une soumission complète et avait été admis dans sa confiance intime. Henri ne pouvait lui rendre son duché, transmis précédemment à Welf, mais il lui donna un poste d'honneur, l'administration de la Saxe. Le roi profita en outre des bonnes dispositions des seigneurs de Germanie pour faire reconnaître son fils Conrad et fixer ainsi dans la famille le pouvoir héréditaire des Ottons.

Sur ces entrefaites, une légation romaine arriva à Gotzlar et présenta au roi germain une lettre sévère que lui adressait Grégoire. Surpris de cette démarche, Henri IV lut la missive pontificale, et il pâlit de fureur à la nouvelle qu'elle lui apportait. C'était une assignation sèche et formelle qui l'obligeait, sous peine d'excommunication, à comparaître à Rome, devant le tribunal du Saint-Père, le mardi de la seconde semaine du Carême.

Les motifs de cette citation étaient :

1° Que le roi retenait encore auprès de lui ceux d'entre ses ministres qu'on avait excommuniés ;

2° Que le roi conférait les évêchés, et même ceux qui étaient du domaine de l'Église ;

3° Que Henri avait négligé de faire publier dans ses États les décrets contre les simoniaques et les concubinaires.

La guerre était déclarée : Henri IV releva vivement le défi.

Outré de colère, il chassa les légats de sa présence, bravant ainsi les censures dont il était menacé ; et aussitôt il convoqua à Worms, pour le dimanche de la Septuagésime (23 janvier 1076),

les prélats du royaume, afin de conférer avec eux sur cette incroyable affaire.

XI

Au jour dit, Henri IV était à Worms. Un grand nombre d'évêques et d'abbés avaient répondu à l'appel du roi de Germanie.

Parmi les plus empressés, nous devons citer :

Sigefroi de Mayence, Udon de Trêves, Guillaume d'Utrecht, Hermann de Metz, Henri de Liége, Richard de Verdun, Bibon de Toul, Hermann de Spire, Bouchard d'Halberstadt, Werner de Strasbourg, Bouchard de Bâle, Otton de Constance, Adalbert de Wurzbourg, Robert de Bamberg, Otton de Ratisbonne, Elingard de Frisingue, Ulrich d'Eichstadt, Frédéric de Munster, Eibbert de Minden, Hecel de Hildesheim, Bennon d'Osnabruck, Eppon de Neustadt, Imard de Paderborn, Thiedon de Brandebourg, Bouchard de Lausanne, Brunon et Liémar de Brême (1).

(1) Stumpfii, *Chron.*, IV, 40.

Hugues-le-Blanc, cardinal excommunié, apportait avec lui de prétendues lettres du sénat romain qui dégradaient Grégoire et réclamaient l'élection d'un nouveau pape.

Le procès se déroula en bonne forme, et voici le texte des accusations dont on chargeait le pontife :

I. Entouré d'une troupe de laïques, il a fait comparaître devant lui les évêques ; puis, à force de menaces, leur a fait jurer solennement de ne pas penser autrement que lui, de ne pas soutenir la cause du roi, de ne pas favoriser un autre pape que lui.

II. Il a donné de fausses interprétations des Écritures.

III. Il a excommunié le roi sans examen légal et canonique, bien qu'aucun cardinal ne voulût souscrire à cette sentence.

IV. Il a conspiré contre la vie du roi. Ce prince ayant coutume d'aller prier dans l'église de Sainte-Marie du mont Aventin, Grégoire poussa un misérable à placer sur le plafond de cette église plusieurs pierres disposées de manière à tomber sur la tête du roi lorsqu'il serait en oraison ; l'assassin se mit en devoir d'exécuter ce dessein criminel ;

mais comme il remuait un gros bloc, il tomba et resta fracassé sur le pavé de l'église. Les Romains, indignés d'un tel méfait, traînèrent durant trois jours le cadavre par les rues.

V. Malgré les réclamations des cardinaux, il a jeté un jour dans le feu le corps de Notre-Seigneur, comme peut l'attester Jean, évêque d'Ostie.

VI. Il s'est attribué le don de prophétie; il a prédit la mort de Henri, et le jour de Pâques, il s'est écrié du haut de la chaire : « Ne me considérez plus comme pape si ma prophétie ne se réalise pas, et arrachez-moi de l'autel. »

VII. Ce jour-là il voulut faire assassiner le roi.

VIII. Il a condamné sans jugement et sans confession trois hommes à être pendus.

IX. Il porte toujours sur lui un livre de nécromancie (1).

(1) Chronique d'Usperg. — Brunon. — Voir la note VII à la fin du volume.

XII

Telles furent les accusations portées contre Grégoire dans l'assemblée de Worms.

La décision ne se fit pas attendre. On prononça qu'il avait, au 22 avril 1073, influencé le peuple et le clergé romain et qu'il ne devait qu'à l'hérésie simoniaque le scandale de son élévation. Sur-le-champ et sans hésiter, les Pères du synode déclarèrent Hildebrand déchu du trône pontifical; ses décrets et ses canons furent tenus pour nuls et de nul effet; et Henri IV, tout joyeux, fit rédiger à l'adresse du pape la lettre violente dont voici la traduction fidèle :

« Henri, roi, non par la violence, mais par la « sainte volonté de Dieu, à Hildebrand, non pape, « mais faux moine.

« Tu mérites ce salut par le désordre que tu « mets dans l'Église; tu as foulé aux pieds ses

CHAPITRE X

Canossa

Despotisme de Henri IV en Saxe. — Mécontentement des princes germains. — Nouveau concile grégorien (28 janvier 1076). — Excommunication du roi. — Révolte de la Saxe. — Nouvelle attitude d'Otton de Nordheim. — Assemblée de Tribur (16 octobre 1076). — Attitude hypocrite du roi. — Résolution des princes. — Henri IV traite à Oppenheim. — Il se retire à Spire.— Il se décide à descendre en Italie pour implorer son pardon. — Le pape se retire à Canossa.— Henri IV à Canossa (25 janvier 1077). Fureur des Italiens. — Complot des évêques lombards. — Réception faite à Henri par les Italiens. — Henri IV change de politique. — Les Italiens accourent sous ses drapeaux.

I

A peine revenu de Worms, Henri IV était retourné à Gotzlar; et là, affranchi enfin de toute entrave, il savourait lentement la soif de vengeance qui dévorait son âme.

Sans tenir compte de leur soumission récente, il avait commencé par exiler les princes saxons dans les marches les plus reculées de l'empire. Puis il avait confisqué leurs biens et les avait distribués ou offerts à ses soldats et à ses complices. Les tribus qui avaient jusque là refusé de se courber sous son autorité de fer furent accablées par les décrets les plus violents. Au moindre signe on les menaçait de porter chez elles le fer, la mort et l'incendie. On contraignait les malheureux habitants de ces provinces à relever eux-mêmes, et à leurs frais, les châteaux-forts, précédemment rasés ou démolis. Enfin, on avait doublé les garnisons royales et entouré le pays d'une ceinture de places fortes, destinées à tenir en respect ces populations détestées. Henri IV pacifiait la Saxe, comme Auguste avait *pacifié* l'éloquence.

Ces rigueurs exorbitantes, qu'exagérait encore le zèle intéressé des agents subalternes, s'étendirent rapidement sur tous les points de la Saxe et de la Thuringe, et répandirent au loin la haine qu'on ressentait ailleurs pour ce monarque impitoyable.

II

Certes, on se souciait peu à la cour de Gotzlar de l'amour et de la fidélité de la nation maudite. Henri IV méprisait trop la Saxe pour en venir à redouter l'éclat de ses impuissantes colères. Mais, ce qui rendait la position du roi très grave, sans qu'il s'en doutât, c'est que le mécontentement se glissait déjà parmi ses fidèles. Ceux-là mêmes qui avaient concouru au triomphe de la politique royale, ceux qui avaient aidé le prince à vaincre la rébellion saxonne, commençaient à murmurer tout bas contre le despotisme du roi et à déclamer tout haut contre l'arbitraire de ses agents. Rodolphe, duc de Souabe, Welph, duc de Bavière, Berthold, duc de Carinthie, Adalbéron, évêque de Wurtzbourg, Hermann, évêque de Metz, et un grand nombre d'autres seigneurs, s'assemblaient secrètement chaque jour pour échanger leurs plaintes ou se communiquer leurs craintes. Ils avaient bien pu voir sans pâlir les

maux sans nombre dont on accablait la Saxe ; mais ils ne pouvaient s'empêcher de redouter pour eux-mêmes les progrès trop rapides de l'autorité du maître. La manière cruelle dont Henri se vengeait des Saxons leur inspirait à tous une défiance profonde ; et ils se demandaient avec effroi quel refuge leur resterait jamais s'ils venaient à encourir la disgrâce du souverain.

La terreur qui envahissait la Saxe et la Thuringe eut donc son contre-coup dans les autres provinces de la Germanie. Les murmures et les plaintes produisirent des complots et des ligues ; et bientôt se développa sourdement dans l'empire une conspiration formidable qui n'attendait pour éclater qu'une occasion et un chef.

III

C'est alors que se répandit dans toute l'Europe une nouvelle étrange. Des hommes qui se donnaient pour les messagers du Saint-Siége, répétaient à tous que le pape venait d'excommunier

le roi et de prononcer sa déposition. D'abord, on refusa de croire à un événement inouï jusqu'alors (1); mais enfin il fallut bien se rendre à l'évidence, et écouter de sang-froid le récit de ce qui s'était passé au dernier concile de Rome.

Le jour même où le clerc Roland, porteur des décrets synodaux rendus à Worms, arrivait dans la cité sainte, le pape Grégoire VII ouvrait solennellement à Saint-Jean-de-Latran un nouveau concile pour juger et condamner Henri. On voit à quel point les deux adversaires étaient pressés de porter les premiers coups.

Introduit sur sa demande en présence des Pères du concile, le clerc de Parme, s'adressant au successeur de saint Pierre, prononça ces rudes paroles au milieu de la stupeur universelle :

« Le roi mon maître, et tous les évêques ultra-
« montains et italiens vous ordonnent de renon-
« cer immédiatement au trône de saint Pierre et
« au gouvernement de l'Église romaine que vous
« avez usurpés ; car il n'est pas juste de vous
« élever à une dignité si éminente sans l'appro-

(1) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. LXII, § XXXI.

« bation des évêques, et sans la confirmation « impériale. »

Puis, se tournant vers le clergé, il continua :

« Mes frères, j'ai à vous annoncer que vous de- « vez vous présenter devant le roi aux fêtes pro- « chaines de la Pentecôte, pour recevoir un pape « de sa main, puisque celui-ci est reconnu non « pour pape, mais pour un loup dévorant. »

A ces mots, Jean, évêque de Porto, homme vif et zélé, se lève brusquement de son siége, et, du geste désignant l'intrus, il s'écrie : « Qu'on le saisisse! » Les soldats et les nobles, qui n'attendaient qu'un signal, mettent l'épée au vent et s'élancent sur le messager du roi. Mais Grégoire, plus prompt qu'eux tous, leur barre la route, et couvrant de sa personne sacrée le corps du malheureux Roland, il adresse cet humble discours aux trop bouillants défenseurs du Saint-Siége :

« Mes enfants, ne troublez point la paix de « l'Église. Voici les temps dangereux dont parle « l'Écriture, où il y aura des hommes amateurs « d'eux-mêmes, avares, superbes et désobéis- « sants à leurs parents. Il faut qu'il arrive des

« scandales, et le Seigneur a dit qu'il nous en-
« voyait comme des brebis *au milieu des loups.*
« Nous devons donc avoir la douceur de la co-
« lombe avec la prudence du serpent. Actuelle-
« ment que le *précurseur de l'antechrist* s'est
« levé contre l'Église, nous devons être doux et
« prudents : ce double esprit est de la sagesse.
« Nous ne devons haïr personne, mais *supporter*
« *les insensés qui veulent violer la loi de Dieu.*
« Voilà que Dieu descend une seconde fois parmi
« les hommes, disant à haute voix : Que celui
« qui veut me suivre fasse abnégation de soi-
« même. Nous avons assez longtemps vécu en
« paix, Dieu veut recommencer à arroser la mois-
« son du sang des saints. *Préparons-nous au*
« *martyre*, s'il est besoin pour la loi de Dieu, et
« que rien ne nous sépare de la charité de Jésus-
« Christ (1). »

Puis, il congédia Roland et ordonna qu'on reprît tranquillement les travaux du concile.

La douceur évangélique de cette parole, qui contrastait si bien avec les violences de langage

(1) Paul Bern., c. LXXI-LXXII. — Voigt., *Hist. de Grégoire VII*, t. II, p. 115.

du clerc de Parme, donna cette fois encore l'avantage à Grégoire VII. Cependant, sous le calme apparent de la phrase se voilait une rigueur de pensée qui dénotait chez le pontife romain une résolution immuable. Les mots que nous avons soulignés sont la preuve indiscutable des tendances de ce discours, j'allais dire de ce manifeste.

Cependant les Pères du concile avaient repris la discussion des affaires. Bientôt tout fut terminé. Et, après avoir pris l'avis des évêques assistant au trône pontifical, Grégoire, d'une voix forte, prononça l'excommunication contre le roi et contre ses conseillers. Sigefroi, archevêque de Mayence, Guillaume, évêque d'Utrecht, et Rupert, de Bamberg, furent enveloppés dans l'anathème pontifical. Grégoire enjoignit en outre aux autres prélats, sous peine d'encourir les foudres de l'Église, de comparaître à Rome, à jour fixe, sans délai, pour se justifier de toute accusation.

Puis, par une mesure toute nouvelle, que n'avait mise en pratique aucun des papes ses prédécesseurs (1), Grégoire VII, en raison de *la manière violente et injuste* dont Henri IV *exerçait*

(1) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. LXII, § XXIX.

le pouvoir royal, déclara ce prince déchu de la royauté et délia ses vassaux de leur serment de fidélité (1).

Voici le texte de ce décret (2) :

« Saint Pierre et saint Paul, et vous, sainte « Mère de Dieu, ainsi que tous les saints, vous « m'êtes témoins que l'Église romaine m'a obligé « à la gouverner et que j'eusse préféré vivre en « exil plutôt que d'usurper votre place, ô saint « Pierre! Mais m'y trouvant par votre grâce sans « l'avoir mérité, je pense que votre intention est « que la famille chrétienne m'obéisse, d'après le « pouvoir que Dieu m'a donné, avec votre place, « de lier et de délier sur la terre.

« C'est dans cette confiance que je défends à « Henri, fils de Henri, qui par un orgueil in-

(1) Voici les papes qui ont, en vertu des *Dictatus papæ*, déposé des souverains :

Grégoire VII, Victor III, Urbain II, Pascal II, ont déposé le roi Henri IV en 1076, 1080, 1087, 1088, 1099;

Alexandre III a déposé Frédéric-Barberousse en 1160;
Célestin III — Henri VI en 1195;
Innocent III — Otton IV en 1211 et Jean-sans-Terre en 1212;
Grégoire IX — Frédéric II en 1227;
Innocent IV — Frédéric II à Lyon en 1245.

(2) Voir la note VII à la fin du volume.

« croyable s'est élevé contre votre Église, de gou-
« verner le royaume de Germanie et d'Italie.
« J'absous tous les chrétiens du serment qu'ils lui
« ont fait ou feront et je défends à qui que ce soit
« de le servir comme roi, car il est juste que celui
« qui porte atteinte à l'honneur de votre Église
« perde le sien. Et, puisqu'il a refusé d'obéir
« comme chrétien, puisqu'il n'est pas retourné au
« Seigneur qu'il a abandonné, en communiquant
« avec les excommuniés, en méprisant les avis
« que je lui ai donnés, vous le savez, pour son
« salut; en se séparant de votre Église qu'il a
« voulu diviser; en votre place je le charge d'a-
« nathèmes, afin que les peuples sachent et sen-
« tent que vous êtes Pierre, que sur cette pierre
« le Fils de Dieu a élevé son Église et que les por-
« tes de l'enfer ne prévaudront pas contre
« elle (1). »

(1) Labbe, t. X, p. 356. — C'est dans ce concile que furent, dit-on, rendus les *Dictatus papæ* dont il a été parlé au ch. IV.

IV

Grégoire VII, en agissant ainsi, n'ignorait pas les dispositions secrètes des princes germains. Il savait bien qu'un très petit nombre de seigneurs avaient assisté à l'assemblée de Gotzlar, qui précéda le conciliabule de Worms ; que l'entreprise de Henri contre la papauté n'avait pas rencontré partout la même approbation; et d'ailleurs, il se sentait soutenu par Béatrix de Toscane et par la comtesse Mathilde, dont les puissants États s'étendaient sur une grande partie de l'Italie.

D'un autre côté, on conçoit facilement quelle confiance soudaine devaient inspirer aux seigneurs conjurés les dispositions désormais bien connues du souverain-pontife.

A la première nouvelle de l'anathème pontifical, les princes et les peuples, terrifiés par cette puissance extraordinaire qui rompait tous les liens politiques, se mirent tout naturellement du parti de Grégoire. Et les évêques germains, craignant

de perdre leurs riches prélatures, se rangèrent bien vite du côté du plus fort. C'est ainsi que le moine Hildebrand, exploitant habilement la foi du peuple, la vénalité du clergé et la tyrannie du roi, sut faire de sa propre cause la cause de l'Allemagne irritée, et put retourner contre son rival l'arme terrible dont Henri l'avait voulu frapper.

« L'imagination exaltait encore les passions, dit un historien (1). D'un côté, on vit un miracle dans la mort subite de quelques-uns des partisans de l'empereur (2) ; de l'autre, on répétait que le siége de Grégoire, tout récemment construit d'un bois solide, avait éclaté en mille pièces, après qu'il eut prononcé sa terrible sentence. Les légats du pape, répandus en Allemagne, et les moines soulevés par eux, déchaînent bientôt toutes les superstitions, tous les mécontentements, toutes les haines contre Henri IV. »

(1) Jules Zeller.

(2) Quelques historiens donnent à tort ce titre à Henri IV, qui ne le prit qu'en 1084, lorsqu'il eut été couronné par Clément III.

V

Tout semblait donc conspirer contre la fortune du roi. Les Saxons eux-mêmes, jusque là abattus et soumis, commençaient aussi à tramer des complots. Les grands, exilés ou retenus prisonniers par ordre de Henri, avaient été délivrés ou s'étaient évadés, et de tous côtés rentraient dans la Saxe pour y fomenter des troubles. Les patriotes, qui avaient fui derrière l'Elbe, repassaient la frontière, et, appelant aux armes la jeunesse saxonne, ils assiégeaient les garnisons royales et s'emparaient des châteaux-forts. Mais, plus cléments que le roi, ils se bornaient à faire jurer aux vaincus qu'ils ne porteraient plus les armes contre les Saxons, après quoi ils les laissaient librement circuler. Cette générosité des proscrits, qui contrastait avec l'inflexible rigueur du proscripteur, augmentait encore la haine et le mépris qu'on portait au fils de Henri III.

Seul de tous les serviteurs du roi, le duc Otton

de Bavière, qui était placé, depuis sa soumission, à la tête du gouvernement de la Saxe, tenait encore énergiquement le parti de son maître. Mais, du fond de son château de Hartzbourg, il n'avait cessé de représenter au prince la situation déplorable du pays qu'il gouvernait, les dangers que faisait naître la violence de la répression, et il assurait que, pour épargner l'effusion du sang et rétablir l'ordre, il fallait au plus tôt rendre aux Saxons leurs coutumes et leurs libertés.

Henri, habitué à la domination et toujours épris du pouvoir absolu (1), ne prêtait guère l'oreille à ces avis si sages. Son indomptable caractère se révélait plus ferme encore dans l'adversité ; car il était de ceux qui préfèrent la mort à la défaite, et pour qui le comble de la honte n'est pas de recevoir une injure, mais de mourir sans la venger.

C'est pourquoi le duc Otton, voyant tous ses conseils rester infructueux et regardant comme une action inique la tyrannie qu'il exerçait, se décida à embrasser la cause des opprimés saxons et à mettre au service des patriotes en armes le secours inattendu de sa puissante épée.

(1) Lambert d'Aschaf, p. 240.

VI

Cependant les princes germains rassemblés à Ulm ne tardèrent pas à publier contre Henri IV une énergique protestation. Rodolphe, duc de Souabe, Welph, duc de Bavière, Berthold de Carinthie, Adalbéron, évêque de Wurtzbourg, Adalbert, évêque de Worms, en furent les principaux signataires. Ils déclaraient qu'il était temps d'en finir avec la mauvaise politique du roi, et qu'il fallait sans délai porter remède aux maux qui accablaient l'État. Ils invitaient donc tous ceux qu'intéressait encore le salut de la patrie, à se trouver le 16 octobre 1076 dans la ville de Tribur, afin d'aviser aux moyens de terminer promptement et honorablement la lutte du sacerdoce et de l'empire.

Cette publication eut un immense retentissement en Souabe, en Bavière, en Saxe, en Thuringe, en Franconie. Soudain les esprits s'agitèrent, et ceux-là mêmes qui, comme l'archevêque

de Mayence, s'étaient montrés les plus zélés défenseurs du roi, ne purent se soustraire à l'élan passionné qui entraînait tous les cœurs.

Au jour dit, les princes germains ouvrirent la diète de Tribur, en présence de Sigehard, patriarche d'Aquilée, et d'Altmann, évêque de Passau, tous deux légats du Saint-Siége. Sept jours durant on délibéra sur les périls de la Germanie, commise aux mains sacriléges de Henri IV. Sigehard et Altmann s'efforcèrent de justifier la sentence précédemment rendue par Grégoire VII, et d'obtenir la ratification des princes. Ils rappelèrent avec véhémence la conduite privée de Henri IV, sa jeunesse déshonorée, ses débauches, ses concussions, ses tyrannies. « Eh! quoi, s'écriaient-ils, laisserez-vous toujours dilapider le royaume et ensanglanter la patrie? Ne voyez-vous pas les églises dévastées, les monastères détruits, la guerre impie qui vous menace et l'incendie qui vous dévore? Hélas! qu'est devenue la liberté de la Germanie ? Et devons-nous longtemps gémir sur sa gloire expirante? La noblesse est menacée par les courtisans du prince ; le peuple succombe sous le poids des rançons ; les domaines du clergé sont la proie des gens de guerre ; on élève des

forteresses, non pour défendre le pays, mais pour l'asservir; on viole impunément la loi, on brave impudemment l'Église; l'État, jadis si florissant, penche aujourd'hui sur son déclin, épuisé, appauvri, terrifié. Et tout cela, grâce à l'audace impie et à la perfide ambition d'un seul homme! »

Et à ces calamités sans nombre, dont Sigehard et Altmann retraçaient l'effroyable tableau, tous ne voyaient en effet qu'un remède : la déposition du prince.

VII

A la première nouvelle du conciliabule de Tribur, Henri IV avait compris qu'il était perdu. Il s'était en toute hâte transporté de Gotzlar à Oppenheim avec quelques partisans, et de là il ne cessait d'expédier aux confédérés des messagers et des promesses.

Il regrettait profondément le passé; il assurait que le zèle de la justice dévorait son âme; qu'il avait bien pu se tromper, mais qu'il était prêt à

réparer ses torts. Enfin, les voyant insensibles à ses prières et sourds à ses serments, il proposa de leur abandonner la direction des affaires et de ne conserver pour lui que la dignité royale et les insignes de la souveraineté.

La tentation était grande, et plus d'un prince faillit s'y laisser prendre. Mais les paroles de Henri avaient depuis longtemps perdu toute influence, et l'irritation était si vive qu'on n'admettait même pas pour le malheureux roi la possibilité d'un repentir. Messages, prières, serments, tout fut inutile. Il fallut se préparer à en venir aux mains.

Le Rhin séparait les deux armées ; déjà les princes confédérés avaient fixé le jour où ils devaient le franchir, lorsqu'une réflexion subite vint arrêter leur élan et modifier leurs projets.

VIII

Si coupable que leur parût Henri, les princes de Germanie n'avaient pu sans trembler prendre

le parti violent de saper les bases du trône teutonique. Plusieurs d'entre eux, et des plus hardis, s'étaient effrayés de leur œuvre, et au dernier moment, comme s'ils eussent été pris de vertige, ils avaient soudain faibli. Aussi le jour même où ils devaient passer le Rhin, les grands se décidèrent à mettre à leurs résolutions quelques tempéraments. Ils envoyèrent une ambassade à Henri IV pour lui signifier leurs dernières résolutions ; ils lui faisaient savoir qu'ils remettaient la cause entre les mains du souverain pontife ; qu'ils inviteraient respectueusement Grégoire à se trouver à Augsbourg pour la fête de la Chandeleur, et que là, dans une assemblée générale de tous les princes de l'empire, le pape prononcerait en arbitre sur le maintien du pouvoir de Henri ou sur sa déchéance.

Que si le roi acceptait ces conditions des princes, il devrait immédiatement écarter de ses conseils les simoniaques et les excommuniés, licencier ses troupes et se retirer à Spire, où il passerait dans l'obscurité de la vie privée le temps qui le séparait de son jugement synodal.

A cette nouvelle inattendue, le visage soucieux de Henri s'illumina d'un indicible éclair. Les con-

ditions étaient dures; mais du même coup le danger était loin. Il adhéra sans répliquer. Il renvoya bien vite les évêques de Cologne, de Bamberg, de Strasbourg, de Bâle, de Spire, de Lausanne, de Zeitz, d'Osnabruck et tous les laïques qu'avait atteints la sentence pontificale. Il licencia ses soldats; et, seul avec la reine Berthe et son fils Conrad encore enfant, il se dirigea vers Spire, affectant une philosophie qu'il n'avait pas, et rêvant aux moyens de conserver sa couronne, de se venger des grands et de briser irrévocablement l'orgueilleuse puissance de Grégoire VII.

IX

Et ce qui donnait à Henri l'espoir de sortir bientôt victorieux de la lutte, c'était l'attitude hostile de la Lombardie vis-à-vis du Saint-Siége (1). La Haute-Italie en effet avait toujours été dévouée à Henri. La plupart de ses évêques, tous simonia-

(1) Muratori, p. 248.

ques et concubinaires, se trouvaient enveloppés, avec le roi, dans l'anathème du pape. Les décrets du concile les avaient, comme Henri, pénétrés d'indignation, et, pour tirer vengeance du pontife romain, Guibert, archevêque de Ravenne, et Thédalde, archevêque de Milan, avaient convoqué un synode à Pavie, et là ils avaient à leur tour excommunié Grégoire.

Henri voyait avec joie son rival aux prises avec le clergé italien. Il lui semblait qu'à la faveur de ces discordes religieuses il pourrait facilement ressaisir son sceptre à demi brisé. Et, comme le maintien de son pouvoir dépendait uniquement, aux termes des canons, de la levée de l'anathème avant le jour anniversaire de l'excommunication, il résolut avant tout de fléchir la colère de Grégoire VII. Dans les circonstances actuelles il pensa fort judicieusement qu'il valait mieux se rendre au devant du pardon que d'attendre à Augsbourg la prochaine arrivée du pontife. Car, par un singulier caprice de la fortune, si le roi comptait un grand nombre d'adhérents en Lombardie, en revanche, il n'était entouré en Germanie que de sujets rebelles et d'irréconciliables ennemis.

X

Rien de plus lamentable que ce long voyage du roi déchu au milieu d'un hiver rigoureux et à travers des populations hostiles.

Il sortit de Spire quelques jours avant les fêtes de Noël 1076, avec Berthe et Conrad, et accompagné, dit l'historien, d'un seul ami, de sang germain, il est vrai, et de famille ingénue, mais de naissance obscure. Sa suite était peu nombreuse et ne comptait guère que des serfs. Triste vicissitude des choses humaines ! l'orgueilleux despote cheminait pauvrement comme un pèlerin et timidement comme un coupable. Lui qui naguère encore aimait à déployer le faste de sa cour et qui tirait vanité de sa puissance, à peine osait-il aborder les autres excommuniés qui, comme lui, descendaient en Italie, pour y implorer la clémence pontificale. Ces malheureux se fuyaient les uns les autres, comme s'ils eussent été atteints de la lèpre ; tant le pouvoir spirituel, dans ces temps de

superstition et d'ignorance, était parvenu à effrayer les esprits et à dominer les consciences !

Le roi se dirigea vers Rome en passant par la Bourgogne. A Besançon il fut bien accueilli par un oncle de sa mère, le comte Otton Guillaume, avec lequel il célébra les fêtes de Noël. Mais il dut, pour continuer sa route, payer de cinq évêchés d'Italie le droit de passer sur les terres de la marquise de Suse, sa belle-mère. La rançon était forte, mais la position était fausse. A tout prix il fallait arriver, car le terrible anniversaire approchait et le moindre retard, en ajournant le pardon, pouvait tout compromettre.

XI

Enfin, après bien des incidents pénibles et au milieu de dangers de toute sorte, Henri parvint à traverser les Alpes et descendit dans les plaines de la Lombardie.

Ce fut alors qu'il dut s'applaudir du parti qu'il avait pris ; car il vit aussitôt accourir à sa rencontre

tous les évêques et tous les princes d'Italie, que le despotisme pontifical avait ralliés à la cause du roi de Germanie. Bientôt il eut une escorte vraiment royale, presque une armée. L'Italie, livrée aux séditions sanglantes, lasse de complots et de crimes, semblait renaître à l'espérance à la vue du monarque. On lui rappelait l'exemple des Ottons; on le comparait à Henri III, son père. On le pressait de faire cesser l'anarchie, de mettre fin aux incursions des grands vassaux, aux brigandages des petits princes; et, pour tout dire enfin, on le suppliait à mains jointes de déposer le pape et de délivrer l'Italie.

Certes! à ne considérer que la surface des événements, rien de plus facile pour Henri qu'une semblable entreprise. Grégoire venait de se mettre en route pour se rendre à Augsbourg, et il était arrivé à Verceil sans autre escorte que les hommes d'armes de la comtesse Mathilde. Henri IV aurait eu bientôt raison de cette faible troupe, mal équipée et mal commandée; il aurait pu s'emparer de la personne de Grégoire, prononcer sa déchéance, introniser un successeur et terminer du coup à son profit cette longue querelle des Investitures. Et pourtant Henri IV ne tenta rien de pareil; il ne

paraît même pas qu'il en ait eu un seul instant la pensée. Il conserva jusqu'au bout son rôle de pénitent, et il fit bien. Car, à cette époque, la foi catholique était trop vive encore pour qu'un attentat de ce genre, vînt-il à réussir, ne tournât pas immédiatement contre celui qui s'en serait rendu coupable. Ce n'était pas impunément alors qu'un prince chrétien pouvait braver les censures de l'Église et l'anathème pontifical. Avant tout il fallait donc que Grégoire retirât sa bulle et qu'il rétablît Henri IV dans tous ses droits de souverain temporel. Alors, mais alors seulement, Henri pouvait réagir efficacement contre les prétentions théocratiques de la cour de Rome et lutter avec succès pour l'indépendance de sa couronne.

XII

Grégoire avait, en quittant la ville éternelle, résisté aux judicieux conseils des principaux magistrats de la cité. En vain lui avait-on représenté les graves dangers auxquels il s'exposait en appa-

raissant tout à coup dans la Germanie, où fermentaient encore tant de passions effrénées. Mais, poussé par un sentiment facile à comprendre, Grégoire avait hâte d'en finir avec cette lutte qui épuisait ses forces. Il était décidé à être exact au rendez-vous des princes, et à se trouver, coûte que coûte, en personne, à l'assemblée d'Augsbourg.

Il partit donc.

Mais lorsqu'il eut appris que Henri IV était en Italie, ne sachant dans quel but secret le roi était sorti de Spire, et craignant qu'il ne vînt à main armée pour tirer vengeance de son excommunication, Grégoire, sur l'avis prudent de la comtesse Mathilde, arrêta brusquement sa marche et se retira au château de Canossa.

Là, il suivait d'un œil inquiet les événements qui se préparaient, lorsqu'il vit soudain accourir auprès de lui les évêques et les seigneurs excommuniés, qui avaient réussi, malgré les garnisons germaines, à franchir les défilés des Alpes.

Les pieds nus, vêtus de misérables lambeaux de laine, ces malheureux se traînaient humblement aux genoux du pape et demandaient à grands cris à être relevés de leur interdiction.

Grégoire, étonné, mais réjoui, répondit d'abord d'une manière évasive qu'il ne refusait point sa miséricorde à ceux qui témoigneraient d'un repentir sincère. Mais il ajouta que les évêques devaient, avant tout, se soumettre à l'épreuve d'une pénitence efficace, telle qu'il plairait à l'Église de l'imposer à ses enfants rebelles. Sans hésiter, ils déclarèrent bien vite qu'ils souscrivaient d'avance à toutes les conditions du pape. Alors Grégoire ordonna aux évêques de s'enfermer dans des cellules, sans communiquer ensemble ; il leur prescrivit de jeûner tout le jour, et de passer dans la méditation tout le temps de cette retraite obligatoire.

Puis, les ayant mandés en sa présence, il leur adressa du haut de la chaire une vive et dernière admonition ; et, ne perdant pas de vue les intérêts politiques du Saint-Siége, il leur enjoignit avant tout de n'avoir avec Henri IV aucune communication, de n'appuyer en rien ses prétentions impies, tant que le prince germain n'aurait pas fait sa paix avec l'Église romaine.

XIII

Le souvenir de cette scène n'était pas encore effacé de l'esprit de Grégoire, que la comtesse Mathilde accourut auprès du pontife pour lui demander, de la part de Henri, une entrevue prochaine. Grande fut la stupéfaction du pape. De la part de Henri, il s'attendait à tout, excepté à une telle démarche. Mais l'astucieux monarque n'ignorait pas quelle influence exerçait la comtesse sur le cœur de Grégoire VII. Il savait bien qu'en s'adressant à elle, c'était partie gagnée, et l'événement prouva qu'il avait frappé juste.

Toutefois il n'obtint pas d'emblée la conférence qu'il recherchait. Grégoire restait sourd aux supplications de Mathilde, que soutenaient en vain quelques puissants personnages, tels que la princesse Adélaïde, son fils Amédée, l'abbé Hugues de Cluny, le marquis Azzon. Le pape répondait toujours qu'on ne pouvait juger l'accusé en l'absence des accusateurs; que, puisque le roi se

targuait de n'être pas coupable, il fallait qu'il se rendît à Augsbourg où son innocence ne tarderait pas à éclater au grand jour.

XIV

Henri insistait. Certes! il était bien éloigné de vouloir décliner le jugement papal; mais le terme fatal approchait. Que deviendrait le monarque si le redoutable anniversaire arrivait avant le pardon du Saint-Siége? Fallait-il déployer tant de rigueur envers un infortuné qui s'humiliait? Que craignait-on de lui? N'était-il pas, après tout, le fils soumis de l'Église?

Vaincu par tant de supplications, Grégoire finit par se rendre au vœu du monarque: il y mit toutefois des conditions très dures.

D'abord il déclara que Henri devait déposer entre ses mains la couronne et le sceptre, symboles de sa puissance, et se déclarer indigne du titre de roi. Et, comme une telle restriction souleva aussitôt les protestations unanimes des négo-

ciateurs, Grégoire VII se borna à exiger du roi qu'il se soumît à l'expiation que lui imposait l'Église.

Ainsi, l'âme inflexible du pontife romain n'oubliait jamais de réserver ce qu'il appelait les droits du Saint-Siége; et, au sein de cette lutte à outrance, de ce conflit sans exemple, il ne manquait pas de montrer à tous combien dans son esprit la papauté devait primer l'empire.

Henri parut donc à Canossa; et l'historien Muratori nous a fidèlement transmis le tableau de cette scène lamentable. Jamais, depuis Louis-le-Débonnaire, pareille humiliation n'avait encore frappé le chef d'un grand empire. On sent, en la retraçant, comme un frisson d'épouvante.

XV

Le château de Canossa renfermait trois enceintes. Le roi fut d'abord admis dans la seconde. Pieds nus, à peine vêtu d'une chemise de laine grossière, sans escorte, observant fidèlement un

jeûne sévère, le successeur d'Otton-le-Grand demeura pendant trois jours couché sur le sol, en proie à toutes les intempéries d'une saison rigoureuse. Il attendait ainsi la sentence de l'impitoyable pontife.

(25 janvier 1077.) — Enfin, quand l'humiliation lui parut à son comble, Grégoire daigna admettre Henri IV en sa présence. Le pape le soumit à un interrogatoire sévère ; il lui adressa les plus sanglants reproches, et, d'une voix brève, d'un geste impérieux, il dicta les conditions suivantes :

Henri devait se présenter devant un concile général, au jour indiqué par Grégoire, et répondre à toutes les accusations portées contre lui ;

Que s'il était dépossédé par le concile, il ne chercherait jamais à se venger ni de ses juges, ni de ses accusateurs ;

Que jusqu'au jour du jugement, Henri ne porterait aucun des insignes de la souveraineté ; qu'il n'exercerait aucun des droits de la couronne ; que ses vassaux seraient déliés de leur serment ;

Qu'il proscrirait Robert, évêque de Bamberg, Udalric de Cosheim et quelques autres ;

Que s'il parvenait à se justifier, il reprendrait

sa couronne, mais serait toujours prêt à obéir au pape ;

Qu'il lui prêterait son concours pour extirper les abus ;

Qu'enfin, s'il manquait en rien à ces conventions, l'absolution serait nulle et de nul effet, et qu'alors on élirait un autre roi.

Voilà donc l'abîme où roulait l'infortuné monarque ! le piége où trébuchait l'imprévoyant Henri ! Quoi ! c'était pour obtenir une telle absolution qu'il avait franchi les monts et bravé tous les périls ?

Et le pape ne lui faisait même pas l'honneur de croire à ses promesses. Il fallut que des répondants vinssent jurer pour lui et donner leur parole pour légaliser la sienne. L'évêque de Zeitz, l'évêque de Verceil, le marquis Azzon, se portèrent par serment garants de ce traité. Seul, l'abbé de Cluny fit une simple promesse, parce que la règle de son ordre lui défendait de jurer, même sur des reliques.

Le roi cependant croyait bien en avoir fini avec le pape. Et, quoiqu'il ne fût relevé qu'à demi de l'interdiction temporelle, il s'apprêtait à retour-

ner à Gotzlar, et à se faire de l'absolution papale un moyen de conserver son trône.

Mais il avait compté sans Grégoire.

XVI

A peine la scène humiliante que nous venons de décrire était-elle terminée, que le pape monta à l'autel pour célébrer la messe. Le roi assistait au service divin. Après la consécration, le pape, prenant une hostie, se retourna vers les fidèles et, interpellant directement le roi, il l'invita à se présenter devant l'autel. Henri, étonné et inquiet, obtempéra pourtant à cette étrange invitation. Alors le pape, tenant toujours l'hostie consacrée, prit la parole et prononça ce discours :

« J'ai reçu depuis longtemps des lettres de vous « et de ceux de votre parti, où vous m'accusez « d'avoir usurpé le Saint-Siége par simonie et « d'avoir commis, tant avant mon épiscopat que « depuis, des crimes qui, selon les canons, me « fermaient l'entrée aux ordres sacrés. Et, quoi-

« que je pusse me justifier par le témoignage de « ceux qui savent comment j'ai vécu depuis mon « enfance, et de ceux qui ont été les auteurs de « ma promotion à l'épiscopat, néanmoins, pour « ôter toute ombre de scandale, je veux que le « corps de Notre-Seigneur, que je vais prendre, « soit aujourd'hui une preuve de mon innocence « et que Dieu me fasse mourir subitement, si je « suis coupable. »

Et, ayant pris une partie de l'hostie, aux acclamations du peuple, il ajouta :

« Faites, s'il vous plaît, mon fils, ce que vous « m'avez vu faire. Les seigneurs allemands vous « chargent de quantité de crimes, pour lesquels « ils prétendent que vous devez être interdit « pendant toute votre vie, non seulement de toute « fonction publique et de la communion ecclé- « siastique, mais de tout commerce de la vie « civile. Ils demandent instamment que vous « soyez jugé ; et vous savez l'incertitude des juge- « ments humains. Faites donc ce que je vous con- « seille, et, si vous vous sentez innocent, délivrez « l'Église de ce scandale, et vous-même de cet « embarras. Prenez cette autre partie de l'hostie, « afin que cette preuve de votre innocence ferme

« la bouche à tous vos ennemis, et m'engage à « être votre défenseur le plus ardent, pour vous « réconcilier avec les seigneurs et finir à jamais « la guerre civile (1). »

Ce discours inattendu frappa Henri d'une stupéfaction profonde. N'osant braver le sacrilége ni refuser l'épreuve, il se troubla ; il allégua l'absence de ses amis et même celle de ses accusateurs. Il ajouta qu'il valait mieux attendre la réunion du concile et qu'il préférait se soumettre à la décision du pape, quand la cause aurait été contradictoirement débattue.

Grégoire y consentit sans peine. Il sentait bien qu'il tenait son ennemi dans un étau de fer. Il le traita donc paternellement cette fois et il lui permit enfin de quitter Canossa, d'où il savait bien que la royauté germaine sortirait amoindrie et déshonorée.

Henri rejoignit tristement son escorte et se disposa à retourner en Germanie.

(1) Voir l'*Histoire des papes*, Lahaye; H. Scheurleer, 1732; t. II, p. 459 et 460. — Voir également l'*Histoire ecclésiastique* de Fleury, t. XIII.

XVII

Mais un nouvel orage vint gronder immédiatement sur sa tête.

En se réconciliant avec le pape, Henri n'avait pas prévu qu'il s'aliénait du même coup le clergé lombard, dont l'accueil lui avait causé naguère tant de joie, d'espérance et d'orgueil. Presque tous ces évêques, simoniaques et concubinaires, étaient depuis longtemps les plus mortels ennemis de Grégoire. En acclamant Henri, c'était moins au souverain de la Germanie qu'à l'adversaire du pontife romain que s'adressaient leurs supplications et leurs vœux. Aussi, je laisse à penser quelle fut leur indignation quand on vint leur annoncer la piteuse conduite du monarque qu'ils avaient salué comme un libérateur.

Honteux d'avoir été trompés, furieux d'avoir été trahis, ils s'abandonnèrent contre Henri IV et Grégoire VII à toutes les marques d'une violente colère. « Qu'avaient-ils donc besoin, eux,

les vrais défenseurs de l'Église, de l'absolution d'un intrus? Ce Grégoire qui excommuniait les prélats et les rois, n'était-il pas lui-même un prêtre simoniaque et prévaricateur? Comment était-il monté sur la chaire de saint Pierre et comment s'y était-il maintenu? Quel rôle jouait donc auprès de lui cette comtesse Mathilde, qu'on voyait mêlée sans cesse à toutes ses tyrannies? Quant à Henri, en qui on avait cru voir revivre la grande figure d'Otton, ne venait-il pas de souiller la gloire de sa maison, en soumettant la majesté royale au caprice d'un anti-pape homicide et adultère? Pour soutenir la cause du roi, ils avaient bravé les foudres de l'Église ; et celui qu'ils avaient pris pour chef reniait lâchement ses amis et vendait son parti pour mériter sa grâce! »

Ainsi, le malheureux Henri s'était naguère aliéné la Germanie pour avoir tenu tête à Grégoire; et, aujourd'hui qu'il abaissait le trône devant la tiare, il soulevait contre lui les clameurs de l'Italie indignée.

XVIII

Ce fut à la faveur de ce trouble croissant des âmes que quelques évêques lombards tramèrent un complot qui faillit réussir.

Ne doutant pas de la trahison de Henri IV, les prélats simoniaques avaient conçu l'idée d'en finir au plus vite avec ce roi perfide. Ils résolurent donc de déposer Henri, de proclamer son fils Conrad, puis de marcher sur Rome avec une bonne armée, et là, d'élire un nouveau pape.

Le bruit de cette conjuration se répandit rapidement, tant le secret fut mal gardé ! Et le roi, qui se rendait compte du péril, s'efforça aussitôt de calmer l'effervescence des princes italiens, en leur expliquant les motifs qui avaient inspiré sa conduite. Il leur représenta la position difficile dans laquelle il se trouvait ; il rappela les décrets de la diète de Tribur, l'excommunication dont Grégoire VII l'avait précédemment frappé ; l'obligation impérieuse où il était de courber son front

pour conserver sa couronne. Il les supplia de ne pas se joindre à ses ennemis et d'avoir foi dans ses promesses. Autant que les prélats lombards, plus qu'eux peut-être, il détestait cet orgueilleux pontife qui dominait l'Église et menaçait les trônes. Qui donc, plus que lui, avait intérêt à voir tomber Grégoire? La cause de l'Italie n'était-elle pas unie à celle du roi proscrit? Quant à lui, il le jurait, il mettrait tous ses soins à venger les victimes, il emploierait toutes ses forces à punir le bourreau.

Ces paroles de Henri calmèrent un peu l'orage, mais ne réchauffèrent point l'enthousiasme.

XIX

Partout en effet, sur le passage du roi, les populations lombardes affectaient une froideur extrême. Nul cri de joie n'accueillait sa venue et l'on se bornait aux égards strictement officiels dus à tout suzerain par ses vassaux réunis. L'Italie semblait se détourner de son roi. Il passait à travers les peuples comme un proscrit qui s'éloigne de

sa patrie. Il avait trompé tant d'espérances, démenti tant de promesses, détruit tant d'illusions ! On murmurait de sa légèreté, on s'irritait de sa faiblesse, on rougissait de son opprobre. Loin de se porter à sa rencontre, on le faisait obscurément camper dans les faubourgs. Au lieu de lui offrir des banquets et des fêtes, on surveillait ses gens comme pour empêcher les exactions et les maraudes. Voulait-il rendre la justice aux vassaux, suivant la coutume féodale, on supprimait l'escorte d'honneur, et il restait isolé !

C'est ainsi que, par son attitude vis-à-vis du pénitent de Canossa, l'Italie montrait à tous la haine profonde que lui inspirait Grégoire et le désir qu'elle éprouvait d'en finir au plus tôt avec le fougueux réformateur.

XX

Frappé de cet accueil significatif, Henri comprit de reste qu'il avait fait fausse route, et il se décida sur-le-champ à rebrousser chemin. Que devien-

drait-il, en effet, si l'Italie, elle aussi, allait abandonner sa cause? Il résolut donc, par une mesure énergique, de regagner le cœur des Italiens; et, pour commencer sa rupture avec le Saint-Siége, il rendit sa faveur à Udalric de Cosheim et aux autres prélats excommuniés. Puis, reniant sa conduite passée, désavouant ses serments solennels, il se mit à déclamer violemment contre le pape; il l'accusa d'avoir partout excité des tempêtes et causé des scandales; et il déclara qu'avec un tel homme le moment était venu de rompre à tout jamais.

Cet audacieux coup de tête obtint le succès que le roi avait prévu. L'aversion qu'on ressentait pour Grégoire était plus forte que le mépris qu'on portait à Henri. En haine du pontife, on s'unit au monarque. Alors Henri vit accourir dans son camp tous les partisans de la royauté et tous les adversaires de la papauté. On lui forma une armée; on lui fournit des vivres; on attendit ses ordres. Auprès de lui se trouvèrent bientôt Liémar, archevêque de Brême, Eppon, évêque de Zeitz, Bennon d'Osnabruck, Bouchard de Lausanne, Bouchard de Bâle, les comtes Udalric, Eberhart, Berthold; et, parmi les prélats italiens,

Guibert, archevêque de Ravenne, le plus irréconciliable ennemi de Grégoire.

Tous prétendaient bien, par des menaces de guerre ou des promesses habiles, contraindre le pape à décerner à Henri IV la couronne de fer dans Monza. De cette façon on aurait vengé la majesté royale, outragée par le pontife romain ; on aurait abaissé la tiare et Henri aurait pu relever partout la tête, après avoir pris d'une manière éclatante sa revanche de Canossa.

Mais l'indomptable Grégoire se renferma énergiquement dans les stipulations qu'il avait dictées, et il fallut se préparer de part et d'autre à une lutte implacable (1).

(1) Non ultra putet, sanctam ecclesiam sibi subjectam ut ancillam, sed prælatam ut dominam. (Grég. VII, *Epist.*, lib. IV, ép. 3.)

CHAPITRE XI

Henri IV et Rodolphe

Proposition du synode de Forcheim. — Henri IV refuse de s'y rendre. — Résolution de Grégoire. — Synode de Forcheim (13 mars 1077). — Déposition de Henri IV. — Élection de Rodolphe, duc de Souabe. — Objections des légats du pape. — Sacre de Rodolphe (26 mars 1077). — Sédition à Mayence. — Attitude hypocrite de Grégoire. — Sixième concile grégorien.— Henri se prépare à la lutte. — Diète de Ulm. — Bataille de Melrichstat (août 1078). — Défiance de Henri. — La Germanie dévastée. — Indécision du pape. — Rapines des légats en Germanie. — Henri attaque la Saxe. — Bataille de Florcheim (27 janvier 1080). — Duplicité du pape. — Il reconnaît enfin Rodolphe. — Septième concile grégorien (9 mars 1080). — Fureur de Henri IV. — Il rompt avec le pape. — Synode de Brixen (juin 1080). — L'anti-pape Clément III (25 juin 1080). Déchéance de Grégoire. — L'anti-pape en Italie. — Position désespérée de Grégoire VII. — Il s'allie à Robert Guiscard. — Préparatifs de Henri. — Il entre en campagne. — Bataille de Mersebourg (15 octobre 1080). — Mort de Rodolphe.

I

Cependant les princes germains n'avaient point renoncé à leur projet de déposer le roi. L'événement de Canossa avait bien, en arrêtant Grégoire,

rendu impossible le synode d'Augsbourg ; mais on pouvait facilement convoquer une assemblée nouvelle. C'est pourquoi l'archevêque de Mayence, les évêques de Wurtzbourg et de Metz, Rodolphe, duc de Souabe, Welph, duc de Bavière, Berthold, duc de Carinthie, s'étant réunis, il fut décidé qu'on appellerait de nouveau les princes à un concile. Le lieu de la réunion fut placé à Forcheim et la date en fut fixée au 13 mars suivant.

Grégoire reçut aussitôt avis de cette détermination des prélats germains, qui en même temps l'invitaient à apporter au synode le poids de son autorité apostolique. Le pape n'eut garde de refuser. Il accepta d'autant plus volontiers l'invitation des princes que c'était pour lui un moyen sûr de sonder les intentions du roi. Il avait, en effet, entendu parler vaguement de la nouvelle attitude de Henri IV, de ses déclamations énergiques contre le Saint-Siége et de son ardent désir d'en venir aux dernières extrémités. Toutefois, craignant d'écouter trop vite des propos malveillants et calomnieux, il aima mieux soumettre Henri à une dernière épreuve que de le condamner sans l'entendre. Il l'informa donc de l'intention où il était de se rendre à l'assemblée de Forcheim et l'en-

gagea à s'y présenter lui-même pour y produire ses moyens de défense, conformément aux prescriptions de Canossa.

II

Henri, n'osant braver les légats que lui dépêchait Grégoire, répondit d'une manière évasive. Il allégua le court espace de temps qui le séparait du 13 mars, l'énorme distance qui l'éloignait de Forcheim ; il ajouta que, visitant pour la première fois l'Italie depuis vingt-deux ans qu'il portait la couronne, il avait trop d'affaires à régler, trop de réformes à opérer, pour s'éloigner ainsi à l'improviste ; que, d'ailleurs, il *tenait beaucoup* à ne pas indisposer contre lui les patriotes italiens. Et il soulignait à dessein cette dernière phrase, qui indiquait assez clairement sa pensée.

Aussi Grégoire VII comprit de reste que l'esprit du roi était changé, et qu'il ne restait plus rien des sentiments religieux et soumis sur lesquels il avait tant compté. Il manda donc auprès

de lui Bernard, abbé de Saint-Victor de Marseille, et le cardinal Bernard ; il leur ordonna de se rendre sur-le-champ à Forcheim et d'assister en son nom à la diète qui allait s'ouvrir. Les deux légats devaient rendre compte aux princes germains de la conduite inqualifiable de Henri ; ils devaient expliquer les motifs de haute prudence qui empêchaient Grégoire de se rendre en personne à leur invitation ; leur recommander de régler au plus vite les affaires de la Germanie, et d'attendre que le pape pût décréter, suivant les canons, et dans un moment opportun, les mesures les plus propres à pacifier l'Église.

III

Le 13 mars 1077, les princes et les prélats germains se réunirent donc à Forcheim (1). Outre les légats du pape, on remarquait dans cette assemblée les ducs Welph, Berthold et Rodol-

(1) Brunon, *Bell. Sax.*

phe, les archevêques de Magdebourg et de Mayence, et les évêques de Wurtzbourg et de Metz.

Dans ce synode à jamais mémorable, l'histoire doit signaler un fait jusque là sans exemple. Au mépris de la convention d'Oppenheim, sans tenir compte de la pénitence de Canossa, les grands de Germanie convinrent, de l'avis des légats, de déposer Henri et de procéder sans délai à l'élection d'un nouveau roi.

Henri, il est vrai, s'était appliqué à rendre nulle l'absolution papale ; mais quelle preuve en avaient donc alors les princes de Germanie ? La parole de Grégoire, représenté par ses légats ? Mais, dans cette déplorable affaire, le pape n'était-il pas à la fois juge et partie ? On ne voulait pas suspecter sa bonne foi : mais on pouvait récuser son témoignage. D'ailleurs, était-on sûr d'agir dans l'intérêt du royaume ? Le peuple était-il vraiment détaché de son roi, et pouvait-on sans crainte en couronner un autre ?

Telles sont les objections que suggérait la décision des princes, et dont il ne semble pas que la diète de Forcheim ait pris le moindrement souci. Elle jugea la cause du roi avec la même facilité

qu'elle aurait jugé la cause d'un serf; elle mit à condamner Henri le même empressement qu'elle aurait mis à condamner un traître. Elle ne crut même pas nécessaire d'admettre l'accusé à sa barre, pour qu'il pût présenter sa défense; elle se borna à prononcer sa déchéance et à proclamer son successeur.

IV

Ce successeur, depuis longtemps désigné dans l'opinion des princes, était Rodolphe, duc de Souabe. On avait assez judicieusement pensé qu'on manierait plus facilement la volonté d'un roi qui devrait aux grands son élévation au trône. D'ailleurs, ne pouvait-on prendre des précautions sérieuses contre les capricieux désirs du futur empereur? Ne pouvait-on, par exemple, contraindre Rodolphe à s'engager par serment dans la voie qu'on lui avait tracée? C'est ce qu'avaient pensé les grands. Déjà, mettant leur projet à exécution, ils avaient demandé au duc de Souabe

des garanties sérieuses relativement à la succession des fiefs, lorsque les deux légats du pape vinrent se jeter brusquement dans le débat. « Prenez garde ! s'écrièrent-ils, une telle élection serait entachée du vice de simonie. Le monarque qu'on vient d'élire doit être le roi du peuple, non le roi des grands. Que Rodolphe s'engage à rendre à tous bonne et exacte justice, qu'il dirige bien l'État et qu'il respecte l'Église, c'est tout ce qu'on peut exiger de lui. »

Ainsi, les répondants du pape ne prenaient même plus la peine de cacher leur but. Dans une assemblée essentiellement politique, ils ne craignaient pas, eux les représentants d'un pouvoir purement religieux, de jeter dans la balance le poids de leur volonté de fer. En sortant de Forcheim, ils s'applaudirent sans doute de leur œuvre, et ils pensèrent de bonne foi avoir irrévocablement fondé la monarchie pontificale.

Cependant ils ne s'opposèrent point à quelques conditions d'une autre nature, parce que ces conditions des princes cadraient fort bien avec les prétentions du pape. Ainsi, les deux légats purent facilement admettre l'abolition de l'hérédité impériale, parce que le système électif, pratiqué avant

les Ottons, favorisait bien mieux, croyaient-ils, les intérêts de l'Église.

Le nouveau prince, ayant admis et juré les conventions qu'on lui dictait, fut conduit solennellement à Mayence, et là, en grande cérémonie, devant toute la noblesse de la contrée, il reçut la couronne des mains de Sigefroi, archevêque de Mayence, le 26 mars 1077.

V

Toutefois, les princes de Germanie durent aussitôt se préparer à la lutte. Le roi déchu avait encore beaucoup de partisans des deux côtés du Rhin, et le jour même du sacre de Rodolphe, il parut bien que le nouveau règne ne s'établirait point sans conteste. Les habitants de Mayence se soulevèrent contre leur archevêque ; les flots ardents d'une sédition furieuse vinrent battre insolemment les murs du palais où l'on intronisait le roi ; et ce fut à grand'peine qu'on parvint à soustraire Rodolphe au courroux des Mayençais ré-

voltés. On comprima l'émeute et l'on décapita les chefs. Mais la protestation du peuple avait été trop violente pour qu'elle passât inaperçue. La guerre civile était allumée ; quelle main assez forte pourra désormais en éteindre le redoutable flambeau ?

VI

L'attitude des légats du pape au synode de Forcheim avait d'abord fait croire aux grands de Germanie que Grégoire VII approuvait leur conduite ; et ils comptaient bien sur son approbation formelle pour légitimer l'élection de Rodolphe. Mais le prudent pontife ne voulait pas se démasquer encore. Au milieu de l'Italie frémissante, il ne se sentait pas à l'aise, même dans les châteaux-forts de la comtesse Mathilde. Se mettre ouvertement parmi les révoltés germains, acclamer le nouveau roi et déposer Henri, tout cela lui répugnait bien fort, parce que ce parti extrême le séparait sans retour des évêques lombards et

des princes italiens qu'il tenait à ménager encore.

Et, comme on le pressait d'approuver l'élection et de condamner Henri, il résolut de se tenir provisoirement à égale distance des deux compétiteurs, et de poser à leurs yeux, non en maître qui veut dominer, mais en arbitre qui veut concilier.

Cette conduite était habile, mais n'était-elle point perfide ? Au fond, quel but poursuivait donc Grégoire ? Il voulait l'établissement pur et simple de la théocratie catholique. Le rêve de toute sa vie, c'était l'organisation de la féodalité chrétienne. Or, si cette idée lui paraissait juste, il devait la publier bien haut, s'en proclamer le promoteur et le champion, sans avoir recours à ces petits moyens qui déshonorent une cause sans la servir, et dont Louis XI fut plus tard le coryphée et Machiavel le théoricien. Mais, au lieu d'une attitude franche et loyale, Grégoire affecta une réserve hypocrite qui ne pouvait tromper son adversaire et qui nuira toujours à sa renommée. Il mit la souveraineté du but au-dessus de la moralité des moyens. Et voilà pourquoi, voulant gagner du temps et ménager ses forces, il ne put ni déposer Henri ni proclamer Rodolphe. Il se contenta de jeter une

espérance à chacun d'eux ; puis il se décida, non sans peine, à quitter Canossa et à rentrer dans Rome.

Là il assembla un concile dans lequel il fut résolu qu'on procéderait à une minutieuse enquête sur la question si grave qui bouleversait l'empire. De nouveaux légats devaient aller en Germanie pour examiner les prétentions des deux princes et faire respecter les droits des parties (1).

VII

Mais Henri IV n'avait qu'une foi médiocre dans les paroles du pontife. Il savait bien qu'entre le pape et lui c'était désormais une lutte à mort. Il s'y prépara donc ; et, comptant cette fois sur le ferme appui des Lombards pour tenir tête à Grégoire, il rentra en Germanie afin d'y combattre l'usurpateur.

(1) Sigon, *Regno italico*. — Muratori. — Brunon, *Bell. Sax.*, p. 136. — Pfister, liv. II.

Le premier soin de Henri IV, en se retrouvant dans ses États, fut de convoquer à son tour une diète à Ulm, pour y condamner les princes et révoquer les actes du synode de Forcheim. Puis, réunissant autour de lui ses partisans dispersés, réchauffant le zèle abattu de ses amis, il marcha droit à Rodolphe, dont l'armée se trouvait sur les rives du Necker.

Séparés par le fleuve, les deux compétiteurs ne purent immédiatement en venir aux mains ; mais ils se mesurèrent peu après, au mois d'août 1078, à Melrichstat, en Franconie. Cette action indécise fut cependant très sanglante. Là trouvèrent la mort en combattant Werner, archevêque de Magdebourg, et Werner, évêque de Mersebourg, Bernard, légat du Saint-Siége, Sigefroi, archevêque de Mayence, Adalbert, évêque de Worms. Les deux partis se signalèrent par des atrocités sans nombre et témoignèrent par tant d'horreurs de la haine profonde qui divisait leurs chefs.

Rodolphe resta maître du champ de bataille ; mais on put comprendre dès lors que Henri ne quitterait pas facilement la partie. Ramenant en effet son armée vers le centre, Henri IV, après avoir un moment menacé la Saxe, se porta brus-

quement vers la Souabe dont il ravagea impitoyablement les provinces.

VIII

A la nouvelle de cet événement inattendu, Grégoire VII, effrayé, chercha plus que jamais à calmer les deux princes. Mais Henri IV commençait à montrer la défiance que lui inspirait secrètement le pontife. Tandis que le duc de Souabe s'en remettait à la décision du Saint-Siége, le soupçonneux Henri mettait continuellement obstacle à la médiation pontificale. Au fond, il aimait mieux devoir sa couronne à son épée qu'à la faveur du pape ; et, se targuant de l'absolution de Canossa, il se bornait à presser les légats de mettre fin à la lutte en excommuniant Rodolphe.

Et, tout en soutenant rigoureusement son droit, il poussait vigoureusement la guerre. La Germanie était baignée dans le sang de ses malheureux enfants ; les partis rivalisaient de zèle et leur implacable fureur portait en tous lieux le fer

et l'incendie. Le ravage des champs, les cités fumantes, les châteaux dévastés, les évêques chassés de leurs siéges, les monastères détruits, le peuple en proie aux exactions d'une soldatesque enivrée, tel est le sombre tableau qui se déroule devant les yeux attristés de l'historien.

IX

Certes, on conçoit la douleur de Grégoire à la vue de tous les maux que son ambition avait si imprudemment déchaînés. Mais peut-on excuser son étrange indécision? Lui, qui avait si souvent et si hautement provoqué la déposition de Henri, comment ne se décidait-il pas à faire cesser la lutte, en donnant à Rodolphe l'appui de son autorité? D'ailleurs, il était lui-même en butte à l'animadversion des prélats germains qui l'accusaient d'avoir trahi leur cause, et qui le suppliaient de revenir à ses premiers décrets. Ils rappelaient au pape que c'était par ordre du Saint-Siége qu'ils avaient refusé obéissance à Henri. Pourquoi les

avoir déliés du serment de fidélité, puisqu'on ne voulait pas les soutenir dans la lutte? Le pape avait provoqué la tempête; n'était-ce pas à lui de diriger le navire?

Pour calmer les esprits, les légats du Saint-Siége ne cessaient de parcourir la Germanie. Mais, joignant la perfidie à la rapacité, ils promettaient aux deux partis la protection du pape, et, selon la coutume romaine, *more romano* (1), ils emportaient sans vergogne tout l'argent qu'ils extorquaient aux simples.

Tristes vicissitudes des choses humaines! L'avidité des légats était donc passée en proverbe, même du vivant du pape qui tonnait si fort contre la simonie! Et ce même Grégoire, qui voulait corriger les abus du trône impérial, n'avait pu réussir à extirper les vices qu'on voyait insolemment fleurir au pied du sien!

(1) Brun., *Bell. Sax.*, p. 146.

X

Au mois de janvier 1080, Henri IV vint attaquer la Saxe. Il comptait sur la rigueur de l'hiver et pensait que les troupes saxonnes n'oseraient par un froid excessif engager la campagne. Mais il fut bien déçu dans son espérance. Les Saxons étaient prêts et Rodolphe se trouvait à leur tête.

Néanmoins, il risqua bravement la partie à Florcheim, près de Mulhausen, en Thuringe; et, après un combat sanglant et vaillamment disputé, les troupes saxonnes mirent complétement en fuite les bataillons du roi.

Décidément l'étoile de Henri IV commençait à pâlir, et l'astre étincelant du nouveau prince semblait déjà projeter ses rayons sur toute la Germanie.

Ce fut alors qu'éclata pleinement la duplicité du pape.

A peine eut-il été informé de la victoire de Rodolphe, qu'il s'empressa de se prononcer en sa

faveur. Il semblait que Grégoire n'attendît que la nouvelle d'un succès pour prendre immédiatement parti pour le vainqueur.

Ce n'était pas cependant que Grégoire VII fût absolument perfide. Il aimait le bien, son cœur était pur et ses sentiments ne semblaient inspirés que par l'amour de la justice. Mais le zèle inconsidéré qu'il avait pour la religion du Christ, lui faisait chercher par tous les moyens le triomphe de ses idées. L'intérêt de l'Eglise exigeait que le pape fût en bons rapports avec le futur empereur, quel qu'il fût : Grégoire ne voulut donc se prononcer qu'en connaissance de cause; il publia son choix après la victoire, afin de se ménager l'amitié du plus fort.

XI

Puis il convoqua à Rome un nouveau concile, le septième de son pontificat.

Après avoir renouvelé les excommunications prononcées contre Thédalde, archevêque de

Milan, et Guibert, archevêque de Ravenne; après avoir lancé l'anathème aux Normands qui envahissaient le domaine de saint Pierre, il formula contre Henri la célèbre sentence qui devait irrévocablement le priver du trône; en voici le texte :

« Bienheureux Pierre, prince des apôtres, et « vous, bienheureux Paul, docteur des nations, « daignez, en inclinant vos oreilles vers moi, « m'écouter avec bonté. Les rois de la terre, les « princes du siècle et ecclésiastiques, les courti- « sans et le peuple se sont tournés contre le « Seigneur et ceux qu'il a oints, en disant : Brisons « leur joug et rejetons-le loin de nous. — Et, « pour me perdre par la mort ou par l'exil, il n'y « a pas de moyen dont ils n'aient tenté de faire « usage.

« A leur tête est le fils de l'empereur, Henri « que l'on appelle roi. Il a menacé votre Eglise de « son talon, et conspirant avec plusieurs évêques « allemands et italiens, il s'est efforcé de la sou- « mettre à son joug, en me jetant loin du siége « pontifical. Votre autorité a résisté à son orgueil, « et la puissance qui nous est déléguée l'a con- « fondu. Humilié, ce prince est venu vers moi en

« Lombardie et m'a demandé d'être déchargé de « l'excommunication. En le voyant dans cet état « et après avoir reçu de lui la promesse réitérée « qu'il amenderait sa vie, je lui ai rendu seule- « ment la communion avec les fidèles, mais sans « le rétablir dans l'autorité royale dont je l'avais « privé dans le troisième synode romain, et sans « ordonner à ceux qui lui avaient juré ou lui jure- « raient fidélité, et que j'en avais dispensés, de la « lui conserver.

« J'en ai agi ainsi, dans l'intention où j'étais de « prononcer entre lui et les évêques et les sei- « gneurs de Germanie qui étaient restés fidèles à « l'Eglise, ou dans l'espoir de faire la paix, d'après « le serment que Henri me fit, par l'intermédiaire « de deux évêques.

« Ces évêques, ces seigneurs ayant appris que « Henri ne tenait aucune des promesses qu'il « m'avait faites, et désespérant de sa conversion, « élurent sans mon avis, vous en êtes témoins, le « duc Rodolphe pour leur roi. Le roi Rodolphe « se hâta de me faire savoir par des envoyés qu'il « avait été forcé de prendre le gouvernement du « royaume, mais qu'il était prêt à m'obéir en tout « point; et en effet, pour entretenir ma confiance,

« il n'a pas manqué depuis ce temps de me tenir « les mêmes discours et de m'offrir en otage, pour « garant de sa fidélité, son fils et celui de son ami « le duc Berthold.

« Cependant Henri commença à me prier de « l'aider contre Rodolphe. Je leur fis réponse que « j'étais tout disposé à le faire, lorsqu'après avoir « entendu les deux parties, je saurais de quel « côté étaient la justice et le droit. Certain de « gagner sa cause par ses propres forces, Henri « méprisa ma réponse. Mais lorsque bientôt après « il vit ses espérances trompées, il fit venir à « Rome deux évêques, ses partisans, qui, en « plein synode, me prièrent de sa part de faire « justice; ce que me demandèrent également les « envoyés de Rodolphe. Enfin, d'après l'inspira- « tion de Dieu, à ce qu'il me semble, j'ordonnai, « dans le même synode, que l'on ouvrirait une « conférence en Allemagne soit pour rétablir la « paix, ou pour décider de quel côté était la « justice. Car vous en êtes témoins, vous mes « pères et mes maîtres, que jusqu'ici je n'ai été « disposé à favoriser d'autre parti que celui vers « lequel penche la justice; et comme j'ai pensé « que le parti le plus injuste (*pars injustior*) ne

« voudrait pas que cette conférence eût lieu, puis-
« qu'on y rendrait justice à qui de droit, j'ai
« excommunié et lié par l'anathème tous ceux,
« rois, ducs, évêques, qui s'opposeraient à la
« tenue de cette conférence.

« Mais le susdit Henri, ainsi que ses fauteurs,
« bravant le danger de la désobéissance, crime
« d'idolâtrie, a encouru l'excommunication et
« s'est lié lui-même avec les chaînes de l'ana-
« thème en empêchant cette conférence. Il a en
« outre été cause de la mort d'une multitude de
« chrétiens, de la ruine de beaucoup d'églises et
« de la désolation qui règne dans presque tout le
« royaume de Germanie. C'est pourquoi confiant
« dans le jugement et la miséricorde de Dieu et
« de la très sainte vierge Marie, et soutenu par
« votre autorité, je frappe d'excommunication et
« lie par anathème Henri, si souvent nommé, que
« quelques-uns disent roi, et tous ses fauteurs.
« Et le privant de nouveau des royaumes d'Alle-
« magne et d'Italie, de la part de Dieu et de la
« vôtre, je lui enlève toute autorité et dignité
« royale, interdis à quelque chrétien que ce soit
« de lui obéir comme roi, et j'absous tous ceux
« qui lui ont juré ou jureront fidélité de leurs

« serments. Que Henri et ses partisans n'obtien-
« nent aucun secours ni aucune victoire dans
« leurs entreprises guerrières. Mais pour que
« Rodolphe, élu par les Allemands, gouverne et
« défende au contraire le royaume teutonique, je
« donne et accorde de votre part, à tous ceux qui
« sont fidèles à ce prince, l'absolution de tous
« leurs péchés, votre bénédiction dans cette vie
« et dans l'autre; et de même que Henri est rejeté
« justement du trône à cause de son orgueil, de
« sa désobéissance et de sa fausseté; ainsi
« Rodolphe reçoit cette puissance et cette dignité
« à cause de son humilité et de sa soumission.

« Allez donc maintenant, je vous prie, pères et
« princes très saints, afin que chacun comprenne
« et sache que, si vous pouvez lier et délier dans
« le ciel, vous pouvez accorder ou retirer sur la
« terre les empires, les royaumes, les princi-
« pautés, les duchés, les marquisats, les comtés
« et toutes les possessions des hommes, selon
« leurs mérites. En effet, n'avez-vous pas souvent
« enlevé aux indignes le patriarcat, la primatie,
« l'archiépiscopat, comme vous avez donné ces
« dignités ecclésiastiques à des hommes religieux?

« Si vous jugez des choses spirituelles, que ne « doit-on pas attendre de vous à l'occasion des « temporelles? Que les rois et les princes du « siècle apprennent donc ce que vous êtes et « quelle est votre puissance; qu'ils redoutent de « ne pas faire attention aux ordres de l'Eglise, et « exercez votre justice sur le susdit Henri avec « tant de promptitude, que tout le monde puisse « reconnaître que ce n'est pas par hasard, mais « par l'effet de votre puissance qu'il tombera. « Fasse le ciel que dans sa confusion il retourne « à la pénitence afin que son esprit soit sauvé au « jour du Seigneur (1). »

Ayant prononcé cette sentence, Grégoire envoya au nouveau roi un légat qui lui remit une couronne d'or avec ce vers significatif :

Petra dedit Petro, Petrus diadema Rodolpho.

XII

A la première nouvelle de cet anathème, Henri

(1) Acta roma., nonis martiis 1080. — Labbe, t. X, p. 1383. — E.-J. Delécluze, *Grégoire VII*, p. 179-483. — Voyez à la fin du volume la note VIII.

entra dans une grande colère. C'était donc en vain qu'il avait subi l'immense humiliation de Canossa, et qu'il avait bravé le courroux des Lombards pour rentrer en grâce auprès des Germains. Que valait alors la parole de Grégoire, puisqu'au premier revers il s'empressait d'oublier ses promesses?

En proie à la plus violente émotion et poussé par ses plus âpres conseillers, Henri prit un parti extrême : il rompit définitivement avec le pape.

Il commença par assembler à Brixen, dans le Tyrol, sur la fin de juin 1080, un synode de trente évêques, où il proposa une seconde fois de déposer Grégoire, pour crime de simonie. Puis il fit élire pape l'archevêque Guibert, le même que Grégoire VII avait excommunié, et qui, plus que tout autre, poussait Henri dans la voie des représailles. Ce prélat fut exalté le 25 juin 1080, sous le nom de Clément III.

Après quoi, Henri IV dépêcha un exprès à Grégoire, avec mission de lui remettre et de publier à Rome le singulier décret dont voici textuellement la teneur :

« Comme il est constant que Hildebrand n'a « point été choisi de Dieu, mais qu'il a été intrus

« par sa propre fraude et à prix d'argent; qu'il a
« renversé tout l'ordre ecclésiastique, troublé
« l'empire chrétien ; qu'il ose menacer de la mort
« du corps et de celle de l'âme un roi catholique
« et pacifique ; qu'il protége un roi parjure ; qu'il
« sème la discorde, les litiges et les scandales
« entre les frères, le divorce entre les époux ;
« qu'il a prêché le sacrilége, l'incendie et l'ho-
« micide, et qu'il a ébranlé toute paix entre
« des hommes qui vivaient fraternellement; que
« le même Hildebrand, ancien disciple de
« Bérenger, révoque en doute la foi apostolique
« touchant le corps et le sang du Seigneur; qu'il
« pratique la divination et les songes; qu'il est
« convaincu de nécromancie, travaillé de l'esprit
« pythonique, et séparé ainsi de la vraie foi; pour
« ces causes, nous, rassemblés dans l'unité au
« nom de Dieu, fortifiés des légats et des lettres
« de dix-neuf évêques convoqués à Mayence, le
« jour de la dernière pentecôte; nous jugeons
« que Hildebrand doit être canoniquement déposé
« et chassé; et que si, après avoir entendu ce
« décret, il ne descend point lui-même de sa

« chaire, il doit être condamné à perpétuité (1). »

Ces accusations monstrueuses, ces calomnies infâmes et que réprouvait le bon sens, avaient, dit-on, été inspirées par Hugues Leblanc, cardinal dévoué à Henri et opposé à Grégoire.

L'envoyé, porteur de ce décret, partit pour l'Italie en même temps que l'anti-pape Guibert. L'un voulait chasser Grégoire de Rome, et l'autre y pénétrer en maître. Tous deux se proposaient de raviver la haine qu'inspirait le pontife, de lever contre lui une nouvelle armée et d'appuyer par la force les résolutions de Henri IV.

XIII

La position de Grégoire VII semblait donc désespérée. D'un côté il avait attiré sur lui la colère du roi germain en reconnaissant son rival; de l'autre, il avait excité le courroux des Nor-

(1) Labbe, t. X, p. 389. — Frantin, *Grégoire VII et Henri IV*, p. 165. — Delécluze, *Grégoire VII*, p. 183-184.

mands en excommuniant leur chef. Placé entre deux périls, il comprenait très bien qu'il était allé trop vite, et que d'invincibles obstacles se dressaient à chaque instant sur sa route.

Mais, si Grégoire était impatient, du moins il était rusé; il hésitait rarement à revenir sur ses pas quand il s'apercevait qu'il avait dépassé le but (1). Avant donc de résister à Clément III, il voulut faire sa paix avec Robert Guiscard.

XIV

En ce temps-là, les Normands d'Italie n'avaient sur les villes de la Calabre, de l'Apulie et de la Sicile qu'un pouvoir chancelant et contesté. Ils étaient constamment occupés à calmer les révoltes et à raffermir leur domination. Profitant habilement de ces conflits continuels, Didier, abbé du Mont-Cassin, se présenta un jour devant le duc

(1) Scriptores italici. — Saint-Marc, t. IV, p. 783. — Muratori.

de Pouille, auquel il offrit de la part de Grégoire la protection du Saint-Siége. Justement les vassaux de Robert Guiscard venaient de se soulever; et, aidés de Jourdain, fils de Richard Ier, comte d'Aversa, prince de Capoue et duc de Gaëte, ils menaçaient d'expulser Guiscard. Celui-ci accueillit donc avec empressement les propositions de Didier. Il consentit à demander une conférence au pape et promit de se soumettre aux prescriptions du pontife.

Grégoire, tout joyeux, s'empressa à son tour de se transporter auprès du chef normand. Il se réconcilia avec le duc de Pouille, leva l'excommunication portée contre tous les Normands, et donna de nouveau à Robert l'investiture des duchés de Calabre et d'Apulie. Robert Guiscard renouvela le serment de féauté qu'il avait prêté naguère à Nicolas II; il s'engagea à payer une redevance à l'Eglise; et c'est là l'origine de cette suzeraineté pontificale que le Saint-Siége prétendit exercer dans la suite sur le royaume des Deux-Siciles.

Ainsi, par le traité habile conclu à Aquin, Robert Guiscard consolidait sa monarchie nais-

sante, et Grégoire VII jetait les bases d'une alliance qu'il croyait féconde et durable.

Tranquille de ce côté, la pape retourna à Rome, s'apprêtant à porter des coups décisifs à son redoutable antagoniste.

XV

Mais avant de marcher contre Grégoire, Henri voulait en finir avec Rodolphe.

Le roi venait de dissoudre le conciliabule de Brixen et d'envoyer l'anti-pape en Italie. Arborant résolûment la bannière de Clément III, il se prétendit à la fois le défenseur du Saint-Siége et le représentant de l'empire. Et, décidé à écraser son ennemi ou à mourir, il leva des troupes et se mit en marche.

C'est dans cette dernière campagne qu'éclata le génie puissant de cet homme, dont la vie n'est qu'une longue série de fautes sans excuse et d'actions héroïques. On comprend mieux alors

tout ce qu'il aurait pu accomplir, s'il ne s'était pas laissé dominer par des goûts funestes et des passions fougueuses.

XVI

Il fit d'abord une forte démonstration vers la Saxe, puis, par une manœuvre habile, il quitta inopinément la ville d'Erfurth pour se reporter sur les bords de l'Elster, non loin de Géra. C'est là qu'il rencontra l'armée de son compétiteur.

Rodolphe était surpris de la tactique de son ennemi, et fatigué par tant de contre-marches. Henri l'attaqua sur-le-champ avec la dernière violence, tant il était pressé de terminer la lutte ! Ce fut une chaude journée, chacun l'atteste; mais la diversité des récits rend presque impossible l'histoire authentique de cette sanglante affaire. La passion politique a pris soin d'en altérer les circonstances et d'en obscurcir les détails. Nul moyen de se reconnaître dans ce dédale obscur;

et tout ce que peut faire l'historien, c'est de constater les résultats de la bataille et de renoncer à en retracer les tragiques péripéties.

Cette fois le sort favorisa Henri et sembla condamner Grégoire. Rodolphe, qui s'était vaillamment battu pendant l'action, fut frappé à mort par Godefroi de Bouillon, le même qui devait, dix-neuf ans plus tard, diriger la croisade et s'emparer de Jérusalem. Mutilé de la main droite, blessé grièvement au bas-ventre, l'anti-roi combattit pourtant jusqu'à la fin, et il expira peu après à Mersebourg, emportant avec lui les destinées de son parti. Car la mort d'un tel homme devait nécessairement avoir pour résultat de rendre l'espoir aux partisans du roi et de jeter l'épouvante parmi les partisans du pape.

Cependant, les adversaires de Henri IV n'étaient pas suffisamment abattus; ce fut des deux parts un long cri de fureur et d'admiration. Et dès lors on put voir clairement que la lutte terrible qui venait de se terminer près de la Saxe, n'était que le prélude d'une lutte plus gigantesque et plus effrayante encore.

REESE LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHAPITRE XII

Grégoire VII et Henri IV

Bataille de Volta (15 octobre 1080). — Henri IV passe en Italie. — Réflexion. — Effroi des partisans du pape. — Attitude de Grégoire VII. — Henri devant Rome. — Nouvelle révolte de la Saxe. — Synode de Capue (février 1081). — Discours de Gébéhard. — Armistice. — Élection de Hermann de Luxembourg (décembre 1081). — Le pape exige du nouveau roi le serment de féauté. — Henri revient une seconde fois devant Rome (1082). — Investissement de la cité léonine. — Henri revient pour la troisième fois devant Rome (1083). — Neuvième concile grégorien (20 novembre 1083). — Prise de Rome par Henri IV (1084). — Couronnement de Henri IV par Clément III. — Joie de Henri. — Arrivée de Robert Guiscard. — Départ de Henri IV (mai 1084). — Réflexion. — Sac de Rome par les compagnons de Guiscard. — Dixième concile grégorien. — Départ de Grégoire VII et de Robert Guiscard. — Grégoire VII à Salerne. — Sa mort (25 mai 1085). — Caractère de ce pape.

I

Tandis que les deux rois luttaient ainsi en Germanie, les deux papes étaient sur le point de se combattre en Italie. La grande-comtesse Mathilde

avait levé le ban et l'arrière-ban de ses vassaux, pour protéger Grégoire et détrôner Guibert. La ligue lombarde s'était immédiatement formée pour soutenir Henri IV et Clément III; et, le 15 octobre 1080, le jour même de la bataille de Mersebourg, les deux armées lombarde et toscane en vinrent aux mains à la Volta, dans le Mantouan. La déroute des Toscans fut complète; et le parti de Clément III triompha en Italie aussi complétement que celui de Henri IV avait triomphé en Germanie.

La nouvelle de cet heureux succès remplit de joie l'âme orgueilleuse de Henri IV. Profitant adroitement de la fortune, il s'empressa de passer les monts à la tête de son armée, décidé à se porter sur Rome, à introniser Clément III, et à achever la lutte du sacerdoce et de l'empire par la dégradation définitive de Grégoire VII.

II

Quel spectacle pour les contemporains! Ce chef brillant qui descendait des Alpes, suivi d'une armée victorieuse, était-il bien le même prince

qui était venu si bumblement naguère frapper comme un coupable à la porte du château de Canossa? Comment retrouver les traits du pénitent si humble dans l'attitude hautaine du souverain courroucé? Jamais peut-être on n'avait vu, dans le cours orageux de l'histoire, se produire en si peu de temps tant de contrastes et de vicissitudes.

III

Déjà les partisans du pape commençaient à regretter leurs coupables violences. Craignant à bon droit la colère de Henri, ils suggéraient timidement au pape l'idée de traiter avec le roi, et de terminer pacifiquement le débat.

Qu'est-ce à dire? Grégoire allait-il donc une fois encore trahir ses partisans, déchirer ses décrets, mentir à sa parole? Qu'attendait-on de lui? Il avait bien pu tendre autrefois la main à un coupable qui s'humiliait; mais pouvait-il aujourd'hui ouvrir ses bras à un rebelle en armes? Dans de telles circonstances, la clémence était une trahison, la

bonté une duperie, la paix un déshonneur. Et si le moine Hildebrand avait pu compromettre la tiare, du moins il était incapable de l'avilir.

Il fut donc inébranlable. Il tint haut et ferme, et malgré tous les avis, l'étendard catholique qu'il avait largement déployé et dont il voulait abriter l'univers. Puis, se confiant dans la fidélité des Romains, comptant sur l'appui des Normands, fort de son droit st sûr de son courage, il attendit avec tranquillité le dénouement de cette terrible tragédie.

IV

Cependant le roi Henri IV se dirigeait sur la ville éternelle. A l'époque de la Pentecôte, il se présenta devant Rome, escorté par une armée de Germains et de Lombards et accompagné de l'antipape Clément III. Le reste de ses troupes guerroyait en Lombardie, où la résistance obstinée des soldats de Mathilde arrêtait leur marche victorieuse.

Henri avait pensé qu'il suffirait de se montrer devant Rome pour entraîner les Romains. Il se borna donc à camper dans les prairies de Néron, ne risqua aucune attaque et attendit que les citoyens vinssent se ranger spontanément sous ses drapeaux. Mais le peuple romain ne voulait pas plus de l'anti-pape que du roi excommunié : Rome garda donc son attitude défensive. Henri, un peu découragé, ne tarda pas à rebrousser chemin et vint prendre ses quartiers d'hiver à Ravenne.

V

Le roi venait à peine d'abandonner le siége de Rome que les Saxons avaient relevé l'étendard de la révolte. Henri voyait donc une fois encore se dresser derrière lui le spectre de la guerre civile, et la Germanie enflammée menaçait d'échapper à sa domination.

En effet, depuis longtemps déjà de sourds mécontentements avaient fait prévoir aux amis de

Henri que la pacification n'était pas sincère et qu'on n'attendait plus qu'une occasion pour courir aux armes. Dans la crainte de voir un mouvement éclater, les partisans du roi avaient profité de son absence pour proposer la convocation d'une nouvelle diète qui réglerait définitivement le sort de la Germanie (1). C'était à leurs yeux le meilleur moyen de sauvegarder les droits de Henri IV et d'empêcher, après la mort de Rodolphe, l'élection d'un nouvel usurpateur. Le synode eut lieu dans la forêt Capuane, près de la ville de Capue, au delà du Weser (2). Là se trouvèrent les archevêques et évêques de Cologne, Trêves, Bamberg, Spire, Utrecht, qui s'étaient déclarés pour le roi; et les évêques de Mayence, de Magdebourg, Paderborn, Hildesheim, Saltzbourg, qui n'avaient pas quitté le parti des princes.

On voit, par la composition de cette assemblée, combien l'opposition avait faibli depuis la fin tragique du duc de Souabe, et à quel point Henri IV s'était relevé dans l'opinion des Germains.

(1) Brun., *Bell. Sax.*

(2) Aujourd'hui Capungum ou Kauffungen, Hesse électorale (fondée en 1015 par Cunégonde, femme de Henri II).

Cependant il était loin encore d'être un roi populaire.

Les partisans de Henri avaient cru, en provoquant ce conciliabule, affermir pour toujours la position du roi. Ils pensaient que le succès de ses armes contribuerait au succès de sa cause, et que la décision des princes balancerait heureusement la décision du pape. Mais ils avaient trop compté sur leurs droits et pas assez sur leurs forces.

VI

A peine l'assemblée était elle en séance que Gébéhard, archevêque de Saltzbourg, prit la parole. Il commença par exposer les actes du règne de Henri IV, et fit d'une voix émue la longue histoire de ses iniquités. Il rappela avec virulence le pillage des églises, l'emprisonnement des prêtres, la destruction des franchises. Après tant de méfaits et de perfidies, pouvait-on ajouter foi aux nouveaux serments du prince, reprendre

son joug odieux et s'exposer encore aux traits de son ancienne partialité? Non, non; ce n'est pas ainsi que doit se terminer la lutte. Que l'on examine attentivement l'affaire, que le procès soit de nouveau plaidé, que chacun délibère et que la diète prononce. Voilà sur quelles bases il convient de replacer ce débat qui depuis si longtemps a bouleversé le monde. Les princes germains, seuls juges dans leur propre cause, peuvent absoudre ou condamner Henri, et fixer irrévocablement les destinées de la nation teutonique.

Tel fut le discours de Gébéhard. Discours violent et téméraire; car, en même temps qu'il accusait le roi, le fougueux évêque substituait nettement le principe électif au droit héréditaire, et ramenait l'empire germanique aux temps peu regrettés de Conrad de Franconie et de Henri l'Oiseleur.

Surpris de cette véhémente sortie contre leur client, les adhérents de Henri IV réclamèrent un sursis, alléguant habilement l'impossibilité de juger le procès en l'absence de l'accusé. Tout ce qu'ils pouvaient faire, disaient-ils, c'était d'accepter *en principe* la convocation d'un concile, dans lequel on soumettrait l'affaire à la décision de tous les princes germains réunis. Ils ajoutaient que, dans

ce cas, il fallait signer une trêve de quatre mois entre les deux partis et remettre au mois de juin le procès et le concile.

A cette proposition les adversaires de Henri IV éclatèrent. Ils ne virent là qu'un piége grossier tendu à leur bonne foi, et jetèrent les plus violents reproches à la face de leurs adversaires. Quoi! c'était donc pour en arriver à ce résultat honteux qu'on avait convoqué le synode! Mais une trêve de quatre mois servirait-elle à autre chose qu'à donner au roi le temps de s'emparer du pape? Et quand la chaire de saint Pierre aurait été détruite, qui oserait soutenir que Henri IV ne chercherait pas à se venger des prélats germains? Qui donc s'opposerait alors aux ravages de son armée triomphante? Qui oserait donner sa parole pour engager la sienne? Ceux qui voulaient ainsi contenir imprudemment les princes, pouvaient-ils se targuer de convertir Henri et d'arrêter son bras déjà levé sur leur tête? N'avait-il pas naguère appesanti sur la malheureuse Saxe les effets de sa colère impie? Et c'était pour jouer un rôle dans cette sanglante comédie qu'on les avait convoqués à Capue! Ah! mieux valait leur déclarer ouvertement la guerre, que

de leur offrir une paix illusoire et des délais frauduleux!

On ne put s'entendre; les chefs germains se séparèrent.

Toutefois, sur les vives instances de quelques esprits modérés, on parvint à conclure un armistice de sept jours. C'était peu sans doute; mais c'était une lueur limpide dans ce ciel noir : on l'accueillit avec joie.

VII

La trêve expirée, les chefs saxons se mirent à l'œuvre. Ils dépêchèrent des courriers à tous les peuples germaniques, pour les informer de l'issue de la diète de Capue. Ils recommandèrent instamment à tous ceux qu'intéressait le sort de la commune patrie, de procéder sans délai à l'élection d'un roi, puisqu'il était désormais avéré que ni Henri IV ni son fils Conrad ne pouvaient gouverner selon la justice.

Puis, levant un corps d'armée, ils marchèrent sur la Franconie, restée fidèle à Henri, et sans pitié la ravagèrent. Après quoi, ils se concertèrent avec les habitants de la Souabe pour donner un successeur à Rodolphe.

Leur choix se décida bien vite en faveur d'un seigneur lotharingien nommé Hermann de Luxembourg. Ce fut en vain que les partisans de Henri IV cherchèrent à entraver l'élection en excitant la haine du duc de Bavière, Otton, dont on méconnaissait les droits, le caractère et les services. Ce prince, sacrifiant son ambition à son patriotisme, s'empressa de reconnaître Hermann, qui fut sacré à Gotzlar, le jour de la fête de saint Etienne, par l'archevêque de Mayence.

VIII

Le pape, qui avait influencé l'élection, n'eut garde de s'opposer au sacre de Hermann; mais, profitant de la faiblesse du nouveau roi, qui ne s'asseyait qu'avec terreur sur ce trône ébranlé,

Grégoire lui imposa, comme à Guiscard, un serment de féauté, qui faisait définitivement de l'empire un fief du Saint-Siége. Voici ce curieux serment, tel qu'il est consigné au *Recueil des conciles :*

« *Fidelis ero ab hâc horâ B. Petro ejusque* « *vicario Gregorio papæ per veram obedientiam.* « *Et eo die quo illum primitus videro, fideliter* « *per manus meas miles sancti Petri et illius* « *efficiar.* — Je serai désormais fidèle à saint « Pierre et au pape Grégoire son vicaire, en « toute obéissance. Du jour où je pourrai l'aborder, « je me rendrai, par la tradition des mains, son « vassal et celui de saint Pierre (1). »

Ainsi commençait à se réaliser le rêve de l'ambitieux Hildebrand. Que le ciel vienne à bénir ses efforts et à couronner le succès de ses armes, et bientôt il aurait réalisé l'incomparable idée de la théocratie universelle !

(1) Conc. X, p. 279. — Lettres de Grég. VII, lib. IX, ép. III. — Delécluze, *Grég. VII*, p. 194. — Frantin, *Grég. VII et Henri IV*, p. 174. — Koch (t. Ier, p. 123) fait remarquer la nouveauté de cette prétention, plusieurs fois renouvelée depuis par d'autres papes.

La lutte touchait donc au dénouement. Le roi, comme le pape, le comprenait de reste; et des deux parts on s'y préparait sans bruit.

IX

Henri IV ne s'alarmait guère des événements qui se passaient en Germanie. Profondément convaincu que s'il était vainqueur de Grégoire, Hermann de Luxembourg serait bien vite abandonné des siens, il résolut de pousser vivement la guerre et de terminer au plus tôt la campagne.

Au printemps de 1082, il avait, avec l'anti pape, reparu devant Rome et mis de nouveau le siége devant la ville éternelle. Mais il eut beau tenter de porter l'incendie dans la basilique du Vatican; les Romains restèrent inébranlables. Henri dut se borner à investir inutilement la cité léonine (1).

(1) Ce nom de *cité léonine* lui vient du pape Léon IV, prêtre héroïque, qui, à la mort de Sergius II, se plaça à la tête d'une armée, et réveillant la valeur italienne, mit en fuite les Sarrazins

La rigueur de la saison le força même à revenir sur ses pas; il reprit tristement la route de la Lombardie, laissant à Tivoli l'antipape pour continuer le blocus et surveiller le pontife.

X

Cependant Henri IV, toujours pressé d'en finir avec Grégoire, revint une troisième fois devant Rome. A défaut de la force, il était résolu cette fois à emploÿer la ruse. C'est pourquoi, en même temps qu'il investissait la ville, des émissaires habiles cherchaient à nouer avec les nobles romains des relations clandestines.

qui menaçaient la ville éternelle (847). Un peu plus tard, afin de prévenir le retour de ces hôtes incommodes, Léon IV fit fortifier le Vatican, comme Grégoire IV avait fait fortifier Ostie. Il employa à cette œuvre patriotique les aumônes des pèlerins et les bras des fidèles; et, quand la muraille eut été élevée, à partir du château Saint-Ange jusqu'à l'hospice du Saint-Esprit, le pape en fit pieds nus le tour avec son clergé, et bénit ce faubourg qu'il avait défendu naguère l'épée à la main. La reconnaissance populaire donna dans la suite à ce quartier le nom de *ville* ou *cité Léonine*.

Ceux-ci, fatigués de la lenteur du siége, de la longueur de la guerre et de l'incertitude du succès, promirent à la fin leur appui au roi germain. Ils cherchèrent donc, non pas à lui livrer Grégoire, mais à intercéder auprès de lui; et, à force d'obsessions, ils finirent par décider le pontife à convoquer un dernier concile afin, disaient-ils, de terminer à la satisfaction de tous cette longue discorde qui bouleversait l'Allemagne et ensanglantait l'Italie.

Cette mesure, inspirée par Henri, était la dernière chance qui s'offrît au roi proscrit. Que Grégoire refusât d'y accéder, et Henri IV était perdu? Car, ne pouvant ni prendre Rome, ni lever le siége, condamné à une immobilité énervante, il sentait bien que tout délai favorisait sa cause, en divisant ses ennemis et en fatiguant les populations. Mais l'esprit de l'inflexible Grégoire se prêtait peu à cette nouvelle combinaison. Pourtant, pressé par les grands, il promit presque malgré lui de convoquer le concile. Henri tout joyeux s'empressa de lever le siége, de retourner en Lombardie, promettant de renvoyer l'antipape et de laisser librement passer les prélats que Grégoire appellerait au synode.

Toutefois le rusé monarque eut soin de ne livrer passage qu'aux évêques et aux princes qui s'étaient d'abord montrés favorables à sa cause.

XI

Le 20 novembre 1083, s'ouvrit donc à Rome le neuvième concile tenu par Grégoire VII.

Au milieu de ces prélats inconnus, le pape se sentait mal à l'aise. Il comprenait trop bien que la présence du roi intimidait les princes; et lui-même ne pouvait se défendre d'un secret effroi en songeant à la marche victorieuse de son antagoniste. Il n'osa pas, quelque envie qu'il en eût, lancer contre Henri IV un nouvel anathème; il ne voulut ni confirmer ni retirer ses précédentes excommunications. Il opposa à toutes les prières une force d'inertie contre laquelle vinrent se briser les efforts impuissants des prélats romains.

S'il eût sincèrement voulu la paix, c'était pourtant le cas d'incliner vers la clémence, d'admettre le roi devant le concile et d'opérer avec lui une

réconciliation sincère. Mais, nous l'avons dit, Grégoire VII était dans une situation fausse et il ne sut point prendre une résolution virile. Ses lenteurs avaient naguère compromis sa cause, son calme imprévoyant devait consommer sa ruine. Il refusa donc d'ouvrir au roi les portes de la ville et de l'admettre en sa présence, avant qu'il eût satisfait aux prescriptions de Canossa. Obstiné jusqu'au bout, il maintint énergiquement ce qu'il appelait son droit et recula toujours devant une transaction qui lui semblait honteuse et sacrilége.

Certes! il n'y a qu'à louer ici la fermeté de son caractère; mais peut-on faire également l'éloge de son esprit politique? Il avait mis autrefois à se prononcer contre Henri une hésitation qui pouvait passer pour un calcul. Au lendemain de la victoire de Rodolphe, il avait montré en excommuniant le vaincu une rigueur qui ressemblait à de l'acharnement. Et voilà qu'après la mort de l'anti-roi, au moment où Henri parcourait triomphalement l'Italie, et le tenait, pour ainsi dire, serré dans un étau, Grégoire VII, revenant sur sa décision du 9 mars 1080, alléguait encore une fois la convention du 28 janvier 1077! Mais il oubliait donc le serment que lui avait prêté Hermann, l'influence

que ses légats avaient exercée dans l'élection du nouveau roi. Il oubliait donc que, depuis Canossa, il avait excommunié Henri, et qu'en se prononçant pour Rodolphe, il avait perdu le droit de juger le proscrit de Tribur. Il oubliait enfin qu'il n'est pas donné à l'homme de supprimer les événements, mais qu'il lui est seulement possible de profiter des circonstances.

En présence des déclarations persistantes du pontife romain, le concile se sépara sans avoir rien terminé; et Henri, s'empressant de revenir sur Rome, put s'emparer cette fois de la cité léonine.

XII

Les événements qui suivent sont enveloppés d'une obscurité profonde. Les écrivains du temps sont sobres de détails, quelquefois complétement muets, et nous en sommes réduits, pour cette période de l'histoire d'Italie, aux hypothèses et aux conjectures.

Nous savons seulement par Muratori que le roi

put enfin pénétrer dans Rome, un peu avant le dimanche des Rameaux de l'année 1084, après avoir célébré, ainsi qu'il le désirait, les fêtes de Noël au Vatican. Toutefois il ne prit pas la ville : ce fut la ville qui se donna à lui. Jusqu'au dernier moment les nobles avaient défendu le pape; mais depuis longtemps le peuple faisait secrètement des vœux pour Henri IV. Les qualités guerrières du roi germain avaient séduit la vive imagination des Romains, qui contraignirent ainsi les grands à lui ouvrir les portes.

Bientôt Henri fut reçu en grande pompe dans la basilique de Saint-Jean-de-Latran, tandis que ses milices se répandaient dans la ville.

Trois jours après, le dimanche des Rameaux, il fit consacrer le nouveau pape Guibert, et le présenta aux Romains sous le nom de Clément III. Puis il se rendit dans la basilique du Vatican, et là, en présence d'une foule immense et au milieu des vivats prolongés de la foule, il reçut des mains de Clément III les insignes, si vivement désirés, de la dignité impériale.

XIII

Pendant ce temps, l'infortuné Grégoire, retiré au château Saint-Ange, assistait le cœur serré au spectacle navrant de sa propre dégradation. Il cherchait bien à résister encore; ses soldats avaient même essayé de barrer la route à l'anti pape. Mais, sur le seuil de Saint-Pierre, l'escorte de Guibert avait livré bataille et refoulé la troupe. Le sang avait coulé; mais Clément III avait pu couronner Henri IV.

Celui-ci était au comble de ses vœux. Il portait donc enfin ce glorieux titre d'Empereur que Grégoire VII lui avait si longtemps et si obstinément refusé. Bien plus, la chaire de saint Pierre était occupée par une de ses créatures; et Henri IV semblait avoir résolu au profit du pouvoir temporel cette lutte gigantesque du Sacerdoce et de l'Empire. Comme il dut s'applaudir de son triomphe! et quelles pensées ambitieuses devaient agiter son cœur! Déjà l'impatient empereur se

laissait aller aux doux mouvements de son âme ambitieuse et fière; et, exempt de soucis et de crainte, il vivait tout entier dans le roman de ses désirs, lorsque tout à coup un événement étrange vint l'arracher à son rêve, et lui prouver que la partie, qu'il croyait finie, n'était pas encore gagnée.

XIV

C'était Robert Guiscard et ses Normands qui, du fond de la Pouille, accouraient au secours de Grégoire VII.

Le pape, enfermé dans le château Saint-Ange, s'était souvenu des promesses du duc de Calabre. Il les lui rappela par un message courtois et habile, qu'il lui fit passer en toute hâte; il l'adjura de s'y montrer fidèle, de porter secours au successeur de saint Pierre, indignement opprimé par un *prêtre apostat* et un *empereur sans titre*. Robert Guiscard fier d'une mission si belle, rassembla bien vite une armée nombreuse et se dirigea sur Rome.

C'était un terrible adversaire pour Henri IV. La réputation militaire de Guiscard était grande; et le nouvel empereur se souciait peu de se mesurer avec un pareil homme. C'est pourquoi, averti à temps, il résolut d'éviter à tout prix Robert. Il rassembla donc les Romains, leur déclara que des affaires importantes le rappelaient, bien malgré lui, il est vrai, en Lombardie. Il leur dit qu'il comptait toujours sur leur fidélité à toute épreuve et sur leur courage, et il les engagea à se bien défendre si, par hasard, on s'avisait de les attaquer. Après quoi, escorté de l'antipape, qui ne voulait plus le quitter, il piqua des deux et s'en alla tout d'une traite à Sienne.

Il était temps!

Trois jours après la fuite de l'empereur, Robert Guiscard campait devant Rome.

Sans coup férir, il pénétra dans la ville, délivra le pape et rétablit la monarchie pontificale.

L'armée de Robert Guiscard était forte de trente-six mille hommes.

XV

Nul événement de l'histoire, nous l'avons déjà dit, n'est plus fécond en péripéties émouvantes que cette longue querelle des Investitures. A peine l'un des deux adversaires est-il abattu, que soudain il se relève et semble, pour ainsi dire, renaître de sa cendre. Après la prise de Rome, Grégoire était plus près de sa ruine que Henri après l'entrevue de Canossa. Et voilà que le roi semble succomber à son tour, et le pontife remonte triomphalement sur son trône aux acclamations répétées de ce peuple, toujours inconstant et frivole.

Mais cette victoire éclatante ne devait avoir qu'une durée éphémère. Un événement inattendu, dont l'historien ne transcrit qu'avec peine les douloureux détails, vint mettre fin à la domination du pontife.

XVI

L'armée de Robert Guiscard était un mélange incohérent de soldats indigènes et de troupes mercenaires. Des Normands, des Apuliens, des Sarrazins même, la composaient en partie.

Robert Guiscard avait voulu pénétrer dans Rome comme dans une ville amie ; mais les Sarrazins prétendirent traiter la cité sainte en pays conquis. De là un effroyable désordre et un irréparable malheur. Les Romains attaqués essayèrent d'organiser la résistance : ils ne firent qu'irriter les barbares. Alors on pilla les églises, on incendia les palais, on dévasta les maisons. Depuis le sac de Rome par les Vandales, on n'avait rien vu qui approchât d'une telle profanation. Les prélats et les prêtres en butte à la brutalité des Normands ; les femmes en proie à la lubricité des Sarrazins, les monuments renversés, les autels profanés, les hosties saintes jetées au vent, et le vieux Grégoire, spectateur désolé de cette ruine

immense; voilà quel fut l'horrible résultat de l'intervention normande!

Robert Guiscard s'efforça-t-il de conjurer l'orage? Mit-il tous ses soins à calmer la fureur de son armée en délire? L'impartiale histoire ne peut, faute de preuves, ni l'accuser ni l'absoudre. Peut-être excita-t-il lui-même les passions malsaines par la rigueur qu'il déploya à l'égard des partisans de l'empereur. Peut-être eût-il mieux fait de se borner à délivrer le pape et de ne pas chercher à le venger. Mais s'il est permis de signaler son imprudence, nul n'est en droit de suspecter sa bonne foi.

XVII

Robert Guiscard ne tarda point à abandonner les ruines fumantes de la ville éternelle. Il retourna dans la Pouille, suivi de ses farouches soldats et accompagné de l'infortuné Grégoire que, sur ses instances, il devait conduire à Salerne.

Le souverain pontife n'avait plus voulu demeu-

rer au milieu des Romains, dont à bon droit il suspectait la fidélité et redoutait le ressentiment. Dans un dernier concile, il avait, avant de quitter la ville sainte, excommunié le *faux empereur* et l'*antipape*. Puis il s'était acheminé tristement vers le lieu désert qu'il avait marqué lui-même pour son éternel exil.

Il était accablé d'infirmités et miné depuis longtemps par les soucis du pouvoir. La lame, comme on dit, avait usé le fourreau; il était tellement affaibli, lorsqu'il suivit Guiscard, qu'il dut se reposer quelque temps au monastère du Mont-Cassin, afin de pouvoir continuer sa route. Là, il eut un entretien suprême avec le fidèle Didier, auquel il confia momentanément le gouvernement de l'Église; et, pressentant sa fin prochaine, il résolut d'employer à se préparer à la mort les derniers instants d'une vie si pleine d'événements.

Il vécut à Salerne un an encore, les regards toujours fixés sur Rome et le cœur gonflé de regrets amers.

On assure que ses derniers entretiens ne marquaient plus le moindre espoir de retour; mais l'opiniâtre vieillard témoignait toujours la foi la plus vive en ses idées. Il caressa

jusqu'au bout la chimère de la théocratie universelle.

Il mourut le 25 mai 1085, à l'âge de soixante-treize ans, après en avoir régné douze. Il avait désigné lui-même pour lui succéder au trône pontifical Hugues de Lyon, Otton, évêque d'Ostie, et Didier, abbé du Mont-Cassin. Ce dernier fut élu sous le nom de Victor III.

Déjà penché vers la tombe, on dit qu'il se redressa soudain aux accents généreux de ceux qui lui criaient : Clémence ! Mais inflexible jusqu'à la mort, il renouvela d'une voix haletante la sentence d'excommunication contre Henri IV et Clément III, les seuls qu'il persistât à excepter de son pardon.

On a recueilli ses dernières paroles qui témoignent de l'amertume de ses dernières pensées : « *Dilexi justitiam et odii iniquitatem ; propterea* « *morior in exilio*. J'ai aimé la justice et haï l'ini- « quité; c'est pourquoi je meurs dans l'exil (1). »

Il fut enterré à Salerne, par les soins de Robert Guiscard, dans l'église de Saint-Matthieu, qu'il

(1) Paul Bernr., c. 110. — Otton Frissing., *Chron.*, lib. VI, c. 36.

avait lui-même précédemment consacrée. Nulle pompe ne présida à ses obsèques; aucune épitaphe ne décora son tombeau. Et le voyageur qui foule d'un pied distrait la dalle du vieux cloître en visitant Salerne, ne sait pas quelle existence orageuse est venue s'éteindre, il y a huit siècles, sous cette pierre obscure et effacée.

XVIII

Ainsi disparut de la scène du monde cet homme extraordinaire dont le génie actif l'avait si fortement troublée, et dont l'esprit semble encore aujourd'hui guider et dominer l'Église. Mélange bizarre de vices éclatants et de vertus sublimes, il avait toutes les qualités qui font les novateurs et tous les défauts qu'on redoute dans un chef d'empire. Investi d'une fonction éminente, chargé par état de la direction des âmes et du maniement des affaires, il a porté dans la solution des questions de son temps toute la fougue d'un tribun et toute la violence d'un sectaire. Quoiqu'il fût bien supé-

rieur à ses contemporains, on sentait toujours en lui le tempérament d'un barbare. Cœur d'acier et caractère de bronze ; impénétrable comme un mystère ; inflexible comme un système ; écartant d'une main brutale tout ce qui faisait obstacle à ses desseins ; vouant sa vie et sa mémoire au culte étrange d'une seule idée ; et luttant corps à corps avec l'Impossible ; tel fut ce pontife inexorable, ce Mahomet catholique, qu'un peintre napolitain nous représente « une houlette « dans une main et un fouet dans l'autre ; foulant « des sceptres à ses pieds, et ayant à côté de lui « les filets et les poissons de saint Pierre (1). »

A travers son zèle religieux, trop constant pour n'être pas sincère, on voyait percer les visées lointaines de l'homme politique et du chef de parti. Les prérogatives du Saint-Siége l'emportaient dans son âme sur les intérêts de la Foi, parce que les destinées de la religion lui semblaient indissolublement liées à la prépondérance de la papauté. De là son ardeur imprudente à combattre les rois, son désir immodéré de réformer les mœurs et cette soif de domination universelle qui devait le

(1) Voltaire, *Essai sur les mœurs*, ch. XLVI, p. 33.

conduire à sa perte. Avec plus de sang-froid, plus de modération et plus de justice, il eût pu affranchir la religion des entraves du despotisme, réprimer les vices du clergé et dominer son siècle. Mais, incapable en tout de garder la mesure, il a compromis l'Église en exagérant sa réforme et failli manquer le but en s'efforçant de le dépasser.

Lorsqu'il entra dans la vie publique, l'humanité qui n'était pourtant qu'à son aurore, semblait définitivement pencher vers son déclin. A cette heure sombre où les nations bégayaient encore, il y avait pour le chef de l'Église chrétienne un grand rôle à jouer et une belle place à prendre. Il fallait éclairer les hommes et non les asservir ; il fallait conquérir le monde par sa parole et non l'effrayer par ses idées ; il fallait surtout obéir à la loi du Progrès, marcher en avant et ne pas se rejeter obstinément en arrière. Le représentant du Christ ne pouvait pas prétendre à l'héritage de César. Et, pour propager sa doctrine, d'ailleurs peu contestée dans ces siècles de foi, jamais le successeur des Apôtres n'aurait dû recourir aux pratiques impitoyables qui ont déshonoré les descendants de Théodose.

C'est là l'écueil où s'est brisée l'Église : c'est là

le piége où est tombé Grégoire. Au lieu de suivre l'exemple de son divin Maître, il a cherché des modèles parmi les Pharisiens. Il dédaigna de persuader et il s'efforça de contraindre. Au flambeau qui éclaire, il préféra la torche qui embrase. Comme un vêtement usé il rejeta loin de lui la mansuétude évangélique. Son attitude fut éternellement menaçante. Ses conseils les plus doux gardaient toujours l'accent dominateur, et ses moindres discours avaient le tranchant du glaive.

Est-ce la faute de Grégoire? Est-ce la faute de son siècle? Mais alors que devient l'infaillibilité du pape? et, que penser de l'infaillibilité de l'Église?

N'essayons pas toutefois de soulever ces questions irritantes, et ne donnons pas à un livre d'histoire le ton passionné d'un débat philosophique. Il importe d'écarter ici le problème religieux et de rester sur le terrain de la politique pure. Et si, malgré notre réserve, les âmes pieuses qui liront cette histoire étaient tentées de se scandaliser de nos paroles, nous leur dirions : Du jour où les papes ont accepté la donation de Pépin, ils ont, bon gré mal gré, pris rang parmi les souverains. A nos yeux, ce sont des chefs temporels,

justiciables, comme tous les rois de la terre, de cette puissance souveraine qu'on appelle l'OPINION. Qu'ils le veuillent ou qu'ils s'en défendent, leur vie publique et privée appartient tout entière à l'histoire. A ce titre, nous avons le droit de leur demander un compte rigoureux de leurs actes; de leur distribuer tour à tour le blâme et l'éloge, et de prononcer, selon notre conscience, leur acquittement ou leur condamnation.

CHAPITRE XIII

L'œuvre de Grégoire VII

Comment il faut juger Grégoire VII. — L'œuvre de ce pape. — But qu'il poursuivait. — Simonie. — Célibat des prêtres. — Querelle des Investitures. — Ultramontanisme. — Si la doctrine ultramontaine a été au moyen-âge un point de droit public. — Conséquences de cette doctrine. — Pourquoi Grégoire VII a succombé. — Parallèle entre Grégoire VII et Napoléon. — Conclusion.

I

La gloire d'un homme d'État ne doit pas se mesurer à son génie, mais à l'usage qu'il en a fait. Son mérite n'est pas dans l'étendue de son esprit, mais dans la sagesse de son œuvre. Qu'importe, en effet, qu'il déploie des qualités éminentes, s'il n'aboutit qu'à un résultat stérile ? Que lui sert de tracer un sillon lumineux, si l'histoire ne recueille des actes de sa vie qu'un peu de fumée et de bruit ?

Pour juger équitablement le pape Grégoire VII, il convient donc de se demander avant tout, non ce qu'il a été, mais ce qu'il a fait. Il faut marquer le but et constater les résultats. Si l'œuvre qu'il a tenté d'accomplir se trouve nettement indiquée par la logique de l'histoire, nous ne pouvons sans injustice lui refuser une approbation complète. Si au contraire il a fait de ses facultés un usage imprudent ou coupable, rien ne doit nous empêcher de condamner son œuvre et d'infliger à sa mémoire le châtiment qu'il a mérité.

L'œuvre du moine de Cluny peut se résumer en quatre points essentiels : il a combattu la simonie; il a interdit le mariage des prêtres; il a voulu arracher aux souverains temporels le droit d'investiture ecclésiastique; enfin, il a revendiqué pour l'Église catholique la prépondérance politique universelle.

De ces quatre points, le premier doit être tout d'abord écarté du débat, car nous n'avons que des éloges à donner à Grégoire pour avoir vivement combattu ce ver rongeur qui minait la religion. Oui, il eut raison de lancer l'anathème à ceux qui trafiquaient des fonctions sacrées. Oui, il

a bien fait d'employer sa vigueur et son zèle à détruire ce vice étrange qui déshonorait la Foi. Jésus-Christ avait bien chassé les vendeurs du Temple ; Hildebrand à son tour devait expulser les simoniaques de l'Église. Et ce faisant, non seulement il a usé strictement de son droit, mais on peut dire qu'il n'a fait qu'accomplir son devoir.

II

Le mariage des clercs était une question plus délicate. Il eût fallu pour la résoudre une souplesse de main qui n'était point le fait de Grégoire VII. Sur cet article les conciles n'avaient jusque là rendu que des décisions obscures, des décrets incompatibles et des canons contradictoires. Quelquefois la loi édictait une prescription formelle, mais par cela même inapplicable ; souvent elle ne contenait qu'un conseil timide, et par conséquent elle ne tardait pas à devenir caduque. De telle sorte qu'à la fin du XIe siècle, on pouvait légitimement invoquer le texte des canons aussi bien

pour permettre le mariage ecclésiastique que pour prescrire le célibat des clercs.

Il n'entre pas dans notre plan d'examiner s'il est bon que le prêtre reste célibataire ou qu'il vive en famille. C'est un problème de morale religieuse et non une question de critique historique. Cependant on pourrait objecter ici que, pour corriger les vices du siècle, il n'était pas nécessaire d'introduire tout à coup dans le clergé une réforme aussi radicale. Le scandale ne venait pas précisément du mariage des clercs, mais de la vie déréglée des évêques. On devait proscrire l'abus, mais on pouvait permettre l'usage ; interdire les unions illégitimes sans imposer tout à fait le célibat.

Mais nous devons reconnaître que toute société a le droit incontestable d'imposer à ses membres telles prescriptions qu'elle juge opportunes. Celui qui ne peut ou ne veut s'y soumettre ne doit pas prétendre à l'honneur d'y pénétrer ou doit se hâter d'en sortir. A ce titre, il faut bien avouer que le pape Grégoire VII avait, comme chef de l'Église, le droit rigoureux de proclamer en concile le célibat des prêtres. S'il pensait que cette loi canonique fût nécessaire à la religion, il pouvait la proposer, s'efforcer de la faire accepter, et, une fois

admise, ne rien négliger pour la faire observer. Mais il fallait qu'un tel canon fût l'œuvre de l'Église entière et non le fait d'une coterie papale. Il fallait que la loi fût discutée dans un concile général et non pas décrétée par un concile restreint. Car alors la loi qu'on promulguait prenait un caractère tyrannique qui devait inévitablement la rendre odieuse. De plus, on ne devait pas songer à donner au canon une apparence obligatoire pour les clercs depuis longtemps époux et pères. On pouvait empêcher la famille de se former, on ne devait pas détruire celles qui étaient depuis longtemps établies. Autrement on se heurtait à des difficultés sans nombre, et, il faut bien le dire, le beau rôle n'était pas du côté des réformateurs.

C'est ce que le génie de Grégoire VII n'aurait pas manqué de comprendre, si l'esprit de parti n'avait obscurci ses idées. S'il n'eût voulu que le maintien des mœurs, il n'aurait point affecté dans sa réforme ces allures d'autocrate qui allaient directement contre son but. Il eût prêché le célibat; il ne l'eût point imposé. Il eût rédigé sa loi en vue de l'avenir; il ne l'eût pas appliquée au passé. Sa réforme eût été plus lente, plus modeste et plus sûre. Et, quelles que soient d'ailleurs nos opinons

personnelles sur ce sujet si grave, nous ne pourrions aujourd'hui que louer sa prudence et approuver sa conduite.

Malheureusement Grégoire VII se souciait moins des mœurs du clergé que de la prépondérance de l'Église. Jamais, dans le cours de sa longue existence, il n'a perdu un seul instant de vue le but secret de son pontificat. Rêvant pour le chef de la religion chrétienne une autorité sans limites sur les royaumes, il a tout sacrifié à cette idée unique. Il voulut étonner le monde pour être sûr de le conquérir. Au milieu des mœurs dissolues de son siècle, former un clergé savant, laborieux et rigide, lui parut le meilleur moyen d'attirer par la confiance et de séduire par le contraste. Car alors il eût pu dire à tous les peuples du monde : Voyez les mœurs de vos rois et examinez les nôtres ; ils sont les coryphées du vice, nous sommes essentiellement austères ; entre eux et nous, choisissez donc : il en est temps !

C'est ce qui explique la fiévreuse impatience de Grégoire VII, son injuste rigueur envers les prélats concubinaires, et finalement son appel désespéré au bras séculier. Irrité de l'opposition des clercs, ne pouvant admettre qu'on ne comprît

point le vrai sens de sa réforme ou qu'on dédaignât le rôle grandiose qu'il réservait à l'Église, Hildebrand s'abandonna à toute la fougue de sa nature ardente. Renonçant à convaincre, il résolut de frapper. Et il s'engagea dans cette lutte impopulaire qui ne pouvait lui donner l'empire du monde, et dans laquelle il risquait de perdre l'Église de Dieu.

III

La querelle des Investitures va nous fournir une nouvelle preuve à l'appui de l'opinion que nous avons émise. Car là, encore, Grégoire VII montre à quel point il était dominé par ses prétentions politiques.

Que devait être la question des Investitures? La revendication ferme et précise, légitime et nécessaire, d'un droit méconnu. Que devint-elle entre les mains du moine de Cluny? Une prétention injuste et exagérée, funeste à l'État qui devait la subir et dangereuse pour l'Église elle-même.

Qu'on se rappelle, en effet, de quelle manière confuse Grégoire VII a prétendu résoudre le problème. Nous l'avons longuement exposé au chapitre VIII de cette histoire. En droit, les prélats catholiques dépendaient à la fois du Saint-Siége et de l'Empire ; ils relevaient du pouvoir religieux comme possesseurs d'offices, et du pouvoir civil comme détenteurs de fiefs. En fait, ils étaient abusivement et depuis longtemps sous la main de l'empereur dont ils recevaient l'investiture par la crosse et l'anneau. Le pape n'avait sur eux qu'une autorité nominale et conséquemment illusoire. Tant que l'Église et l'Empire étaient d'accord, tout allait bien. L'empereur transmettait aux évêques les décisions du Saint-Siége, et au besoin se chargeait de les faire observer. Mais qu'un dissentiment s'élevât entre les deux autorités : aussitôt le clergé se rangeait docilement du côté du monarque, c'est-à-dire du côté du plus fort. L'unité catholique se trouvait rompue, l'autorité du Saint-Siége était méconnue, et le pape redescendait soudain à son rang primitif de simple évêque de Rome.

On conçoit donc, — et nous l'avons reconnu, — que Grégoire VII ait voulu mettre fin à ce dange-

reux abus; on comprend qu'il ait revendiqué pour lui seul le droit de diriger les prélats, de distribuer les offices, et, pour tout dire, de donner lui-même l'investiture aux clercs.

Mais comment approuver sa conduite quand on le voit tomber dans la faute qu'il reprochait si vertement aux rois? Comment expliquer qu'il ait pu à ce point confondre le fief et l'office, et réclamer également l'investiture temporelle quand il n'avait droit qu'à l'investiture sacerdotale? De quel droit voulait-il enlever aux monarques le gouvernement de leurs feudataires et détruire la féodalité politique au profit de la féodalité chrétienne? Dira-t-on qu'il s'est trompé de bonne foi, et qu'il ne prévoyait pas les conséquences possibles de sa réforme? Singulière excuse pour un homme dont on s'est plu à vanter le génie! Non, non, Grégoire VII savait très bien ce qu'il voulait, ce qu'il faisait et où il allait. Nul homme politique n'a eu un but plus lucide et plus net. Tous ses actes ont trahi sa pensée; et, pour marquer les résultats qu'il voulait obtenir, il suffit de connaître la voie dans laquelle il s'est engagé.

Il n'est donc pas possible de le nier, en contestant aux princes temporels l'investiture ecclésias-

tique, il ne songeait, là encore, qu'à confisquer au profit du Saint-Siége la toute-puissance universelle. Il savait bien que la confusion du fief et de l'office donnerait toujours la prépondérance à celui qui disposerait de l'investiture. Il savait bien que l'unité de l'Église serait menacée tant que le droit de conférer les prélatures appartiendrait à l'empereur ; mais que le jour où ce droit passerait tout entier au souverain pontife, c'est l'unité de l'Empire qui serait brisée. Voilà pourquoi il n'a jamais voulu consentir au partage de l'investiture, comme l'a fait équitablement plus tard le pape Calixte II. Sans cela, aurait-il risqué de compromettre l'Église en excitant la colère du roi de Germanie ? Se serait-il exposé à susciter les réclamations des rois après avoir soulevé les imprécations des clercs ? On peut donc le déclarer, s'il n'avait eu en vue que le bien de la religion, il n'aurait pas donné à sa réforme une portée politique qu'elle ne comportait pas ; et si, malgré la modération de ses idées, il avait trouvé dans Henri IV des résistances implacables, on l'approuverait aujourd'hui de les avoir brisées.

IV

Mais qu'est-il besoin d'insister sur cette idée ? La funeste ambition de Grégoire VII n'éclate t-elle pas, lumineuse comme un trait de flamme, à chaque page de ses écrits ? Je n'en voudrais pour preuve que cette phrase de son discours aux Pères du concile de 1080 ; précieux aveu, qui est l'explication de son règne et qui sera la condamnation de son œuvre :

« Si vous pouvez, dit-il, lier et délier dans le « ciel, vous pouvez accorder ou retirer sur la terre « les empires, les royaumes, les principautés, les « duchés, les marquisats, les comtés, et toutes les « possessions des hommes, selon leurs mérites. « Si vous jugez des choses spirituelles, que ne « doit-on pas attendre de vous à l'occasion des « temporelles ? Que les rois et les princes apprennent donc ce que vous êtes et quelle est votre « puissance ; qu'ils redoutent de ne pas faire attention aux ordres de l'Église (1). »

(1) Voyez plus haut chap. XI, p. 304 et 305.

Voilà donc l'idée à laquelle il a sacrifié sa mémoire! le projet pour lequel il a répandu tant de sang!

On a dit pour justifier ses tendances que la théocratie avait été au moyen âge un axiome de droit public, une maxime incontestée par les peuples, acceptée et reconnue par les princes eux-mêmes. On en a donné pour preuves la déchéance prononcée par les évêques d'Espagne contre le roi Wamba, et la dégradation infligée par les prélats français à l'empereur Louis-le-Débonnaire.

Il est vrai que, dans certains cas, la pénitence spirituelle imposée à un prince emportait l'interdiction momentanée des droits civils et des pouvoirs temporels. L'Église avait voulu qu'une sanction, en quelque sorte matérielle et visible, fût donnée aux peines canoniques qu'elle prononçait contre les rois. Mais c'était une suspension, non une déchéance. Et cette suspension d'ailleurs ne pouvait avoir d'effet que si le roi chrétien qui en était frappé s'y soumettait. « Comment le pontife « romain, dit un auteur moderne (1), eût-il exercé

(1) Frantin, *Grég. VII et Henri IV*, p. 212 et 213.

« le droit de déposition sur un prince armé, sur « un prince que ses sujets n'eussent point délaissé, « et qui eût refusé de souscrire à sa dégradation? « Que peut même l'autorité de l'Église sur un « simple particulier qui la brave? L'Église le re- « tranche de son sein; l'ennemi de l'Église devient « dès ce moment l'ennemi de Dieu; mais l'Église « ne peut rien sur les corps : ses peines, comme « ses récompenses, appartiennent à un ordre de « choses supérieur; il ne lui reste aucun droit sur « celui qui se soustrait à son autorité, sinon « qu'elle le déclare pire qu'un païen et qu'un pu- « blicain. »

C'était donc à tort que les prélats catholiques s'arrogeaient ce droit de déposition que l'Église elle-même ne leur avait pas conféré. C'était à tort que Grégoire VII considérait la puissance royale comme une délégation de l'autorité pontificale. C'était à tort qu'il réclamait ce privilége comme un droit inhérent au caractère divin dont il était revêtu. Jamais ni les Pères de l'Église ni les Conciles généraux n'ont rien affirmé de semblable; et, pour appliquer cette maxime aux rois Wamba et Louis-le-Pieux, il avait fallu altérer le sens d'un des synodes de Tolède.

D'ailleurs ce qui prouve, mieux que le texte des canons, que la doctrine ultramontaine n'a jamais été un point de droit public, c'est la répulsion profonde qu'elle a toujours inspirée, même au moyen-âge. Quelques princes, il est vrai, ont bien accepté parfois la suprématie politique du Saint-Siége ; mais, remarquons-le bien, c'était toujours dans une circonstance difficile, lorsqu'ils voulaient, par exemple, usurper une couronne ou se défendre contre un ennemi plus puissant. Ainsi avait fait Robert Guiscard avec Léon IX ; ainsi devait agir plus tard Jean-sans-Terre avec Innocent III, lorsqu'il fut menacé par Philippe-Auguste. Mais le péril une fois passé, le prince reprenait peu à peu son indépendance, gouvernait presque toujours sans l'avis du Saint-Siége, quelquefois même lui résistait en face.

C'est pourtant sur cette équivoque que Grégoire VII s'est appuyé pour faire prévaloir sa doctrine. Comme il était violent et passionné, inexorable et dominateur, il n'a pas reculé d'une ligne devant les conséquences de ses décrets. Au risque d'embraser l'univers, il a soutenu jusqu'au bout ses prétentions insensées, et il a fini par allumer, dit un écrivain catholique, « une des guerres les

« plus atroces qui aient souillé les fastes de l'hu-
« manité (1). »

V

Si encore cette idée, impraticable au XIe siècle, avait été féconde dans ses résultats, on pourrait excuser Grégoire VII, peut-être même lui faire un titre de gloire d'avoir devancé son époque. Mais la monarchie universelle n'est pas autre chose au fond que la théorie du despotisme. Vouloir courber l'univers sous le joug d'une règle inflexible et unique, quelle témérité sans exemple! Les lois dépendent des idées et des mœurs. C'est depuis Montesquieu une vérité banale. Les idées et les mœurs dépendent à leur tour des climats et des races. Conséquemment il n'est pas possible d'imposer à un peuple une législation qui répugne à son caractère. Car dans l'ordre politique et moral,

(1) Frantin, *ubi supra*, p. 216.

comme dans l'ordre physique, l'homme ne fait pas les lois : il les découvre.

En voulant faire prévaloir des idées inacceptables, Grégoire VII était donc forcément conduit à employer la violence. C'est ce qu'il a fait. Et comme, en dépit de son génie, il n'était pas assez fort pour vaincre le monde entier, il devait fatalement succomber dans cette lutte inégale.

Et s'il fallait qu'une raison plus décisive encore vienne ici confirmer la vérité de nos paroles, nous pourrions une fois de plus attester le jugement de l'histoire et citer un grand exemple à l'appui de cette thèse. Car la tentative de Grégoire VII a été reprise dans notre pays par un homme que son génie et sa puissance ont placé plus haut encore que le fougueux adversaire de Henri IV.

VI

C'était à la fin du XVIIIe siècle.

La France fatiguée d'une liberté qu'elle trouvait

trop grande et d'un gouvernement qu'elle croyait trop faible, aspirait à se reposer de ses sanglantes agitations. Éblouie par les éclairs d'une grande épée, et heureuse de déposer le fardeau du pouvoir, elle abdiqua entre les mains d'un soldat de fortune.

C'était un jeune général, parvenu glorieux d'une révolution si féconde ; capitaine éprouvé à l'âge où l'on débute à peine, et paraissant porter en son âme altière la magnanimité d'Alexandre, le génie d'Annibal, l'orgueil de Sylla, l'ambition de Jules César et la destinée de Charlemagne. A trente ans il avait commandé deux armées, remporté dix victoires, conduit une expédition lointaine, flétri la corruption et stigmatisé le désordre. En fallait-il davantage pour entraîner tous les cœurs? Bien vite on l'éleva sur le pavois, et la France enivrée l'acclama tout entière. . . . . .

Et pourtant quinze ans n'étaient pas encore révolus depuis cette journée mémorable, et celui qu'on avait salué empereur tombait devant les forces coalisées des nations européennes. La France, naguère si glorieuse, supporta plus d'affronts en dix-huit mois qu'elle n'en avait infligé pendant vingt-cinq ans. On lui reprit ses frontières

qu'elle avait vaillamment conquises ; on lui rendit ses vieux rois qu'elle avait répudiés ; et, pour comble de misère, elle courba péniblement la tête devant ceux-là mêmes qui l'avaient flétrie et si cruellement humiliée !

Qui m'expliquera ce dénoûment lamentable, ce coup de théâtre sans précédent dans notre histoire ? Est-ce que Napoléon n'était pas le premier homme de guerre de son temps ? N'avait-il plus souci de la grandeur de la France, ou tenait-il si peu à sa couronne ?

Mais non. Jamais le grand capitaine n'avait été plus jaloux de l'honneur de son pays. Jamais son esprit ne s'était montré plus lucide et plus ferme. Demandez aux historiens qui ont raconté ses campagnes, et voyez quel usage il sut faire, au déclin de son règne, des facultés prodigieuses que la nature lui avait départies. Quant à son trône, il y tenait sans doute. L'homme qui revint de l'île d'Elbe pour succomber à Waterloo, ne saurait passer pour un souverain philosophe, rassasié du pouvoir et dégoûté des grandeurs. D'ailleurs il avait le profil de Charlemagne, non celui de Charles-Quint. Pourquoi donc sa chute fut-elle si rapide ?

Eh! ne l'avez-vous pas compris? Ce qui fit la fortune de l'obscur sous-lieutenant d'artillerie devait faire le malheur du puissant empereur. L'insatiable ambition qui dévorait son âme lui faisait prendre en pitié ses conquêtes passées pour ne songer qu'à ses conquêtes futures. Il visait toujours plus haut et plus loin. Ce n'était point, comme l'a dit Proudhon, un virtuose de batailles. Il n'y avait pas dans ses veines une seule goutte du sang de Charles XII. Il avait un but net et précis; et il l'a dévoilé lui-même le jour où il a dit : *Se battre en Europe, c'est faire de la guerre civile.*

On sait quelle explosion de colère souleva l'ambition de l'empereur quand on vit clair dans sa pensée. Tant qu'on ne l'avait cru qu'un amant passionné de la gloire, on n'avait pas mis trop fortement obstacle à ses desseins. D'ailleurs pour les rois de la vieille Europe, le héros de Brumaire n'était-il pas le gardien vigilant de cette hydre redoutable qu'on appelait la Révolution? Il fallait bien passer quelques méfaits à ce jeune audacieux qui, pour prix de ses services, voulait, lui aussi, faire souche de souverains.

Mais quand on s'aperçut que ce parvenu dédaigné cherchait plus à se faire obéir qu'à se faire

accepter ; quand on vit qu'il voulait moins protéger l'Europe que l'asservir ; qu'il détrônait les princes pour couronner ses frères, et couronnait ses frères pour dominer les peuples ; oh ! alors, la fièvre de la peur eut bien vite réuni tous les rois ! Ils comprirent qu'ils étaient perdus s'ils ne l'abattaient ; et ils signèrent tous ce pacte inflexible qui devait supprimer l'empire, ruiner notre influence et aboutir à ce que nous appelons dans l'histoire les *désastres de 1815 !*

VII

Tel fut Napoléon, j'allais dire tel fut Grégoire VII; car ces deux noms se brouillent malgré moi sous ma plume. Sous le crâne éburné du moderne César, je sens bouillonner le cerveau brûlant du moine de Cluny ; et c'est avec raison que le vainqueur d'Austerlitz a pu dire un jour : « *Si je n'étais Napoléon, je voudrais être Grégoire VII.* » Hildebrand ! voilà pourtant le seul homme auquel on ne l'ait jamais comparé, et c'est justement le

seul auquel il soit de tous points comparable.

Lisez leur histoire et suivez leur destinée.

A l'origine, même obscurité de naissance, même début humble et ignoré. Au fond, même ambition menaçante, même caractère indomptable. Grégoire VII a réformé l'Église : Napoléon a organisé la France. Grégoire VII a établi une hiérarchie qui subsiste toujours : Napoléon a créé une administration sous laquelle nous vivons encore. Grands législateurs l'un et l'autre, tous deux politiques imprudents et téméraires. Le premier a voulu donner à l'Église une autorité sans limites sur tous les trônes : le second a voulu donner à la France une prépondérance absolue sur tous les peuples. L'un a présenté les préceptes de l'Évangile comme des maximes de droit public : l'autre a agité les principes de la Révolution au bout de son épée. Grégoire VII voulait que les rois de la terre devinssent les vassaux du Saint-Siége : Napoléon prétendait transformer les souverains de l'Europe en feudataires de l'Empire. Grégoire VII a rencontré un adversaire sans merci, Henri IV ; et pour l'abattre il a lancé contre lui les foudres de l'Église. Napoléon a trouvé une ennemie implacable, l'Angleterre ; et pour la réduire il a in-

venté cette excommunication politique qu'on appelle le *blocus continental.*

Et dans les détails quelle ressemblance infinie! Quelle tragique série d'événements qui semblent copiés l'un sur l'autre ! L'obstination de Grégoire après Canossa, l'entêtement de Napoléon depuis Moscou ; l'envahissement de l'Italie, l'invasion de la France ; le sac de Rome et la capitulation de Paris ; Salerne et Sainte-Hélène !

Pour faire plier des lois inexorables sous le poids de leur volonté de fer, Grégoire VII et Napoléon ont voulu déplacer l'axe du monde. Tous deux ont cru que leur puissance et leur génie suffiraient à cette tâche impossible ; et tous deux, vaincus et découronnés, ont échoué dans leur tentative, parce qu'ils ne savaient pas que se heurter à la raison universelle, c'est jouer avec la foudre et violer la nature. La fin qu'ils poursuivaient était en contradiction avec les moyens qu'ils employaient; et dès lors leur politique ne pouvait être qu'un effort de génie sur un problème que ses données rendaient insoluble.

VIII.

Et la moralité que je voudrais tirer de cette histoire, c'est que la doctrine ultramontaine, pas plus que la monarchie universelle, n'a chance de s'acclimater dans le monde, parce qu'elle n'est au fond qu'un niveau brutal passé sur les consciences. Elle est la négation de la personnalité humaine et la vivante antithèse de la liberté. Si, par impossible, elle finissait par prévaloir un jour, les peuples subiraient le despotisme le plus énervant qui ait paru jamais. C'est pour en prévenir les effets qu'une nation doit se garder de placer à sa tête un chef de religion ou un homme à système. Car un tel homme, s'il a foi dans ses idées et s'il est ambitieux, cherchera toujours à propager ses croyances ou à appliquer ses doctrines, fût-ce aux dépens du peuple qu'il gouverne. Et s'il rencontre une opposition trop vive, il ne manquera pas, soyez-en sûrs, de recourir à la violence.

Mais la violence ne peut donner aux idées

qu'un succès éphémère. C'est un instrument de désordre et non un moyen de progrès. Quand un chef d'empire veut faire passer une idée dans la loi, il doit la défendre par la parole et non pas l'inculquer par les armes. Si l'idée est juste, elle finira toujours par prévaloir; si au contraire elle n'est jamais acceptée, elle doit être réputée fausse. Car l'opinion publique est la pierre de touche de la vérité et la patience est une des vertus de l'homme d'État. Si l'on n'en tient compte, on se brise infailliblement contre un écueil, même quand on s'appelle Grégoire VII, même quand on s'appelle Napoléon. Et c'est pour l'avoir méconnu que le premier de ces deux grands hommes est allé s'éteindre, dans un exil sans gloire, au fond d'une obscure bourgade de l'Apulie, et que le second a subi pendant six ans le châtiment de Prométhée.

ÉCLAIRCISSEMENTS

I

Discours sur l'Histoire universelle

PAR BOSSUET

Ce livre est un chef-d'œuvre de style, mais ce n'est pas toujours un chef-d'œuvre de raison ; et la philosophie de l'histoire adoptée par l'auteur a donné bien souvent prise à la critique la plus sévère. Voici un chapitre peu connu du *Dictionnaire philosophique*, qui, sous une forme légère, fait vivement ressortir les défauts de cet ouvrage !

ENTRETIEN AVEC UN CHINOIS

« En 1723 il y avait en Hollande un chinois : ce « Chinois était lettré et négociant, deux choses « qui ne devraient point être incompatibles, et « qui le sont devenues chez nous, grâce au res- « pect extrême qu'on a pour l'argent, et au peu

« de considération que l'espèce humaine a montré
« et montrera toujours pour le mérite.

« Ce Chinois, qui parlait un peu hollandais, se
« trouva dans une boutique de librairie avec
« quelques savants ; il demanda un livre : on lui
« proposa l'*Histoire universelle* de Bossuet, mal
« traduite. A ce beau mot d'Histoire universelle,
« je suis, dit-il, trop heureux; je vais voir ce qu'on
« dit de notre grand empire, de notre nation, qui
« subsiste en corps de peuple depuis plus de
« cinquante mille ans, de cette suite d'empereurs
« qui nous ont gouvernés tant de siècles ; je vais
« voir ce qu'on pense de la religion des lettrés, de
« ce culte simple que nous rendons à l'Être su-
« prême. Quel plaisir de voir comme on parle en
« Europe de nos arts, dont plusieurs sont plus
« anciens chez nous que tous les royaumes euro-
« péens! Je crois que l'auteur se sera bien mépris
« dans l'histoire de la guerre que nous eûmes il y
« a vingt-deux mille cinq cent cinquante-deux
« ans, contre les peuples belliqueux du Tonquin
« et du Japon; et sur cette ambassade solennelle,
« par laquelle le puissant empereur du Mogol
« envoya demander des lois, l'an du monde
« 500,000,000,000,079,123,450,000. — Hélas! lui

« dit un des savants, on ne parle pas seulement « de vous dans ce livre; vous êtes trop peu de « chose; presque tout roule sur la première na- « tion du monde, l'unique nation, le grand peuple « juif.

« Juif! dit le Chinois, ces peuples-là sont donc « les maîtres des trois quarts de la terre au « moins? — Ils se flattent bien qu'ils le seront « un jour, lui répondit-on; mais en attendant « ce sont eux qui ont l'honneur d'être ici mar- « chands fripiers, et de rogner quelquefois les « espèces. »

Voltaire, tome XL, p. 479. — *Dictionnaire philosophique*, article *Gloire*.

« Les hommes même les plus savants, les plus « éloquents n'ont servi quelquefois qu'à embellir « le trône de l'erreur, au lieu de le renverser. « Bossuet en est un grand exemple dans sa pré- « tendue *Histoire universelle*, qui n'est que celle « de quatre ou cinq peuples, et surtout de la petite « nation juive, ou ignorée, ou justement méprisée « du reste de la terre, à laquelle pourtant il rap- « porte tous les événements, et pour laquelle il « dit que tout a été fait, comme si un écrivain de

« Cornouailles disait que rien n'est arrivé dans « l'empire romain qu'en vue de la province de « Galles. C'est un homme qui enchâsse continuel- « lement des pierres fausses dans de l'or. »

Voltaire, tome XXVII, p. 11. — *Le Pyrrhonisme de l'histoire*, ch. II.

II

Traité du pape avec Robert Guiscard

Ce fut Nicolas II qui conféra à Robert Guiscard le titre de *duc de la Pouille, de la Calabre* et de tout ce qu'il pourrait enlever, en Italie et en Sicile, aux Grecs et aux Sarrazins, c'est-à-dire aux schismatiques et aux infidèles. A cette occasion, Guiscard prêta au pape un serment dont nous retrouvons le texte dans Baronius (*ad ann.* 1069, nº 70) :

« Ego Robertus, Dei gratia et sancti Petri, dux
« Apuliæ et Calabriæ, et utraque subveniente, fu-
« turus Siciliæ ; ab hac hora et deinceps ero fide-
« lis s. romanæ Ecclesiæ, et tibi domino meo Ni-
« colao papæ. In consilio aut facto, unde vitam
« aut membrum perdas, aut captus sis mala cap-
« tione, non ero. Consilium quod mihi credideris,

« et contradices ne illud manifestem, non mani-
« festabo ad tuum damnum, me sciente. Sanctæ
« romanæ Ecclesiæ ubique adjutor ero, ad tenen-
« dum te et ad acquirendum regalia s. Petri, ejus-
« que possessiones, pro meo posse, contra omnes
« homines ; et adjuvabo te ut secure et honorifice
« teneas papatum romanum, terramque sancti
« Petri et principatum ; nec invadere nec acqui-
« rere quæram, nec etiam deprædari præsumam,
« absque tua, tuorumque successorum, qui ad
« honorem s. Petri intraverint, certa licentia,
« præter illam quam tu mihi concedes, vel tui
« concessuri sunt successores. Pensionem de
« terra sancti Petri quam ego teneo aut tenebo,
« sicut statutum est, recta fide studebo ut illam
« annualiter romana habeat Ecclesia. Omnes quo-
« que ecclesias, quæ in mea persistunt domina-
« tione, cum earum possessionibus, dimittam in
« tua potestate, et defensor ero illarum ad fideli-
« tatem s. romanæ Ecclesiæ. Et si tu vel tui
« successores ante me ex hac vita migraveritis,
« secundum quod monitus fuero a melioribus car-
« dinalibus, clericis, romanis et laicis, adjuvabo ut
« papa eligatur et ordinetur ad honorem s. Petri.
« Hæc omnia suprascripta observabo s. romanæ

« Ecclesiæ et tibi cum recta fide; et hanc fideli-
« tatem observabo tuis successoribus ad honorem
« s. Petri ordinatis, qui mihi firmaverint investi-
« turam a te mihi concessam. Sic me Deus adjuvet
« et hæc sancta evangelia. »

III

Dictatus papæ

I. Quod romana Ecclesia a solo Domino sit fundata.

II. Quod solus romanus pontifex jure dicatur universalis.

III. Quod ille solus possit deponere episcopos vel reconciliare.

IV. Quod legatus ejus omnibus episcopis præsit in concilio etiam inferioris gradus, et adversus eos sententiam depositionis possit dare.

V. Quod absentes papa possit deponere.

VI. Quod cum excommunicatis ab illo, inter cætera, nec eadem domo debemus manere.

VII. Quod illi soli licet pro temporis necessitate novas leges condere, novas plebes con-

gregare, de canonica abbatiam facere, et e contra divitem episcopatum dividere et inopes unire.

VIII. Quod solus possit uti imperialibus insignis.

IX. Quod soli papæ pedes omnes principes deoscultentur.

X. Quod illius solius nomen in ecclesiis recitetur.

XI. Quod unicum est nomen in mundo.

XII. Quod illi liceat imperatores deponere.

XIII. Quod illi liceat de sede ad sedem, necessitate cogente, episcopos transmutare.

XIV. Quod de omni ecclesia quocumque valuerit clericum valeat ordinare.

XV. Quod ab illo ordinatus alii ecclesiæ præesse potest, sed non militare, et quod ab aliquo episcopo non debet superiorem gradum accipere.

XVI. Quod nulla synodus absque præcepto ejus debet generalis vocari.

XVII. Quod nullum capitulum, nullusque liber canonicus habeatur absque illius auctoritate.

XVIII. Quod sententia illius a nullo debeat re-

tractari, et ipse omnium solus retractare possit.

XIX. Quod a nemine ipse judicari debeat.

XX. Quod nullus audeat condemnare apostolicam sedem appellantem.

XXI. Quod majores causæ cujuscumque ecclesiæ ad eam referri debeant.

XXII. Quod romana Ecclesia nunquam erravit, nec in perpetuum, Scriptura testante, errabit.

XXIII. Quod romanus pontifex, si canonice fuerit ordinatus, meritis beati Petri, indubitanter efficitur sanctus, testante sancto Ennodio, Papiensi episcopo, ei multis sanctis Patribus faventibus, sicut in decretis beati Symmachi papæ continetur.

XXIV. Quod illius præcepto et licentia subjectis liceat accusare.

XXV. Quod absque synodali conventu possit episcopos deponere et reconciliare.

XXVI. Quod catholicus non habeatur, qui non concordat romanæ Ecclesiæ.

XXVII. Quod a fidelitate iniquorum subjectos potest absolvere.

IV

Les Conciles

J'ai, dans le cours de cette histoire, bien souvent parlé des conciles. Au moment même où je trace ces lignes, une nouvelle assemblée d'ecclésiastiques s'installe au Vatican afin de tenir pour la dix-neuvième fois les États-Généraux de l'Église. Il ne paraît donc pas inutile de dire ici en quelques mots ce que c'est qu'un concile, quelle est l'origine des conciles et ce que font les conciles.

§ 1

Dans l'Église catholique romaine on donne le nom de *concile* à une assemblée d'évêques convoquée pour résoudre des doutes ou des questions sur des points de discipline ou de foi.

Il y a deux sortes de conciles : les conciles *généraux* et les conciles *particuliers*.

Les conciles généraux comprennent l'universalité des membres de l'épiscopat. On les appelle encore *œcuméniques*, du mot grec οἰκουμένη, qui veut dire : *toute la terre habitée*.

Les conciles particuliers sont composés des évêques de toute une nation ou de toute une province. Dans le premier cas ils prennent le nom de conciles *nationaux ;* dans le second, ils reçoivent le titre de conciles *provinciaux*.

Les assemblées que l'évêque tient dans son diocèse avec le concours de ses prêtres, ne sont pas des *conciles,* mais des *synodes*.

Le pape seul a le droit de convoquer un concile œcuménique.

La convocation est *directe* ou *indirecte*.

Elle est directe, si le pape envoie à chaque évêque en particulier l'ordre exprès d'assister au concile.

Elle est indirecte, si le pape charge un patriarche ou un chef d'empire de convoquer les évêques d'une région ecclésiastique ou d'un état politique.

La convocation a été indirecte pour les huit

premiers conciles, c'est-à-dire pour les conciles œcuméniques tenus en Orient.

Elle a été directe pour tous les autres.

Le pape seul préside le concile œcuménique.

Si le pape vient à mourir pendant le concile, on doit suspendre les délibérations jusqu'à l'élection du nouveau pontife. Si des décisions étaient prises en l'absence du chef de l'Église, ces décisions ne pourraient être que provisoires.

Le pape a le droit de proroger le concile.

Il a le droit de le dissoudre.

Si les évêques refusaient d'obéir aux injonctions du pape ; si, nonobstant la prorogation ou la dissolution, ils persistaient à délibérer, l'assemblée perdrait le titre de concile, et prendrait celui de *conciliabule*. Au point de vue catholique, les décrets qui sortiraient d'une telle assemblée seraient entachés d'hérésie.

Les évêques, successeurs des apôtres, sont seuls, de droit divin, membres du concile œcuménique.

Cependant, pour faire une place plus large à la science, qui n'est pas toujours le partage des prélats, l'Église catholique a de tout temps admis, en les choisissant, des prêtres, des abbés, des moines,

des généraux d'ordres religieux, des cardinaux non prêtres, des diacres, des sous-diacres et même des laïques, princes ou ambassadeurs des souverains.

Les uns ont voix *décisive,* les autres n'ont que voix *consultative.*

La voix décisive appartient de droit à tous les évêques ; et, par concession spéciale :

1° A tous les cardinaux, prêtres ou diacres ;

2° Aux procureurs absents ;

3° Aux abbés des monastères ;

4° Aux généraux des grands ordres religieux.

Pour que les décisions du concile œcuménique soient efficaces, il faut que tout se passe *conciliairement*, c'est-à-dire qu'il y ait assez d'évêques présents pour représenter l'Église universelle, et que les actes du concile soient confirmés et promulgués par le Saint-Siége.

§ 2

L'origine des conciles paraît remonter jusqu'aux apôtres. En effet, en moins de vingt années, on les voit se rassembler en concile jusqu'à trois fois :

la première fois, pour remplacer Judas; la seconde fois, pour rétablir la paix entre les veuves des Grecs et celles des Hébreux, et pour instituer le diaconat; la troisième fois, pour résoudre la question des observances légales.

On comprend très bien que les hommes qui prêchaient la religion du Christ aient cru devoir se mettre d'accord avant de résoudre une question épineuse, afin de ne pas s'exposer à diviser la secte en donnant sur un même sujet des solutions différentes. Mais on le comprend beaucoup moins, quand on songe que chaque apôtre était doué de l'infaillibilité personnelle, et qu'il jouissait de l'inspiration continuelle de l'Esprit-Saint, lequel ne peut ni se tromper ni nous tromper.

C'est depuis cette époque que l'Église catholique, dans les grandes crises qu'elle a eu à traverser, a cru devoir réunir en concile tous les évêques de la chrétienté afin de donner plus de poids à ses décisions souveraines.

En effet, les conciles généraux sont réputés infaillibles.

L'infaillibilité de l'Église a été ainsi définie par un ami de l'Église : « C'est la même chose dans « la pratique d'être infaillible ou de se tromper

« sans appel. » (Joseph de Maistre, *Du Pape*, liv. II, x, p. 39, note.)

§ 3

Il y a eu dix-huit conciles œcuméniques :

I. Premier concile de Nicée, 325.
II. Premier concile de Constantinople, 381.
III. Concile d'Éphèse, 431.
IV. Concile de Chalcédoine, 451.
V. Deuxième concile de Constantinople, 553.
VI. Troisième concile de Constantinople, 680.
VII. Deuxième concile de Nicée, 787.
VIII. Quatrième concile de Constantinople, 869.
IX. Premier concile de Latran, 1125.
X. Deuxième concile de Latran, 1139.
XI. Troisième concile de Latran, 1179.
XII. Quatrième concile de Latran, 1215.
XIII. Premier concile de Lyon, 1245.
XIV. Deuxième concile de Lyon, 1274.
XV. Concile de Vienne (Dauphiné), 1311.
XVI. Concile de Florence, 1429.
XVII. Cinquième concile de Latran, 1512.
XVIII. Concile de Trente, 1545.

A cette liste il convient d'ajouter le concile de Pise, en 1409, le concile de Constance, en 1414, et le concile de Bâle, en 1431. Ces trois conciles ne sont pas considérés comme œcuméniques ; cependant il est impossible de les passer sous silence, puisque leurs décisions, notamment celles du concile de Constance qui fit brûler Jean Huss, ont été approuvées par le Saint-Siége.

On remarquera qu'aucun des conciles tenus par Grégoire VII n'est qualifié de concile œcuménique.

Voyez *les Conciles généraux et particuliers*, par Mgr Guérin ; *la Somme des conciles généraux et particuliers*, par l'abbé Guyot ; *le Concile œcuménique*, par l'abbé Jaugey ; l'article *Concile* dans le *Dictionnaire philosophique* de Voltaire.

V

Le mariage des prêtres

Nous n'avons pas à nous prononcer ici, au point de vue philosophique et moral, sur la question si grave du mariage des prêtres. Cependant nous croyons devoir mettre sous les yeux du lecteur ce passage d'un des discours ou plutôt d'un des projets de discours trouvés dans les papiers de Mirabeau par Lucas Montigny. Le célèbre tribun a souvent des aperçus lumineux qui éclairent les problèmes les plus ardus et les questions les plus délicates. Le passage que nous allons reproduire est un des plus logiques qui soient sortis de sa plume. Nous l'empruntons aux *Œuvres de Mirabeau*, publiées par M. Vermorel, dans la Bibliothèque nationale, tome V, page 126 :

« La France vous doit la réforme de la Consti-

tution ecclésiastique, grande et difficile opération que la sagesse même ne peut tenter qu'à des époques excessivement rares. Vous avez rendu à la nation des biens trop souvent détournés de leur destination primitive et véritable. Vous lui avez rendu des milliers d'hommes que des engagements téméraires en séparaient, quoiqu'elle les nourrît dans son sein ; mais vous ne les lui avez pas encore restitués *citoyens*. En déterminant le nombre des officiers du culte, leur salaire, l'étendue de leurs emplois, vous les avez soumis plutôt que liés à notre nouvelle Constitution ; vous les avez remis dans le monde, mais non dans l'État ; et vous n'auriez pas assez fait pour la religion ni pour la patrie, si votre ouvrage n'était pas couronné par une loi que vous avez déjà méditée, par une loi dont l'effet serait de délivrer à jamais de la chaîne du célibat les ecclésiastiques qui ne voudraient plus la porter.

« Ma proposition ne renferme rien que vous ne puissiez, rien que vous ne deviez accorder ; rien qui ne soit à la fois licite en soi-même, important par son objet, nécessaire à votre ouvrage. Par quels timides motifs nous dissimulerions-nous que nous désirons cette loi ? que nous la croyons in-

dispensable? qu'il resterait sans elle quelque chose d'hétérogène dans la Constitution? qu'enfin, il ne s'agit ici que d'un objet lié au régime civil, intimement uni aux plus grands intérêts de la nation et dont l'ambition seule et l'ignorance ont pu faire une loi de discipline ecclésiastique?

« S'il existe deux pouvoirs, l'un sur les esprits, l'autre sur les personnes, je ne vous proposerai pas de les confondre, mais de les mettre en harmonie. J'entrerai donc sur-le-champ dans la question sans ces formes inventées pour faire parvenir la vérité aux oreilles des faibles ou des tyrans.

« Quelle est l'intention fondamentale de notre Constitution? De rendre tous leurs droits à tous les hommes qui voudront participer à ses avantages et de les soumettre à tous les devoirs qui sont une suite de ces droits, car des droits sans devoirs et des devoirs sans droits, sont une égale injustice, une égale absurdité et un dangereux vice d'organisation dans l'ordre social.

« Or la Constitution française doit-elle donc demeurer si imparfaite, que sous son empire on puisse trouver encore des individus qui jouiront des bienfaits de la patrie, sans appartenir à la pa-

trie? qui seront protégés par les mêmes lois que les vrais citoyens, et qui seront dispensés des plus essentielles de ces lois? qui, à la face des hommes, pourront, que dis-je? devront abjurer la qualité d'hommes; et qui, toujours stériles parmi les abeilles de la ruche politique, essaieront de réaliser une théorie que la nature combat sans cesse, que la société ne peut reconnaître sans se détruire?

« Ne craignez pas d'être encore accusés ici de menacer la religion. Ceux qui prétendraient maintenir le célibat *obligé* des prêtres en soutenant qu'il est irrévocablement commandé par les principes de cette religion sainte, substitueraient d'une manière impie les fantaisies des hommes aux commandements du ciel. Il suffit d'un coup d'œil sur toute l'organisation de la nature, pour voir quelle a été la véritable volonté du Créateur; lui-même a donné le précepte du mariage; il a frappé de réprobation jusqu'à la stérilité involontaire; et ce sont les hommes qui ont osé lutter contre Dieu, en opposant une loi dénaturée et cruelle à cette loi de paix et d'amour, base primitive, principe divin de la société.

« Mais si le mariage a fondé la société, elle ne

peut se conserver que par le mariage ; il appartient donc à la politique autant qu'à la religion : elles ont un but commun, l'union, la multiplication, le bonheur des hommes.

« Qu'est-ce, en effet, que le mariage ? Un contrat civil dont toutes les conséquences se rapportent à la société, et qui, dans toutes, est du domaine des lois civiles.

« De quelle manière, à quelle fin l'Église intervient-elle dans le mariage? Elle bénit, elle y ajoute la forme religieuse que nous appelons *sacrement ;* mais cette sainte cérémonie, extérieure au contrat matrimonial, ne saurait en constituer l'essence. C'est assez pour la religion de proclamer le mariage, de lui donner un caractère de publicité, de marquer du sceau de l'honneur et de la décence la cohabitation des deux époux, déjà liés par leur contrat ; et si elle solennise ainsi leur union, c'est surtout pour la donner en exemple, pour couvrir de fleurs cette inévitable chaîne qui lie les deux sexes à la nature comme à la société.

« La religion conseille donc, commande donc le mariage, qu'elle consacre, et cependant les ministres de cette religion le fuient, le combattent, l'avilissent ! Qui ne voit que ces ministres ne sont

pas ici les organes de la religion, mais plutôt les esclaves de quelque autre doctrine moins pure, de quelque autre puissance moins légitime ? »

Ici Mirabeau, dans une digression savante, entreprend de prouver que le mariage des prêtres était généralement admis dans les premiers siècles de l'Église ; puis il reprend :

« Voilà donc à quoi se réduit cette question, historiquement envisagée. Les partisans du célibat des prêtres nous citent quelques opinions particulières, quelques décrétales, quelques articles de conciles, dont l'Église gallicane n'admet pas même tous les points de discipline ; et nous, en faveur du mariage des prêtres, nous citons les livres saints eux-mêmes, la doctrine évangélique, l'exemple des apôtres, celui de saint Pierre, le chef des pontifes, l'histoire de la primitive Église, mille exemples postérieurs, des réclamations sans nombre de princes, d'évêques, de peuples, depuis que le célibat a prévalu ; enfin la corruption des siècles de débordements et de scandale.

« Quoi ! l'Église a pu dire à une classe nombreuse de citoyens, à ceux qu'elle destinait parti-

culièrement à être l'exemple du monde : « C'est « en vain que la nature vous impose l'obligation « de perpétuer votre existence dans vos descen- « dants, qu'elle vous y sollicite par la loi la plus « générale, la plus impérieuse ; c'est en vain que « la religion vous appelle à l'union conjugale par « les préceptes, les exemples, les autorités ; c'est « en vain que la société, d'accord avec la religion « et la nature, vous presse de former cet hono- « rable, ce vertueux lien : n'importe, nous vous « interdisons comme profane ce que la nature, la « religion, la société, appellent sacré ; nous vous « isolons du monde civil, vous serez saints à notre « manière ; vous vivrez dans la société, mais vous « n'y vivrez pas pour elle, vous n'y serez unis qu'à « nous ; votre sainteté sera une abnégation de la « qualité d'homme ; votre état, une violation du « premier devoir social. »

« Ce n'est pas cette étrange théorie qui nous privera du droit évident de prononcer sur les questions relatives au contrat civil, appelé mariage. Nous séparerons le célibat ecclésiastique des dogmes et de la morale chrétienne, et de tous les objets sacrés de la foi ; nous n'y reconnaîtrons qu'un arbitraire de discipline extérieure ; ou plu-

tôt (car je ne dois point par une réticence timide priver mon sujet et vous d'une grande vérité), nous ne verrons, dans le célibat ordonné aux prêtres, qu'un attentat contre les droits de l'homme et du citoyen, qu'une entreprise contre les lois civiles, qu'une usurpation du pouvoir législatif, à qui seul il appartient de déterminer un point si intimement lié à tout le système social.

« Ainsi ces injonctions du célibat, qu'elles aient été prononcées soit par des conciles français, soit par des conciles étrangers, sont également contraires à tous les principes, et nulles pour nous.

« De quoi s'agit-il donc ici? Il s'agit d'investir ou plutôt de réinvestir le pouvoir législatif du droit de résoudre une question qui le regarde et qui ne regarde que lui. De quoi s'agit-il? D'user du droit que vous avez déjà exercé quand vous avez rappelé à l'état civil les religieux liés par des règles qui n'étaient pas les vôtres, emprisonnés dans des tombeaux creusés par des mains étrangères. Cette Assemblée voit déjà l'intime rapport qui existe entre les vœux monastiques et le célibat des prêtres. Ce célibat n'est lui-même qu'un vœu bien moins tolérable pour la société que les institutions monastiques, puisque, enfin, c'est dans les cloîtres

que s'ensevelissent les maux attachés à la discipline barbare qu'on y observe ; au lieu que c'est dans la société que se répand la contagion des mauvaises mœurs dont le célibat est une source.

« Je dis donc que la libération des vœux monastiques ne doit être, dans vos principes et dans le plan de vos travaux, qu'un prélude à la libération du vœu forcé de célibat, auquel le même pouvoir despotique avait soumis les prêtres. Vous avez ouvert ces portes, brisé ces murs, qui recélaient tant de victimes de leur propre témérité et d'une institution antisociale ; mais vous ne les avez pas entièrement rendues à la société et à elles-mêmes. Faites tomber ces entraves de l'esprit, ces chaînes de l'opinion, cette servitude morale qui isole dans la société ceux que vous y avez rappelés, et qui demeurent encore plus étrangers à l'ordre social par les rapports qui leur manquent, qu'ils ne lui appartiennent que par la liberté qu'ils ont recouvrée.

« Je vais plus loin : je soutiens que ce serait aux dépens de l'ordre public que les religieux rentreraient dans la société, si vous ne leviez pas le dernier obstacle qui les empêche de s'unir à elle par toute espèce de pacte honnête et légitime.

Représentez-vous des milliers de religieux sortis en peu de temps des cloîtres, répandus soudain dans le monde; considérez que cette foule de célibataires, dont beaucoup sont jeunes ou dans la force de l'âge, vont être frappés de mille objets nouveaux, en proie à mille tentations qu'ils n'ont point été appelés à combattre. N'est-il pas à craindre que l'on ne voie paraître au grand jour plus de désordres éclatants que la malignité même n'en a peint de cachés au fond des cloîtres?

« C'est à vous à prévenir ces désordres. Beaucoup de religieux ne vous demandaient pas de les arracher à leurs retraites, de frapper leurs sens de séductions inconnues, de les environner de tentations et de piéges. Vous avez été décidés par des raisons supérieures ; mais vous devez garantir ceux que vous avez exposés sans leur aveu. Vous le devez à eux, vous le devez à la société, à qui vous n'avez pas voulu faire un présent funeste ; vous le devez aux mœurs, à la vertu dont vous êtes les premiers protecteurs ; vous le devez enfin à vous-mêmes. La sainte institution du mariage se présente à vous comme un remède aux maux qui existent, comme un préservatif contre ceux qu'il faut redouter, et c'est par vos mains que la société

doit ouvrir aux hommes nouveaux que vous lui rendez, un abri contre des passions qui pourraient troubler les familles, qui décrieraient votre ouvrage et déshonoreraient la religion.....

« ..... Mais j'entends les apologistes du célibat vanter cette vie solitaire, comme un état de perfection plus digne d'un prêtre. Eh bien ! je leur réponds : Si vous êtes plus sages que l'auteur de la nature, dont la volonté la plus visible est la reproduction illimitée, indéfinie, votre sagesse ne nous convient pas : la pureté est nécessaire sans doute, mais vous ne devez pas la placer ailleurs que les autres fidèles, à qui la religion permet les mêmes espérances qu'à vous. Cette pureté, pour être méritoire, devait être libre comme toutes les autres vertus ; vous ne devez pas la forcer par l'autorité.

« Quoi ! le célibat que les législateurs ont tous réprouvé comme un symptôme et une source de corruption, comme un signe de décadence des mœurs sociales, vous le regarderiez, prêtres, comme un état d'excellence et de sainteté ! Ah ! soyez seulement parfaits comme les apôtres, comme saint Pierre, comme les premiers évêques : devenez comme eux *mari d'une seule femme ;* c'est

toute la perfection que le ciel et la terre vous demandent.

« N'avez-vous embrassé l'état célibataire que comme une distinction qui vous honorât parmi les autres serviteurs du ciel? Vous vous êtes trompés. Le célibat n'est pas moins contraire au but de la religion qu'à celui des sociétés; trop souvent il imprime un caractère d'immoralité à ceux qui le pratiquent, aussi le célibat ne fut en aucun temps honoré que par le préjugé. Vous reconnaissez l'empire sacré de la nature, puisque, tout en alliant le célibat avec la prêtrise, vous exigez du prêtre toutes les qualités physiques qui font l'homme : et, si la nature vous parle, vous invite, votre système de désobéissance n'est-il pas une rébellion, un crime contre elle? et si vous lui cédez sous le masque, quel nom mérite cette imposture qui vous donne les faux honneurs d'une fausse perfection?

« Quant à votre serment, envers qui vous engagea-t-il? Est-ce envers nous qui vous demandons le contraire de ce que vous avez juré? Voulez-vous nous appartenir ou non? Dans la morale la plus sévère, un serment n'est obligatoire qu'autant qu'il est libre, et qu'il porte sur des choses justes,

utiles, convenables. Si vous aviez commis un crime par serment, vous auriez commis deux crimes. Vous avez juré d'être sans descendance; vous avez donc juré contre la nature, la religion et la société! Vous avez fait ce serment aux pieds d'un homme, et vous vous croiriez liés à lui contre tous les hommes !... La société dira à l'individu rebelle aux lois sociales : « Je te repousse, parce que, dans « l'extravagance de ton imagination, tu oses trans- « former en vertu le crime de ta nullité. » La religion lui dira : « Puisque tu as voulu créer des ver- « tus qui ne sont ni du ciel ni de la terre, cherche « donc un domaine pour ta divinité chimérique ! »

« Mais on objectera peut-être que les soucis temporels détourneront les prêtres des occupations de leur saint ministère. — Ne dirait-on pas que les prêtres d'aujourd'hui n'ont aucun souci terrestre; qu'ils écartent, qu'ils dédaignent toute distraction mondaine et tout soin temporel? Parlons vrai, leurs soins, leurs distractions, ne feront que changer d'objet; ces soins en seront plus satisfaisants, plus édifiants, plus utiles. Les ecclésiastiques deviendront plus laborieux. Le mariage est l'école la plus sûre de l'ordre, de la bonté, de l'humanité, qui sont des qualités bien autrement

nécessaires que l'instruction et le talent; mais l'instruction s'y trouve naturellement purifiée, elle devient plus douce et plus raisonnée, plus éloquente et plus générale. Parcourez les églises étrangères; vous y verrez des pasteurs mariés partager sagement leur temps entre leurs fonctions spirituelles et l'éducation de leur famille. Tout s'allie, rien ne souffre; leur vie est douce, et tous leurs devoirs sont bien remplis, ceux de la famille et ceux de l'agrégation sociale, comme ceux du sacerdoce...

« Un autre avantage se présente et me paraît un objet de considération qui n'est pas indigne de vos regards. Vous allez, par le mariage des prêtres, ouvrir, dans l'intérêt de l'éducation générale, ces sources purifiée sdont je parlais tout à l'heure. Vous préserverez nos jeunes rejetons de ces maisons d'enseignement prétendu, qui sont plutôt des lieux de pénitence et d'affliction; vous les affranchirez de ces lois trop souvent tyranniques, de cette sèche indifférence, de cet égoïsme sombre qu'ils rencontrent dans presque tous les établissements célibataires. Il faut à de faibles enfants les soins et la vue de ce sexe qui sourit dès les premiers instants à leur existence, comme à leur bonheur. Il

faut à de faibles oreilles des voix paternelles, adoucies par l'amour d'une compagne et par l'habitude de régler la famille. Il faut à de faibles yeux des exemples de simplicité et d'union qu'on ne voit que dans les mariages réguliers, et à de jeunes esprits des leçons aimables, des devoirs qui soient recommandés plutôt qu'exigés, un travail qui ne soit suspendu que par des exercices naturels pris dans une douce fraternité, sous la tutelle, avec l'encouragement de deux époux, qui se regarderont non-seulement comme des chefs de famille, mais comme des bienfaiteurs de la patrie.

« Enfin, l'Église a forcé les prêtres au célibat; nous ne proposons pas, à Dieu ne plaise! de les forcer au mariage, mais seulement de leur permettre le mariage. Chacun d'eux consultera son goût, sa fortune, ses circonstances, ses ressources....; et quand il serait possible, après cette génération, que la plus grande partie des ecclésiastiques préférât un célibat volontaire, ce qui n'arrivera sûrement pas, vous auriez rendu néanmoins un service signalé aux autres prêtres; vous auriez beaucoup fait pour la patrie en les délivrant du célibat forcé.

« J'espère donc que nous touchons au moment où la prêtrise ne sera plus un obstacle au mariage.

Vous allez séparer dès à présent ces importantes questions d'état civil qui vous seront soumises dans leur temps, et sur lesquelles vous n'exercerez pas moins vos droits ; vous ne porterez pas moins sur celles-là que sur celles-ci les méditations de vos esprits dévoués aux intérêts d'une sage liberté.

« Vous ne souffrirez pas, sans doute, qu'un pouvoir spirituel qui relève du dehors vienne décider du sort de vos familles, qu'il puisse prononcer pour vous, pour vos enfants, pour la société, quel citoyen peut se marier, quel citoyen ne le peut pas ; qu'il dispose ainsi en souverain de notre législation civile. »

VI

Pierre Damien

A l'appui du reproche que M. Cantu fait à Pierre Damien d'*entasser les miracles et les apparitions des morts*, nous citerons quelques pages de l'*Essai sur les Mœurs*. On verra que l'historien catholique et l'écrivain philosophe ont exprimé, quoique à des points de vue différents, exactement la même idée.

§ 1

LA FEMME DE ROBERT-LE-PIEUX

« De tous les événements de ce temps, dit « Voltaire, le plus digne de l'attention d'un ci- « toyen est l'excommunication du roi Robert. Il

« avait épousé Berthe, sa cousine au quatrième « degré; mariage en soi légitime, et, de plus, « nécessaire au bien de l'Etat. Nous avons vu de « nos jours des particuliers épouser leurs nièces, « et acheter au prix ordinaire les dispenses à « Rome. Le roi de France n'éprouva pas autant « d'indulgence. L'Église romaine, dans l'avilis- « sement et les scandales où elle était plongée, « osa imposer au roi une pénitence de sept ans, « lui ordonna de quitter sa femme, l'excommunia « en cas de refus. Le pape interdit tous les évê- « ques qui avaient assisté à ce mariage, et leur « ordonna de venir à Rome lui demander pardon.

. . . . . .

« Les historiens disent que cette excommuni- « cation fit en France tant d'effet, que tous les « courtisans du roi et ses propres domestiques « l'abandonnèrent, et qu'il ne lui resta que deux « serviteurs qui jetaient au feu le reste de ses « repas, ayant horreur de ce qu'avait touché un « excommunié. Quelque dégradée que fût alors « la raison humaine, il n'y a pas d'apparence que « l'absurdité pût aller si loin. Le premier auteur « qui rapporte ces excès de l'abrutissement de la « cour de France est le cardinal Pierre Damien,

« qui n'écrivit que soixante-cinq ans après. Il « rapporte qu'en punition de cet inceste pré- « tendu, la reine accoucha d'un monstre ; mais il « n'y eut rien de monstrueux dans toute cette affai- « re que l'audace du pape, et la faiblesse du roi qui « se sépara de sa femme.

« Les excommunications, les interdits sont des « foudres qui n'embrasent un État que quand ils « trouvent des matières combustibles. »

Voltaire, *Essai sur les Mœurs et l'Esprit des nations ;* t. I, ch. XXXIX, p. 539.

§ 2

ORIGINE DE LA FÊTE DES MORTS

« Le cardinal Pierre Damien, celui-là même « qui conte que la femme du roi Robert accoucha « d'une oie, rapporte qu'un pèlerin revenant de « Jérusalem fut jeté par la tempête dans une île « où il trouva un bon ermite, lequel lui apprit que « cette île était habitée par les diables ; que son « voisinage était tout couvert de flammes, dans « lesquelles les diables plongeaient les âmes des « trépassés ; que ces mêmes diables ne cessaient

« de crier et de hurler contre saint Odilon, abbé « de Cluny, leur ennemi mortel. Les prières de « cet Odilon, disaient-ils, et celles de ses moines, « nous enlèvent toujours quelque âme.

« Ce rapport ayant été fait à Odilon, il institua « dans son couvent de Cluny la fête des Morts. Il « n'y avait dans cette fête qu'un grand fonds d'hu- « manité et de piété; et ces sentiments pouvaient « servir d'excuse à la fable du pèlerin. L'Église « adopta bientôt cette solennité, et en fit une fête « d'obligation. On attacha de grandes indulgences « aux prières pour les morts. Si l'on s'en était « tenu là, ce n'eût été qu'une dévotion; mais « bientôt elle dégénéra en abus : on vendit cher « les indulgences; les moines mendiants, surtout, « se firent payer pour tirer les âmes du purga- « toire; ils ne parlèrent que d'apparitions des « trépassés, d'âmes plaintives qui venaient de- « mander du secours, de morts subites et de « châtiments éternels de ceux qui en avaient re- « fusé. Le brigandage succéda à la piété crédule, « et ce fut une des raisons qui dans la suite des « temps fit perdre à l'Église romaine la moitié de « l'Europe. »

Voltaire, *Essai sur les Mœurs*, t. II, ch. XLV, p. 25.

§ 3

LES FLAGELLANTS

« La confrérie des Flagellants avait commencé « d'abord par l'insolence de quelques prêtres qui « s'avisèrent d'abuser de la faiblesse des péni- « tents publics, jusqu'à les fustiger : on voit en- « core un reste de cet usage dans les baguettes « dont sont armés les pénitenciers à Rome. En- « suite les moines se fustigèrent, s'imaginant que « rien n'était plus agréable à Dieu que le dos ci- « catrisé d'un moine. Pierre Damien dans le « XIe siècle excita les séculiers même à se « fouetter tout nus. On vit en 1260 plusieurs con- « fréries de pèlerins courir toute l'Italie armés « de fouets. Ils parcoururent ensuite une partie « de l'Europe. Cette association fit même une « secte qu'il fallut enfin disperser. »

Voltaire, *Essai sur les Mœurs*, t. II, ch. LXXXII, p. 382.

VII

Nécromancie

A propos de l'accusation de *nécromancie* portée contre Grégoire VII par un grand nombre de ses contemporains, et notamment par l'archiprêtre-cardinal Brunon, voici un conte fantastique qui peut donner une idée des mœurs superstitieuses de cette époque.

Il paraît que ce fut Théophylacte, depuis Benoît IX, qui donna à Grégoire VII ses premières leçons de nécromancie. On cite aussi parmi ses professeurs de sciences occultes l'archiprêtre Jean Gratien, plus tard Grégoire VI, lequel était, comme Benoît IX, élève de Sylvestre II, élève en magie blanche, cela va sans dire. C'est à partir de ce dernier pontife que le poison, inventé par Théophylacte, commença à jouer un grand rôle à la cour de Rome. Du moins c'est Brunon qui l'affirme. Les papes tombaient comme des mouches. Un certain Gérard Brazut, fils d'un juif, et ami de Hildebrand,

en empoisonna six pour sa part. Comme on le voit, le poison et le meurtre se mêlaient doucement dans ce siècle béni à la religion et à l'art d'évoquer les esprits!

Grégoire passait auprès de bien des gens pour le plus grand magicien qui ait paru. Il voyageait bien rarement, dit-on, sans son livre de nécromancie. Tel un curé de campagne ne sort jamais sans son bréviaire. Un jour cependant il l'oublia à Albano. A peine arrivé à Rome, et ne pouvant retourner sur ses pas, il envoya deux de ses fidèles pour chercher le précieux volume, mais avec défense expresse de l'ouvrir. C'était bien le plus sûr moyen d'aiguiser la curiosité des deux clercs. En dépit de Grégoire, le livre fut donc ouvert. Mais voilà qu'aussitôt et avec un grand fracas apparaît une légion de vieux diables qui s'écrient : « *Que* « *voulez-vous? Pourquoi nous avez-vous dérangés?* « *Commandez, où nous allons tomber sur vous.* » — Les malheureux jeunes gens étaient bien embarrassés. L'un d'eux pourtant se remit de son trouble et, pour contenter les démons : « *Abattez* « *ces hautes murailles.* » — En un clin d'œil tout s'effondra ; la terrible légion disparut et les deux clercs, en se signant, purent regagner paisiblement la ville.

VIII

Excommunications

Les anathèmes pontificaux n'étaient pas tous rédigés dans un style uniforme. Voici le texte d'une des plus terribles excommunications qui aient été prononcées par l'Église. Elle est de 1014 et par conséquent du pontificat de Benoît VIII. Elle s'applique à Guillaume II, comte de Provence, et à sa mère, qui avaient usurpé quelques lopins de terre appartenant aux moines de Saint-Gilles. Ce texte a été tiré des preuves de l'histoire de la ville de Nîmes : il est donc authentique.

« Qu'ils ne puissent jamais se séparer de la com-
« pagnie de Judas, de Caïphe, d'Anne, de Pilate,
« d'Hérode.

« Qu'ils périssent par la malédiction des anges,
« et éprouvent la communion de Satan par la per-
« dition de leur chair.

en em

poi

si

« Qu'ils reçoivent les malédictions d'en haut.

« Qu'ils les reçoivent d'ici-bas et de l'abîme qui

« est sur eux.

« Qu'ils réunissent la malédiction céleste et ter-

« restre.

« Qu'ils l'éprouvent dans leur corps; que leur

« âme en soit affaiblie.

« Qu'ils tombent dans la perdition et dans les

« tourments.

« Qu'ils soient maudits avec les maudits et péris-

« sent avec les superbes; maudits avec les Juifs

« qui ne crurent pas au Seigneur et voulurent le

« crucifier; maudits avec les hérétiques qui veu-

« lent renverser l'Église de Dieu; maudits avec

« les damnés dans l'enfer; maudits avec les impies

« et les pécheurs, s'ils ne s'amendent et ne font

« réparations à Saint-Gilles.

« Qu'ils soient maudits dans les quatre parties

« du monde, maudits dans l'orient, abandonnés

« dans l'occident, interdits au nord, et excommu-

« niés au midi.

« Qu'ils soient maudits de jour et excommuniés

« de nuit; maudits quand ils sont debout, excom-

« muniés quand ils sont assis; maudits quand ils

« mangent, excommuniés quand ils boivent;

« maudits quand ils travaillent, excommuniés « quand ils se reposent ; maudits au printemps, « excommuniés l'été ; maudits en automne, « excommuniés l'hiver ; maudits dans le présent, « excommuniés dans les siècles à venir.

« Que les étrangers envahissent leurs biens ; que « leurs femmes aillent en perdition ; que leurs fils « périssent par l'épée ; maudits soient leurs ali- « ments, maudits leurs restes ; et quiconque en « goûtera, qu'il soit aussi maudit.

« Qu'il excommunie le prêtre qui leur offrirait « le corps et le sang du Seigneur, ou qui les visi- « terait dans leurs maladies, ou qui les condui- « rait à la sépulture, ou qui voudrait les cou- « vrir de terre.

« Qu'ils soient maudits, en un mot, de toutes les « malédictions possibles. »

IX

Origine des légats a latere

Ce fut par l'envoi, en divers pays, des légats pontificaux que se consolida la suprématie romaine.

On appelait légats *a latere* ceux qui avaient de grands pouvoirs et qui étaient ordinairement choisis parmi les membres du consistoire qui siégeaient *à côté* du pape.

D'autres étaient des évêques ou des diacres de l'Église, chargés de missions près des rois et des empereurs pour conduire à bonne fin les affaires concernant le Saint-Siége. Dans certains cas, des évêques ou des archevêques étaient députés dans leurs provinces mêmes avec des pouvoirs très larges.

Quelquefois ces pouvoirs n'étaient pas attribués à la personne du prélat, mais au siége de la prélature : ainsi l'archevêque d'Arles était légat des Gaules; l'archevêque de Pise était légat de la

Corse ; l'archevêque de Cantorbéry était légat d'Angleterre.

Le concile de Latran défendit aux légats *a latere* de conduire à leur suite plus de vingt-cinq chevaux.

César Cantu, *Histoire universelle*, IX, p. 288.

X

Origine des évêques coadjuteurs

1036

Poppon, archevêque de Trêves, demanda au pape un vicaire *in pontificalibus*, c'est-à-dire investi des droits épiscopaux. Cet exemple, qui fut imité, donna naissance aux évêques coadjuteurs ; le nombre en augmenta ensuite, quand les conquêtes des infidèles enlevèrent leur diocèse à certains prélats, qui conservèrent leur titre *in partibus infidelium*, et qui furent envoyés près des diocésains comme assistants.

Cantu, *Hist. univ.*, t. IX, p. 290.

XI

Explication du mot dom

ET ORIGINE DU CHAPELET

A la fin du XIe siècle, un noble florentin ayant été tué, tous ses parents se crurent, suivant la coutume du temps, obligés de venger sa mort et d'immoler l'assassin. Celui-ci était donc dans des appréhensions continuelles, et le spectre, non de sa victime, mais de son bourreau, se dressait menaçant et sombre dans ses rêves fiévreux.

Las de vivre ainsi dans l'incertitude et la crainte et désespérant d'éviter le châtiment qui l'attendait, il résolut de quitter le pays et de chercher dans une proscription volontaire le salut de sa vie et le rachat de son crime. Il partit donc. Mais voilà qu'au détour d'un sentier désert, il se trouve inopinément en face du terrible Jean Gualbert, un parent du mort. Grande fut sa surprise, mais plus grande encore sa frayeur ! Comme il était moins apte à recevoir la mort qu'à la donner, il

n'eut que le temps de se jeter aux pieds de Jean Gualbert et d'implorer piteusement sa miséricorde en étendant les deux bras. Jean Gualbert allait frapper. Mais s'apercevant que l'attitude de son ennemi, à genoux et les bras étendus, représentait exactement la croix, signe sacré du salut des hommes, il fut soudain saisi d'un pieux respect et il pardonna.

Quelques instants plus tard, Gualbert entra dans San-Miniato, pour rendre grâces à Dieu de la bonne action qu'il venait de commettre. Aussitôt, dit la chronique, il aperçut une croix lumineuse qui s'inclinait devant lui, comme pour le remercier d'avoir usé de clémence à sa considération. Pour le coup, Jean Gualbert fut parfaitement stupéfait. Et, touché d'un tel miracle, il résolut, malgré son père, de renoncer au monde, de couper ses cheveux et de prendre l'habit.

Il s'établit au monastère de Vallombreuse dans les Apennins ; il y remit en vigueur la règle austère de saint Benoît ; et, par une innovation singulière, il s'entoura de Frères laïques d'une condition distinguée, auxquels il accorda la permission de parler et de vaquer librement à leurs travaux au dehors du cloître.

Par malheur, plusieurs de ces laïques, quoiqu'ils fussent, ou plutôt parce qu'ils étaient de famille noble et de naissance illustre, ne savaient ni lire ni écrire ; et, comme ils n'entendaient pas le latin, ils ne pouvaient tirer de la messe ou des psaumes aucun profit sérieux. Il leur fut donc prescrit de réciter pendant l'office, en guise de prières, un certain nombre de *pater ;* et ils se servaient, pour en calculer le nombre, de petites boules noires réunies au moyen d'un fil. Cet usage ne tarda pas à se répandre dans les autres monastères, et surtout parmi les religieuses. Il est encore très fréquent aujourd'hui chez les personnes illettrées, car il ne faut pas un grand effort de génie, on en conviendra, pour répéter, dans une langue inconnue, trente ou quarante fois la même chose.

Les meilleures semences produisent parfois des fruits médiocres. L'usage de Chapelet, qui paraissait si bon, rompit dans les couvents l'égalité entre les moines, et faillit bien souvent y mettre la discorde. Ceux qui chantaient au chœur et qui croyaient comprendre le latin, méprisaient les malheureux que leur ignorance des textes sacrés condamnait à réciter le Chapelet. Bientôt ils exigèrent, pour s'en distinguer, le titre de *domnus* ou *dom*,

abréviation du mot *dominus* ; ils affectèrent de se livrer à l'étude et à la vie contemplative, regardant tout travail manuel comme une occupation avilissante. Et c'est ainsi que les religieux lettrés font bien souvent précéder leur nom du titre de *dom*, comme *dom* Calmet, *dom* Martenne, *dom* Bernard de Montfaucon, et, dans notre siècle, *dom* Guéranger.

REESE LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ERRATUM.

Page 69, ligne 14, au lieu de : *du meurtre de Catilina;* lisez : *du meurtre des complices de Catilina.*

TABLE

PRÉFACE 5
CHAP. I. — État de l'Église à la fin du XIe siècle. 17
II. — Le moine Hildebrand 27
III. — La papauté de 1049 à 1073 37
IV. — Le plan de Grégoire VII 59
V. — La simonie et le mariage des Prêtres. 77
VI. — La Germanie sous Henri IV. 119
VII. — Henri IV et les Saxons 143
VIII. — Les Investitures. 181
IX. — L'enlèvement du Pape 219
X. — Canossa 241
XI. — Henri IV et Rodolphe. 283
XII. — Grégoire VII et Henri IV 315
XIII. — L'œuvre de Grégoire VII 347
ÉCLAIRCISSEMENTS 373

LIBRAIRIE D'ERNEST THORIN, ÉDITEUR

EXTRAIT DU CATALOGUE

AUBÉ, doct. ès-lettr. — Saint Justin, philosophe et martyr. Un apologiste chrétien au IIe siècle. — Essai de critique religieuse. 1 vol. in-8° . . . . . 6 »

DEMIMUID (l'abbé). — Jean de Salisbury. In-8°. 4 50

DESDOUITS. — De la liberté et des lois de la nature. In-8°. . . . 5 »

DUMONT (Albert), sous-directeur de l'école française d'Athènes. — Fastes Éponymiques d'Athènes. In-8°. . . . . 5 »

— Peintures céramiques de la Grèce propre. in-8°. 7 50

— Inscriptions céramiques de Grèce. 1 vol. in-8° avec fig. et pl. en noir et en couleur . . . . . 15 »

FABRE D'ENVIEU (l'abbé), professeur à la Sorbonne. — Les origines de la terre et de l'homme d'après la Bible et d'après la science, ou l'Hexaméron genésiaque considéré dans ses rapports avec les enseignements de la philosophie, de la géologie, de la paléontologie et de l'archéologie préhistorique. 1 vol. in-8° 7 50

FERRAZ, prof. à la faculté des lettres de Lyon. — De la psychologie de saint Augustin. 2e édition. 1 vol. in-8°. *(Couronné par l'Académie française.)* . . . . . 7 »

FIALON (Eug.), prof. à la faculté des lettres de Grenoble. — Étude histor. et litté. sur saint Basile, suivie de l'Hexaméron traduit en français. 2e édition. 1 beau vol. in-8°. *(Couronné par l'Académie française.)* . . . . . 7 »

JOLY (Henri), prof. à la faculté des lettres de Dijon. — L'instinct, ses rapports avec la vie et avec l'intelligence. — Essai de psychologie comparée. 2e édition, revue, corrigée et augmentée. 1 fort vol. in-8°. *(Couronné par l'Académie française.)* 7 50

LEZAT (l'abbé). — De la prédication sous Henri IV. In-8° . . . 5 »

LUDOLPHE (de Chartreux). — Vie de N. S. Jésus-Christ, traduite nouvellement du latin. 5e édition, précédée d'une introduction par Mgr Mermillod, évêque d'Hébron. 2 vol. in-12. . . . . 5 »

PERROT (G.), maître de conférences à l'École normale supérieure. — Essai sur le droit public d'Athènes. 1 vol. in-8°. *(Couronné par l'Académie française.)* . . . . . 6 »

PIOOT (J.-B.) — De la souveraineté dans l'Église. 1 fort vol. 8°. 9 »

PINGAUD (L.), prof. à la faculté des lettres de Clermont-Ferrand. — La politique de saint Grégoire-le-Grand. 1 vol. grand in-8°. . . 2 »

ROUSSELOT. — Études d'histoire religieuse. Joachim de Flore, Jean de Parme et la doctrine de l'Évangile éternel. 2e éd. In-8°. 4 50

TIVIER (H.), prof. à la faculté des lettres de Besançon. — Histoire de la littérature dramatique en France, depuis ses origines jusqu'au Cid. 1 vol. in-8°. 3 50

TREVERRET (de), prof. à la faculté des lettres de Bordeaux. — Du panégyrique des saints au XVIIe siècle. In-8° . . . . . 4 »

La Rochelle, Typ. de A. Siret.

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY,
BERKELEY

THIS BOOK IS DUE ON THE LAST DATE
STAMPED BELOW

Books not returned on time are subject to a fine of 50c per volume after the third day overdue, increasing to $1.00 per volume after the sixth day. Books not in demand may be renewed if application is made before expiration of loan period.

FEB 20 1935
FEB 23 1932

6 Dec'64 LM

REC'D LD
NOV 22 '64-7 PM

75m-8,'31

YC155762

BX
1178
L3

Langworn

193343